

**Michel Pinçon
Monique Pinçon-Charlot**

**la chasse à courre,
ses rites et ses
enjeux sociaux**

**Centre de Sociologie urbaine / IRESCO
59/61 rue Pouchet, 75849 Paris Cedex 17**

1993

Le présent rapport constitue le compte-rendu final de la recherche intitulée « La chasse à courre, ses rites et ses enjeux », ayant fait l'objet d'une subvention accordée par le ministère de la Culture et de la Communication sur proposition du Conseil du Patrimoine ethnologique en date du 28 novembre 1989.

Le contenu du présent rapport n'engage que ses auteurs.

remerciements

Cette recherche a été financée par la Mission du Patrimoine ethnologique, du ministère de la Culture et de la Communication. Nous remercions Alain Morel pour son soutien et l'aide qu'il nous a apportée dans cette entreprise.

L'enquête elle-même doit beaucoup à tous les chasseurs et suiveurs dont l'accueil a toujours été chaleureux et qui ont su nous faire découvrir la vénerie. Ils sont trop nombreux pour que nous puissions faire autrement que de les remercier collectivement. De leur côté, les opposants ont répondu volontiers à nos questions et nous ont généreusement ouvert leurs dossiers.

Cet ouvrage a aussi bénéficié des conseils et des recommandations de Nicole Sarda dont l'aide, une nouvelle fois, nous a été précieuse. André Micoud nous a guidés en mettant à notre disposition sa grande compétence dans le domaine de la chasse et de l'écologie.

Nous sommes enfin très reconnaissants envers Dominique Missika pour ses lectures toujours attentives et exigeantes des différentes versions de ce texte.

Il semble qu'il n'y a pas de raison pour nous, mais il y a une raison pour lui. Et, s'il y a une raison pour lui, nous devons pouvoir le comprendre. Je ne crois pas, moi, qu'un homme puisse être différent des autres hommes au point d'avoir des raisons totalement incompréhensibles.

Jean Giono
Un roi sans divertissement

introduction

La chasse à courre est en procès. Certains voudraient l'interdire. D'autres en sont de fervents partisans. Il est rare qu'elle laisse indifférent. Comprendre les termes de ce procès, rendre compte de ce qui passionne, pour ou contre, telle est la tentative de ce travail. Le point de départ : notre surprise de découvrir, dans les forêts de nombreuses régions, une tradition bien vivante mêlant des milieux sociaux, grands bourgeois et gens du peuple, qui habituellement ne se côtoient guère. Ce qui pour nous ne pouvait être qu'un anachronisme résiduel apparaissait comme un élément essentiel de la vie profonde des campagnes. Partis de la forêt de Rambouillet, nous avons entrepris de découvrir la vénerie en d'autres régions. Partis des veneurs et des nombreux suiveurs qui accompagnent régulièrement les chasses, nous nous sommes intéressés à leurs opposants, écologistes et défenseurs des animaux, tant il est vrai que la réalité sociale d'une pratique aussi décriée inclut ceux qui lui vouent une hostilité résolue.

La nature n'a probablement jamais été autant sollicitée qu'aujourd'hui. La montée des mouvements écologiques lui a enlevé ce qu'elle pouvait avoir d'évident : être à la disposition de l'homme. Devenue objet du débat politique, la nature, dont la perception se construit à partir de la place dans les hiérarchies sociales, est plus que jamais mise à contribution pour parler de la société. Elle devient enjeu dans les luttes symboliques et politiques et, avec elle, inévitablement, la chasse, qui fait de la prédation un mode de relation spécifique avec le monde sauvage. La chasse à courre, très emblématique en raison de son rituel, de son appareil et des représentations sociales qui lui sont liées, est particulièrement attaquée par les mouvements écologiques et zoophiles. Elle a déjà fait l'objet de plusieurs propositions de lois visant à son abolition. Elle reste l'idéal-type de la pratique incomprise et rejetée par de larges couches de la population.

De la même façon qu'il n'y a pas une nature qui serait un objet facilement donné à l'observation, mais des natures dont chacune renvoie aux visions du monde et de la place qu'y occupe l'homme, toute chasse est multiple : chacun la perçoit de son point de vue. Dans la chasse, et singulièrement la chasse à courre, les hommes investissent leurs visions du monde et les représentations de leurs rapports avec la nature et le monde animal. Parce que la chasse met en scène la vie et la mort, le sauvage et la civilisation, la tradition et la modernité.

Nous aborderons donc la vénerie, cette chasse aux chiens courants qui doivent forcer l'animal chassé, l'épuiser en une poursuite « à cor et à cri », comme une expression symbolique du monde social, de ses contradictions et de ses enjeux. La chasse à courre laisse des chances à l'animal. D'ailleurs s'il n'en avait aucune, elle ne pourrait fonctionner comme modèle symbolique. Selon les animaux, avec des probabilités différentes, le laisser-courre, c'est-à-dire la journée de chasse, peut s'achever sans que le lièvre, le renard, le chevreuil, le sanglier ou le cerf ne soient pris. La chasse à courre est, comme la société, un univers de la lutte, on dirait aujourd'hui de la compétitivité, dans lequel le plus malin ou le plus fort gagne. Avec, bien entendu, cette nuance sur laquelle les opposants se font un plaisir d'insister : l'animal n'a pas choisi de participer à cette lutte qu'on lui impose, et lui seul risque sa vie.

Cette dimension métaphorique reste implicite, y compris pour les veneurs. Nous sommes dans l'univers du symbolique et les rituels peuvent avoir leur valeur sans qu'il soit nécessaire d'explicitier leurs significations. En renvoyant à des conceptions opposées et irréductibles du monde social, la chasse à courre est une occasion d'affrontement idéologique entre ceux qui y investissent une certaine représentation du monde et ceux qui ne peuvent admettre cette même représentation. En effet les veneurs mêlent aristocrates et grands bourgeois, membres des classes moyennes traditionnelles, commerçants, artisans, petits entrepreneurs, avec, à l'autre pôle social, petits agriculteurs, ouvriers, employés et retraités modestes qui forment une grande partie des suiveurs. Des ducs et des banquiers n'hésitent pas à côtoyer des facteurs et des cantonniers à l'occasion du laisser-courre, cette messe sociale qui se joue deux fois par semaine, durant six mois de l'année, dans de nombreuses forêts

de France. Le symbolisme de la vénerie convient en effet aux uns et aux autres. Les opposants déclarés, eux, se recrutent principalement dans les classes moyennes salariées des villes. D'ailleurs les cadres, les travailleurs sociaux, les instituteurs et les professeurs, les auxiliaires des services de santé, les secrétaires et autres employés, fournissent le vivier des organisations écologiques et des mouvements zoophiles. Ils ne peuvent adhérer, pour la plupart d'entre eux, à cette représentation de la condition humaine et de la logique du monde social que propose la chasse à courre.

De telle sorte que la pagaille sociale qui, au cœur de la forêt, mêle veneurs, ayant fière allure sur leurs chevaux dans leurs tenues traditionnelles, et suiveurs, à la mise modeste, est ressentie comme une sorte d'aberration sociale par ceux qui dénoncent privilèges et inégalités. D'autant que cette mise en scène hiérarchique de la société est redoublée par la proclamation du caractère traditionnel de la pratique, attesté par la présence de nobles et par la tenue qui demeure inchangée avec la veste aux couleurs de l'équipage, les galons de vénerie, la cape, sorte de bombe d'équitation, la dague et la trompe de chasse, qu'il ne faut surtout pas appeler cor. Cela rappelle l'Ancien Régime, alors même que la tenue est plus récente, mais peu importe : dans les représentations du sens commun la chasse à courre n'est que la survivance d'un privilège du système monarchique. Ce qui est une manière de rappeler à ceux qui ne doivent leur position qu'à leurs diplômes combien leur ascension sociale est récente : la tradition est volontiers perçue comme traditionalisme, autrement dit comme archaïsme par ceux pour qui elle ne signifie qu'un passé révolu.

L'opposition à la chasse à courre se nourrit aussi de la tendance, de plus en plus fréquente dans les milieux urbains coupés des réalités rurales, à considérer le monde comme spectacle, et la nature comme paysage, comme équilibre à préserver plutôt que comme ressource à exploiter. La chasse à courre peut apparaître violente et brutale, dans son déroulement, mais surtout dans sa conclusion, lorsqu'elle s'achève par la mise à mort d'un animal. Le rapport d'une certaine façon contemplatif à l'univers trouve ici une contestation barbare, d'autant que l'évolution des sociétés développées conduit à une euphémisation de la mort, à sa dénégation par sa mise à l'écart.

Toutefois l'osmose entre dominants et dominés ne se manifeste que pendant la chasse proprement dite. Dans les instants qui la précèdent, comme dans ceux qui la suivent, les hiérarchies sociales sont visibles. Au rendez-vous, chacun reste à sa place. Les groupes respectent les différences sociales, et, bourgeois ou populaires, ils se montrent comme tels tout en manifestant à travers les comportements la conscience de la position occupée par l'autre. Il n'est pas indifférent qu'une représentation symbolique de la société, à travers la nature et le sauvage, commence ainsi par une sorte d'identification et de positionnement réciproque des uns par rapport aux autres. Le drame qui va se jouer est celui de toute vie sociale, du moins du point de vue de ceux qui vont y participer. Avant d'entrer en scène les acteurs disent une dernière fois qui ils sont. Dominants et dominés qui vont rejouer symboliquement l'éternel recommencement de la lutte pour la vie.

Puis c'est le rapport, qui mêle les participants en cercle autour du piqueux, l'homme au service de l'équipage qui a la responsabilité des chiens. Il a, au petit matin, cherché à localiser des animaux en forêt et le rapport est l'exposé des résultats de cette quête qui doit permettre de décider de l'endroit où aura lieu l'attaque. À partir de ce moment les clivages sociaux sont déniés au profit d'une hiérarchie autre, proprement cynégétique qui repose sur les savoirs, les savoir-faire, toute une culture de la nature qui s'exprime à travers un langage spécialisé et ésotérique. On entre dans le domaine du sauvage, dans un univers sacré dont l'intercesseur est le piqueux, véritable prêtre permettant d'entrer en contact avec des forces obscures.

Le rapport terminé, cavaliers, cyclistes, marcheurs et automobilistes s'empressent de gagner ce qu'ils pensent être les meilleurs lieux d'observation dans un apparent désordre tout à fait étonnant. L'animal étant plus rapide que les chiens, ceux-ci doivent en suivre la voie, c'est-à-dire la trace olfactive, son odeur que les veneurs appellent le sentiment. Ce sera à eux de démêler les ruses de l'animal, appuyés pour cela par les chasseurs. Durant les heures que durera la poursuite, moments de fébrilité et attentes silencieuses se succéderont. On pourra voir, aux carrefours, cavaliers et suiveurs aux aguets tentant de percevoir dans les lointains les récris, c'est-à-dire les aboiements des chiens, ou une fanfare de trompe signalant

telle ou telle circonstance. L'animal peut échapper à la meute et avoir la vie sauve. Rejoint, il est mis à mort, servi, selon l'expression consacrée, de préférence à l'arme blanche. Mais un veneur n'est jamais « bredouille » : ce qui importe, c'est que la chasse ait été belle. Le comportement de la meute, en fonction des difficultés liées aux conditions atmosphériques, à la densité d'animaux rencontrés, aux ruses de l'animal poursuivi, est le critère essentiel. Ce détachement à l'égard de la prise, qui trouve une limite relative dans l'intérêt accordé au trophée, conforte l'idée d'une valeur avant tout symbolique de la vénerie : cette forme de chasse est totalement disproportionnée entre les moyens mis en œuvre et la modicité des résultats en terme d'animaux « prélevés ».

Mais il arrive que l'animal soit pris. Lorsqu'il s'agit d'un cerf environ une fois sur deux. L'animal épuisé, aux abois, fait alors face aux chiens. Cette scène, si souvent reprise dans les films ou les documents hostiles à la chasse à courre, ne dure en réalité que quelques minutes puisqu'il est servi, le plus rapidement possible, d'un coup de dague. La dépouille est alors emmenée jusqu'au lieu choisi pour la curée, cérémonie durant laquelle les abats sont livrés à la meute qui les dévore tandis que l'équipage joue fanfare sur fanfare. Le maître d'équipage fait les honneurs à la personne de son choix en lui offrant le pied avant droit de l'animal, sommairement préparé et tressé quelques instants avant. Les sonneurs de trompe jouent l'Adieu des Maîtres et l'Adieu des Piqueux et, dans la nuit tombée, tout le monde se sépare à moins qu'un repas de chasse ne rassemble les participants.

La présence des suiveurs a été un élément décisif dans la mise en œuvre d'une observation participante qui nous a conduits à nous mêler à l'action et aux différentes péripéties de nombreux laisser-courre. Car pour un suiveur, participer à la chasse, c'est essentiellement observer, se déplacer en fonction de l'évolution des événements pour être, si possible à temps, au bon endroit afin de voir passer l'animal de chasse, puis, sur sa voie, les chiens à sa poursuite. En utilisant le vélo comme moyen de locomotion, nous avons pu nous fondre parmi les cyclistes qui suivent régulièrement ces chasses, tout en gardant le contact avec les automobilistes, les marcheurs et les cavaliers sans jamais être trop distancés de l'action.

Le livre est construit principalement autour de l'équipage de Bonnelles qui chasse le cerf en forêt de Rambouillet. Mais nous avons introduit de nombreuses variations en utilisant une quinzaine d'autres laisser-courre que nous avons suivis en Île-de-France, en Aquitaine, en Normandie, dans le Berry, en Touraine ou en Sologne. Car la vénerie présente, au-delà de son unité, une profonde diversité à travers ses modes d'inscription dans des territoires variés.

Cette diversité dépend d'abord de l'animal chassé, chaque meute étant créancée sur un animal et un seul, c'est-à-dire dressée à ne suivre qu'une sorte de gibier, cerf, chevreuil, sanglier, lièvre ou renard. À ces différents animaux correspondent des variations dans les représentations symboliques, les techniques cynégétiques et les coûts économiques. Ces variations sont liées à de très fortes différences sociales entre les équipages. Elles sont peu perçues de l'extérieur, au point que les opposants tirent volontiers argument des origines aristocratiques de la pratique, de la fortune supposée de tous les veneurs et de la valeur anthropomorphique de l'animal qui incarne pour eux la vénerie, à savoir le cerf, pour asseoir leur condamnation de la chasse à courre. Or cette représentation n'est que très partiellement fondée : le courre du lièvre, qui se pratique à pied, ou le déterrage du renard, qui consiste à traquer l'animal, pelles et pioches en mains, au fond de son terrier, permettront de découvrir des formes de vénerie n'ayant que peu à voir avec le monde de la richesse.

Devant la vivacité des jugements pour ou contre la chasse à courre, on se gardera de prendre parti, et on s'efforcera d'éclairer aussi rigoureusement que possible les enjeux d'un débat dans lequel il serait aisé de s'impliquer et de produire un discours excommuniant les uns et consacrant les autres, en se constituant en dernière instance, « scientifique », ayant le pouvoir de dire le juste. Le sociologue, en tant que tel, n'a pas à participer à la mise à mort symbolique de l'un des adversaires, mais à essayer de révéler les enjeux sociaux qui font que chacun se prend au jeu. Le chercheur est certes dans une position inconfortable devant un objet qui soulève de telles passions, mais il peut espérer que ses analyses contribueront à une meilleure compréhension mutuelle.

Pour cela seront utilisées les observations consignées à partir des expériences vécues sur les différents terrains, principalement de

1989 à 1991, et les quelque quatre-vingts entretiens réalisés, dans diverses régions, auprès de piqueux, de veneurs, de suiveurs, de sonneurs de trompe, d'informateurs tels que des agents de l'Office national des forêts, des membres du clergé, des officiers, des loueurs de chevaux, mais aussi d'opposants et de militants d'associations zoophiles et écologiques. Tous ces entretiens ont nourri notre texte, et même s'ils ne sont pas tous cités, chacun d'entre eux y a apporté sa contribution. Sauf le cas de personnalités trop connues ou occupant des positions officielles, auxquelles il était impossible d'assurer l'anonymat, qu'elles ne demandaient d'ailleurs pas, les personnes interviewées sont désignées par des pseudonymes.

L'exposé de nos observations et de nos analyses est construit autour de cette idée d'une métaphore du monde social mise en scène au cœur de la forêt et de la controverse que suscite une pratique aussi chargée de significations symboliques. La chasse à courre est un véritable culte de la nature qui utilise un langage ésotérique, à la façon autrefois du latin dans le rite catholique. Cette parole réservée aux initiés est l'un des vecteurs de la communion des fidèles qui trouvent dans la place accordée à la mort et au cérémonial qui l'entoure une source d'intense émotion.

La passion des veneurs est parfaitement incomprise par leurs opposants qui y voient la manifestation de la barbarie ancestrale que l'homme impose à l'animal. Aujourd'hui les amis des bêtes, après être venus au secours des animaux domestiques, entendent protéger la faune sauvage des agressions humaines. Dans cette intention, ils prônent l'arrêt de toute pratique prédatrice et un rapport contemplatif à l'animal sauvage. Cette orientation s'inscrit sans difficulté dans un mouvement de civilisation qui fait de la mort une dimension de plus en plus taboue de la condition humaine. Dans le même temps, ce mouvement privilégie un usage en douceur de la nature, bien souvent réduite à la condition de paysage. Les opposants à la chasse à courre en sont d'autant plus divers et leurs arguments plus virulents. Ils ne dédaignent pas de faire appel au monde politique, après avoir mobilisé la science.

Pourtant, devant ce réquisitoire nourri, les veneurs ne manquent pas d'arguments. L'un des plus inattendus réside dans le caractère très diversifié de la pratique qui, à travers ses différentes formes, est loin de ne concerner qu'une élite fortunée, traditionnelle et

étriquée. Bien plus : la vénerie est probablement la seule chasse qui comprenne un public, très largement populaire et souvent plus nombreux que les chasseurs, dont le rôle cynégétique n'est pas insignifiant.

Cette participation populaire autorise un enracinement solide des équipages de vénerie dans leurs territoires de chasse, avec lesquels ils sont dans des situations juridiques diverses. Cet enracinement correspond à une profonde intimité, à la fois écologique et sociale, avec les territoires. La richesse des savoirs cynégétiques et celle des rapports avec la population locale en sont l'expression.

Aussi, voir un anachronisme dans la chasse à courre, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, relève d'une méconnaissance profonde, dont peuvent rendre compte, entre autres facteurs, la résidence urbaine et la distance sociale avec le monde des veneurs. Bien que relevant d'une tradition pluriséculaire, la vénerie est le support de rapports sociaux très vivants qui organisent un aspect de la vie rurale en certaines régions, sur la base d'échanges économiques et surtout symboliques. Elle est également porteuse de savoirs et de valeurs qui trouvent leurs origines dans la chevalerie et qui continuent à se transmettre de génération en génération, alors que la noblesse tend à y occuper une place de moins en moins importante, au profit de la grande bourgeoisie et d'une bourgeoisie moyenne traditionnelle, voire de catégories populaires qui en sont souvent d'ardents défenseurs.

première partie

un culte de la nature

Avec la chasse à courre, on se trouve en présence d'une pratique sociale qui convoque la plupart des aspects de la société. Il s'agit d'un « fait social total », qui met en branle « la totalité de la société et de ses institutions » comme l'écrivait Marcel Mauss ¹. Nous faisons donc l'hypothèse que le rapport passionnel à la vénerie, positif ou négatif, et l'existence d'enjeux apparemment vitaux derrière les prises de position, c'est-à-dire cet engagement de toute la personne pour ou contre, tiennent à ce qu'il s'agit d'une expression métaphorique des rapports sociaux, d'une mise en scène sur un mode symbolique de la manière dont les agents se représentent le fonctionnement social. On peut en voir un indicateur dans le fait que de nombreux éléments « juridiques, économiques, religieux et même esthétiques, morphologiques », comme écrit Mauss, sont présents dans un laisser-courre. Cette présence de la société, sous de multiples formes, que l'on verra apparaître tout au long de ce travail, rend possible la valeur symbolique prise par la chasse à courre. Et partant, la force émotionnelle de ces instants fugitifs « où la société prend, où les hommes prennent conscience sentimentale d'eux-mêmes et de leur situation vis-à-vis d'autrui ² ». Les chasseurs et les suiveurs forment une communauté qui a son langage spécifique, dont le partage permet de dénier les différences sociales dans une communion, d'autant plus intense qu'il y est question de vie et de mort.

1. Cf. Marcel Mauss, « Essai sur le don », dans Sociologie et anthropologie, Paris, Presses Universitaires de France, 1966, p 273-274.

2. Marcel Mauss, op. cit. p. 275.

chapitre 1 : un langage ésotérique

Comme toute pratique à laquelle on n'accède que par une lente initiation, la vénerie dispose d'un vocabulaire qui lui est propre. Cet ésotérisme de la langue est l'un des plus sûrs moyens d'identifier sans erreur possible un intrus. Cet hermétisme a certes une fonctionnalité lorsqu'il correspond à une certaine technicité et désigne des objets ou des faits pour lesquels le langage commun ne dispose pas de ressources. Mais certaines subtilités paraissent ne pas avoir d'autre finalité que de confondre le néophyte. L'erreur sera d'autant plus aisément évitée que l'assimilation du vocabulaire aura été plus ancienne, les apprentissages les plus précoces étant aussi ceux qui laissent les traces les plus indélébiles. On retrouve ainsi au sein d'un cercle de passionnés ces tics verbaux, ces signes de reconnaissance que l'on peut isoler aussi dans certaines manières de parler de l'aristocratie qui est friande, semble-t-il, de ces originalités de langage qui délimitent un monde à part³. Il y a sans doute un peu de cela dans l'ésotérisme du vocabulaire de la chasse à courre, avec cette nuance d'importance : la ligne de partage est transversale aux divisions sociales. Par le vocabulaire aussi la passion rapproche des groupes que socialement tout sépare⁴. D'ailleurs les divisions sociales s'atténuent lorsque le langage de la vénerie devient le seul efficace, pendant les laisser-courre, pour réapparaître lorsque les langages socialement marqués comme bourgeois ou populaires sont utilisés, au moment du rendez-vous ou avant la curée.

3. « Habiterait-on Chambord, en étant propriétaire, que cela ne serait jamais que "la maison" » écrit un membre du Jockey-Club en révélant quelques « tics » de langage des membres de cette auguste assemblée qui sont autant de signes de reconnaissance. Ainsi encore « bonne se prononce "femme de chambre" ou "cuisinière" » et les noms des familles de la confrérie doivent s'énoncer selon certains principes qui ne sont connus que des initiés, « Broglie » devenant « Broïlle », par exemple. Cf. Gilles de Chaudenay, Physiologie du Jockey-Club, Paris, Del Duca, 1958.

4. Bertrand Hell relève l'utilisation dans la France de l'Est de la Waidmannsprache, la « langue du chasseur », « véritable codage qui double le vocabulaire usuel » et qui, pour partie, renvoie à l'existence de « tabous linguistiques ». Cf. Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1985, p. 160-163.

Mais, paradoxalement, ce rapprochement social s'opère à partir de la mise en commun d'un langage spécialisé qui a ses origines dans les classes privilégiées. « Il est des domaines, écrit Claude Duneton, où le français perd toute notion d'abstraction et de détachement hautain, où il redevient tout à coup sérieux, concret, précis, tatillon même dans son besoin de désigner les choses avec une minutie farouche. Quel domaine ? Voilà qui est surprenant ! [...]. Le domaine technique qui fait partie de la conversation et des préoccupations des hautes sphères de la société !⁵ » C. Duneton donne comme exemples la richesse du vocabulaire de la joaillerie et de celui consacré au cheval et à son élevage. On voit qu'il aurait pu y ajouter celui de la vénerie, autre univers où la richesse du vocabulaire, sa précision et sa puissance évocatrice vont aussi de pair avec la présence dominante des hautes classes.

Il existe heureusement des lexiques dans lesquels le néophyte peut tenter de combler ses lacunes. Le livre de Robert Ambelain comporte ainsi un glossaire de 576 termes et expressions⁶. L'Encyclopédie de la vénerie française fait mieux avec 668 entrées⁷. Ouvrages précieux pour le travail de terrain, car ils permettent de décrypter une partie des mystères auxquels se trouve brutalement confronté le sociologue. On apprend ainsi très vite que le cerf n'est jamais tué mais servi, ce qui donne une certaine saveur à la formule rituelle « madame est servie ». Ou encore qu'on ne donne pas un pied de l'animal au cours de la curée, mais qu'on fait les honneurs du pied à telle personne, puisque, en règle générale, seul le pied avant-droit mérite d'être ainsi mis en valeur. La transmission orale est de règle, ce vocabulaire accompagnant les actions de chasse et étant tout

5. Claude Duneton, Parler croquant, Paris, Stock, 1973, p. 125.

6. Robert Ambelain, Symbolisme et rituel de la chasse à courre, Paris, Robert Laffont, 1981.

7. Encyclopédie de la vénerie française, Paris, Olivier Perrin, 1961, p. 199-216. Le lexique de cet ouvrage a été conçu par Ch. - J. Hallo, le fondateur du musée de la vénerie de Senlis. Son fils, Georges Hallo, photographe, bouton de l'équipage Vénerie du Berry, en a fait le point de départ d'un album mettant en regard un terme de vénerie suivi de sa définition et, sur la page de droite lui faisant face, une photographie illustrant cette définition. Cf. Georges Hallo, Les grands devants ou l'alphabet photographique du veneur, Paris, Galerie La Cymaise éditeur, 1990. On peut se demander quelle est la fonction véritable de ces lexiques, et peut-être douter qu'il s'agisse d'instruments de divulgation d'un savoir. Ces publications restent pour l'essentiel à usage interne. Elles ont donc plutôt, outre leur éventuelle fonction pratique, en tant qu'annuaire par exemple, une fonction « miroir ».

naturellement et progressivement intériorisé au cours de l'enfance par ceux qui, nés dans ce milieu, ont une expérience précoce et intime de la vénerie, de ses rites et de ses coutumes. Pour ceux qui sont venus plus tard à la pratique, les leçons de vocabulaire se font aussi sur le terrain et chacun s'efforce d'intérioriser au plus vite les formules dont la méconnaissance trahit inévitablement votre ignorance. Ainsi pour ce couple, socialement atypique parmi les suiveurs - elle est secrétaire et lui dessinateur industriel - qui suit tous les samedis les laisser-courre de Bonnelles depuis une dizaine d'années. « Un jour, raconte le mari, Hélène dit à un carrefour : " Je vois un animal avec de belles cornes ". Un monsieur bien mis de sa personne lui a rétorqué : " Chère madame, il n'y a que les cocus qui portent des cornes, un cerf porte des bois ". » Voilà une leçon de vocabulaire qui ne fut jamais oubliée.

Le récit d'une chasse, écrit par un veneur pour une revue de vénerie lue quasi exclusivement par des veneurs, pourra sans doute mieux aider à prendre la mesure de l'ésotérisme du langage des initiés et, en même temps, à en goûter la précision. De tels récits sont fréquemment consignés par le maître d'équipage, ou un bouton ⁸ à qui est dévolu cet honneur, dans un livre de chasse, mémoire de l'équipage. Il arrive même que des suiveurs tiennent ce type de journal de bord pour leur propre usage. Le récit reproduit ci-après a été publié en 1955 et relate la chasse de Saint-Hubert de l'équipage de Bonnelles ⁹.

<p>6 novembre 1954 - Chasse de Saint-Hubert. R. V. à la Celle-les-Bordes ¹⁰ .</p>	<p>Savoir où a lieu ce « R. V. », le rendez-vous, est un premier problème de taille pour le suiveur novice.</p>
--	---

8. Le terme de « boutons » est très usuellement utilisé dans l'univers de la vénerie pour désigner les membres des équipages. Tout nouveau membre d'un équipage est autorisé à en porter la tenue, dont l'élément le plus spécifique, les couleurs pouvant se retrouver d'un équipage à un autre, est le bouton des vestes et des gilets qui sont en métal argenté, doré ou bronzé. Chaque équipage a son bouton, portant un motif qui lui est propre, et parfois sa devise. D'où l'appellation de boutons utilisée pour désigner les membres.

9. Bulletin de la Société de Vénerie (ancien titre de Vénerie, revue éditée par cette association qui regroupe les veneurs), n°2, avril 1955, p. 42.

10. À la Celle-les-Bordes se trouve le château du duc de Brissac, petit-fils de la duchesse d'Uzès, laquelle fut longtemps le maître d'équipage de Bonnelles.

<i>La messe a été, selon la tradition, célébrée dans l'église de la Celle, accompagnée par les trompes du cercle Dampierre.</i>	En 1990 ce sont toujours les trompes du cercle Dampierre qui viennent sonner la messe de Saint-Hubert.
<i>Une collation fut ensuite offerte au château par le Duc et la Duchesse de Brissac, et dans la cour du vieux manoir eut lieu la bénédiction des chiens.</i>	Afin d'éloigner les esprits démoniaques et les maladies, en particulier la rage, certains prêtres acceptent de bénir les meutes ¹¹ .
<i>Puis la meute, sous le fouet des piqueux et des valets de chiens, prit le chemin de l'attaque,</i>	L'endroit où les hommes qui ont fait le bois ¹² ont rebuché un cerf que les chiens vont tenter de débusquer.
<i>suivie de tous les boutons et des nombreux invités.</i>	Les invités sont les cavaliers non membres de l'équipage qui portent une tenue d'équitation noire.
<i>Un grand dixcors,</i>	On écrit aujourd'hui plus volontiers dix cors, en deux mots ¹³ .
<i>mis debout</i>	Le cerf est tapi au fond d'un fourré, les chiens l'en délogent.

11. La bénédiction emploie à peu près ces termes : « Dieu tout-puissant et éternel qui chassez toutes les souffrances et maladies, par les mérites du glorieux et saint évêque Hubert, votre serviteur et notre patron, soyez propices à nos prières en accordant à tous ceux qui implorent son assistance pour eux, leurs montures et leurs chiens, l'entière et continuelle préservation de toute infestation démoniaque, la préservation de la mort subite et imprévue, la guérison de la rage, la délivrance de tout mal et de tout péril pour l'âme comme pour le corps. Par Jésus-Christ notre Seigneur, ainsi soit-il ». Cf. Robert Ambelain, *op. cit.*, p. 146.

12. Faire le bois consiste à partir en forêt au petit matin d'un laisser-courre, en emmenant un chien de limier dont on est sûr qu'il n'aboiera pas en sentant la voie d'un animal. Il s'agit de localiser des animaux dans les enceintes forestières, sans les déranger, afin de savoir où attaquer, c'est-à-dire commencer la chasse en lâchant les chiens.

13. Il existe toute une terminologie pour désigner les cerfs en fonction de leur âge et de l'allure de leurs bois. On parle de deuxième tête, de daguet, etc. Il n'existe pas moins de douze termes pour décrire les différentes parties des bois d'un cerf. Tout ce vocabulaire, qu'il serait trop long de détailler ici, n'est toutefois pas spécifique à la vénerie puisqu'il est aussi utilisé par les autres chasseurs, les agents de l'ONF, les zoologistes. Les spécialistes s'accordent pour dire qu'il est extrêmement hasardeux de vouloir déterminer l'âge d'un cerf à partir de ses bois.

<i>au carrefour de Bonnelles dans les Yvelines ¹⁴ et sur lequel les chiens furent aussitôt découplés,</i>	C'est en principe libérer les chiens attachés deux à deux pour les lâcher sur l'animal ¹⁵ .
<i>après avoir battu au change dans les Yvelines et les bois de la Celle, passe à la Claye, traverse les buttes de Rochefort, les parcs de la Martinière,</i>	Après avoir cherché d'autres animaux à faire lever pour les livrer à sa place aux chiens, ce qui serait un change.
<i>où il bat au change, tourne dans les bois de Saint-Benoît où il s'accompagne.</i>	Le cerf trouve enfin une victime à pousser devant les chiens pour les inciter au change.
<i>Y tient les abois une première fois,</i>	Commençant à être épuisé le cerf s'arrête et fait face aux chiens, les tenant en respect.
<i>saute hallali courant les routes de Clairefontaine et de Moutiers, tient de longs abois dans les parcs de la Martinière près du carrefour Géraud et est servi par le duc de Brissac après quatre heures de chasse difficile.</i>	Le cerf franchit les routes poursuivi de près par les chiens.

Ce n'est là qu'un faible échantillon des récits de chasse où foisonnent termes et expressions érotiques. Les circonstances de la chasse pouvant être très variables, le vocabulaire utilisé pourra lui aussi différer notablement. Mais on retrouve toujours ce plaisir sous-jacent à l'utilisation d'un langage que seuls les initiés maîtrisent. Même si les veneurs ont parfaitement adopté le langage scientifique des gestionnaires du patrimoine naturel et de son capital sauvage afin de désamorcer la critique écologique de leurs détracteurs, il n'en demeure pas moins que leurs savoirs sont avant tout des savoirs aussi

14. Ce texte est écrit avant la réforme administrative ayant créé le département des Yvelines et ce terme désigne ici une partie de la forêt. On soulignera la connaissance approfondie de la toponymie que suppose la capacité de suivre le déroulement de la chasse dans l'espace à partir de ce récit, comme le montre l'accumulation de noms de lieux-dits par la suite.

15. Bien que les chiens ne soient plus attachés aujourd'hui parce qu'ils sont amenés en camionnette au lieu du rendez-vous, le terme est toujours employé.

peu académiques que possible et fondés d'abord sur l'initiation. Savoirs d'initiés qui, loin de désenchanter comme les savoirs savants, sont au contraire sources d'enchantement, car ils permettent de manipuler le sacré. Le savoir des veneurs est un savoir d'alchimistes, presque de magiciens, puisque, finalement, il s'agit de rivaliser avec les ruses de la nature. Les savoirs accumulés n'arrivent pas à réduire les mystères, comme celles de la voie et du comportement d'un animal qui semble jouer d'une irréductible liberté. L'ésotérisme de la langue est l'une des manifestations de ce rapport, de ce savoir qui est l'œuvre de l'initiation par les anciens, apprentissage « sur le tas », et non pas apprentissage scolaire, livresque.

Le langage de la vénerie est un langage souvent hermétique. Et pourtant de nombreuses expressions du français courant en sont issues. Comme le note Mireille Sacotte, le vocabulaire quotidien du lecteur de La Dernière Harde « est nourri de métaphores empruntées à la vénerie » dont il retrouve « le sens originel » à travers sa lecture. Il en est ainsi du pauvre hère, qui « redevient ce qu'il était initialement : un faon, un jeune cerf encore incapable de se défendre tout seul ». Donner le change redevient la ruse d'un vieux cerf qui pousse un jeune au devant de la meute et qui, « se faisant, trompe chiens et chasseurs »¹⁶. Être aux abois, marcher sur les brisées de quelqu'un : la vénerie est une très ancienne tradition cynégétique et elle a laissé de nombreuses traces dans la langue la plus ordinaire.

Le succès de ce lexique dans le langage courant a souvent une contrepartie négative. En effet de nombreux termes ou expressions ont une connotation tragique et passent dans le vocabulaire ordinaire pour exprimer des situations extrêmes, insoutenables. Il en est ainsi de l'expression « être aux abois » ou des termes « hallali » ou « meute ». Utiliser ce vocabulaire est une manière très usitée de donner un style dramatique à un texte. Ainsi Gérard Miller, dans un article du Monde, parle, à propos des ministres dont on réclame le passage devant le Haute Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé, du « temps des meutes », de l'erreur des députés ayant cru que « le phénomène des meutes était l'apanage des barbares » ou du « dessinateur Faizant saluant il y a quelques jours l'hallali en première page du Figaro ». Quoi que l'on pense sur le fond de cette

16. Mireille Sacotte, « Introduction » à Maurice Genevoix, La Dernière Harde, Paris, GF-Flammarion, 1988 (première édition 1938), p. 17.

affaire et de l'argumentation de G. Miller, ce qui mérite ici l'attention, c'est l'utilisation du vocabulaire de la vénerie pour stigmatiser un comportement social¹⁷. Ainsi les termes de vénerie, employés par analogie hors de leur contexte, peuvent être connotés avec les notions de cruauté, de barbarie : ce qui est révélateur de la manière dont le sens commun, avant tout examen de la question, perçoit cette pratique.

La vénerie comporte d'autres systèmes de codes. Ils peuvent être très simples. Un galon orne la cape du piqueux et le dos de sa veste, ce qui le distingue des boutons. Ils peuvent être beaucoup plus complexes et demander une longue familiarité pour en débrouiller les significations, comme les sonneries des fanfares de circonstances, chargées d'informer veneurs et suiveurs sur le déroulement des événements. Un spécialiste, Francis Pinguet, en soulignant la grande simplicité dans la forme de ces fanfares, dont les phrases musicales ont des structures du type A-B-A, avec parfois des variantes en A-A' ou en A-A'-A, admet que « cette très grande rigidité donne à cette musique une impression de monotonie pour le profane : " Toutes les fanfares se ressemblent " »¹⁸. C'est dire qu'elles sont difficilement identifiables et qu'elles resteront longtemps hermétiques au profane. Mais ce sont tous les secrets de ces vocabulaires spécialisés que se partagent les initiés. Comme dans un cercle, il y a le sentiment très fort d'appartenir à une confrérie, quelque peu secrète, dont l'accès demande une initiation qui n'est pas donnée, qui ne saurait s'acquérir autrement que par une longue fréquentation de la forêt et de ses mystères. Cette confrérie a ses règles, ses codes, son vocabulaire, ses expressions. Elle assure, à qui en fait partie, la solidarité d'un corps, comme ces corps issus des grandes écoles dont on connaît l'efficacité sociale.

17. Gérard Miller, « Sang contaminé. Le temps des meutes », Le Monde, 21 octobre 1992.

18. Francis Pinguet, « La vénerie et sa musique », Vénerie, n° 71, 3^e trimestre 1983, article repris en partie de La Revue musicale, n° 310-311, 1978.

chapitre 2 : la communion des fidèles

Cet ésotérisme du langage est l'un des traits permanents de l'univers du religieux, de la relation au sacré et à ses mystères. Il est l'une des dispositions d'autoprotection envers le sacré, une variante de ces rites propitiatoires qui visent à se ménager les forces occultes. Il est aussi l'un des fondements de l'existence d'une communauté qui partage les secrets de cette langue. Celle-ci, comme toute langue, tend à rapprocher ceux qui la pratiquent. Car la communion avec la nature et ses mystères s'accomplit dans la communion des fidèles.

les mystères de la nature

Le rite du rapport exprime cette attitude collective face à l'opacité de la forêt profonde. Ce cérémonial immuable est un hommage collectif à la présence mystérieuse de la vie sauvage. Le discours, souvent peu audible, de ceux qui ont exploré tôt le matin un secteur de la forêt, s'adresse avant tout au maître d'équipage et aux boutons qui leur font face. Discours riche en références aux lieux-dits et aux allées et routes dont les noms ne sont évocateurs que pour les initiés. Le néophyte a l'impression de se trouver face à une secte, se cachant derrière un discours hermétique. « J'ai connaissance d'un grand discours » raconte Daguet, premier piqueux de l'équipage de Bonnelles, en nommant telle route ou tel carrefour pour situer l'enceinte à laquelle il fait référence. Il dit avoir rencontré « durant sa quête » ces « messieurs en robe de soie », c'est-à-dire des sangliers, et avoir « refermé sa quête » en tel autre endroit.

Cette opacité de la vénerie, son caractère mystérieux, n'est peut-être jamais aussi affirmé qu'avec la vénerie sous terre. Renards et blaireaux vivent dans des terriers souvent vastes, dont les galeries s'étendent sur plusieurs centaines de mètres et comptent de nombreuses entrées, les gueules. Les déterreurs y ayant localisé un animal introduisent leurs chiens à tour de rôle. Il s'agit de fox terriers ou de teckels, animaux plus petits que ceux des meutes de grande vénerie, qui sont capables de se glisser dans les galeries. Ils y acculent progressivement l'animal. De la surface les déterreurs suivent les événements en collant leurs oreilles aux gueules du

terrier. Par ces orifices leur parviennent les échos de la poursuite, les grognements des chiens, les jappements de l'animal, qui permettent de suivre l'évolution de la situation et de se faire une idée sur ce qui se passe dans le ventre de la terre. Chaque maître encourage son chien de la voix, le fait revenir en l'appelant, lorsque, à l'intensité faiblissante des abois, il sent que son champion faiblit.

Les chiens ne chassent donc pas en meute, mais individuellement et leurs maîtres s'adressent à eux avec beaucoup d'affection et d'intensité. « Leur seule motivation est le rapport au maître, pense un déterreur. Selon les circonstances, ils suivent les intonations de sa voix. Le chien est à l'écoute de son maître, c'est à lui qu'il veut faire plaisir. » Mais le maître est lui aussi à l'écoute de son chien, « qu'on entend dans la terre, qui vous indique la profondeur, et sa certitude [d'avoir acculé l'animal], c'est un des grands moments. Mais il y a les déconvenues, les défauts, on n'entend plus son chien, alors on fait les premières tranchées, on essaye de s'approcher de son chien. C'est dur et long. L'épaisseur de la terre... on entre dans un élément fermé, c'est formidable. La terre ça sent bon, la terre a une odeur, qu'elle soit sableuse ou graniteuse. » Les déterreurs sont loin de la majesté des boutons sur leurs chevaux. À quatre pattes, à plat ventre ils tentent d'entendre ce qui se déroule sous leurs pieds.

Le renard ou le blaireau, dont la présence n'est attestée au début que par les aboiements des chiens, commence à devenir réalité lorsque, en creusant une tranchée, les déterreurs atteignent la galerie où chien et animal s'affrontent. Le chien est alors rappelé par son maître qui sent son museau pour vérifier qu'il s'agisse bien d'un renard, ou d'un blaireau. Les autres déterreurs viendront aussi vérifier que la chasse est bien engagée. Cette vérification a, symboliquement, une grande proximité avec le sauvage : en usant de l'odorat, les déterreurs se rapprochent de l'univers naturel et affirment la proximité qu'ils entretiennent avec lui.

À cette phase les déterreurs s'arment de pelles et de pioches et creusent une tranchée dans laquelle ils descendent. Ils vont regarder l'animal acculé au fond de la galerie qui, terrorisé, ne bouge plus. Cette découverte de l'animal chassé, qui se retrouve dans la grande et la petite vénerie, vient lever une partie du mystère qui a enchanté cette journée de chasse. Jusqu'à ce moment, l'animal n'a été entr'aperçu, au mieux, que de façon extrêmement fugitive. L'opacité,

le mystère de la forêt, ou des champs, commenceraient-ils à être élucidés ? Ce n'est sans doute que brève illusion, car l'animal vu, puis pris et servi, les mystères des sous-bois et de la vie souterraine paraissent demeurer entiers. Les déterreurs ont pu arracher un animal au ventre de la terre, mais ils sont les premiers à connaître la complexité du réseau de galeries qui percent le sous-sol sur 500 ou 600 mètres. « Les veneurs sous terre ont su conserver cet héritage des Gaulois qui est si précieux, déclare avec satisfaction un déterreur. Il y a des garennes qui auront passé les Romains, les Gaulois et la Révolution ! » Car les terriers sont très anciens et se transmettent de génération en génération, en quelque sorte. Les bois et les champs recèlent donc une vie souterraine insoupçonnée, qui accumule ses strates et ses vestiges.

Cette présence-absence de l'animal, est l'une des composantes les plus profondes du mystère de la nature sauvage. Voir des animaux en liberté n'est jamais facile, au point que de nombreux citadins sont fort surpris d'apprendre que telle forêt où ils vont à l'occasion se promener est habitée de grands mammifères qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'apercevoir. D'où probablement cette fascination pour la période du brame, si souvent déclarée par les veneurs. Le brame, c'est le cri prolongé du cerf mâle, qui retentit la nuit pendant la période du rut, autour de la seconde quinzaine de septembre, cette période pouvant s'étaler de la fin août à la fin octobre en fonction des conditions climatiques locales. C'est un cri qui rappelle le meuglement des bovins. Il n'a en soi rien de particulièrement majestueux, mais lorsqu'il résonne au cœur de la forêt, dans la nuit profonde ou à la clarté de la pleine lune, il impose l'évidence de la présence de la vie sauvage, puissante, mystérieuse et dont l'homme est radicalement exclu. Le brame, cri de défi envers les autres mâles, chaque cerf veillant jalousement à préserver sa place de brame, cri d'appel aussi en direction des femelles, prend une résonance émotionnelle et magique en trahissant la présence d'une vie habituellement cachée. L'immense plaisir que prennent la plupart des veneurs à « aller au brame », au prix de nuits écourtées et de longues marches dans la forêt nocturne, réside dans cette approche exceptionnelle du monde animal qui, tout à ses amours, oublie d'être aussi prudent et aux aguets que ne l'exige la vie sauvage.

Le cerf est trahi par son cri. Il l'est aussi par son odeur. Mais il demeure une présence invisible. Le mystère de la voie, du sentiment que le cerf laisse sur son passage, est encore plus impénétrable que celui du brame. Car il n'est pas perceptible directement par les hommes qui doivent s'en remettre à l'intercession des chiens. La voie fait l'objet de discussions durant les laisser-courre et, en fonction du temps qu'il fait, boutons et suiveurs émettent des pronostics sur la possibilité de prendre. Car la voie est éminemment capricieuse selon le degré d'humidité de l'air, la chaleur, le vent, la nature du sol, la végétation. L'odeur laissée derrière lui par l'animal provient de sa respiration, de sa transpiration et des sécrétions de glandes situées au niveau des pieds. Mais le sentiment est extrêmement volatile et les veneurs sont très sensibles au spectacle des chiens qui, par un jour venteux, arrivent à l'endroit où l'animal a traversé une allée. Le sentiment a été déplacé sur quelques mètres par le vent plus fort sur cet espace dégagé, et les chiens font un crochet en suivant fidèlement les inflexions imposées par les éléments à ce passage impalpable de l'animal.

Cette trace volatile est le seul lien entre la meute et l'animal. Aussi est-il particulièrement mal accepté qu'un ignorant ou un maladroit vienne à en rompre malencontreusement le fil, en coupant la voie devant les chiens qui seront perturbés et éventuellement perdus par les odeurs humaines ou celles de véhicules. C'est une scène fréquente de voir sur un chemin des suiveurs ou des cavaliers qui, ayant aperçu le cerf franchissant cet espace à découvert, veillent à ce que personne ne coupe la voie avant l'arrivée des chiens et empêchent les inconscients de passer. Ils ont crié « taïaut » ou ont sonné « la vue », la fanfare de circonstance qui dira aux chasseurs éloignés qu'ils viennent de voir l'animal. Ils se sentent investis d'une mission d'importance. Il ne s'agit pas seulement de permettre à la chasse de se poursuivre dans de bonnes conditions, mais de préserver ce lien ténu entre le monde humain et le monde sauvage qui ne peut exister que par la médiation du flair des chiens. Ce serait dans ces conditions un sacrilège que de rompre ce lien magique entre deux univers que toute la vocation sacrée d'un laisser-courre a pour mission de réunir.

On conçoit que les chiens de vénerie, mi-animaux domestiques, mi-animaux sauvages, intercesseurs obligés entre ces univers qui

sans eux auraient bien du mal à communiquer, soient l'objet d'un profond respect de la part des veneurs. Marqués du signe distinctif de l'équipage, le plus souvent l'initiale de son nom ¹⁹, ils font partie du monde civilisé. Fauves acharnés à la poursuite de leurs proies, ils participent au monde sauvage. Leurs pouvoirs en ce domaine sont sans commune mesure avec ceux de l'homme. Il suffit d'ailleurs qu'ils soient mis en défaut par les ruses de l'animal, et que ce défaut se prolonge, pour que l'enchantement retombe et que les hommes se retrouvent impuissants devant un animal qui leur échappe et trouve un refuge inexpugnable dans les profondeurs de la forêt.

Ombre fugace sautant un chemin, silhouette aux aguets entre les fougères, galopade effrénée du débucher, l'animal de chasse n'offre bien souvent qu'une image fugitive et pour cela fascinante et mystérieuse. Les fanfares de circonstances racontent les péripéties de cette odyssée souvent tragique à laquelle aucun des participants ne saurait être présent de bout en bout. Aussi l'animal en fuite n'est-il souvent que les échos lointains des trompes faisant concurrence aux récris des chiens. Où est-il, où va-t-il, quel est-il : aux multiples questions du veneur le vent apporte ses réponses, sibyllines et d'une interprétation souvent délicate. Ainsi le « lancé » signale qu'un animal a été forcé par les chiens de quitter son refuge. Le veneur qui sonne la « vue » a aperçu l'animal de chasse. Le « bat-l'eau » est sonné dès qu'il se jette dans une rivière ou un étang pour fuir chiens et chasseurs en annihilant son sentiment. Lorsque les chiens se lancent à la poursuite d'un autre animal que celui qui a été attaqué au début de la chasse, la sonnerie du « change » invite les boutons présents à arrêter les chiens qui se fourvoient. On compte plus d'une trentaine de fanfares de circonstances dont les durées sont très courtes, inférieures à une minute. Une vingtaine de fanfares d'animaux permettent d'identifier l'animal pris en chasse par les chiens ou aperçu en telle ou telle circonstance. Pour le cerf ces fanfares sont particulièrement utiles pour identifier l'animal chassé à l'aide de ses bois. Ainsi le daguet, la deuxième tête, le royal, chacun a sa fanfare en fonction de l'importance de ce qu'il porte sur la tête. L'usage de la trompe pourrait être avantageusement remplacé par celui de moyens

19. À Bonnelles, les chiens sont toujours marqués d'un « U », celui de la duchesse d'Uzès. Ces lettres sont dessinées aux ciseaux dans le poil des animaux, tous les quinze jours environ.

de communication plus modernes, dans le genre talkie-walkie. De plus les fanfares sont très semblables, au moins pour une oreille non exercée, et les risques de confusion paraissent considérables ²⁰. Mais pouvoir simplement envisager de renoncer à la trompe au profit de ces technologies contemporaines est un non-sens absolu. C'est que la trompe, avec toutes les difficultés liées à son utilisation, fait partie de la tradition de la vénerie, de son inscription dans un rapport privilégié à la nature. La trompe n'accompagne pas la vénerie, elle n'en est pas un accessoire, elle en est un élément essentiel, fondateur car, non seulement elle sert de moyen de communication entre les veneurs, mais encore elle introduit une dimension esthétique, à la fois émotionnelle et magique, dans le déroulement de la chasse lui-même et dans les cérémonies qui la suivent ou qui marquent certains moments comme la Saint-Hubert. Bien sûr on pourra se montrer insensible ou réservé quant à la valeur musicale de cet instrument et des fanfares qu'il permet d'interpréter. Mais cette musique hautement spécialisée possède, à l'instar de la musique militaire ou de la musique religieuse, une forte charge émotionnelle pour nombre de veneurs et de suiveurs, une grande valeur émotive pour ceux qui sont partie prenante de l'univers de la vénerie et en partagent les valeurs et les traditions. Celle-ci a ses lettres de noblesse : la renommée des trompes Périnet en fait l'équivalent du Stradivarius pour le violon. Comme le note Robert Ambelain, la qualité des instruments fait l'objet d'un savoir spécifique, là aussi réservé à quelques initiés. « On distinguait [...] en ma jeunesse, écrit-il, des époques quant à l'excellence de la fabrication : Périnet de la rue Galilée, puis Périnet de la rue Copernic, écrasaient de leur ancienneté aristocratique les Périnet de la rue Faber ! ²¹ »

Durant le laisser-courre les sonneries de circonstances ou d'animaux sont, à leur manière, des points de départ pour l'imagination. Chaque suiveur, chaque bouton un peu éloigné du cœur de l'action, construit le déroulement de la chasse par ce qu'il peut

20. La Fédération internationale des Trompes de France (FITF) diffuse des cassettes didactiques qui comprennent les fanfares d'animaux, les fanfares de circonstances et quelques fanfares dédiées à des équipages ou à des personnalités de la vénerie. Ces cassettes aident beaucoup les veneurs débutants dans leurs efforts pour mémoriser les phrases musicales. Toutefois il est fortement conseillé de s'appuyer sur les textes éventuellement grivois qui accompagnent traditionnellement ces mélodies pour en réussir le difficile apprentissage.

21. Robert Ambelain, *op. cit.* p. 127.

en deviner à partir des sonneries. Constructions parfois hasardeuses, mais toujours présentées avec assurance, et tout particulièrement devant le néophyte, facilement impressionné par ce don divinatoire. Un drame se joue dans la forêt et on tente d'en suivre les péripéties par les échos lointains qu'en apporte le vent. La trompe permet ainsi de suivre et de rejoindre l'action tout en imaginant ce que tentent de décrire les boutons en soufflant de leur mieux dans cet instrument qui exige de longues heures d'entraînement.

un temps hors du temps

La communion des fidèles se réalise non seulement dans les mystères de la vie sauvage mais également parce que la chasse à courre est aussi une fête en tant que retour mythique à l'âge originel, faisant abstraction des siècles. Chaque laisser-courre est en quelque sorte récréation du monde, plongée dans l'éternité de la nature. C'est l'une des définitions de la fête selon Caillois. « À la fois et pour les mêmes raisons cauchemar et paradis, écrit-il, le premier âge apparaît bien comme la période et l'état de vigueur créatrice d'où est sorti le monde présent, sujet aux vicissitudes de l'usure et menacé par la mort. C'est par conséquent en renaissant, en se retrempant dans cette éternité toujours actuelle comme dans une fontaine de Jouvence aux eaux toujours vives qu'il a chance de se rajeunir et de retrouver la plénitude de vie et de robustesse qui lui permettra d'affronter le temps pour un nouveau cycle. Telle est la fonction que remplit la fête. On a déjà défini celle-ci comme une actualisation de la période créatrice. Pour reprendre une juste formule de M. Dumézil, elle constitue une ouverture sur le Grand Temps, le moment où les hommes quittent le devenir pour accéder au réservoir des forces toutes-puissantes et toujours neuves, que représente l'âge primordial ²². » Il y a du retour aux sources, du retour aux origines dans la passion cynégétique des veneurs. Le laisser-courre est une parenthèse dans le déroulement ordonné du temps social. D'où le profond sentiment de dépaysement, de mise à l'écart des contraintes du monde ordinaire durant les heures de chevauchée et de course en forêt. « La chasse à courre, concluait Olivier de La Bouillerie, après une chasse au renard, c'est un mode

22. Roger Caillois, L'Homme et le Sacré, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1963 (première édition 1950), p. 136.

d'évasion extraordinaire. On n'a plus du tout la notion du temps. On ne sait plus à quelle époque on vit. Regardez la chasse de ce matin : ce pourrait être un autre siècle ! Dans le monde où l'on vit actuellement, on vit toujours à cent à l'heure. On peut s'évader de ce monde; et pour moi, je trouve ça extraordinaire ! »

En chaque veneur sommeille un peu de Raboliot, le personnage de braconnier de Maurice Genevoix. « Quand on est Raboliot, on ne s'embarrasse pas de raisons compliquées, telles qu'en ont les notaires, les juges de paix, les traîne-paillasses [les huissiers]. Il y a simplement des choses qu'on ne comprend pas, dont on ne peut pas tenir compte : qu'est-ce que c'est que le droit à la chasse ? Il y a l'instinct de la chasse, le besoin de chasser selon le temps et la saison, d'obéir aux conseils éternels qui vous viennent de la terre et des nuages, aux ordres clairs qui montent en vous avec la même lenteur paisible que la lune blanche sur les champs. Le cœur se met à battre ; une angoisse légère vous point au creux de la poitrine, pareille, un peu, à celle de l'attente amoureuse ²³ . » Les veneurs se veulent très respectueux de la réglementation et entendent être des modèles quant à la rigueur de la gestion cynégétique. Mais cette impatience et cette passion renaissante, à l'approche de l'automne et de la saison, celle de la chasse, tous nous les ont dites. Ils n'ont pas hésité, souvent, à parler d'instinct que l'on a dans le sang, ou que l'on n'a pas. Cette passion, c'est un virus aussi, que l'on attrape tout jeune encore en suivant un grand-père au laisser-courre. Et qui ne vous lâchera plus car il est une expérience irremplaçable de quelque chose de profond qui vient de la nuit des temps, du fond des âges ²⁴ . Cette affirmation d'un être total tout entier dans sa passion où il investit sa vision du monde et ses savoirs rend bien compte de l'adéquation parfaite entre des hommes et leur pratique. Ils sont faits pour elle, elle est faite pour eux. À tel point que des unions matrimoniales socialement improbables entre piqueux et femmes de la « bonne société », membres d'un équipage, en deviennent

23. Maurice Genevoix, Raboliot, Genève, le Cercle du Bibliophile, 1970, (première édition 1925), p. 70-71.

24. Comme l'écrit si justement Bertrand Hell : « Pour les gens de chasse le caractère congénital de la fièvre cynégétique ne fait aucun doute. Dès la plus jeune adolescence, des signes révèlent à celui qui sait les lire la marque de ce flux sauvage [...]. Dans le système physiologique qui s'ébauche, on note le rôle du sang, vecteur d'un flux d'ensauvagement » (Entre chien et loup, op. cit. p. 70).

possibles. Ce partage de la même passion se retrouve avec le sacrifice des congés consacrés totalement ou partiellement aux laisser-courre de la saison, l'hiver, la seule qui compte véritablement.

La négation du temps et l'affirmation de la tradition reposent sur la répétition sans faille du même cérémonial sur un rythme bi-hebdomadaire. Le souci de la tradition s'exprime dans la tenue de vénerie, immuable depuis plus de deux cents ans. « Jusqu'au XVII^e siècle, écrit Patrick Verro, les veneurs s'habillaient comme bon leur semblait. C'est Louis XIV qui créa la première tenue de vénerie avec galons, col et parements, culotte et gilet, ainsi que les bottes à chaudron ²⁵, ceinturon, jabot et tricorne. Puis Louis XV fit évoluer le bouton rudimentaire en bois ou en os recouvert d'étoffe vers un bouton orné puis serti en métal ²⁶. » La tenue des veneurs fait complètement abstraction des modes, de la mode, et même des variations climatiques puisque par un chaud soleil d'automne ou par une bise glaciale elle restera semblable dans son apparence ²⁷. Elle montre ainsi une souveraine indifférence à l'égard du temps qui passe et de celui qu'il fait. La tenue est d'un grand détachement envers ces aléas de la conjoncture. C'est aussi cela, avoir de la tenue, et il importe que ce soit la tenue des ancêtres. « On a repris les couleurs de mon grand-père, explique Henri de Cerval, en relatant comment fut remonté l'équipage de Poussignac fondé autrefois par son aïeul dans les Landes. Je ne m'imagine pas la vénerie s'il n'y a pas un minimum de tenue, poursuit-il. Parce que sinon, très, très vite ça fait un peu viandard, et pour éviter ça il faut respecter les règles. Je ne vais pas aller voir mon sous-préfet en jeans, c'est un peu pareil, je crois qu'on respecte beaucoup nos animaux. » Étrange comparaison entre le corps préfectoral et la faune sylvestre. Mais qui, dans la bouche d'un notable de province, exprime bien le sentiment complexe de déférence et de supériorité envers un partenaire qui n'est tout de même pas votre égal mais qui, par son rôle essentiel dans la vie locale, a droit à votre respect. D'autant plus que vous avez de la tenue, et une tenue qui remonte à quelques générations.

25. Les bottes à chaudron comportent une partie haute qui protège le genou en l'enveloppant. Elles sont particulièrement utiles pour les chevauchées dans les sous-bois.

26. Patrick Verro, La Chasse à courre au travers de la carte postale, Paris Éditions Graphicam, 1983, p. 102.

27. La veste est toujours d'un drap de laine tissé très serré pour allier chaleur et imperméabilité relative.

Monique de Rothschild, maître d'équipage de la Futaie des Amis, qui chasse le cerf en forêt de Compiègne, rappelle avec un certain plaisir que « le bleu et le jaune ont toujours été les couleurs de ma famille. La tenue est bleue, le gilet est jaune, jusque là je n'ai rien fait d'autre que de suivre une vieille tradition familiale. Mon père avait une tenue bleue avec des parements jaunes, moi j'ai mis des parements bleus et nous avons un autre bouton. Mais je n'aurais jamais pu penser avoir une autre tenue que bleue et jaune, c'est le côté familial ».

À Bonnelles les boutons portent la veste rouge, descendant au niveau du genou pour les hommes, un peu plus courte pour les femmes. Les parements en sont bleus, ornés d'un galon de vénerie, une bande argentée bordée de deux bandes dorées de même largeur. La culotte peut être blanche ou du même bleu que les parements de la veste. Les femmes portent des jupes-culottes, elles montent pratiquement toutes à califourchon et la posture en amazone est peu usitée. Les bottes sont toujours noires, avec quelquefois des revers marron. Le port des véritables bottes de vénerie, à chaudrons protégeant les genoux, est assez rare. Il est le fait des piqueux qui sont appelés beaucoup plus souvent que les boutons à pénétrer dans les sous-bois, pour stimuler les chiens en défaut. Les hommes ont la tête couverte d'une bombe d'équitation, dénommée cape, en velours noir ou bleu marine, entourée d'un ruban de soie noire, avec une rosette dans le même tissu à l'arrière. Les femmes portent le tricorne, chapeau à trois pointes dit encore lampion, qui était orné autrefois de plumes d'autruche. Hommes et femmes ont des gants blancs et une cravate de chasse, également blanche, « nouée en col de vénerie [...] et fixée par une épingle de sûreté portant une réduction du bouton de l'équipage ²⁸ ».

Le nombre de combinaisons pouvant différencier ces tenues est relativement limité mais les boutons, cette fois au sens propre du terme, viennent donner une touche nécessairement originale puisque chaque équipage se doit de le faire fabriquer selon un modèle créé spécialement à son usage. L'animal chassé fournit le thème utilisé par le sculpteur réalisant le modèle en bas-relief qui servira à réaliser les boutons. Il y a toutefois des exceptions et certains boutons reprennent un autre motif, une croix en forêt par

28. R. Ambelain, *op. cit.*, p. 63.

exemple. Le bouton porte généralement le nom de l'équipage ou sa devise. Ainsi la mention « Écoute, observe et porte-toi en avant » figure sur celui du rallye Les Gasses. Mais l'ornement du bouton se résume parfois à une figurine de l'animal chassé. Image et devise : on retrouve dans cette tradition du bouton celle du blason, de cette emblématique propre aux familles aristocratiques.

Cette grande variété des boutons, leur caractère éphémère parfois, car les équipages disparaissent assez souvent pour renaître sous un autre nom, parfois avec la même meute mais un autre maître d'équipage, explique qu'ils constituent un objet de collection pour certains veneurs et que chaque musée de la chasse et celui de la vénerie en présentent un assortiment, parfois considérable ²⁹ .

Non seulement la tenue est par sa permanence référence au passé, mais il arrive qu'elle soit transmise d'une génération à l'autre. « J'ai chassé pendant plusieurs années avec la tenue de mon grand-père, parce que j'avais à peu près le même gabarit que lui », confie le comte d'Aymery. Si, pour des raisons de taille et d'usure, les parties vestimentaires de la tenue connaissent relativement peu souvent ce type de transmission, il n'en va pas de même pour les accessoires, épingles de cravate, trompe, cravache et surtout la dague qui est un objet d'orfèvrerie.

Les chevaux, eux aussi, doivent manifester le sens des convenances de leurs cavaliers et montrer de la tenue. Ils doivent arriver au rendez-vous brossés, lustrés, tondus de près. À la Saint-Hubert leur crinière doit être nattée et ornée de brins de laine aux couleurs de l'équipage, bleu marine et rouge pour Bonnelles. « Je suis très exigeant quant à la tenue des chevaux, confie Alain Dauchez, le maître d'équipage, parce que, si on commence à lâcher, les gens vont venir en cow-boy à la chasse à courre. »

La tenue est d'autant plus soignée, donc, qu'elle est celle d'une pratique entourée d'un certain sacré. On ne saurait s'y présenter sans sacrifier à des rites qui permettent le passage de la vie

29. Les boutons, mais aussi les suiveurs, sont souvent aussi des collectionneurs, la collection étant une manière de continuer à vivre sa passion sous d'autres formes. Outre les boutons, les dagues, les tenues, les trompes, mais aussi les aquarelles ou les bronzes, les livres ou les photographies et les films, les documents à rassembler ne manquent pas. Les collectionneurs organisent d'ailleurs une réunion annuelle, annoncée par Vénerie, au cours de laquelle objets et informations sont échangés.

ordinaire à la cérémonie où vont intervenir les forces du monde sauvage. Il est révélateur qu'il faille attendre la cérémonie solennelle de la Saint-Hubert, aux environs du 3 novembre, pour que les boutons, selon la tradition, puissent revêtir la tenue de l'équipage. Les chasses ont déjà commencé depuis le début du mois d'octobre, mais les boutons se contentent, jusqu'à cette cérémonie, d'une tenue d'équitation noire. Par contre ils assistent à la messe de la Saint-Hubert en ayant sorti leur tenue de la penderie où elle aura passé l'été. C'est aussi à l'issue de cette messe que les nouveaux boutons, cooptés durant la saison passée, sont officiellement reçus au sein de l'équipage. Face aux veneurs rangés en demi-cercle ils reçoivent quelques mots de bienvenue du maître d'équipage qui frotte avec un peu de boue ou quelques feuilles mortes leur épaule comme pour marquer leur passage du monde ordinaire, propre et policé, au monde sauvage. Aussi le soin apporté à la tenue a-t-il peut-être à voir également avec des rites propitiatoires, destinés à attirer la bienveillance sur l'entreprise des hommes qui vont affronter un univers qui n'est pas véritablement le leur. Un peu comme le matador revêt « l'habit de lumière » avant de pénétrer dans l'arène. Si les risques ne sont pas aussi élevés, ils ne sont pas pour autant négligeables. Les chutes de cheval tout d'abord, sur un terrain difficile qui demande souvent de réelles qualités équestres, au moins pour les cavaliers qui suivent la chasse au plus près. La prise de l'animal est parfois périlleuse, lorsqu'il faut servir un cerf ou un « cochon »³⁰.

la confrérie des veneurs

La chasse à courre, dans son mouvement de retour à l'âge originel, fait non seulement abstraction du temps, mais encore, dans la fièvre de l'action, des différences sociales. Il est pourtant vrai que, dans la grande vénerie, les boutons à cheval voisinent avec des suiveurs en situation beaucoup moins majestueuse, qu'ils soient à pied, à vélo ou en voiture. Le cavalier impose sa silhouette au milieu de ceux qui restent rivés au ras du sol, il en impose.

Il est vrai également que dès que que l'on sort du temps de la chasse proprement dite, les différences sociales réapparaissent

30. Les veneurs et les autres chasseurs désignent le sanglier volontiers ainsi.

aussitôt. Le rendez-vous et les instants qui précèdent la curée sont les moments où la structure sociale se donne à voir sur le terrain. Arrivant au lieu convenu, en forêt, les suiveurs et les boutons garent leurs véhicules en deux ensembles nettement séparés, de part et d'autre d'un carrefour de routes et d'allées. Les suiveurs d'origine bourgeoise peuvent créer un peu de flou en se rangeant d'un côté ou de l'autre. De petits groupes engagent alors la conversation en attendant le rapport. La ségrégation spatiale n'est guère transgressée que par les salutations polies des veneurs qui s'adressent « aussi bien à nos suiveurs qu'aux membres de l'équipage », comme le souligne Marc-Antoine d'Aymery, jeune bouton, et par celles des suiveurs, tout aussi empressées et enjouées.

Le rapport, premier rituel de la pratique, rassemble tout le monde et marque le début véritable du laisser-courre. Les groupes venus de la ville et du village se défont pour réaliser la fusion des pratiquants. Les mouvements mêlent alors en quelques instants les tenues rouges, les lodens verts et les anoraks bleus qui se confondent dans l'écoute attentive du récit de ceux qui ont fait le bois, qui donc ont surpris quelques secrets de la forêt sortant à peine des profondeurs de la nuit et se font les intercesseurs entre le monde ordinaire et l'univers sauvage.

Le départ s'effectue alors dans une grande confusion, qui voit cavaliers et cyclistes se mêler plus ou moins fraternellement, les suiveurs à pied ayant déjà pris les devants et les automobilistes gagnant paisiblement leurs véhicules. Mais ces groupes, qui se définissent en fonction de leurs moyens de locomotion, sont transversaux aux divisions sociales. Pendant le laisser-courre, suiveurs et boutons participent d'abord en raison des savoirs et de l'expérience acquise. La compétence fixe alors une hiérarchie qui vient jeter de la confusion dans celle des positions sociales.

L'animal une fois pris, sa dépouille est ramenée sur le lieu choisi pour le déroulement de la curée, un carrefour en forêt, proche de l'endroit des abois. Les divisions sociales réapparaissent alors instantanément. Les boutons ouvrent les coffres des limousines et des Range Rover qui dévoilent des paniers de pique-nique en osier dignes de figurer au catalogue d'Interchasse ou de Saillard. Les discussions s'animent. Selon Amaury Desbrulins, jeune membre de l'équipage de Bonnelles, certains « sont là pour parler business. Il

suffit de tendre une oreille indiscreète pour entendre les choses. De toute façon, c'est bien connu, ce sont les plus belles affaires qui se traitent à la chasse, autour d'une piscine ou dans une maison de campagne ».

Pendant ce temps de nombreux suiveurs font cercle autour du cerf que deux ou trois bénévoles, leur Opinel à la main, commencent à dépecer. Aucun bouton, aucun suiveur bourgeois dans le cercle. Les tâches de basse cuisine sont laissées aux gens de l'office ³¹. Comme si le travail de dépeçage, incontournable, n'était qu'un mal nécessaire, hors du sacré.

Pourtant, pendant l'action de chasse, la passion du jeu est telle que le piqueux ou le maître d'équipage accorderont beaucoup plus de crédit aux avis et renseignements de tel cantonnier ou bûcheron qu'à ceux d'un banquier ou d'un duc. Si bien qu'un facteur ou un typographe ont pu recevoir les honneurs dans tel ou tel équipage en raison des services rendus et de la qualité de leur participation. « On reconnaît en vous une capacité de suiveur, dit Gérard Cavalade, préposé de la Poste dans une petite ville des Yvelines. Vous faites partie de la famille, vous êtes reconnu comme un membre de l'équipage, c'est du moins ce que m'a dit Mme Otto, la présidente de l'équipage de Bonnelles, le jour où j'ai eu les honneurs. »

Sans doute cette dénégation des différences sociales est-elle le plus souvent empreinte de paternalisme. Mais elle est néanmoins capable de brouiller momentanément la perception des hiérarchies sociales. Ainsi Alain Guérard, dont le père était garde-chasse, lui-même étant ouvrier professionnel devenu cadre à la suite d'une formation interne dans son entreprise, suit régulièrement les chasses à Bonnelles. « On m'a adopté, dit-il, car on sait que je connais le métier. » Le matin il fait le bois de son côté. « Il m'arrive d'avoir vu quelque chose dont je fais part. Je peux dire qu'on a attrapé une fois sur ma brisée. » Ces habitudes, cette proximité,

31. C'est là la tendance qui s'impose d'évidence à l'observation. Du moins pour les grands équipages. Il en va différemment pour ceux, plus modestes, où il arrive que les boutons mettent la main à la pâte. À plus forte raison pour les équipages de petite vénerie qui ne disposent que rarement d'un public assez nombreux pour fournir cette main-d'œuvre bénévole. C'est encore plus vrai pour les équipages de déterrage. Mais, même dans les équipages de grande vénerie à la composition sociale élevée, il arrive que tel ou tel jeune de bonne famille, appelé à devenir membre de l'équipage, marque sa bonne volonté et sa passion naissante en collaborant au travail des bénévoles.

finissent par élargir l'équipage à ses suiveurs les plus fidèles qui s'en sentent membres à part entière. « Moi, je chasse avec Dauchez depuis 17 ans » dit Alain Guérard, s'assimilant ainsi, au moins lexicalement, aux membres de l'équipage. Certes il reste parfaitement conscient des réalités des différenciations sociales. Mais dès qu'il est question de chasse, c'est le collectif de l'équipage, étendu à ses suiveurs, qui devient l'agent, le sujet de l'action. Auquel le locuteur se confond alors sans remords en utilisant un « on » de rigueur, dans des formules comme « on a pris un quatrième tête mardi dernier » ou « samedi on a attaqué à la Croix Vilpert ». Ce sentiment de l'appartenance à l'équipage tranche singulièrement avec le « ils » générique qui, dans le discours de ceux qui en sont éloignés, désigne les détenteurs du le pouvoir. L'affirmation d'une communauté qui transgresse les différences sociales est l'une des sources, sans doute rarement clairement perçue, de l'émotion et du plaisir des participants. Moment de célébration collective de cet accord sur la manière de concevoir la société et la nature, le laisser-courre n'est pas une négation, une contestation de cet ordre, mais son acceptation, chacun sachant très bien où est sa place. La cérémonie achevée, chacun reprend tout naturellement la position que lui assigne l'espace social.

Cette présence simultanée de groupes situés aux extrêmes de la société a facilité le travail de terrain et l'observation participante. L'illusion de la fusion avec l'un des deux groupes, populaire ou bourgeois, a toujours été rendue impossible par notre situation socialement en porte-à-faux. Non seulement nous n'appartenons, par notre position professionnelle, ni aux couches populaires, ni à la grande bourgeoisie, mais encore la conscience de cette bipartition nous a évité de nous mêler intimement à la pratique, sans aucune distanciation. Même pendant le laisser-courre, temps de dénégation des différenciations sociales, notre ignorance cynégétique est venue constamment nous rappeler que nous n'étions pas véritablement à notre place, l'illusion de la passion, nous étant interdite.

Bien que n'ayant jamais dissimulé notre condition de sociologues à l'œuvre, et sans doute même parce que nous étions connus en tant que tels, il nous a été difficile de gérer nos aller et retour entre les groupes. Il fallait éviter que l'un puisse nous percevoir comme plus proche de l'autre. Cette position peu confortable n'a pu être atténuée

que progressivement à Rambouillet, au fur et à mesure que nous étions mieux connus. Il s'agit là plus d'un avantage que d'un inconvénient car cette extériorité des conditions de l'observation contraint à une attitude objectivante que la situation psychologiquement plus agréable mais sociologiquement dangereuse du poisson dans l'eau risque toujours de contrecarrer.

Cette dénégation des hiérarchies sociales se donne particulièrement à voir dans la place accordée aux piqueux. Si leur salaire est faible, les gains symboliques sont appréciables. Le rôle social local est important. Le piqueux est souvent le représentant et l'envoyé de l'équipage dans les négociations et les contacts avec les propriétaires riverains des territoires de chasse. En outre, ce qui est étonnant au premier abord pour qui ne connaît pas le monde de la vénerie, il lui est accordé une grande place dans toutes les publications spécialisées. La couverture du numéro de la revue Vénerie dans lequel un dossier était consacré à l'équipage de Bonnelles reproduisait une photographie de Daguet, le piqueux en fonction à l'époque, seul avec ses chiens³². Ce n'est pas un cas exceptionnel.

D'ailleurs les piqueux portent une tenue qui est presque identique à celle des boutons et il faut un œil averti pour les distinguer. Il nous est arrivé, au début du travail de terrain, de prendre un instant certains piqueux, en raison de leur autorité et de leur prestance, pour les maîtres d'équipage. L'erreur n'est possible que pour un ignorant car, en fait, des différences subtiles mais bien visibles différencient les tenues. Celles-ci sont ornées de galons de vénerie qui présentent une bande argentée encadrée de deux bandes dorées pour les boutons et l'inverse, une bande dorée encadrée de deux bandes argentées, pour les piqueux. Mais surtout ce galon est repris autour de la cape, au lieu de la bande de soie noire qui orne celle des boutons. Il est repris également dans le dos de la veste sous la forme d'un V disposé à l'envers, au niveau de la ceinture. Que ces marques distinctives soient assez subtiles pour que la confusion soit possible pour des non-veneurs est révélateur de cette inversion des hiérarchies que la passion peut induire. Le piqueux ne saurait être radicalement différent des boutons dans sa tenue de chasse. C'est sans doute le savoir-faire, la parfaite connaissance de la forêt, de sa

32. Vénerie, n° 93, 1^{er} trimestre 1989.

faune, des chiens de la meute, que l'identité apparente de la tenue symbolise et reconnaît. Le piqueux est un veneur parmi les autres, et bien souvent le plus expérimenté et le plus compétent des veneurs présents. Mais en même temps il est indispensable, pour les invités en particulier, que l'erreur sur la personne ne puisse être commise.

C'est en vertu d'une logique en partie semblable que les suiveurs de condition sociale modeste peuvent, le temps de l'action, être dans une position de proximité relative avec des boutons appartenant à la plus haute société. D'autant que ces veneurs ont aujourd'hui objectivement intérêt à cette démocratisation de la chasse à courre, non seulement parmi les boutons, où elle reste encore relative, mais en associant les suiveurs les plus fidèles à la vie des équipages. C'est sans doute faire de nécessité vertu car la présence massive de ces suiveurs modestes fournit un alibi face aux opposants qui, étant massivement issus des couches moyennes intellectuelles et citadines, sont très sensibles aux différenciations sociales, au caractère aristocratique que la vénerie prend dans leurs représentations. Ils sont loin de pouvoir imaginer que, comme tout culte, ce culte de la nature à travers une forme particulière de chasse se vit dans la communauté des croyants, mêlant les princes et les humbles dans une même communion au sein du monde sauvage. Quitte à ce que les différences, seulement déniées, réapparaissent dès que l'on sort du temps sacré de la chasse.

sacré et religion

Il nous paraît indéniable qu'il y a du sacrifice dans la chasse à courre. Si du moins on accepte de limiter la notion de sacrifice à la définition qu'en donnent Hubert et Mauss. « Mais si le sacrifice est si complexe, se demandent-ils, d'où peut lui venir son unité ? C'est qu'au fond, sous la diversité des formes qu'il revêt, il est toujours fait d'un même procédé qui peut être employé pour les buts les plus différents. Ce procédé consiste à établir la communication entre le monde sacré et le monde profane par l'intermédiaire d'une victime, c'est-à-dire d'une chose détruite au cours de la cérémonie. Or [...] la victime n'arrive pas nécessairement au sacrifice avec une nature religieuse, achevée et définie ; c'est le sacrifice lui-même qui la lui

confère ³³. » Ce n'est pas seulement pour des raisons objectives de taille et de prestance que le cerf est l'animal que le sens commun associe systématiquement à la vénerie. Cet animal emblématique est aussi celui de la légende de Saint-Hubert ³⁴. Il a donc traditionnellement quelque chose de divin. Mais par extension, tous les animaux de vénerie peuvent remplir le même rôle. Leur sacrifice met en contact avec le monde sauvage, avec un sacré pour lequel les chiens fournissent les intercesseurs. Il est bien normal alors qu'on leur réserve une place de choix dans le rite de la curée où ils consomment l'animal sacrifié, les participants communiant dans cette cérémonie. On est loin des formes de chasse désenchantées et sécularisées, comme les lâchers de faisans si méprisés par la plupart des veneurs. Selon cette problématique, on comprend aussi le rôle singulier et le prestige particulier du piqueux qui joue le rôle du prêtre. C'est lui qui tient en respect la meute devant les abats qui vont être consommés. C'est lui qui maîtrise cette force sauvage que sont ces fauves ne demandant qu'à se ruer sur leur proie.

Il est alors logique que, occupant cette position intermédiaire entre le profane et le sacré, on lui donne souvent un pseudonyme qui le protège des mystères qu'il affronte. H. Hubert et M. Mauss, dans leur essai sur le sacrifice, écrivent que « souvent, un changement de nom marque cette recreation de l'individu. On sait que le nom est, dans les croyances religieuses, intimement lié à la personnalité de celui qui le porte : il contient quelque chose de son âme. Or le sacrifice s'accompagne assez souvent d'un changement de nom ³⁵ ». Les piqueux ont fréquemment des noms d'emprunt qui rappellent la forêt, sa faune et sa flore, tels que « La Brindille », « Jolibois », « Daguet », « La Brisée », ce dernier surnom rappelant la branche brisée avec laquelle l'homme qui fait le bois marque l'endroit où un animal est entré dans une enceinte. Ces surnoms deviennent une

33. Henri Hubert et Marcel Mauss, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », dans Marcel Mauss, Cœuvres, 1 - les fonctions sociales du sacré, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1968 (présentation de Victor Karady), p. 302 (1^{ère} édition dans L'Année sociologique, 1899).

34. Selon cette légende, Hubert d'Aquitaine, chassant dans la forêt d'Ardenne, poursuit un dix cors avec sa meute. Le cerf rejoint, aux abois, fait face aux chiens, une lumière éblouissante dessine une croix entre ses bois. Hubert se consacre alors à l'Église et devient évêque de Liège. Ceci se passait au début du VIII^e siècle.

35. Henri Hubert et Marcel Mauss, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », op. cit. p. 268.

deuxième identité pour les piqueux. Daguet et Jolibois ne sont, à l'équipage de Bonnelles, jamais appelés autrement par tous les suiveurs et les boutons. La Brindille, piqueux du vautrait du Perche, reçoit du courrier adressé à « Monsieur La Brindille ». Le nom d'emprunt n'est toutefois pas systématique. Le piqueux du vautrait d'Amboise est connu et appelé par son prénom. Il ne sait pas lui-même à quoi peut tenir ce traitement d'exception. Dans les Landes, l'équipage de Saint-Raphaël a un piqueux doté d'un surnom, Genêt, et un autre que l'on appelle par son prénom, Donatien ³⁶.

La présence de l'Église, avec en particulier les offices célébrés pour la Saint-Hubert, participe elle aussi à cette communion des fidèles. Au cours de la messe, un piqueux tient en laisse un chien face à l'autel, au premier rang, devant les boutons, les hommes étant séparés des femmes, et les sonneurs de trompe, mobilisés pour l'occasion. À la fin de l'office, le prêtre sort parfois bénir l'ensemble de la meute, rassemblée sur le parvis. Mais cette pratique a rencontré une certaine hostilité de la part de la hiérarchie ecclésiastique et la cérémonie se limite souvent à la messe. Il est vrai que la Saint-Hubert peut faire songer par certains traits à des cérémonies païennes. Ainsi il est fréquent que, derrière l'autel, le Christ en croix soit entouré de massacres, c'est-à-dire de crânes de cerfs ou de chevreuils avec leurs bois, dont le caractère quelque peu totémique peut surprendre.

Cette cérémonie est un moment privilégié de gestion du capital social. Elle rassemble tous les boutons, y compris ceux dont l'assiduité, en raison de leur charge de travail ou de leur âge, est très irrégulière. Les suiveurs sont là aussi au grand complet. Les personnalités locales ont été invitées. Maires et conseillers municipaux, présidents des sociétés de chasse à tir voisinent avec les officiers de gendarmerie, ceux de l'ONF (Office national des forêts ³⁷) et de l'ONC (Office national de la chasse) qui, pour

36. On remarquera toutefois que les piqueux, lorsqu'ils n'ont pas de nom d'emprunt, sont presque toujours appelés par leur prénom, comme cela se fait encore pour le personnel domestique.

37. L'ONF est un établissement public, doté de l'autonomie financière, qui exploite et gère les forêts pour le compte de l'État et des collectivités publiques (dont 10 500 communes forestières). Tout en devant assurer son équilibre financier (en particulier en commercialisant des bois, environ 1/3 de la récolte totale française), l'Office doit, entre autres missions, veiller à la conservation de la faune et de la flore et aménager les fonctions de loisir. L'emblème des Eaux et Forêts, avant leur transformation en ONF, comportait une

l'occasion, ont revêtu leur grande tenue. La présence d'un régiment dans la région, surtout s'il est issu de la cavalerie, se traduira également par la présence d'officiers. La cérémonie est suivie d'un laisser-courre où la foule des suiveurs est toujours particulièrement nombreuse.

La messe de la Saint-Hubert est donc un rite de passage. Il y a avant elle la période des chasses d'entraînement, à l'issue desquelles on ne prend pas d'animal, et qui ont pour but de faire travailler la meute après le long repos estival. Puis quelques chasses où le cerf peut être pris, mais en quelque sorte incognito : les boutons ne portent pas leur tenue. Ils ne sont donc pas identifiables, mais dans une sorte d'anonymat symbolique : il va de soi qu'ils sont parfaitement reconnaissables par tous les habitués des laisser-courre, mais le fait de ne pas porter la tenue est comme un camouflage à l'égard de la forêt, du monde sauvage, qui ne saurait pas, lui, à qui il a affaire. Il faut la protection de Saint-Hubert pour que la saison puisse véritablement commencer, pour que l'on soit dans le temps sacré de la chasse. Cette protection, seul un agent spécialisé, un intercesseur entre le monde ordinaire et le monde sacré, est en mesure de la procurer. « Généralement, on n'ose pas approcher des choses sacrées directement et seul, écrivent Hubert et Mauss ; elles sont trop graves et trop hautes. Un intermédiaire ou, tout au moins, un guide est nécessaire. C'est le prêtre. Plus familier avec le monde des dieux où il est à demi engagé par une consécration préalable, il peut l'aborder de plus près et avec moins de crainte que le laïque, taché peut-être de souillures inconnues ³⁸ . »

La messe de la Saint-Hubert a un caractère œcuménique : les israélites et les protestants y participent au même titre que les catholiques car « la chasse à courre, estime l'épouse protestante d'un bouton de l'équipage de Bonnelles, c'est vieux comme le monde. Le cerf est le symbole de vie, d'éternité. Je pense que c'est après ça que tout le monde court, catholique, juif ou protestant, cela va beaucoup plus loin, c'est une quête ». Toutefois certains équipages, tout en fêtant la Saint-Hubert, s'abstiennent de faire célébrer une messe.

tête de cerf. Le bouton de l'uniforme de l'ONF est orné d'une trompe de chasse et de feuilles de chêne. «La vénerie, le cerf, le chêne, font partie de nos racines forestières », remarque M. Laverne, directeur régional de l'île-de-France.

38. Henri Hubert et Marcel Mauss, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », *op. cit.* p. 217.

Mais c'est alors pour éviter la contestation d'une partie du monde catholique, opposé, sinon à la chasse à courre, du moins à la tradition de la bénédiction des chiens qui apparaît à certains comme entachée de paganisme. « Ce n'est pas la peine de faire des remous », admet diplomatiquement Arnaud de Sigalas, propriétaire du château et maître de l'équipage de Cheverny.

Sans doute peut-on admettre avec Daniel Fabre qu'il y a un usage trop extensif de la notion de rite dans l'analyse des sociétés contemporaines ³⁹. Il nous semble toutefois qu'en ce qui concerne la vénerie il n'est pas excessif de parler de rites. On y trouve en effet des séquences de pratiques dont il serait bien difficile de nier le caractère rituel dans la mesure où, comme dit Fabre, « des spécialistes en garantissent l'étiquette et la glose ». Ces séquences de pratiques renvoient à une tradition. Elles aménagent des passages entre le profane et le sacré.

Les multiples récits, interchangeable dans leur déroulement, si monotones dans leurs péripéties, que pourtant les veneurs ne cessent de produire, de publier, de lire, sont aussi des textes sacrés. Il y a ceux sur la pratique cynégétique elle-même, ces récits de laisser-courre publiés dans Vénerie, quelquefois anciens comme s'il s'agissait de vies des saints, car ils rappellent alors la gloire de veneurs disparus ⁴⁰. Il y a les études qui adoptent la forme d'écrits savants, comme les articles parus sur les mystères de la voie dans la même revue ⁴¹. Ces écrits, très documentés et s'appuyant sur une argumentation de type scientifique, se montrent modestes devant ce qu'il reste toujours de secrets impénétrables dans la pratique de la vénerie. Nombre de textes ont trait aux animaux chassés, en décrivent les mœurs, la croissance, les biotopes. L'amateur de vénerie ne se lasse pas d'apprendre sur l'objet de sa passion, de relire ce qu'il sait déjà mais qui, comme les textes et l'iconographie

39. Daniel Fabre, « Le rite et ses raisons », Terrain, n° 8, avril 1987.

40. « Très spécifiques de la chasse qui s'avère être une matière à récits particulièrement féconde, écrivent Anne Vourc'h et Valentin Pelosse, les histoires apparaissent comme un vecteur privilégié de la mémoire. Elles représentent la forme socialisée du souvenir, objet construit, transmissible, susceptible d'appropriation par la collectivité. » Cf. Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal, Edisud, Éditions du CNRS, 1988.

41. Cf. François Rheims, « les Mystères de la voie », Vénerie, n° 106, 2^e trimestre 1992.

des grandes religions, le confortent dans sa « foi », c'est-à-dire ici dans son goût insatiable pour le sauvage. « J'ai une grosse documentation sur le cerf, le sanglier, le chevreuil, expose avec satisfaction Gérard Cavalade. Je viens d'acheter l'atlas qui vient de paraître sur le cerf. L'ONF présente des cassettes sur les animaux de la forêt, je les connais toutes. »

Pour qui n'est pas chasseur, pour qui découvre la vénerie, cette passion cruelle, qui tue son objet, est étonnante. Les opposants ne se privent pas de relever cette contradiction apparente entre l'amour déclaré pour le monde animal et le monde sauvage et cette fin tragique des laisser-courre qui se confond souvent avec la mise à mort de ce que l'on a vénéré. La Futale, le piqueux héros de La Dernière Harde de Maurice Genevoix, est fasciné par le Rouge, qu'il suit et observe dans la forêt saison après saison et qu'il finira par « servir » comme si cette relation enchantée ne pouvait avoir d'autre issue ⁴². Comme si une fréquentation assidue du sauvage ne pouvait que conduire celui qui la pratique qu'à prendre le rôle du prédateur.

Il y a dans ce goût du sauvage une manière de retrouver, au-delà des raffinements et des euphémisations de la société un rapport fondamental à la vie et à la mort, assumées dans leurs dimensions tragiques et inéluctables.

Avec son langage ésotérique, la communion des fidèles autour des mystères du monde sauvage, la richesse du rituel entourant la pratique, le rôle d'intercesseur du piqueux, la chasse à courre appartient à l'univers du sacré. L'importance qu'y tient la mort, tant par le sacrifice de l'animal chassé que par la célébration de la mémoire des veneurs disparus, conforte cette appartenance.

42. Maurice Genevoix, La Dernière Harde, *op. cit.*

chapitre 3 : un rituel de la mort

Le sacré c'est aussi l'au-delà, la mort, ce qui est inconnu par essence. La forêt est un ensemble de lieux porteurs du souvenir des chasses passées, des animaux qui y furent poursuivis et éventuellement pris, mais aussi des veneurs disparus. La forêt cristallise le souvenir de tous ces êtres, elle est hantée par leur mémoire. Tout un rituel assume et met en scène cet aspect de la pratique.

Des fanfares à la mémoire de veneurs disparus sont sonnées pendant la curée. Ce qui n'est pas sans effet sur la manière d'envisager sa propre disparition. Chacun se découvre en hommage au disparu, y compris, dans l'assistance, ceux des suiveurs qui sont assez informés pour ne pas commettre l'impair de rester couverts. Le cerf lui vient de disparaître et les chiens en éliminent les dernières traces. On a alors au cœur de la forêt quelque chose qui se met à ressembler à une messe noire, à une cérémonie magique où la précarité de la vie est soulignée par cette disparition d'un hôte des sous-bois et par le rappel de la mémoire de ses habitués d'autrefois.

Cette dénégation symbolique de la mort qui est inséparable de l'affirmation de la disparition, trouve aussi à s'exprimer dans la permanence de la tenue. Celle dans laquelle vous chassez était aussi celle de votre père, voire de votre grand-père et il n'est pas indifférent de savoir que votre fils est appelé à chasser dans une tenue analogue à la vôtre. Au-delà du caractère inéluctable de la mort, il y a affirmation de la force de la vie. Dans celle-ci la mort est inexorablement présente, mais la vie reste toujours la plus forte puisque les générations se succèdent, pour les veneurs comme pour les animaux qu'ils chassent. La chasse à courre assume cette présence de la mort dans le monde, elle prend acte de la cruauté de la nature. Mais en même temps elle est affirmation de la force invincible de la vie : la tradition a aussi pour sens d'en exprimer la continuité au-delà de ses incarnations singulières et éphémères.

Les rubriques nécrologiques sont fréquentes dans Vénérie. Elles occupent facilement une demi-page, voire une page entière, toujours illustrée d'une photographie. En maintenant la tradition, les disparus ont eu leur part dans ce défi au temps et à la mort lovée au cœur de

la vie. Ils ont en particulier transmis les savoirs qu'aucune école ne saurait enseigner. Non pas qu'un tel enseignement soit impossible, mais parce qu'il désenchanterait cette transmission orale, par l'exemple, par le père ou le grand-père, sur le terrain, en un mot parce qu'il lui retirerait son caractère d'initiation.

La mort du cerf est précédée de l'hallali, moment où l'animal épuisé fait face aux chiens, ce qui motive l'une des nombreuses fanfares de circonstances. Le cerf est alors considéré comme pris et le piqueux ou un bouton s'apprête à le servir. Les chiens tenus en respect par la stature du cerf, et peut-être le danger très réel que représentent ses bois, donnent le maximum de leurs voix. Lorsque, frappé au défaut de l'épaule, le cerf s'affaisse, les chiens se taisent brusquement et les cavaliers, boutons ou invités, et les suiveurs un peu initiés, se découvrent, rendant un dernier hommage à l'animal qu'ils ont poursuivi parfois durant des heures et qui a failli leur échapper à plusieurs reprises. Cet hommage a quelque chose à voir avec les honneurs rendus à l'ennemi vaincu lorsqu'il s'est vaillamment et loyalement défendu. À cet instant la chasse à courre renoue avec ses origines aristocratiques et militaires que rappelle l'usage obligé de l'arme blanche.

L'instant où le tohu-bohu s'arrête brusquement est très chargé d'émotion, surtout pour ceux qui, un peu éloignés, devinent à ce silence soudain ce qui vient de se passer. Cette mort est ressentie comme cruelle et inéluctable, inscrite dans l'essence même de la vie sauvage, de la nature. Le jeu cruel est donc terminé. Une fois de plus la présence de la mort dans la vie est vérifiée.

Le cerf mort, on procède immédiatement à sa castration, en prenant bien garde au cours de l'ablation de la verge et des testicules de ne pas répandre de sperme sur le corps, ce qui le rendrait, selon les dires, impropre à la consommation. Puis la dépouille de l'animal est emmenée sur le lieu choisi pour la curée. À partir de ce moment, piqueux, maître d'équipage, boutons et invités disparaissent provisoirement de l'action. Dans certains équipages des valets de chiens salariés prennent en charge la suite des opérations. Le plus souvent ce sont des bénévoles qui interviennent alors, justifiant leur présence assidue aux laisser-courre par cette aide, au demeurant précieuse car il s'agit d'effectuer un travail particulièrement ingrat. À

Rambouillet ces tâches ont longtemps été assurées par un modeste fonctionnaire et un ouvrier du bâtiment, tous deux à la retraite. Connus de tous, et fort écoutés dans le déroulement de la chasse car ils jouissent de la réputation de très bien connaître la forêt, les parcours des animaux et leurs ruses, ils sont aidés par les suiveurs présents à l'hallali, puis par ceux qui rejoignent le lieu de la curée. Encore que cette aide doit savoir rester discrète car Louis Hector et Fernand Malecot se montrent fort jaloux de leurs prérogatives.

La curée se déroule à peu de distance de l'endroit où le cerf a été pris, à un carrefour de routes et de chemins forestiers qui offre un espace suffisamment dégagé pour accueillir la cérémonie. Lorsque la chasse a été difficile pour les chiens, il peut leur être offert une curée chaude, sans cérémonie, à l'endroit même de la prise. L'animal est éventré et les abats fumants jetés aux chiens. Cette récompense n'empêche pas la curée proprement dite d'avoir lieu ultérieurement avec tout son caractère cérémoniel. On ajoute alors éventuellement du pain à ce qui reste à donner aux chiens pour la deuxième curée.

La dépouille du cerf est traînée jusqu'à un véhicule, les forêts françaises étant suffisamment percées de routes et de chemins pour qu'il soit possible d'approcher du lieu de la prise en camionnette. Fernand Malecot suit toute la chasse dans son vieux fourgon Renault modèle 4L, sans se faire défrayer de ses frais. Cela suffit à établir combien les suiveurs sont attachés à la chasse à courre et prêts à d'importants sacrifices pour satisfaire leur passion, être assurés d'occuper une place, même modeste, dans la vie de l'équipage. Aussi pour charger le cerf dans la camionnette Fernand Malecot ne manque pas d'aides, tous trop heureux de pouvoir se rendre utiles, et peut-être de pouvoir toucher le cerf.

Une fois arrivé sur le lieu de la curée, le dépeçage commence par la préparation du pied avant droit en vue des honneurs. Le membre est coupé au niveau du genou, désossé, la peau détachée de la chair et fendue dans le sens de la longueur de façon à pouvoir être tressée ⁴³. Le pied ainsi préparé est porté au piqueux qui attend à l'écart, en compagnie de son fils, second piqueux, et de quelques

43. Le pied sera ensuite soigneusement naturalisé par un taxidermiste qui le fixera sur un support en bois vernis orné d'une plaque de cuivre donnant quelques détails sur les circonstances de la prise.

aficionados avec lesquels il détaille les péripéties de la journée, tout en surveillant du coin de l'œil la meute, bien assagie après cette course folle qui lui a fait parcourir plusieurs dizaines de kilomètres. Le piqueux suspend le pied à la poignée de sa dague en attendant l'heure de la cérémonie.

L'animal a été étendu sur le dos. La tête et la peau, maintenues solidaires, sont détachées du corps, formant ce que les veneurs appellent la nappe. On en recouvre les abats lorsque tous les morceaux nobles ont été mis de côté. Le cerf peut paraître simplement couché.

Après le dépeçage, la curée peut commencer et le maître d'équipage, quelquefois avec un peu de mal lorsque le pique-nique n'est pas achevé, y convie toute l'assistance. Derrière la dépouille du cerf se regroupent les boutons qui pratiquent la trompe de chasse, et quelques sonneurs n'appartenant pas à l'équipage⁴⁴. Un valet de chiens, en l'occurrence Louis Hector, se tient prêt à donner un mouvement de balancement à la tête du cerf, en la tenant par les bois. Daguet et son fils Jolibois font leur entrée, encadrant la meute à laquelle la proximité du festin a redonné quelque nervosité. Ils ont en général un peu de mal à se frayer un chemin à travers la foule des boutons et des suiveurs qui font cercle autour du cerf provisoirement ressuscité. C'est le moment où le laisser-courre rassemble le plus grand nombre de participants, certains n'ayant pu rejoindre la chasse qu'après leur travail. On peut compter jusqu'à 300 personnes le samedi, ainsi rassemblées dans la nuit qui tombe.

Après le passage tumultueux de la meute, le cercle se referme et les trompes se mettent à sonner. « La curée », bien sûr, et d'autres fanfares de circonstances qui résument les péripéties de la journée. Louis Hector saisit les bois et imprime un mouvement assez lent à la tête du cerf, qui, ainsi agitée, donne aux chiens l'illusion de la vie. Ils en sont formidablement excités et les piqueux se font un point d'honneur de les maintenir en place. Daguet, leur tournant le dos, fait face au cerf comme si, lui aussi, était concerné par cette dernière facétie de l'animal. D'un geste brusque Louis Hector arrache la nappe

44. Il arrive que le protocole soit plus rigoureux socialement. Dans l'équipage Vénérie du Berry, le piqueux et les sonneurs d'origine populaire prennent place à gauche de la dépouille du cerf tandis que les boutons et les sonneurs « chics » sont à droite, derrière le maître d'équipage, Stanislas de Chaudenay.

des abats et de la carcasse qu'elle recouvrait et simultanément Daguet, d'un « hallali mes beaux » prononcé avec force, autorise enfin ses chiens à se jeter sur la dépouille ⁴⁵. Ce moment de tension très forte entre les chiens et le piqueux est une démonstration de son contrôle sur une force sauvage mais domestiquée.

Les chiens se ruent alors sur les restes qu'ils se disputent avec voracité. L'odeur forte du sauvage submerge les assistants parmi lesquels les novices sont un peu surpris par cette puanteur d'entrailles qui les prend à la gorge pour peu que les conditions atmosphériques fassent stagner les relents fétides. Ce qui constitue un contraste assez surprenant entre la bonne société, élégamment vêtue y compris au fond de la forêt, aux mœurs raffinées, au sein de laquelle on pratique le baise-main, et la nature la plus brutale, la plus élémentaire à laquelle elle se trouve ainsi affrontée.

La cérémonie se termine dans une certaine confusion parmi les rangs des spectateurs, bousculés par les chiens qui se disputent quelques lambeaux sanglants. Les sonneurs font alors retentir fanfare sur fanfare alors que la nuit tombe. Tous les boutons se découvrent pour sonner « La Blainville », la fanfare de Maurice Otto, ancien maître d'équipage de Bonnelles, décédé. Parmi les plus informés, quelques suiveurs qui ont reconnu l'air se découvrent également. Puis l'« Adieu des maîtres » et l'« Adieu des piqueux » clôturent la cérémonie.

La curée terminée, tout est bien fini. Il ne reste de l'animal, dans la forêt, que quelques traces fumantes sur les feuilles mortes, une vague odeur qui persiste encore. Chacun rejoint son véhicule, les chiens remontent dans la camionnette. Quelques veneurs, profitant de l'occasion, sonnent encore alors qu'ils restent seuls dans la nuit. Mais trois jours plus tard un nouveau laisser-courre aura lieu, qui se conclura ou non par une prise et une curée. Le rite reviendra ainsi une cinquantaine de fois durant l'année. Cette répétition constitue bien le rite comme tel. Mais les sentiments liés à la mort de l'animal restent inexprimés. Les veneurs, conscients que cette cruauté de la chasse est le point faible de la défense de leur pratique, face aux critiques virulentes des associations zoophiles, produisent volontiers

45. Le piqueux s'adresse toujours avec beaucoup de respect à ses chiens, les appelant « mes beaux » ou « mes valets », donc les interpellant comme des personnes.

un discours convenu, dans une langue de bois qui essaie de donner à la mort de l'animal un caractère nécessaire. Tant il est vrai que le reproche majeur qui leur est fait est de tuer pour le plaisir, sans raison autre que la recherche de la distraction. La mort est alors présentée comme une simple nécessité quasi technique, comme la condition pour que les chiens demeurent des chiens de vénerie et qu'ils soient toujours motivés pour poursuivre les animaux. Comme s'il était réellement indifférent qu'un animal soit pris ou non, comme si le laisser-courre pouvait garder tout son sens et toute sa force sans le sacrifice. Sans ce qui en fait un cérémonial sacré qui permet d'entrer en contact, non seulement avec le sauvage, mais aussi avec les mystères de l'au-delà.

Le cerf est l'animal privilégié de ces rites bi-hebdomadaires. Son esprit hante plus volontiers les frondaisons de la forêt que celui du sanglier, du renard, du lièvre, voire même du chevreuil. Car la légende de Saint-Hubert lui donne l'aura d'un animal surnaturel, émissaire divin au sein du monde sauvage. Si le cerf bénéficie d'un statut d'exception dans son rapport au sacré, avec lequel il est de plain-pied, les autres animaux de vénerie partagent l'honneur de hanter les demeures des veneurs par la présence de leurs trophées et des pieds naturalisés qui ornent les murs des entrées, couloirs, salons et autres pièces de réception. Ainsi le marquis Bertrand du Vivier passe ses vieux jours dans les Landes entouré des têtes naturalisées des chevreuils que prit autrefois son équipage, le rallye Malleret ⁴⁶. Rappels des sacrifices passés, ces symboles attestent de

46. On dit indifféremment équipage ou rallye, mais l'usage étant fixé on ne peut appeler rallye ce qui est habituellement appelé équipage, et réciproquement. Chaque équipage ou rallye porte un nom, souvent fourni par la topographie de ses lieux de chasse, ou renvoyant à des qualités morales ou cynégétiques (le rallye Malgré tout, par exemple). On parlera du maître d'équipage, c'est-à-dire de son responsable, animateur, patron en quelque sorte, à la façon d'un skipper sur un bateau, pour un rallye aussi bien que pour un équipage proprement dit. Le terme de rallye a été repris pour désigner le groupe informel de jeunes gens et de jeunes filles qui, réunis par des mères attentives aux fréquentations de leurs enfants, sont ensemble conviés à des sorties culturelles, des séances d'apprentissage du bridge et plus tard à de grandes soirées dansantes. Cet emprunt au vocabulaire de la vénerie est révélateur de la complicité entre la haute société et la chasse à courre. Cf., sur les rallyes, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Dans les beaux quartiers, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 1989, p. 147-192.

la proximité de leur propriétaire avec l'univers du sauvage et du sacré. La mort de tous ces animaux, ainsi assumée, n'est pas, aux yeux des veneurs, synonyme d'une cruauté perverse, comme l'affirment volontiers les opposants à la chasse à courre, mais représente le bilan d'une vie consacrée à un sacerdoce immémorial.

deuxième partie

un débat passionné

La chasse à courre est une pratique en procès. La description complète de son univers suppose aussi la prise en compte de ses adversaires. Les opposants sont l'un des éléments constitutifs du champ de la vénerie, au même titre que les veneurs, pour qui veut comprendre l'ensemble des enjeux sociaux qui se nouent autour de la pratique. D'autant que l'existence d'une hostilité déclarée envers la chasse à courre ne date pas d'aujourd'hui⁴⁷. Elle est de notoriété publique et les veneurs ne peuvent pas ne pas en tenir compte. Une partie de leurs discours et de leurs pratiques ont pour vocation de contrecarrer les efforts des militants des mouvements antichasse et de réduire la part de la population qui verrait volontiers interdire la chasse à courre. Cette prise en compte apparaît d'autant plus nécessaire que le débat est passionné et engage toute la personne de ceux qui s'y investissent.

Si la vénerie est relativement bien délimitée et circonscrite par l'appareil institutionnel dont la mise en place s'est notablement accélérée à partir de 1968, il en va autrement de la nébuleuse de ses opposants. La plupart de ceux-ci ne sont d'ailleurs que des opposants potentiels, dont l'hostilité, souvent à fleur de peau, ne demande qu'une occasion favorable pour se manifester, mais qui n'ont aucune pratique systématique, organisée, pour signifier l'opposition à ce mode de chasse et tenter d'en faire interdire le principe. Il n'en va pas de même des opposants regroupés dans des associations de la mouvance écologique ou dans celles dont l'objet est la protection et la défense des animaux. Toutefois, même pour les opposants organisés, la diversité de leurs objectifs empêche d'isoler clairement la population des ennemis de la chasse à courre.

47. « La chasse à courre a déjà donné naissance à un grand nombre d'ouvrages et il est assurément bien téméraire de tenter sur ce sujet une nouvelle entreprise, écrivait le baron Karl Reille en 1914. Cependant à l'heure présente où elle est l'objet, le but de vives discussions et le but de fréquentes attaques, mais où, par contre, ses adeptes sont chaque jour plus fervents et plus nombreux, il m'a paru intéressant de présenter au public une description des équipages qui découpent en France. » Baron Karl Reille, La Vénerie française contemporaine, Paris, Adolphe Le Goupy, 1914.

Ce flou qui entoure les frontières et la recension des personnes et des groupes hostiles à la vénerie renvoie au caractère fondamental de cette opposition. En effet la diversité du monde des opposants répond à la gravité du préjudice moral que la chasse à courre est censée représenter. C'est que cette pratique engage toute une vision du monde, tout le rapport à la nature, et donc à la vie et à la mort, en même temps que la conception de la place de l'homme dans l'univers.

En conséquence, il n'y a pas de conciliation, d'accommodement possible entre partisans et adversaires de la chasse à courre. C'est l'identité qui est en jeu globalement et il n'y a pas d'alternative à une condamnation de l'autre sans appel. La chasse, et singulièrement la chasse à courre, est l'un des points de focalisation de la sensibilité sociale. D'où la gravité des enjeux, la nécessité de confondre l'autre, de le condamner à être damné. « L'existence sociale est cet affrontement de perspectives inconciliables, écrit Pierre Bourdieu, de points de vue irréductibles, de jugements particuliers prétendant à l'universel dont l'insulte et la calomnie de l'existence ordinaire représentent seulement la limite ; cette lutte symbolique de tous contre tous qui a pour enjeu le pouvoir de nommer, de dire de chacun ce qu'il est, et de le forcer dans son être par la magie du dire vrai, du verdict ⁴⁸. » Les jugements définitifs et sans appel ne manquent pas dans la littérature des opposants. On peut ainsi lire dans une brochure de la SPA (Société protectrice des animaux) que la chasse à courre est une « pseudo-tradition » qui « allie la cruauté, le snobisme et la cupidité ⁴⁹ ». La condamnation est ici définitive, les veneurs étant moralement frappés d'anathème sans qu'aucune circonstance atténuante ne paraisse devoir leur être accordée.

Volontiers considérée comme un anachronisme, une survivance de l'Ancien Régime, la vénerie soulève très facilement, dans certains milieux sociaux, dont singulièrement celui des classes moyennes intellectuelles urbaines, des ricanements et une vive répulsion au cours d'une conversation, alors même que les interlocuteurs ne participent aucunement au militantisme en faveur de la défense des animaux. Cela a pu être vérifié de façon informelle au cours même de

48. Pierre Bourdieu, « La dernière instance », dans Le Siècle de Kafka, Paris, Centre Georges Pompidou, 1984, p. 268.

49. SPA, dossier de présentation de la Société protectrice des animaux, p. 6.

cette recherche : dans la plupart des cas, parler de ce travail soulevait immédiatement soit une curiosité polie, arrivant mal à cacher la réprobation dans laquelle on tenait cet objet, soit une franche animosité qui s'exprimait rudement à l'égard des riches veneurs aristocrates assez pervers pour trouver leur plaisir dans une cruauté exercée gratuitement envers d'innocents animaux. Jusqu'à cette lectrice d'une maison d'édition qui refusa par principe de lire un manuscrit consacré à la chasse à courre.

En raison d'une méconnaissance patente de la vénerie, les animaux qui suscitent la compassion des opposants se limitent le plus souvent aux cerfs et à la rigueur aux chevreuils. C'est-à-dire aux animaux les plus immédiatement susceptibles de provoquer l'indignation, voire l'horreur devant les actions de chasse, ne serait-ce qu'en raison de l'anthropologisation qui se manifeste volontiers au bénéfice de ces animaux. Ce qui ne fut pas toujours le cas car les rapports de l'homme et de l'animal, eux aussi, ont une histoire.

chapitre 1 : histoire des rapports de l'homme et de l'animal

Une grande diversité géographique et historique marque les rapports entre l'homme et l'animal : le seuil de ce qu'il est possible de faire subir à un animal change selon les époques, les religions et les sensibilités. C'est que, comme tout élément de la nature, l'animal, dans ses rapports avec l'homme, est une construction sociale et culturelle.

Dès la Grèce antique des courants opposés coexistent. « La chasse n'est pas seulement, pour les Grecs, écrit Alain Schnapp, un exercice athlétique, un moyen de se débarrasser des animaux sauvages, une façon de se procurer de la nourriture carnée. Elle est le signe radical d'une humanité à bonne distance des animaux et des dieux. En ce sens la chasse permet de fonder l'anthropologie, de justifier la place des hommes dans la cité et de la cité dans le monde ⁵⁰ ». La chasse est non seulement acceptée, mais encore valorisée. « Chasse, guerre et politique sont les pointes d'un triangle qui permet aux Grecs de penser la cité face aux animaux, face aux étrangers, face aux classes dangereuses ⁵¹ . » Mais toutes les chasses ne sont pas équivalentes et Platon retient comme la seule méritant véritablement le respect celle qui, dans sa description, est très proche de la chasse à courre. « Seule demeure donc, écrit-il, la plus excellente, la chasse aux quadrupèdes avec l'aide de chevaux, de chiens et de son propre corps ; qu'on s'empare de toutes les proies par les courses, par les coups, par les lancers, en les chassant de ses propres mains si l'on est de ceux qui cultivent la divine bravoure ⁵² . »

Mais dès l'Antiquité aussi il existait, selon Georges Chapouthier, fervent défenseur de l'animal et adversaire résolu de la chasse, des penseurs zoophiles qui entendaient accorder respect et protection à tous les êtres vivants. Au VI^e siècle avant Jésus-Christ, Pythagore était convaincu de la réalité de la réincarnation. Cette « croyance religieuse en la métempsycose » a fort logiquement des

50. Alain Schnapp, « Image et imaginaire de la chasse en Grèce antique », dans L'Imaginaire de la chasse, Chalon-sur-Saône, Atelier CRC France, 1988, p. 31.

51. Ibidem, p. 32.

52. Platon, Lois, 823 e, cité par Alain Schnapp, op. cit., p. 38.

conséquences quant au statut de l'animal et à sa place dans la création. « Si l'on peut changer de corps après la mort, si l'âme animale peut habiter ensuite un corps humain, cela donne évidemment à l'animal un statut éthique particulier. On trouve là l'origine de l'attitude végétarienne des pythagoriciens ⁵³. » D'après le même auteur, la pensée islamique et orientale, l'hindouisme et le bouddhisme, la pensée juive traditionnelle, tous ces courants religieux réservent à l'animal un sort plus enviable que le christianisme et surtout que sa composante catholique. « C'est finalement le christianisme du Moyen Âge qui a engendré, sur le plan de la pensée, la principale régression morale à l'égard de l'animal et l'humanisme de la Renaissance n'a fait qu'accroître cette tendance qui a trouvé son apogée au XVII^e siècle avec Descartes et les animaux-machines, et ce, malgré l'apport de penseurs zoophiles comme Montaigne ⁵⁴. » Celui-ci, dans le chapitre 11 du livre II des Essais, dénonçait en effet « ces naturels sanguinaires » qui « à l'endroit des bestes tesmoignent d'une propension naturelle à la cruauté ». « De moy, poursuit-il, je n'ai pas sçeu voir seulement sans déplaisir poursuivre et tuer une beste innocente, qui est sans deffence et de qui nous ne recevons aucune offence... Je ne prends guière beste en vie à qui je ne redonne les champs. Pythagoras les achetoit des pescheurs et oyseleurs pour en faire autant ⁵⁵. »

Mais c'est au XVIII^e siècle que, de façon significative, se constitue le problème de la protection animale avec en particulier Jeremy Bentham qui souligne la dimension éthique de la souffrance infligée aux êtres vivants, quels qu'ils soient. « La distinction sera-t-elle établie par la faculté de la raison ou celle de la parole, se demande-t-il. Mais un cheval ou un chien sont, sans comparaison, des êtres plus rationnels et des compagnons plus sociables qu'un enfant d'un jour, d'une semaine ou même d'un mois. Et en supposant même qu'il en fut autrement, quelle conséquence en tirer ? La question n'est pas : peuvent-ils raisonner, peuvent-ils parler ? mais :

53. Georges Chapouthier, Au bon vouloir de l'homme, l'animal, Paris, Denoël, 1990, p. 95. Dans la lignée de Pythagore, Plutarque, en critiquant les stoïciens, posait déjà la question du droit des animaux. Cf. Plutarque, Trois traités pour les animaux, précédé de « La raison du plus fort » par Élisabeth de Fontenay, Paris, P.O.L., 1992.

54. G. Chapouthier, op. cit., p. 233.

55. Montaigne, Essais, dans Œuvres complètes, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1963.

peuvent-ils souffrir ⁵⁶ ? » La souffrance animale n'est plus alors considérée comme différente de la souffrance humaine, et l'une comme l'autre doivent être évitées partout et toujours, dans toute la mesure du possible. Cette identification radicale des deux souffrances reste encore aujourd'hui l'un des arguments essentiels des militants anti-chasse qui, s'ils peuvent admettre la nécessité d'une régulation de la faune exigeant l'élimination d'animaux en surnombre, n'admettent pas pour autant que cette élimination, par la chasse, même dans le cadre des plans de chasse, puisse être l'occasion d'un loisir, et encore moins d'un plaisir. Les animaux en surnombre doivent être éliminés le moins cruellement possible et tout loisir organisé autour de la mise à mort d'animaux est à proscrire. La réprobation est ici morale et affective : c'est la souffrance animale qui, indépendamment de toute autre considération, mobilise les militants de cette cause.

Toutefois les prises de position en faveur de l'animal sauvage ne font pas l'unanimité et tout au long des XIX^e et XX^e siècles on retrouve la coexistence de points de vue opposés à l'égard de son statut, et donc de sa souffrance et de sa mort. L'industrialisation et l'urbanisation ne se font pas sans porter préjudice à la flore et à la faune. La logique est celle d'une mise en exploitation des ressources, y compris animales, où les considérations sur le respect dû aux êtres vivants n'ont guère cours. Néanmoins, dès le Second Empire, les premières lois concernant la protection animale et les premières associations qui en font leur objectif apparaissent. La base légale en fut établie au milieu du XIX^e siècle. « La loi Grammont du 2 juillet 1850, aujourd'hui abrogée, permettait de sanctionner d'une amende de 5 à 15 F et éventuellement d'une peine de prison de 1 à 5 jours ceux qui exerçaient publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques. En cas de récidive la

56. Jeremy Bentham, Déontologie ou science de la morale, Paris, Charpentier, 1834, p. 20 (cité par G. Chapouthier). Luc Ferry voit également dans Jeremy Bentham le père fondateur du « mouvement de libération animale ». Commentant le même passage de Bentham, Luc Ferry écrit : « L'argument central est clair : les différences spécifiques invoquées d'ordinaire pour valoriser l'humain au détriment de l'animal (la raison, le langage, etc.) ne sont pas pertinentes [...]. D'emblée, l'argument s'inscrit dans un cadre démocratique : de façon toute tocquevillienne, il compte sur les progrès de « l'égalité des conditions », pour que, après les Noirs d'Afrique, les animaux entrent à leur tour dans la sphère du droit. » Luc Ferry, Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme, Paris, Grasset, 1992, p. 82.

peine de prison était toujours appliquée⁵⁷. » Le même général de Grammont, auteur de la loi, avait fondé dès 1845 la Société protectrice des animaux (SPA). Les deux initiatives avaient été motivées en grande partie par le sort des animaux de trait, essentiellement les chevaux, « surexploités », maltraités et mal nourris. Leur sort devait considérablement choquer des catégories sociales qui, à l'époque, pratiquaient massivement l'équitation et fondaient la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et, en 1836, son prolongement mondain, le Jockey Club. Toutefois la classe politique n'était pas au même degré concernée et ne fut pas unanime pour adopter le projet. « Les débats furent houleux. Dans l'hémicycle, les députés, hostiles et moqueurs, miaulaient et aboyaient pour ridiculiser la séance. Heureusement, la loi fut adoptée grâce à l'ardente intervention d'un député illustre : Victor Hugo. L'auteur des Misérables était le défenseur des plus défavorisés. Parmi ceux-ci il incluait aussi les animaux⁵⁸. »

À la même époque, en 1859, Darwin publie De l'origine des espèces, ce qui renforce le courant de défense des animaux. Les thèses de l'évolutionnisme réduisent en effet la distance ontologique entre l'homme et l'animal, le premier tendant à perdre son statut d'exception au sein de la nature. On s'éloigne de la conception des animaux-machines de Descartes. L'attitude zoophile va essayer de s'appuyer de plus en plus sur la science, de se trouver un argumentaire fondé sur les avancées de la recherche qui vienne doubler, voire supplanter le raisonnement affectif qui, criminalisant le chasseur ou tout humain maltraitant les animaux, n'avait d'autre justification que morale. Le passage à la rationalité met en avant d'autres références, dont la logique est de défendre l'intérêt bien compris de l'espèce humaine, en rejoignant les préoccupations écologiques, sur le thème de la préservation des espèces notamment.

Ce rationalisme zoophile tend à reproduire le mouvement des idées du Siècle des Lumières. Progressivement le principe de l'égalité des droits entre tous les êtres vivants se fait jour. La défense de l'animal était jusque-là surtout fondée sur la sensibilité de l'homme, sa compassion envers la souffrance animale. Avec le XX^e

57. Pierre Micaut, L'homme et l'animal, Paris, La Documentation française, 1980, p. 21.

58. SPA, dossier de présentation, p. 2.

siècle, une autre conception commence à s'imposer. « La tendance rationaliste moderne est fondée sur l'existence d'un droit à la vie et au respect de tous les animaux, droit qui devient nécessairement contraignant pour tous les hommes, y compris ceux qui n'éprouvent a priori aucune sympathie pour l'animal ⁵⁹ . » G. Chapouthier mentionne deux précurseurs, dont les écrits n'eurent qu'une audience fort relative, mais qui assurent la transition entre les zoophiles du XIX^e siècle et l'époque contemporaine. En 1914 parut l'édition française de l'ouvrage de H. S. Salt, Les Droits de l'animal considérés dans leur rapport avec le progrès social ⁶⁰ . Dix ans plus tard André Géraud publiait la Déclaration universelle des droits de l'animal ⁶¹ . Toutefois il fallut attendre le 15 octobre 1978 pour qu'une « Déclaration universelle des droits de l'animal » soit proclamée à la maison de l'UNESCO à Paris. Cette Déclaration, écrit G. Chapouthier, « représente donc l'aboutissement sur un mode moderne - juridique et rationnel - du grand courant zoophile qui a traversé l'histoire de l'homme ⁶² » .

La vénerie est très directement concernée par les articles 10 et 11 de cette Déclaration qui stipulent que « nul animal ne doit être exploité pour le divertissement de l'homme » et que « tout acte impliquant la mise à mort d'un animal sans nécessité est un biocide, c'est-à-dire un crime contre la vie ⁶³ » . Les veneurs discuteraient certainement la pertinence de ces termes concernant leur activité favorite, mais les promoteurs de la Déclaration n'auraient aucune hésitation pour affirmer que la chasse à courre est un « divertissement » au cours duquel un animal est « exploité », puis mis à mort sans aucune nécessité.

La Déclaration de 1978 trouva un prolongement logique dans une « Déclaration sur l'éthique alimentaire », dont le texte fut élaboré par

59. G. Chapouthier, op. cit., p. 190.

60. H. S. Salt, Les Droits de l'animal considérés dans leur rapport avec le progrès social, Paris, H. Welter éd., 1914. Avec Salt, « il ne s'agit plus seulement de protéger " nos frères inférieurs " des mauvais traitements que ne cessent de leur infliger les êtres humains, mais de revendiquer pour eux le droit à une vie bonne, à un plein épanouissement de soi ». Luc Ferry, op. cit., p. 86-87.

61. A. Géraud, Déclaration des droits de l'animal, Port Sainte-Marie, André Géraud éd., 1924.

62. G. Chapouthier, op. cit. , p. 192.

63. Cf. Françoise Armengaud, « Animalité et humanité », dans Encyclopædia universalis, Paris, 1985, volume « Symposium ». Le texte de la Déclaration est reproduit dans cet article, p. 20.

la Fondation mondiale pour la qualité de la vie (Genève), l'Institut international de biologie humaine (Paris) et la Ligue internationale des droits de l'animal (Genève). Il était prévu que cette nouvelle Déclaration soit soumise à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ⁶⁴ .

On assiste à un effort pour donner à la démarche zoophile une assise scientifique et une base institutionnelle qui conduit à une sorte de surenchère et d'inflation dans la recherche de légitimité ⁶⁵ . Dans ce contexte l'insertion des problèmes de défense des animaux dans la logique européenne ne va pas sans aggraver les inquiétudes des veneurs, les législations dans les autres États, surtout ceux de l'Europe du Nord, étant sensiblement plus restrictives. On comprend que les veneurs aient toujours en tête, sinon dans la tête, un opposant, un écologiste, un défenseur des animaux auxquels ils présentent par anticipation leurs arguments. Ce sont ces arguments que nous avons souvent recueillis au cours des entretiens : l'enquête sociologique était une occasion rêvée de plaider la cause de la vénerie.

Le mélange de passion zoophile et de revendication de scientificité, caractéristique de la défense du monde animal, peut conduire à un certain extrémisme que l'on retrouve dans quelques variantes de l'écologie. Le ROC, Rassemblement des opposants à la chasse, rappelle volontiers que son président, Théodore Monod, est membre de l'Institut, au titre de l'Académie des Sciences, et que son vice-président, Serge Boutinot, est lui docteur « ès Sciences » . En même temps cette association laisse entendre que les chasseurs ne sont pas véritablement et pleinement humains, qu'ils sortent à peine des temps cruels de la préhistoire, voire, paradoxalement, d'une animalité cette fois peu valorisante. Opinion d'autant plus fondée

64. Sur ce point cf. F. Armengaud, *op. cit.* , p. 22. Le texte de la Déclaration sur l'éthique alimentaire est publié également en annexe de cet article.

65. Comme on le verra, cette surenchère faisant appel au discours scientifique ou se présentant comme tel finira par se retourner contre les zoophiles, pris au piège d'une logique rationaliste bien loin des soucis éthiques qui restent au fond de leur démarche. Les chasseurs et les veneurs les plus avertis reprisent en effet à leur compte une approche fondée sur les observations et les résultats de la biologie animale pour justifier leur intervention dans une gestion rationnelle de la faune sauvage.

qu'elle a pour elle la caution de deux éminents scientifiques. Pour appuyer cette opinion, le ROC a édité un auto-collant portant en gros caractères : « Chasse + chasseurs au musée ». Il représente un être mi-singe, mi-homme revenant de la chasse, une massue sur l'épaule. Le bras est si long que la main, qui tire la dépouille d'un lièvre, traîne sur le sol. Ce préhomien est suivi d'un chasseur des temps modernes, à en juger par la tenue, paramilitaire, et le fusil, qui a remplacé la massue. Mais tout dans son allure et sa physionomie dément l'idée d'une possible évolution. La conclusion s'impose : les chasseurs seront toujours plus proches du singe que de l'homme.

Ce radicalisme zoophile s'entoure non seulement d'un discours scientifique ou juridique, mais également d'instances destinées à dire le juste. Le succès indéniable des thèses zoophiles s'accompagne d'un corpus de plus en plus fourni de textes, de prescriptions et d'institutions. C'est ainsi qu'il existe une Ligue internationale des droits de l'animal, avec une branche française, qui a d'ailleurs publié un texte, L'Esprit de la Déclaration universelle des droits de l'animal, commentaire des dispositions prônées dans la Déclaration, et un ouvrage intitulé Les Droits de l'animal et la pensée contemporaine. Cette inflation juridique aboutit à une surenchère dans la formulation des recommandations. Ainsi la Déclaration sur l'éthique alimentaire stipule que le consommateur « conscient des droits de l'animal » se devrait de « s'abstenir de consommer les animaux provenant des élevages concentrationnaires », ou encore « les animaux victimes de la chasse ludique ». La référence implicite aux camps de concentration réalise une extraordinaire anthropologisation de l'animal élevé en batterie. Si l'on peut comprendre une certaine compassion pour des animaux subissant des conditions d'élevage inconfortables, le parallèle avec les camps de la mort laisse rêveur. Quant aux animaux tués à la chasse, cela revient à culpabiliser tout amateur de gibier qui recevrait en cadeau un animal tué sans que sa consommation alimentaire ait été la motivation première de ses prédateurs. Les agriculteurs et les riverains des forêts domaniales où chassent les équipages de chasse à courre, qui reçoivent les filets ou cuissots des animaux pris, seraient donc moralement condamnables d'accepter et de consommer ces présents.

Françoise Armengaud, dans son article de l'Encyclopædia universalis, relève qu'une nouvelle discipline est née de cette

branche du droit qui se consacre au sort de l'animal : la zoonomie. « Un enseignement interdisciplinaire de zoonomie, destiné aux professions entrant en contact avec l'animal vivant (cirques, zoos, élevages, abattoirs, animaleries, vétérinaires, chercheurs en biologie et en pharmacologie), est progressivement mis en place dans les universités et les écoles vétérinaires », écrit-elle ⁶⁶. Les droits de l'animal constituent donc une « catégorie en voie d'institutionnalisation », d'une façon assez analogue, bien que n'ayant pas encore atteint la même notoriété, que les litiges de consommation qui, eux aussi, mettent en jeu un mouvement associatif touffu, l'appareil judiciaire et la presse ⁶⁷. La défense des animaux, « altruiste » en quelque sorte, a sans doute plus de légitimité morale et engage plus profondément les croyances et les représentations du monde, mais il y a analogie dans les processus et les efforts des militants concernés qui tendent à constituer en branches spécialisées du juridique les litiges de consommation et les droits de l'animal.

L'apparition d'une notion comme celle de spécisme met bien en évidence que de telles démarches engagent toute la philosophie implicite - ou parfois explicite - des agents. La Déclaration des droits de l'animal proclame l'égalité des espèces face à la vie. Il y a donc spécisme, comme il y a racisme ou sexisme, selon un autre néologisme relativement récent, lorsqu'il y a discrimination à l'égard d'une espèce, ou ailleurs d'une ethnie ou d'un sexe. F. Armengaud cite Lévi-Strauss qui dénonce l'erreur ayant consisté à « couper l'homme de la nature ». Ce qui, selon lui, « a donné champ libre à tous les abus. Jamais mieux qu'au terme des quatre derniers siècles de son histoire, l'homme occidental ne put-il comprendre qu'en s'arrogeant le droit de séparer radicalement l'humanité de l'animalité, en accordant à l'une tout ce qu'il retirait à l'autre, il ouvrait un cycle maudit, et que la même frontière, constamment reculée, servirait à écarter d'autres hommes, et à revendiquer, au profit de minorités toujours plus restreintes, le privilège d'un humanisme corrompu aussitôt né pour avoir emprunté à l'amour-

66. F. Armengaud, *op. cit.*, p. 22.

67. Cf. Louis Pinto, « Du "pépin" au litige de consommation », Actes de la recherche en sciences sociales, 76/77, mars 1989.

propre son principe et sa notion ⁶⁸ ». « Le " racisme " à l'égard de l'animal, écrit F. Armengaud dans sa conclusion (op. cit., p. 22), est identique en son principe à celui qui s'exerce à l'intérieur de l'espèce humaine : il comporte le mépris projectif, la même suffisante fermeture sur soi, l'exploitation économique et l'oppression dans les conditions de vie ⁶⁹. » On voit que l'on se situe loin de la seule sensibilité émotive à l'égard du sort et de la souffrance des animaux. D'autant que les mouvements zoophiles, nés du souci de défendre le sort des animaux domestiques, ont étendu leurs préoccupations à celui de la faune sauvage.

68. Claude Lévi-Strauss, Anthropologie structurale deux, Paris, Librairie Plon, 1973, p. 53.

69. Selon Luc Ferry, Peter Singer, universitaire australien, est considéré comme le chef de file actuel du mouvement de libération animale. Son livre, publié en 1975, Animal liberation, a été traduit et publié aux éditions Grasset en 1993. « Le " spécisme ", écrit Singer, [...] est un préjugé ou une attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de sa propre espèce et de parti pris défavorable envers ceux des membres des autres espèces. » Cf. Luc Ferry, op. cit., p 90.

chapitre 2 : du domestique au sauvage.

Dans le mouvement de protection des animaux, la dichotomie domestique / sauvage tend à s'effacer, quand ce n'est pas celle qui oppose animalité et humanité. Les luttes ayant pour objet la condition animale ont aussi une dimension symbolique : les systèmes de représentation et de classification spontanés de la nature, de la place qu'y occupe l'homme et de ses rapports au règne animal sont revus et corrigés progressivement, en même temps que l'appareil institutionnel et juridique de défense des animaux se développe. La protection du monde animal est donc corrélative d'une redéfinition des catégories utilisées pour décrire la nature. S'il est vrai que les luttes sociales sont aussi bien souvent des luttes de classement, c'est-à-dire que l'un de leurs objectifs est de définir et de hiérarchiser autrement les catégories qui permettent de penser le monde social, les luttes à propos des modes d'appropriation de la nature, et en particulier celles concernant les rapports de l'homme à l'animal, si elles sont bien la représentation symbolique de la société, sont aussi très logiquement le lieu d'une lutte de classement dont l'enjeu est de définir les lignes de partage du vivant. Récuser l'existence d'une frontière intangible entre l'humanité et l'animalité, récuser la pertinence de certaines catégories, comme celles de « sauvage » ou de « nuisible », cela est cohérent avec une représentation du monde social basée sur la solidarité et contestant le modèle de la concurrence et de la lutte pour la vie. La nature, qui est toujours une construction sociale de l'humanité, est ainsi en harmonie avec un projet, et une conception, qui n'admettent ni la cruauté de la nature, ni celle du monde social. À l'inverse donc du cynisme grand bourgeois ou aristocratique, qui légitime hiérarchies et inégalités, ou du fatalisme populaire qui prend acte du fait « qu'il pleut toujours là où c'est mouillé ».

Selon Pierre Micaut, l'animal domestique « est depuis la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, devenu au plan juridique, un être sensible auquel il est nécessaire de fournir une alimentation, des soins et des conditions d'environnement adéquates ⁷⁰ ». Le nombre des animaux domestiques a

70. P. Micaut, *op. cit.*, p. 25.

considérablement augmenté depuis la Libération et les mouvements comme la SPA ont pris une ampleur sans précédent. À la fin des années quatre-vingts il y avait 9 750 000 chiens et 7 250 000 chats dans les foyers français. Plus de la moitié des ménages (52 %) possèdent un animal domestique, le taux étant nettement plus élevé à la campagne ⁷¹. L'animal se fait ainsi plus proche de l'homme, plus familier. Alors même que le taux d'urbanisation de la population n'a jamais été aussi élevé, l'animal domestique devient de plus en plus banal. Les revues spécialisées ou les publicités pour aliments spécifiques montrent assez l'ampleur du phénomène qui s'accompagne d'un renforcement de liens affectifs entre ces animaux et leurs maîtres. Paul Yonnet voit dans les échanges entre le maître et son animal des rapports d'éducateur à enfant. « Dans l'élevage d'un animal familier, l'homme teste sa capacité éducative, écrit-il, de façon analogue à la manière dont il interroge son statut d'éducateur parental au travers des réactions d'un enfant à son égard ⁷². » Mais cette affectivité à l'égard des animaux n'est pas omnibus, elle varie selon les animaux eux-mêmes en fonction des représentations dont ils sont les supports.

Entre les chats et les chiens, note François Héran, les investissements symboliques se font différemment, en fonction des positions socialement occupées. « Entre le pôle canin et le pôle félin le champ des possesseurs d'animaux domestiques est fortement structuré par le rapport du capital culturel au capital économique [...]. Les deux espèces de capital, matériel et culturel, sont "comme chien et chat" : à la cynophilie très "cattophobe" des professions dont le sort est lié à la sauvegarde d'un patrimoine économique (patrons du commerce et de l'artisanat, camionneurs) ou qui sont préposés à la défense de l'ordre (policiers, militaires, contremaîtres), s'oppose diamétralement la "cattophilie" très cynophobe des intellectuels et des artistes, suivis en cela par les instituteurs, les travailleurs sociaux et les fonctionnaires, qu'ils

71. Cf. François Héran, « Les animaux domestiques », Paris, INSEE, Données sociales, 1987, p. 417-423.

72. Paul Yonnet, « L'homme aux chats, zoophilie et déshumanisation », Le Débat, n° 27, novembre 1983.

soient employés ou cadres. Les ouvriers, pour leur part, pratiquent plus volontiers la coexistence des deux espèces ⁷³ . »

« La relation des maîtres à leurs bêtes, poursuit F. Héran, réalise une remarquable transposition du rapport qu'eux-mêmes entretiennent avec le reste du monde social. Autant cette relation semble contemplative et gratuite, dans le cas du chat, autant elle reste utilitaire et hiérarchique dans le cas du chien. » C'est le même type d'opposition que l'on retrouvera entre les opposants à la chasse à courre et les veneurs. D'une part les classes moyennes intellectuelles, essentiellement urbaines, et d'autre part les classes dominantes, aristocratie fortunée ou grande bourgeoisie, les classes moyennes traditionnelles (petits commerçants, artisans, agriculteurs) et les salariés de condition modeste (ouvriers ou employés). Le monde animal, et plus généralement la nature, servent ainsi de support aux représentations du monde et aux valeurs des groupes qui, en s'affrontant sur les droits des animaux, s'opposent avant tout en raison de leurs visions divergentes du monde social ⁷⁴ . Les défenseurs des animaux en viennent progressivement à dénier la dure loi de la nature, telle qu'il faut tuer pour vivre. L'extension de la protection animale des animaux domestiques à ceux qui vivent en liberté a donc eu pour corollaire une redéfinition des classifications usuelles tendant à construire une seule catégorie du vivant qui a vocation à rassembler tout ce qui ne relève pas du monde végétal ou minéral.

73. François Héran, « Comme chiens et chats. Structures et genèse d'un conflit culturel », Ethnologie française, XVII, 1988, 4, p. 325-337.

74. Il serait sans doute simplificateur de ramener toute l'analyse de la possession d'un animal domestique au principe unique des significations symboliques de la présence de ces animaux au domicile. Mais Nicolas Herpin et Daniel Verger, en ignorant délibérément cette dimension et en insistant sur la « diversité des usages anticipés par l'acquéreur d'animaux familiers », sur les « fonctions que peut remplir l'animal familier », semblent bien proches de la thèse du consommateur rationnel. « Notre approche est autre, écrivent-ils à propos des articles de F. Héran et P. Yonnet; elle traite l'acquisition d'un animal familier comme le résultat d'une décision qui n'est pas fondamentalement différente de celle que prend le ménage vis-à-vis des produits de consommation. Chaque situation offre des opportunités que le ménage est en mesure de saisir s'il dispose des ressources budgétaires suffisantes et de temps : sa résidence étant dans une région giboyeuse, pourquoi l'homme ne chasserait-il pas ? le domicile étant isolé, pourquoi ne pas le protéger ? les enfants ont-ils besoin d'un compagnon de jeu ? [...] ». Cf. Nicolas Herpin et Daniel Verger, « Sont-ils devenus fous ? La passion des Français pour les animaux familiers. », Revue française de sociologie, XXXIII-2, avril-juin 1992, p. 265-286.

C'est seulement récemment que la mouvance associative de la protection animale a étendu son combat au champ du sauvage. Selon André Micoud, « les protecteurs des animaux en effet ne se sont occupés pendant longtemps que des seuls animaux domestiques, et de plus en plus ces dernières décennies, que des seuls animaux de compagnie. L'animal sauvage échappait jusqu'à présent à leur attention. Le premier signe de ce nouvel intérêt a été sans doute la campagne pour la protection des bébés phoques en 1979 ⁷⁵ ».

Mais cette extension de l'aire d'intervention des défenseurs des animaux s'accompagne très rapidement d'une refonte du vocabulaire usuel. Dès 1988, dans l'article 1 de son projet de loi visant à étendre à tous les animaux, y compris ceux qui ne sont pas domestiques, la notion d'êtres sensibles, Roland Nungesser, député RPR du Val-de-Marne, a recours à l'euphémisme « animaux vivant à l'état de liberté naturelle ». Les défenseurs du monde animal bannissent de leur vocabulaire les expressions de « sauvage » et de « nuisible ». Ces deux notions connotent l'idée que ces animaux sont susceptibles de provoquer des dégâts, aux cultures notamment, voire même d'être dangereux pour l'homme et elles sont à proscrire du discours et des textes des défenseurs du monde animal, comme l'explique Nelly Boutinot, responsable du ROC. « Il faut sortir de la liste des animaux chassables, explique-t-elle, tous ceux qui ne provoquent aucun dommage à l'activité humaine. Or nous considérons qu'il y a moins d'une dizaine d'espèces qui peuvent localement poser des problèmes, nous les appelons animaux à problèmes et non animaux nuisibles. Une espèce n'est pas nuisible en tant que telle. Par exemple un sanglier, en fouinant dans la forêt, enterre des graines et favorise la pousse d'arbres. »

Pierre Déom, l'ancien instituteur ardennais qui a créé et continue à concevoir et réaliser la revue La Hulotte, reprend à son compte cette élimination du terme de nuisible du lexique courant ⁷⁶. « C'est

75. Cf. André Micoud, Production et diffusion des normes de régulation de la faune sauvage en France. Le cas du piégeage, Saint-Étienne, CRESAL, 1990, 199 p.

76. Cette revue, à la périodicité assez fantaisiste mais qui paraît sans interruption depuis 1972, a connu un succès exceptionnel puisque son tirage a atteint 166 000 exemplaires pour le numéro de 1991 consacré au chevreuil. Chaque livraison contient un dossier sur la flore ou la faune européennes. Elle est à elle seule un indicateur de l'intérêt rencontré par la connaissance et la préservation de la nature.

une question de vocabulaire, dit-il. Un nuisible, c'est un nom générique qui désigne une catégorie de sous-animal, une erreur de la création. Tandis qu'un animal à problème pose un problème qu'il faut formuler à un moment donné, dans un endroit donné. On doit décrire le problème. » Bien entendu cette lutte autour de la terminologie est loin d'être neutre. Elle est révélatrice de changements en profondeur dans le rapport à la nature sauvage, dans la façon d'appréhender l'animal vivant en liberté. Celui-ci ne peut plus être considéré comme intrinsèquement mauvais, « nuisible », il ne peut l'être, éventuellement, que conjoncturellement, et le problème n'est plus alors de l'éliminer, mais d'aménager son insertion dans un biotope de façon à réduire les inconvénients de sa présence. L'animal « naturel », faisant partie de la nature, est par essence innocent et a droit à la protection de l'homme. On peut donc parler, avec André Micoud, d'une véritable réhabilitation de l'animal « sauvage »⁷⁷.

Cette réhabilitation, cette sensibilité plus grande à l'égard du monde sauvage ne va évidemment pas sans aggraver la réprobation dont la chasse à courre est l'objet depuis un certain temps déjà. La familiarisation avec l'animal vivant en liberté, à laquelle contribuent les films animaliers qui, à la télévision notamment, connaissent un grand succès, rend de plus en plus insupportable l'idée de leur souffrance. « Il y a beaucoup de choses qui choquent dans la chasse à courre, explique Pierre Déom. Tout d'abord une question de classe, le côté ancien, réactionnaire, noble. Mais moi, ce qui me choque le plus, c'est que c'est quand même une séance de torture : je suis assez choqué qu'on force une bête pendant des heures et des heures jusqu'à ce qu'elle meurt d'épuisement et je suis choqué qu'on accepte sur un animal sauvage ce qu'on refuserait sur un animal domestique. Imaginez en effet que quelqu'un enferme un chien dans un hangar et le poursuive jusqu'à épuisement, ce type ira en prison. Je ne trouve pas normal qu'il y ait deux poids, deux mesures, que les

77. Sur ces questions on pourra consulter également :

- André Micoud, Philippe Laneyrie, Catherine Chantrel, Les animaux dits « nuisibles » : essai sur l'évolution récente d'une notion, Saint-Étienne, CRESAL, 1989, 52 p.

- André Micoud, Valentin Pelosse (sous la direction de), La culture du sauvage (à paraître).

- André Micoud, La nouvelle culture de l'animal sauvage, 1970-1990 (à paraître).

animaux domestiques méritent des égards tandis que les animaux sauvages ne seraient que des choses. »

Pour nombre de zoophiles, l'animal sauvage ne doit plus être chassé, mais contemplé, dans la mesure du possible, et photographié peut-être, à condition de ne pas le déranger. Allain Bougrain-Dubourg, une des figures les plus emblématiques de la protection animale, qui milite à la SPA, à la Fondation Brigitte Bardot et à la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), donnait en 1983 quelques précieuses indications dans la revue de la SPA sur « où et comment rencontrer la vie sauvage en France pendant vos vacances »⁷⁸. Il conseillait tout d'abord les parcs nationaux. « Le parc national, c'est la nature à l'état pur. Il faudra savoir marcher, regarder, respirer et accepter de ne pas rencontrer systématiquement l'animal espéré. » Ce guide de la vie sauvage en France se termine par les parcs de vision : « paradis des chasseurs-photographes, les "parcs de vision" offrent une nouvelle forme de contact avec la nature ». L'attitude valorisée est donc résolument contemplative et à l'opposé même de la prédation. L'homme doit se faire discret, car au fond c'est lui le nuisible dans l'espace naturel. L'article insiste sur la réintroduction d'animaux ayant disparu, l'ours brun dans les Pyrénées, les vautours dans les Cévennes, et plus récemment le lynx dans les Vosges et le mouflon dans le Languedoc. Si tous ces animaux sont les bienvenus, pour les militants qui sont à l'origine de leur retour, on sait qu'il n'en va pas toujours de même pour les ruraux locaux qui craignent pour leurs animaux d'élevage ou leurs récoltes. Mais tout se passe comme si c'était l'homme le trublion, celui qui introduit désordre et déséquilibre dans une nature harmonieuse.

Mais c'est au nom même de la nature que les chasseurs, et les veneurs tout particulièrement, défendent aujourd'hui le principe de la chasse, remis en cause avec virulence. Pour les veneurs il est de l'essence même de l'animal sauvage d'être chassé. Pierre Bocquillon, secrétaire de la Société de Vénérie, en pleine campagne pour l'abolition de la chasse à courre, écrivait, dans Le Figaro du 5 novembre 1983 : « Il apparaît indispensable de poser un principe fondamental : celui de la réalité de la nature. Le destin d'un animal

78. Allain Bougrain-Dubourg, « Où et comment rencontrer la vie sauvage en France pendant vos vacances », Animaux magazine, mai-juin 1983, n° 120.

vivant à l'état sauvage, dans un milieu naturel, est un jour d'être chassé, soit par l'homme soit par un prédateur. Telle est la loi de la nature, toute autre vision est utopique et subjective. » Il est vrai que la chasse à courre utilise un prédateur, le chien, et n'a recours à une arme que pour abrégier la souffrance de l'animal rejoint par la meute. « Il ne faut pas gêner le travail des chiens », nous a-t-on souvent dit, comme si l'homme devait s'effacer pour restituer à la nature son caractère sauvage et donc laisser surgir la vérité, la réalité de forces qui le dépassent. Ce rapport intime, essentiel, entre la nature et la chasse, au moins celle pratiquée par les animaux, a été revendiqué par le Comité national d'information chasse-nature. Ce comité, émanation de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, a édité en 1987 une affiche dont les slogans étaient « Le droit de l'animal, c'est de chasser ! » et « La chasse c'est naturel ! » Selon la revue Vénerie il s'agissait de « faire contrepoids aux visions idéalistes et anthropomorphistes de certains protecteurs des animaux ⁷⁹ ». On pouvait voir sur cette affiche un léopard à la poursuite de quelques gazelles dans une savane africaine.

On assiste donc, autour de la chasse, à une lutte de concurrence pour savoir où sont les véritables défenseurs de la nature. La scientificité mise en avant par les protecteurs des animaux se retourne contre eux au nom de la gestion rationnelle de la faune. L'apparition des plans de chasse, pour le grand gibier, à partir de 1963, a justifié la pratique cynégétique comme prélèvement nécessaire des animaux en surnombre dans un biotope donné. L'extension géographique de ces plans, définis en fonction des espèces, très limitée au départ, ne cesse de prendre de l'ampleur. Ce n'est plus seulement le grand gibier qui est aujourd'hui concerné : dans le Maine-et-Loire par exemple, le principe en est adopté pour le lièvre. Les plans de chasse sont proposés par l'ONF, après consultation des chasseurs et des organisations de défense de la nature. Adoptés par le préfet, ils font l'objet d'arrêtés qui fixent quantitativement et qualitativement la population de cervidés, ou d'autres animaux, devant être prélevés durant la saison. Car le plan de chasse ne fixe pas un maximum, mais un optimum : le nombre d'animaux que les administrations et experts consultés considèrent comme devant être éliminés, compte tenu de l'absence de

79. Vénerie, n° 88, 4^e trimestre 1987, p. 14.

prédateurs naturels, des ressources alimentaires accessibles sur le territoire considéré et des dégâts aux cultures agricoles et sylvicoles qui peuvent être tolérés.

Le plan de chasse est accompagné de la remise aux chasseurs du nombre correspondant de bracelets. Un bracelet doit être immédiatement posé sur tout animal tué. Une fois fermé, autour d'une patte ou des bois, il ne peut plus être rouvert et il est donc impossible de l'utiliser plus d'une fois. Ce système permet de limiter le nombre d'animaux tués légalement à celui défini par le plan de chasse. Tout animal tué sur lequel un bracelet n'a pas été posé est considéré comme braconné. Aussi les boutons ou les suiveurs qui assurent le transport de l'animal jusqu'au lieu de la curée commencent toujours par poser ce bracelet, nouveau rituel obligé de la chasse d'aujourd'hui. Celui qui, durant le laisser-courre, le détient, Fernand Malecot à Rambouillet, est par nécessité quelqu'un de confiance, dont on sait qu'il saura être présent à l'hallali. Le plan de chasse a constitué un facteur de diminution de la virulence des attaques des écologistes contre la vénerie. Les opposants à la chasse n'ont plus d'autres arguments que la compassion envers la souffrance animale : l'argument scientifique qu'ils employèrent un temps, les veneurs l'ont fait leur.

Mais tous les arguments sont bons pour défendre une pratique à laquelle on tient de façon vitale ou pour, à l'inverse, tenter de la faire interdire, lorsqu'elle vous est insupportable. Les touristes et promeneurs se moquent volontiers de la pusillanimité supposée des autochtones qui refusent la réintroduction du mouflon ou de l'ours brun dans les régions de montagne⁸⁰. Les conflits autour de la chasse relèvent du dialogue de sourds : chacun ne veut entendre que ce qu'il est disposé à recevoir. En fait l'intensité des passions en jeu est telle que le conflit, latent ou ouvert, est le mode d'existence normal de ce contentieux.

Les veneurs pensent que leurs opposants sont de doux rêveurs, peu réalistes face à la cruauté essentielle du monde sauvage, qu'ils imaginent une nature policée où le sauvage serait domestiqué et n'aurait plus qu'à être contemplé. A ce rapport passif, et enchanté, les veneurs opposent un rapport réaliste et actif qui permet à la

80. Cf. Catherine Rambaud, Les images du mouflon : réactions à l'introduction de l'ongulé, Paris, Office national de la chasse, 1991.

nature, selon eux, de rester beaucoup plus elle-même que dans la conception douceuse d'intellectuels coupés de cette réalité ⁸¹.

Le territoire de la chasse à courre est ainsi conçu comme le territoire du sauvage, lieu où s'affrontent pour la vie et la survie les animaux sauvages et les chiens de la meute. Là réside le cœur de l'opposition entre écologistes et veneurs. Pour ceux-ci le sauvage, c'est la prédation et la chasse à courre ne fait que restituer à la nature cette cruauté des origines que l'intervention de l'homme a peu à peu fait disparaître. C'est en effet l'homme qui a éliminé le loup des forêts françaises et qui a créé un biotope artificiel dans lequel les grands herbivores ne sont plus chassés, sinon par l'homme. La vénerie ne fait que réintroduire des prédateurs en forêt et donc replacer les animaux chassés dans de véritables conditions naturelles.

Non seulement par leur intervention en tant que chasseur, et donc par cette reconstitution de conditions plus naturelles pour les grands herbivores, dont le destin dans la chaîne alimentaire est de fournir des protéines aux carnivores, mais aussi en assurant une gestion du milieu naturel sous tous ses aspects. Henri de Cerval se fait un malin plaisir de le souligner. « Les écolos seraient fous s'ils m'entendaient, mais dans les Landes, s'il y a des chevreuils, c'est grâce à nous. Après la guerre il n'y avait plus un seul chevreuil et c'est Jean Cruse [considéré comme le père de la vénerie dans le sud-ouest, lié à une grande famille de viticulteurs du Médoc] qui a acheté des chevreuils. C'est nous, veneurs, qui avons repeuplé les Landes. » À tel point qu'aujourd'hui, dans la région, il n'est plus nécessaire de faire le bois avant le laisser-courre et il est possible d'attaquer à la billebaude, c'est-à-dire au hasard.

La preuve, selon les veneurs, que la chasse à courre est naturelle, serait d'ailleurs fournie par le fait que bien souvent les chiens choisissent parmi les animaux d'une harde le plus faible, celui qui présente une malformation, qui est malade ou qui a été blessé et qui, en conséquence, aura moins de chances de leur échapper. Mais, en même temps, les veneurs cherchent à avoir sur leur territoire les animaux qui soient « les plus "sauvages" possible, car nous

81. Cf. Jean-Louis Fabiani, « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », Actes de la recherche en sciences sociales, n°54, septembre 1984.

cherchons à conserver la nature telle quelle ». Les membres des équipages sont d'ailleurs souvent fort critiques à l'égard de certaines pratiques de la chasse à tir qui consiste à lâcher des animaux d'élevage, des faisans par exemple, qui ont le plus grand mal à voler, avant une battue qui a alors toutes les apparences d'un massacre laissant peu de chances aux animaux. C'est que leur passion pour le sauvage est profonde. Les rituels qui entourent la chasse à courre, la fascination exercée sur de nombreux veneurs par la période du brame, sont des manifestations de ce rapport intense à la nature, passionné, à la limite du caractère sacré qu'elle peut revêtir pour ces adeptes de la chasse aux chiens courants.

Mais les opposants à la chasse à courre rejoignent les veneurs sur ce point : pour eux aussi, la nature est de l'ordre du sacré. D'une certaine façon elle est même taboue, et ce qui leur est insupportable, c'est qu'il y soit touché, que l'interdiction de la manipulation, de la fréquentation, propre à tout élément sacré, soit aussi grossièrement transgressée par l'action de chasse. Tout se passe comme si les adeptes d'un nouveau culte de la nature déniaient aux membres traditionnels du clergé, qui y avaient jusqu'alors accès, la légitimité de leur intervention dans cet univers de l'interdit et du sacré. L'objet du sacré n'a pas changé, c'est toujours la « nature », mais le rituel, la liturgie jusqu'alors dominants en sont contestés.

Tout se passe comme si l'on assistait à une certaine « laïcisation » du rituel, les clercs n'ayant plus le monopole de la manipulation des biens sacrés. La nature est devenue l'affaire de tous. Pour que la divulgation de ce sacré ait été possible, il faut qu'il y ait eu une atténuation de son caractère dangereux : c'est sans doute ce que réalise l'euphémisation du naturel qui n'est plus considéré comme sauvage ou nuisible. Cette relative domestication du sauvage, on peut en voir un indicateur dans le développement des associations et des conférences et colloques autour de l'animal sauvage⁸². Cette « désacralisation » relative de la nature, il vaudrait mieux parler de l'investissement par certains laïcs du champ du sacré, se traduit comme on l'a vu par des conflits de compétence pour savoir qui est réellement apte à manipuler les biens du culte. Elle se traduit aussi

82. Les quatrièmes entretiens du Centre Jacques Cartier, Villars les Dombes, 4-7 décembre 1990, sur le thème : « Le retour de l'animal sauvage », ont réuni une trentaine de chercheurs québécois et français.

par une relative familiarisation avec un univers jusqu'alors interdit de fait, peu fréquenté, comme le sont tous les univers sacrés qui suscitent, par définition, la crainte et le respect. La distance est moins grande, une certaine connaissance des choses de ce sacré s'est répandue. De prédateur parmi les autres, ayant un rôle tragique et sacré à jouer dans la vie des espèces, l'homme tend à se vivre comme gardien de la Création. Son rôle n'est plus de participer au grand jeu de vie et de mort qui aurait été la loi fondamentale de la nature, mais d'en sauvegarder l'intégralité. L'homme n'est plus le grand prêtre de la nature, celui qui s'est arrogé le droit d'y procéder aux sacrifices qu'elle réclame, mais une partie de cette nature. Il n'y a plus lieu alors de détruire des animaux sauvages, nuisibles, mais au mieux d'assurer la régulation de leur nombre.

L'homme tend alors à se fondre dans l'objet de son culte. L'anthropologisation revient en force : la nature est un continuum où le vivant tend à fusionner les différents éléments qui la composent. La catégorie de « population » a ainsi remplacé celle d'« espèce ». Une revue comme La Hulotte témoigne de cette humanisation du sauvage. Le succès considérable de la revue de Pierre Déom provient de la qualité du travail présenté, de sa rigueur et en même temps de la fantaisie qui préside à l'exposé de longs mois de recherches et de travaux patients et méticuleux. Mais le procédé d'exposition utilisé recourt à une humanisation systématique des animaux présentés et même des plantes décrites. Le lecteur se trouve ainsi plongé dans un univers habituellement séparé, lointain, toujours quelque peu mystérieux, voire inquiétant, et se retrouve protagoniste de l'action par le jeu de la projection dans le héros de l'aventure. « Ce qui m'intéresse, dit Pierre Déom, c'est de faire valoir le point de vue de l'animal et de faire changer sans arrêt les points de vue. Si je parle du lièvre, je me mets dans la peau d'un lièvre, et je vois le monde comme le voit un lièvre. Bien sûr je ne sais pas ce que pense un lièvre, mais il y a tout de même un certain nombre de choses dont on est à peu près sûr : il a conscience du danger et de la mort. Sinon on ne voit pas pourquoi il ferait toutes ces ruses, pourquoi il prendrait continuellement des précautions, et ce, avant même la chasse. Autrement dit ce ne sont pas seulement des réactions de fuite, c'est beaucoup plus raffiné que cela. »

Mais cette anthropologisation facilite grandement la projection de sentiments humains, comme l'angoisse de la mort, ou tout simplement la faculté d'anticiper le danger ⁸³. Il est alors aisé de voir dans l'animal un être poursuivi et traqué, aussi terrifié par son sort possible ou probable que le héros de La Mort aux trousses. Cette identification rend vite insupportable des pratiques comme la chasse à courre qui soulèvent émotion et compassion en faveur de l'animal poursuivi. « Lorsque la grande poursuite impitoyable commence, écrit Liliane Sujanszky, alors directrice nationale de la SPA, le pauvre cerf traqué et terrorisé lutte pour sa vie. Il a compris qu'il est en danger de mort et naturellement il essaie de se sauver comme ferait n'importe quel être vivant à sa place, qu'il soit animal ou homme. Dans l'existence des êtres vivants qui ont des systèmes nerveux développés et sensibles il n'y a pas de différence dans la sensation d'effroi. La peur d'un homme persécuté ou la peur d'un animal pourchassé, c'est la même souffrance, la même terreur ⁸⁴ ! » Dans cette citation, comme dans beaucoup d'autres textes ou déclarations des défenseurs des animaux, il n'est pas indifférent que ce soit le cerf qui soit le plus souvent pris en exemple. C'est en effet avec les grands mammifères que le processus d'identification fonctionne le plus aisément. Sans même qu'il y ait à supposer, de la part des auteurs de ces déclarations, un machiavélisme rhétorique : eux-mêmes sont plus spontanément sensibles à la détresse d'un cerf au regard affolé ou implorant qu'à l'aspect assez peu engageant du sanglier, par ailleurs beaucoup plus dangereux pour les chiens et même pour l'homme ⁸⁵.

83. Cette faculté d'anticipation ne va pas de soi. Si elle était réelle, le cerf poursuivi aurait bien peu de chances d'être rejoint. Mais, ayant distancé les chiens, n'entendant plus leurs récries, il fait halte volontiers pour brouter fort tranquillement quelques pousses à son goût. Ce précieux temps perdu permet à la meute de retrouver sa trace et de le rejoindre.

84. Liliane Sujanszky, « Si les veneurs se mettaient à la place du cerf », Animaux magazine, n° 118, janvier-février 1983, p. 8.

85. L'anthropologisation du cerf n'est sans doute jamais aussi poussée que dans le roman de Maurice Genevoix, La Dernière Harde, *op. cit.* On y lit dans le chapitre 2 une description très « humanisée » du rapport au danger de la Bréhaigne, la biche mère du « héros ». « Le Rouge courait contre sa mère, si près d'elle qu'il la touchait encore[...]. Si vieille qu'elle fût, elle ne savait guère plus de choses que le jeune hère au poil rouge : les bêtes des bois savent dès leur naissance l'essentiel de ce qu'elles doivent savoir. Mais les années qu'elle avait vécues lui avaient apporté, un à un, des souvenirs qui venaient à son aide, éclairaient sa prudence et conduisaient plus sûrement ses pas, parfois aussi, comme ce matin, faisaient battre trop fort son

Cette humanisation de l'animal sauvage, en affirmant avec force l'existence d'un continuum entre l'homme et l'animal, rend la position des veneurs insoutenable : ce sont nos frères que l'on assassine. Sauf si l'on veut bien considérer que la nature est par essence sans morale, cruelle et terrible, et que c'est l'homme qui y introduit le souci du droit, qui voudrait en expulser la violence. Cette ambition, peut-être démesurée, a beaucoup à voir avec le processus de civilisation lui-même, tel que l'a décrit Norbert Elias, processus qui conduit progressivement à privilégier le voir sur le faire.

cœur de bête souvent pourchassée. Tout en courant, elle guettait un récri de chiens, elle l'attendait avec une sorte d'espoir : une chasse à courre, la première alarme passée, laisserait les femelles en paix dans le refuge qu'elles se seraient choisi.» (p. 49-50). Bien que le roman prête ainsi des éléments de psychologie humaine aux cerfs et aux biches du récit, de façon certes plus littéraire, mais sur le fond très proche de ce qu'écrit L. Sujanszky, Genevoix ne condamne pas la chasse à courre. Elle apparaît beaucoup plus dans le roman comme un élément ancestral de la vie de la forêt. L'anthropologisation ne conduit donc pas nécessairement à la condamnation des pratiques cynégétiques. Il faut chercher les principes des prises de position des opposants à la chasse ailleurs que dans un processus d'identification entre l'homme et l'animal.

chapitre 3 : du faire au voir

Les analyses de Norbert Elias partent du constat de la monopolisation de la violence légitime par l'État, par l'intermédiaire de la police et de l'armée, pour rendre compte de la progressive apparition, puis de la généralisation et de l'approfondissement du contrôle de soi. Cette évolution est à mettre en relation avec l'intérêt bien compris des individus. « Dans la mesure où s'amplifie le réseau d'interdépendances dans lequel la division des fonctions engage les individus [...] l'homme incapable de réprimer ses impulsions et passions spontanées compromet son existence sociale ; l'homme qui sait dominer ses émotions bénéficie de certains avantages sociaux évidents ⁸⁶. » L'économie psychique des individus évolue donc dans le sens d'une plus grande maîtrise des émotions et d'un passage de l'action à la contemplation. De la régulation des relations entre les hommes, cette maîtrise de soi devient une attitude fondamentale qui exige le contrôle et la limitation de l'expression des passions, en quelque domaine que ce soit. Ce contrôle des « passions » investit tous les aspects de l'activité humaine, dont le rapport à la nature qui revêt un caractère de plus en plus contemplatif, en dehors des nécessités de la production agricole. C'est dire que la nature, la campagne deviennent un décor, le support de représentations et d'imaginations, dont la tradition romantique a sans doute marqué une étape décisive. « L'homme est incapable de satisfaire une partie de ses tendances et pulsions autrement que sous une forme sublimée, par exemple en imagination, en adoptant une attitude de spectateur et d'auditeur, en se laissant emporter par des rêves ou des rêveries ⁸⁷. » On passe alors du faire au voir, « déplacement du plaisir de la sphère de l'action dans celle du spectacle » .

Cette évolution, Norbert Elias la décrit ainsi pour le rapport à la nature qui prend « un aspect différent. Elle [...] apparaîtra, dès lors que le refoulement des pulsions aura fait des yeux un instrument privilégié de la jouissance, comme un " régal pour la vue ". Les hommes, ou plus exactement les citoyens, pour lesquels la nature

86. Norbert Elias, La Dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 195.

87. Ibidem, p. 204.

n'est plus le décor de leur vie quotidienne, la considéreront comme un lieu de récréation. Ils s'ouvriront à ce qu'on appelle " les beautés de la nature ", leur sensibilité appréhendera les colorations et les formes de nuages, les reflets du soleil dans la cime des arbres ⁸⁸ ». L'éducation, les principes de la socialisation, prennent acte de ces évolutions et intègrent les nouvelles normes et leur apprentissage. Il s'agit de « transformer les plaisirs d'une agressivité active en plaisir passif, codifié, en simple " plaisir des yeux ". » Le déplacement du faire au voir, la tendance à transformer le rapport au monde en spectacle, ne concerne pas que la nature. La consommation télévisuelle est un aboutissement logique de cette évolution, qui culmine dans les scènes de violence guerrière ou terroriste ou dans le spectacle des famines africaines à l'heure du repas familial.

Certains mouvements écologiques ou de défense des animaux s'inscrivent parfaitement dans ce passage du faire au voir, ou à la rigueur au « faire semblant ». C'est ainsi que, pour répondre à l'objection des veneurs qui mettent en avant la nécessaire disparition des milliers de chiens de vénerie si leur pratique venait à être interdite, les opposants ont proposé que la chasse à courre soit remplacé par un ersatz, sur le principe de la course au drag qui se pratique déjà en Grande-Bretagne, à côté de la vénerie du renard. « C'est une chasse à courre, est-il précisé, simulée avec le protocole habituel (cavaliers, chiens, fanfares, etc.) mais sans animal traqué, ce dernier étant remplacé par un leurre ou par un bon coureur [!]. Pas de souffrance ! Pas de mise à mort ! (dossier à votre disposition) ⁸⁹. » Encore y-a-t-il là une activité réelle, même si elle est un faux-semblant. Mais la logique de ce passage du faire au voir conduit à utiliser la nature comme cadre à des activités qui n'y sont pas réellement insérées, dont elle ne fournit que le décor. Les propositions du ROC sont en homologie profonde avec un usage contemplatif de la nature. Ainsi, il propose de remplacer les activités cynégétiques par des « sports de nature, parcours de santé, promenades solitaires, footing, jogging, sorties nature en famille ou en groupe, randonnées pédestres, équestres ou cyclotourisme, observations ornithologiques ou botaniques (à l'exemple du " Bird-

88. *Ibidem*, p. 276.

89. Rassemblement des opposants à la chasse, La Disparition de la chasse ... un atout pour notre pays, brochure publiée en 1987.

watching " anglais) ». Ces activités auraient pour mérite d'entraîner « le développement de secteurs économiques entiers comme la fabrication et la vente de jumelles et longues vues, appareils photos, caméras, vidéos, pellicules, films et cassettes, magnétophones et magnétoscopes, ouvrages sur la faune et la flore ». C'est entrer dans une civilisation de l'œil. D'ailleurs la couverture de la brochure du ROC d'où est extraite cette citation porte la mention « Ne tuez plus ... contemplez ! » et est illustrée par une scène représentant divers oiseaux aquatiques sur un étang, aperçus à travers des jumelles que symbolise la forme en 8 couché de l'image. Il s'agit là de se mettre en retrait, de se faire aussi discret que possible dans la nature où, finalement, il n'y a guère que l'homme à être de trop. D'où cette tentation de retrait, d'abstention physique : le souci est de déranger le moins possible l'ordre des choses, la chasse étant la violation la plus brutale et la plus inacceptable de l'harmonie supposée du monde. En limitant l'action dans la nature au regard, sous des modalités diverses, c'est pratiquement abstraire le corps de l'homme. « L'œil est passif, écrit Louis Althusser, à distance de son objet, il en reçoit l'image sans avoir à travailler, sans engager le corps dans aucun procès d'approche, de contact, de manipulation ⁹⁰. »

Cependant, la chasse à courre offre une certaine ambiguïté, puisqu'elle présente cette particularité d'être à la fois spectacle et action. Elle met en scène boutons et suiveurs dans le décor de la forêt, transfiguré par le drame qui s'y joue. Pratique et spectacle tout à la fois car, même pour les veneurs, le plaisir de la chasse est inséparable de sa qualité esthétique ⁹¹. Toute une partie de la qualité et du plaisir pris à ce spectacle provient de la beauté des décors, plantés par la forêt et la saison, les rougeoiements de l'automne faisant place aux scintillements du givre puis aux premiers verts tendres du printemps.

Ce spectacle ne se livre toutefois pas d'emblée. C'est un spectacle pour initiés. Son caractère ésotérique le réserve à des spectateurs formés et informés, pouvant entretenir un rapport actif avec la

90. Louis Althusser, L'Avenir dure longtemps, Paris, Stock/IMEC, 1992, p. 205.

91. Au point que les hôtels Mercure proposaient pour les samedis des week-ends qu'ils organisaient dans l'ouest de l'île-de-France de « suivre en spectateur une chasse à courre mondialement connue ».

succession des péripéties. Il est dans la logique de la pratique que l'on vienne la « voir », ou plutôt la suivre, comme on suit l'action d'une pièce de théâtre. Car regarder ainsi, en essayant de dénouer les fils du scénario dont tous les ressorts, comme dans un roman policier, ne sont pas immédiatement donnés, c'est véritablement participer à l'acte de chasse, qui n'est pas ici de tirer sur une cible, mais de s'immiscer dans les secrets de la nature, de les percer et de participer, par la compréhension des actes du drame, à la lutte sans merci entre l'animal, qui n'est pas sans défense, et ses prédateurs.

Cette dimension esthétique de la pratique comme spectacle, on la retrouve dans les exigences de la tenue du corps. Les participants sont à la fois acteurs et spectateurs. Il y a un souci de l'apparence qui n'est pas pour la galerie. Ce sont les spectateurs eux-mêmes qui fournissent le personnel de figuration. La plupart des participants sont des habitués qui se connaissent bien. Il n'y a donc pas grand monde à étonner et il s'agit surtout d'honorer la forêt en adoptant ce qui est en quelque sorte une tenue de cérémonie. Les vestes des boutons peuvent être de couleur vive et n'ont alors que peu à voir avec les tenues de camouflage qu'affectionnent généralement les chasseurs à tir. Les suiveurs, eux, qui forment le chœur, la foule des figurants, doivent au contraire marquer dans leur habillement une discrétion qui met en valeur les acteurs principaux, mais qui n'est pas cynégétiquement fonctionnelle, les animaux chassés étant peu sensibles aux couleurs.

L'importance de la production d'images que suscite la vénerie répond à la qualité plastique du spectacle. La vénerie est aujourd'hui l'une des pratiques peut-être les plus photographiées. Parmi les suiveurs, nombreux sont ceux qui, armés d'appareils munis de téléobjectifs, rivalisent dans la tentative de réaliser les clichés qui seront les plus appréciés. Les photographes participent à des concours, organisés par des supermarchés de la région de Rambouillet ou par l'équipage de Bonnelles lui-même. Mais il s'agit là d'une ancienne tradition : parmi les scènes de chasse qui ont fourni de nombreux motifs aux peintres et aux artistes décorateurs, la vénerie fut l'un des thèmes préférés. Les musées de la chasse de Gien et de Paris en témoignent, sans parler de celui de Senlis bien sûr, spécialisé sur la vénerie, mais tout autant les domiciles des veneurs qui, en fonction du niveau de leurs revenus ou de

l'ancienneté de la tradition dans la famille, possèdent de nombreux tableaux, aquarelles et objets d'art qui témoignent de l'importance de cette source d'inspiration.

Les veneurs ne sont donc pas insensibles au spectacle de la forêt et de ses hôtes. Mais, en même temps, cette approche contemplative n'est jamais à elle-même sa propre fin. Il y a toujours la perspective d'améliorer la connaissance de la population des animaux chassés, d'en localiser les peuplements, d'en suivre quelques individus remarquables. Le spectacle n'est jamais totalement gratuit. En effet, y compris pour les boutons et les suiveurs les plus compétents et les plus actifs, l'action se ramène en grande partie à observer ce qui se passe. Il s'agit d'interpréter les signes ténus qui permettent de déchiffrer les mystères qui entourent les événements dont on ne perçoit jamais qu'une partie infime qui reste obscure pour le néophyte. Il faut donc être à l'affût de tous les indices pour construire des hypothèses sur la suite probable de la poursuite et sur le parti à prendre, c'est-à-dire essentiellement sur la direction dans laquelle s'engager.

En suivant la voie de l'animal, les chiens font l'essentiel du travail dont l'observation est à l'origine du plaisir des participants avertis. Les veneurs racontent avec délectation, comme un cinéphile le ferait en démontant les astuces d'un suspense d'Hitchcock, comment le cerf est revenu sur ses pas en empruntant une allée pendant quelques mètres, puis a bondi dans une enceinte où il s'est rasé, c'est-à-dire couché dans les fougères ou les ronces en se dissimulant de son mieux. Les chiens arrivant en bout de voie se trouvent en défaut, rien ne venant leur préciser qu'ils ont à rebrousser chemin. Chacun observe alors avec le plus grand intérêt comment ils vont, ou ne vont pas, se tirer de cette mauvaise passe. L'intérêt dramatique est peut-être encore plus vif lorsque personne n'a vu l'animal brouiller sa piste : ne sachant quelle ruse a été employée, il s'agit, en observant les hésitations des chiens, de tenter de démêler l'intrigue.

Cette proximité de la vénerie avec un spectacle a été la condition de possibilité du recours à l'observation participante qui a été l'une des démarches d'enquête essentielles de ce travail. Les boutons comme les suiveurs sont pour la plupart des spectateurs, actifs certes, comme on vient d'en esquisser l'explication, mais conservant, pour un œil non averti, les attitudes et comportements

de tout amateur d'un spectacle. C'est au fond une situation assez rare où il faut à la fois participer à l'action tout en n'y intervenant qu'avec discernement et de façon épisodique. Il est donc tout à fait compréhensible que les participants habituels puissent accepter aisément la présence de suiveurs occasionnels.

Si, comme le montre le cas de la vénerie, les limites entre le faire et le voir sont floues, il n'en demeure pas moins que la prépondérance du voir dans les sociétés développées a tendance à véhiculer une image enchantée de la nature où la cruauté et la mort sont exclues.

chapitre 4 : la mort taboue

La chasse à courre est un spectacle tragique. La mort est au cœur de toute action de chasse. Mais à la chasse à courre elle est singulièrement peu euphémisée. Elle est accompagnée de tout un rituel qui en annonce l'imminence, la survenue, et qui exprime symboliquement la disparition absolue et définitive de l'animal dont toute trace est éliminée au moment de la curée. Après la chasse, son tumulte, la férocité des chiens dévorant les restes qui leur sont sacrifiés, le silence qui reprend possession de la forêt, parfois troublé par quelques sonneries de trompe attardées, est celui d'une disparition, de la mort inéluctable et ici assumée. Or l'évolution des sociétés développées va dans le sens d'une dénégarion de la mort : il s'agit par tous les moyens d'en ignorer l'existence, la loi inflexible. Qu'il s'agisse de l'homme ou de l'animal.

La sensibilité vis-à-vis de la mise en présence avec le corps de l'animal mort qui va être consommé a beaucoup évolué entre le Moyen Âge et l'époque moderne, comme le note Norbert Elias. « Dans les couches supérieures de la société médiévale, on portait sur la table des animaux entiers ou d'énormes quartiers de viande. C'était la façon habituelle de servir les poissons, les oiseaux - parfois avec leurs plumes - les lièvres, moutons et veaux. Le gros gibier, les porcs et les bœufs, étaient en entier rôtis à la broche. L'animal est dépecé sur la table. C'est pourquoi les manuels du savoir-vivre insistent jusqu'au XVII^e et parfois jusqu'au XVIII^e siècle sur la nécessité, pour un homme bien élevé, de savoir découper les animaux⁹². » Progressivement cette manière d'accepter le fait que l'alimentation carnée suppose la mise à mort d'animaux et la consommation de leur cadavre, fait place à une hypocrisie des manières de table qui fait disparaître les traces de l'animal vivant devenu simple viande, morceau de matière incapable de signifier la vie disparue. « Alors que la norme de départ considérait la vue d'une bête tuée et son dépeçage sur la table comme agréable ou du moins comme nullement déplaisants, l'évolution s'oriente vers une autre norme qui postule qu'on oublie autant que possible qu'un plat de viande a quelque

92. Norbert Elias, La Civilisation des mœurs, Paris, Calmann-Lévy, 1973, réédition collection « Pluriel », 1982, p. 194.

rapport avec l'animal mort [...]. Peu à peu la vue du dépeçage fut ressentie comme pénible [...]. Ce qui offense la sensibilité est relégué maintenant dans la coulisse, loin de la vie sociale ⁹³ . » L'alimentation carnée tend ainsi à être de plus en plus désincarnée : dans les cantines le poisson prend la forme d'un parallépipède rectangle, le gibier à l'étalage de certains bouchers surprend et passe pour être choquant. Tant et si bien que la « Déclaration sur l'éthique alimentaire », déjà citée, affirme, dans son article 4, que « tout animal a le droit qu'on respecte sa dépouille. L'exposition des animaux de consommation écorchés, éventrés ou mutilés constitue une atteinte majeure à ce droit ⁹⁴ » .

Le dépeçage de l'animal pris, du moins des plus grands, cerfs, chevreuils ou sangliers, est donc l'un des moments les plus difficiles à supporter pour un promeneur non habitué à ce genre de spectacle. Il arrive que des films hostiles à la chasse à courre insistent sur cette scène en espérant provoquer un sentiment de répulsion. Par contre les suiveurs sont nombreux à observer cette opération, faisant cercle autour des valets de chiens ou des bénévoles à qui revient cette tâche.

La phase du dépeçage consiste en une sorte de déconstruction de l'unité fonctionnelle du corps dont les diverses parties, détachées et dispersées, perdent toute valeur émotive : le corps devient viande. Il s'agit d'éliminer les organes essentiels à la vie et à la reproduction, « ce qui signifie le plus clairement la vie de l'animal, sa similitude avec la nôtre, et d'autant plus qu'ils gardent obstinément leur aspect naturel : les yeux restent les yeux, la langue une langue, le cœur un cœur, etc., et le sang du sang ⁹⁵ » . On recherchera certes les effets alimentaires de la viande, « mais on les veut comme ex nihilo, écrit Noëlie Vialles, coupés de l'être vivant singulier qui a fourni la substance ; l'oubli " de l'animal est pour beaucoup condition d'un

93. Ibidem, p. 197-198.

94. On pourrait trouver de nombreux exemples de ce refus d'être confronté à l'animal mort, destiné à être consommé. La scène du banquet dans le film de Steven Spielberg, Les Aventuriers de l'Arche perdue, est significative à cet égard : la présence sur table ou dans les plats de corps entiers d'animaux ou de parties particulièrement reconnaissables de ces corps vise à produire un effet de surprise et d'effroi sur le spectateur, effet parfaitement réussi à en juger par les réactions du public.

95. Noëlie Vialles, « La viande ou la bête », Terrain, n° 10, avril 1988, p. 90.

régime carné sans états d'âme [...]. Tout ce qui rappelle le corps vivant est éliminé, exclu de la consommation, et d'autant plus vigoureusement que la forme et / ou la fonction en est mieux reconnue ⁹⁶ ».

L'amour des bêtes, dans ces conditions, conduit volontiers à l'abandon de l'alimentation carnée, tel qu'il est d'ailleurs prôné par la Déclaration sur l'éthique alimentaire qui stipule, en son article 6, que « le végétarisme chez l'homme adulte constitue une pratique alimentaire respectable qui exprime le respect absolu de la vie animale. Tout établissement de restauration doit être en mesure de satisfaire une clientèle végétarienne ». « Dans la vieille Europe où être noble, c'était d'abord avoir le droit de chasser, écrit Colette Méchin, manger était devenu quasiment synonyme de consommer de la chair animale. Mais pour ce faire il faut tuer. Et le geste répugne, nous renvoyant à une conscience trouble de l'indicible, à une fréquentation indésirable de la mort [...]. Plus l'animal concerné est proche de l'homme par sa complexion, son mode de vie, son organisation interne, plus il est nécessaire que son sang coule abondamment et démonstrativement pour que ses chairs exsangues soient admises à sa consommation ⁹⁷ ». À partir de ces considérations sur la difficulté pour l'homme d'assumer la mort animale, il semble bien que l'on puisse en partie rapprocher le cérémonial de la curée de ces pratiques qui visent à rendre supportable l'insupportable. Au cours de la curée, les abats sont abandonnés aux chiens qui font disparaître toute trace de vie tuée. Il ne reste, dans la camionnette, que la viande, qui n'est plus identifiable à la vie, mais un produit de l'industrie humaine qui a transformé ce qui était inconsommable en aliment ordinaire.

Cette hantise de l'animal mort est d'autant plus vive que nos sociétés se caractérisent par une volonté de plus en plus affirmée de

96. Noëlie Vialles, *op. cit.* p. 89-90.

97. Colette Méchin, « Les règles de la bonne mort animale en Europe occidentale », *L'Homme*, n° 120, octobre-décembre 1991, p. 51-67. L'auteur insiste dans son article sur le partage des rôles entre hommes et femmes dans les pratiques liées à l'alimentation carnée. Plus l'animal se prête à l'anthropologisation, plus la femme doit s'abstenir dans la mise à mort. En vénerie, bien qu'il y ait un certain nombre de femmes qui soient maîtres d'équipage, et ceci depuis au moins le XIX^e siècle, elles ne servent que très rarement les animaux pris, laissant cela à leur piqueux ou à un bouton de sexe masculin.

l'ignorer⁹⁸. Par l'anthropologisation, la mort des grands mammifères est d'autant plus inacceptable qu'elle préfigure celle qui attend chacun de ceux qui y assistent. La mort de l'homme tend à être escamotée. Le rappel aux réalités, en ce domaine, n'est jamais le bienvenu. La fréquentation de la mort est d'autant plus indésirable qu'elle nous concerne directement et que nos sociétés connaissent sur ce point un grave déficit dans le traitement collectif et individuel de ce moment pourtant inéluctable de l'existence. « L'homme est privé de sa mort, écrit Louis-Vincent Thomas. Il meurt seul, à l'hospice ou à l'hôpital, sans préparation (s'il existe des manuels de comportements sexuels, il n'y en pas qui concernent l'art de bien mourir) ; les funérailles et les rites de deuil sont escamotés⁹⁹. » Cette difficulté à intégrer la mort dans le cours ordinaire de l'existence ne facilite évidemment pas l'acceptation de celle de l'animal. On peut voir dans toutes les précautions et les réticences qui entourent la mise à mort des animaux la hantise de la mort humaine qu'il s'agit de maintenir dans le non-dit, dans l'implicite. « À l'encontre des sociétés " archaïques " où la mort est assumée, familière, omniprésente, la société occidentale n'accepte la mort qu'à condition de l'aseptiser », ajoute L.-V. Thomas¹⁰⁰. « On assiste donc, avec ce déni de la mort, à la suppression de la mort naturelle ou de la mort ontologique : on ne meurt plus, on meurt seulement de quelque chose¹⁰¹. » La société américaine est sans doute celle où ce processus est le plus avancé. Roger Caillois avait souligné combien aux USA il importait d'« escamoter la mort, ne pas insister sur le chagrin et le mystère, supprimer les rites, donner à tout un caractère innocent et enjoué, en un mot alder les vivants à rester heureux malgré la mort, malgré les disparus¹⁰² ». Tant et si bien qu'apparaissent des tentatives pour remédier à cet état de chose. Ne

98. Les animaux sont désormais tués de façon quasi clandestine dans des abattoirs fort discrets. L'abattage et la boucherie, le travail de la viande pour sa commercialisation au détail, sont donc aujourd'hui soigneusement séparés, ce qui est récent. Cf. Noëlie Vialles, Le Sang et la Chair. Les abattoirs du pays de l'Adour, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1987.

99. Louis-Vincent Thomas, Anthropologie de la mort, Paris, Payot, 1980 (première édition 1975), p. 9.

100. Ibidem, p. 338.

101. Ibidem, p. 392.

102. Roger Caillois, Instincts et sociétés, Paris, Éditions Gonthier, bibliothèque Médiations, 1964, p. 125.

serait-ce que la publication récente d'ouvrages ayant pour ambition d'aider à reconstruire une attitude plus responsable. Comme Le deuil à vivre publié en 1992 par Marie-Frédérique Bacqué et dont Le Monde rendait compte en ces termes : « Parce qu'il nous concerne tous, Le deuil à vivre ne s'aborde pas sans résistance. A fortiori dans une société qui prône le droit à la santé, qui valorise plaisir, jeunesse et performance, et qui voit aujourd'hui s'éteindre, en France, 70 % des siens à l'hôpital ou en institution ¹⁰³ . »

Si, sur point, il est légitime d'opposer les sociétés traditionnelles d'Afrique aux sociétés occidentales, comme le fait L.-V. Thomas, il faut aussi considérer que ces dernières comportent des segments plus traditionnels et ruraux, où l'attitude n'est pas aussi marquée par le souci de la dénégation. Le monde des chasseurs inscrit toute sa pratique dans un espace naturel où la mort est présente, puisqu'elle est le principe même qui sous-tend l'action de chasse comme acte prédateur.

Si les sociétés occidentales développées ont bien pour tendance d'euphémiser la mort, de la confiner en des lieux et selon des modalités qui la mettent hors de la perception du plus grand nombre, cette tendance à l'euphémisation touche d'autres aspects du monde naturel. Il en est ainsi des éléments, du temps qu'il fait, que les veneurs mettent un point d'honneur à affronter quelles que soient les conditions. Le promeneur citadin, en règle générale, privilégie l'accueillante forêt d'été, celle des jours de beau temps. Pour le veneur la vraie forêt est celle de l'hiver, dans sa rudesse, même si elle sait ménager de fort agréables moments. À l'inverse de la plupart de leurs contemporains, les veneurs vivent l'automne comme le printemps de la nature, comme une véritable renaissance après les chaleurs de l'été qui signifient la passivité à l'égard de la forêt. Les frondaisons rougeoyantes et les brumes matinales annoncent les premières chasses d'entraînement, très tôt le matin, stoppées au bout d'une heure, mais qui ont pour vocation de

103. Catherine Vincent, « Apprivoiser la mort », Le Monde, juin 1992, compte rendu de : Marie-Frédérique Bacqué, Le deuil à vivre, Paris Éditions Odile Jacob, 1992. La mort est actuellement un thème très présent dans la littérature ethnologique et anthropologique. Le premier numéro de Galaxie anthropologique consacre plusieurs articles à ce sujet. On en retrouve les auteurs dans le numéro 38 (1992) de Sociétés, revue des sciences humaines et sociales (éditions Dunod). Toujours sur ce thème, cf. le numéro 20 de Terrain, la revue de la mission du Patrimoine ethnologique (mars 1993).

« remettre en jambes » chiens chevaux et cavaliers. Progressivement les promeneurs, les cueilleurs de fleurs et de champignons se font plus rares et abandonnent le terrain, les matins froids et pluvieux, secs et glacés, aux veneurs, à leurs meutes et à leur passion.

chapitre 5 : des usages de la nature

L'attitude contemplative ou l'attitude active face à la nature sont corrélées avec l'acceptation ou le refus de la prédation, c'est-à-dire de la chasse. Celle-ci apparaît comme liée aux couches rurales ou aux couches urbaines aisées ou traditionnelles. Or la fréquentation de la nature s'est considérablement développée au profit des couches moyennes intellectuelles et de couches urbaines qui ont perdu les usages ancestraux du monde rural.

La ville a beaucoup progressé démographiquement au détriment de la campagne. Cette suprématie de la ville a contribué à imposer des usages sociaux d'origine urbaine à l'espace rural, transformant celui-ci de moyen de production en lieu de récréation¹⁰⁴. Une évolution que la crise agricole ne peut que favoriser puisqu'elle conduit à ce que, même parmi les seuls ruraux, la proportion d'agriculteurs soit en décroissance. L'une des caractéristiques de la grande manifestation organisée par le monde agricole le dimanche 29 septembre 1991 à Paris était d'ailleurs d'inclure parmi le cortège des artisans et commerçants ruraux qui voient leurs conditions de travail se dégrader sensiblement avec l'accélération de la disparition des exploitations. L'un des mots d'ordre de la manifestation était d'ailleurs d'affirmer qu'il n'y a pas de campagne sans paysan et que l'évolution actuelle conduit à sa désertification. Il n'y avait plus que 7 % d'agriculteurs dans la population active en 1988, contre 64 % en 1850. Au milieu du XIX^e siècle la France avait donc le même taux de population active agricole qu'aujourd'hui les pays pauvres qui en comptent entre 65 % et 75 %. Mais cette proportion n'est déjà plus que de 4 % aux États-Unis. Le développement économique est corrélatif de la désertification des campagnes et les terres libérées ne trouvent plus nécessairement preneurs pour un usage agricole.

104. Cf. Jean-Claude Chamboredon, « Les usages sociaux de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », Revue française de sociologie, XXI-1, 1980, p. 97-119, et « La " naturalisation " de la campagne : une autre manière de cultiver les " simples " ? », dans : Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement, Paris, L'Harmattan, 1985. Sur le même thème : Michel Marié et Jean Viard, La Campagne inventée, Aix-en-Provence, Actes Sud, 1977.

tant et si bien que l'on assiste à un retour de certaines zones à l'état de friches.

Mais cette évolution ne se traduit pas, bien au contraire, par une diminution du nombre des chasseurs. Leurs effectifs ont crû considérablement entre 1960 et 1975, après avoir connu des fluctuations diverses depuis 1830, liées en particulier aux guerres. De 44 000 en 1830, les chasseurs sont passés à plus de deux millions en 1980, après avoir connu un sommet avec 2 420 000 permis enregistrés en 1975. Le tassement des effectifs depuis cette date est à imputer, selon Jean-Claude Chamboredon, à la création d'un examen pour l'obtention du permis de chasser, à un renchérissement du coût de la pratique et aux difficultés croissantes d'accès à un territoire ¹⁰⁵.

« Ce que nous voudrions surtout retenir de l'évolution des effectifs, ajoute J.- C. Chamboredon, c'est le trait paradoxal de la croissance des effectifs de chasseurs de 1960 à 1974, pendant que la population rurale passait, entre 1954 et 1975, de 18 millions (41,4 % de la population totale) à 14 millions (27,1 % de la population totale) ; plus précisément même, la période de décroissance la plus rapide de la population rurale (1962-1968) correspond au moment où la courbe du nombre de chasseurs est nettement ascendante. On peut faire l'hypothèse que cet accroissement correspond, dans une période de fort exode rural, à un double mouvement : développement, chez les ruraux migrants, d'une pratique qui permet de garder un lien étroit d'appartenance avec la commune rurale d'origine [...] ; croissance, dans la population rurale même, de catégories (retraités ou ouvriers et employés produits par un exode agricole sans migration) enclines à un usage de loisir de la campagne. La diffusion de la chasse serait donc l'envers de l'urbanisation et de la " dépaysement ". » Ces analyses sur l'évolution du nombre des chasseurs et ses causes permettent de comprendre les raisons de l'accroissement considérable du nombre des suiveurs que les plus anciens d'entre eux et que les boutons sont unanimes à remarquer.

Toutefois ce recul de la population agricole favorise, dans les zones les plus proches des grandes villes, l'apparition de populations

105. Jean-Claude Chamboredon, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », Études rurales, n° 87-88, juillet-décembre 1982, p. 233-260.

nouvelles, d'origine urbaine, attirées par les lotissements de maisons individuelles ou le changement d'affectation de bâtiments de fermes. Ainsi on assiste à proximité des grandes villes à une « rurbanisation », fruit de la recherche par les travailleurs urbains d'un habitat plus vaste, plus calme et moins cher. Or ces nouveaux habitants, souvent, n'ont pas d'enracinement rural et le rapport contemplatif et harmonieux qu'ils souhaitent généralement entretenir avec la nature retrouvée peut entrer en conflit avec la fougue et le remue-ménage qui caractérise certaines phases des laisser-courre. Un couple de cadres supérieurs installés dans un village du Valois, près de la forêt de Compiègne, « trouve très choquant l'usage de la chasse à courre ». Cités par Michel Bozon et Anne-Marie Thiesse, l'analyse de leurs griefs fait conclure aux auteurs que « les chasseurs imposent un usage spécifique de la forêt, qui en écarte les nouveaux habitants et rappelle les prérogatives traditionnelles des classes supérieures. Dans le conflit autour de la vénerie, les autochtones de milieu populaire se rangent généralement du côté des cultivateurs, contre des nouveaux venus dont le bucolisme irrite ; la chasse à courre acquiert par contre-coup le statut d'une véritable " tradition de la région " ¹⁰⁶ » .

Les usages sociaux de la nature n'ont jamais été aussi diversifiés, ni aussi intenses. Le nombre annuel de « visiteurs » (quel que soit l'objet de cette visite) est de l'ordre de cent millions sur les 70 000 hectares de forêts domaniales de l'Île-de-France. « C'est énorme, commente M. Laverne, directeur régional de l'ONF. Comme il y a environ dix millions de Franciliens, on peut dire que chaque année chacun va en moyenne dix fois en forêt domaniale. » Une telle fréquentation ne va pas sans causer quelques dommages. « Les piétinements sont très importants, poursuit M. Laverne. Le sol est tassé, les racines sont asphyxiées et les chênes crèvent. C'est un problème important. » En comparaison, les dégâts provoqués par la pratique de la vénerie, en forêts de Fontainebleau et de Rambouillet, « sont négligeables à côté de ceux causés par le nombre de promeneurs ». Encore faudrait-il tenir compte de la disproportion entre les deux populations : si la vénerie est peu nuisible pour la

106. Michel Bozon et Anne-Marie Thiesse (photographies de Jacques Verroust), La Terre promise. Gens du pays et nouveaux habitants dans les villages du Valois, Fondation Royaumont, 1986, p. 184.

forêt, il est vrai aussi qu'elle ne concerne qu'une population relativement limitée. Il reste que la nonchalance contemplative de millions de promeneurs est en définitive plus dévastatrice que l'activité prédatrice de veneurs, sensiblement moins nombreux, auxquels l'ONF impose d'ailleurs l'obligation de ne pas pénétrer dans les enceintes ¹⁰⁷. Cette règle est d'autant mieux respectée que très souvent un fonctionnaire de l'ONF suit le laisser-courre. Il arrive qu'un invité distrait ou un bouton emporté par la passion se fassent rappeler à l'ordre par un maître d'équipage, soucieux de respecter les consignes de l'ONF.

Si le taux de fréquentation des forêts d'Île-de-France est particulièrement élevé, il est loin d'être négligeable dans nombre de zones boisées situées à proximité des grands centres urbains. Cette fréquentation intense, inégale selon les saisons, induit la coexistence de pratiques fort diverses et parfois concurrentes. Les automobilistes, qui roulent volontiers à vive allure sur les voies carrossables traversant les grands massifs forestiers, se montrent parfois fort hostiles aux veneurs et aux suiveurs qui s'efforcent de les faire ralentir pour laisser passer la meute, ou même l'animal couru lorsqu'il est quasi évident qu'il va franchir tel « goudron ¹⁰⁸ ». Quelques invectives peuvent alors être échangées et il arrive qu'un automobiliste trop allergique à la chasse à courre veuille forcer le passage et frôlant de trop près les chevaux, se voit gratifier d'un coup de sabot dans une portière, ce qui ne contribue pas à détendre le climat.

Des promeneurs tranquilles et apparemment indifférents se révèlent de farouches opposants lorsqu'on les interroge. Un père et son fils, âgé d'une vingtaine d'années, venus de Rambouillet où ils habitent, se promènent à la recherche de calme et de sérénité un samedi après-midi. Le fils se débat avec une dépression nerveuse et ce calme est à valeur thérapeutique. Mais le laisser-courre vient à passer par là, avec les récris des chiens, les appels du piqueux, les galops des chevaux, le peloton des cyclistes filant à vive allure vers le passage probable de l'animal, le tout au son des trompes de chasse

107. Il s'agit des parcelles de forêt délimitées par les allées et layons que les veneurs à cheval peuvent emprunter. Seuls le maître d'équipage, le piqueux et quelques rares boutons sont autorisés à pénétrer dans ces enceintes pour soutenir le travail des chiens.

108. Dans le lexique du veneur, le goudron désigne toute voie recouverte de macadam qui traverse la forêt.

dont les sonorités cuivrées saturent l'espace. Le père et le fils se sentent agressés par ce tumulte et livrent dans l'anonymat de la forêt toute l'animosité que soulève chez eux cet usage de la nature qu'ils désapprouvent. « C'est une monstruosité, c'est cruel, la chasse à courre n'est pas à armes égales avec l'animal. C'est monstrueux que l'homme puisse faire ça. C'est pour le seul plaisir de gars riches que l'animal souffre . »

Il y a des confrontations moins dramatiques, par exemple entre les cyclistes « ordinaires », assez nombreux le samedi après-midi, et ceux qui suivent la chasse, les uns et les autres se trouvant emprunter les mêmes pistes cyclables ou les mêmes chemins. Les rythmes différents, les arrêts intempestifs des cyclistes suiveurs aux endroits que décident les péripéties de la chasse et non pas la configuration du terrain, gênent les autres, souvent peu favorables à la vénerie et qui trouvent là une occasion de manifester leur réprobation.

Les pêcheurs, grands amateurs de calme et de silence, n'apprécient que médiocrement le bat-l'eau qui vient effrayer le poisson et rompre la quiétude des bords de l'eau ¹⁰⁹. Quelques veneurs ont pu s'entendre qualifiés d'assassins par des pêcheurs exaspérés, qui se sont vu retourner le compliment.

Ces conflits d'usage peuvent même être internes à l'univers des chasseurs, et opposer les chasseurs à tir aux veneurs, étant entendu qu'un nombre important de ceux-ci font aussi partie des premiers. Dans Le Chasseur du Rhône de décembre 1990, Guy Sapin remarque que l'attestation de meute permet à un équipage « de chasser lorsque la chasse à tir est fermée ». Le fait que la saison de la chasse à courre dure six mois constitue une « source de jalousie pour certains chasseurs à tir, qui entraîne chez eux quelques sentiments hostiles mêlés à des comportements traduisant pour le moins une ignorance totale de la vénerie. S'il est admis que la chasse à courre soit l'ennemi n° 1 de Mme Bardot, il est inadmissible et suicidaire que certains chasseurs, pour des raisons aussi fausses qu'inavouées, lui emboîtent le pas et [fassent] inconsciemment le jeu de ceux qui ont pour but de combattre et d'abolir toutes les chasses ». Les privilèges

109. Circonstance où le cerf, fatigué, se sentant en passe d'être rejoint par la meute, se jette dans un étang ou une rivière pour échapper à ses poursuivants.

de la vénerie conduisent ainsi parfois à des alliances ponctuelles contre nature entre chasseurs et ennemis de la chasse à courre.

Cette rivalité dans l'usage du milieu naturel constitue l'une des raisons d'être des mouvements d'opposition à la chasse. « La concurrence croissante qui confronte la chasse à d'autres activités s'exerçant sur le cadre naturel, écrit Jean-Louis Fabiani, a tendu à renforcer le processus de "politisation de la nature". La chasse est aujourd'hui au centre de débats politiques qui portent sur les rapports entre le citoyen et l'État ¹¹⁰. » Dans ces débats la vénerie se trouve au premier rang des accusés. Considérée comme une chasse de privilégiés, elle a le privilège d'être la pratique cynégétique la plus décriée. La politisation de la nature, c'est-à-dire l'entrée dans le champ du politique de la question des ressources naturelles, ne pouvait pas ne pas rencontrer le problème de la chasse, et de la vénerie en particulier qui offre tous les éléments pour constituer un objet de débats passionnés. C'est au moment où les mouvements écologiques commencent à connaître quelque ampleur, au début des années soixante-dix, qu'est créé le ministère de l'Environnement. Cette création traduisant les changements qui affectent la chasse, il en devient l'organisme de tutelle, celle-ci ayant été jusqu'alors assurée par le ministère de l'Agriculture.

La diversité des usages concurrents du milieu naturel rend compte pour une part de la diversité des mouvements d'opposition à la chasse, selon que les termes du débat sont placés dans les domaines de la dénonciation de la souffrance animale, de la survie des espèces, ou des droits d'usage et des modes d'appropriations des territoires.

110. Jean-Louis Fabiani, « Chasse, chasseurs et écologie », Regards sur l'actualité, n° 173, août 1991 (La Documentation française).

chapitre 6 : plaignants, réquisitoire et plaidoyer.

En procès depuis longtemps, la chasse à courre est prise aujourd'hui dans un tel réseau de passions contradictoires que les veneurs ne peuvent éviter de parler de leur pratique, de construire l'image qu'ils souhaitent en donner, sans avoir à l'esprit les arguments de leurs adversaires ¹¹¹. Or, de ce point de vue, leur tâche n'est pas aisée car les plaignants sont extraordinairement divers. Ils se recrutent en effet dans une mosaïque d'associations de défense des animaux et de protection de la nature qui ne font de la lutte contre la chasse leur objectif essentiel que dans le cas du ROC. La SPA n'en fait qu'un élément parmi d'autres de son action. Il en est de même pour la Fondation Brigitte Bardot, France nature environnement, le WWF (World Wildlife Fund), la Société nationale de protection de la nature, etc.

les plaignants

L'opposition à la chasse dans son ensemble s'organise selon deux pôles idéologiques et sociaux, les « écologistes » et les « zoophiles ». Autour du premier pôle, comme l'écrit J.- L. Fabiani, « un sentiment diffus d'hostilité [...] est commun à tous les nouveaux usagers de la nature, qui définissent le cadre naturel comme un " paysage " destiné à la seule consommation esthétique ¹¹² ». Il s'agit d'une forme faible d'opposition. On en trouve une variante savante dans les mouvements écologiques qui condamnent certaines formes de chasse à partir de considérations scientifiques sur la préservation d'espèces menacées et la nécessité de respecter les équilibres naturels. C'est là une démarche relativement récente, qui apparaît avec la conscience écologique et sa traduction en organisations à partir des années 1970. Le livre de Madeleine Lefrançois, Contre la

111. Cette situation a contribué à faire adopter la méthode de l'observation participante, seule à même de permettre de franchir le rideau soigneusement tiré par la convention des propos tenus en présence d'étrangers à la pratique, a priori peu suspects de sympathie pour la vénerie, compte tenu de leur statut de chercheurs en sociologie au CNRS.

112. Jean-Louis Fabiani, « L'opposition à la chasse... », op. cit., p. 82.

chasse ¹¹³, est de ce point de vue assez caractéristique puisqu'il met en avant des arguments écologiques de type scientifique. Nouveaux usagers de la nature et écologistes plus ou moins militants sont souvent très proches socialement et idéologiquement. Ils constituent l'un des axes de l'opposition à la chasse. Ce courant recrute essentiellement parmi les classes moyennes intellectuelles comme le montre la composition sociale des conseillers régionaux écologistes élus en mars 1992. Parmi ces élus, 69 % appartiennent aux catégories intellectuelles supérieures contre 58 % pour l'ensemble des élus. La différence se joue uniquement sur la surreprésentation des professions intellectuelles (33 % parmi les écologistes, 17 % pour l'ensemble des élus), alors que les professions libérales et les cadres supérieurs-ingénieurs sont sous-représentés. À l'inverse, les indépendants, petits patrons de l'industrie et du commerce, mais aussi industriels et gros commerçants et agriculteurs, sont 20 % dans l'ensemble des élus régionaux, mais seulement 4 % parmi les écologistes, les classes populaires étant pratiquement absentes des deux populations. « Les écologistes représentent bien une classe politique nouvelle et plutôt atypique : ils sont jeunes [34 % de moins de 40 ans contre 7 % pour l'ensemble des élus], bardés de diplômes, exerçant des professions de cadre ou d'enseignement, et un nombre significatif d'entre eux sont des femmes ¹¹⁴ . »

La diversité des opposants du pôle zoophile était bien mise en évidence par la manifestation qui, le 20 juin 1992, rassemblait les adversaires de la vivisection sur le parvis de la gare Montparnasse à Paris. Tous ces manifestants étaient aussi par ailleurs hostiles à la vénerie, mais n'étaient pas rassemblés ce jour-là pour ce combat mais « pour protester contre l'annulation par la cour d'appel d'Agen du procès des chiens volés dans le Sud-Ouest », selon les termes du

113. Madeleine Lefrançois, en collaboration avec Alain Persuy, Contre la chasse, Paris, Stock, 1977.

114. Cf. Daniel Boy, Agnès Roche et Vincent Jacques Le Seigneur, « L'Écologie aux deux visages », Le Monde, 13 novembre 1992. Les auteurs sont respectivement chercheurs au CEVIPOF, au CADIS et directeur de l'Agence d'information sur l'environnement. Les résultats proviennent d'un questionnaire adressé aux 210 élus de Génération Écologie et des Verts aux élections régionales de mars 1992, 155 réponses ayant été dépouillées. Nous avons ici amalgamé les résultats qui, dans l'article, sont détaillés pour chaque mouvement. Les données concernant l'ensemble des élus régionaux proviennent d'une étude de l'Observatoire interrégional de politique (OIP) effectuée en 1991 sur les conseillers élus en 1986.

tract appelant à la manifestation, qui émanait de la LAF-DAM, Ligue antivivisectionniste de France-Défense des animaux martyrs. Il est vrai que ce même tract ajoutait que, subsidiairement, le rassemblement serait aussi l'occasion de « lutter contre les corridas, l'élevage en batterie, l'expérimentation sur les animaux, la fourrure, l'abattage rituel, la chasse à courre et la chasse tout court, le massacre des dauphins, des baleines, des éléphants, etc... le trafic des espèces protégées, les vols d'animaux, etc... ». Avec un programme aussi diversifié il n'est pas étonnant que de nombreuses associations aient été représentées. Sans pouvoir assurer que cette liste soit exhaustive, étaient présents :

- la LAF-DAM, association organisatrice déjà citée
- le ROC
- la SPA
- la Fondation Brigitte Bardot
- le PPDA, Parti pour la défense des animaux
- le CNDA, Collectif national de défense animale
- la SNDA, Société nationale pour la défense des animaux
- l'Union anti-taouromachie
- la SAM, Association de défense des animaux
- l'Association zoophile et antivivisectionniste de la jeunesse
- la Société véganiste de France, qui prône le végétalisme ¹¹⁵
- le (ou la) CIVIS
- l'ANTAC, Association nationale contre le trafic des animaux de compagnie

Ceci pour les associations françaises car il y avait aussi, pour la seule Belgique, des militants du SEA (Suppression des expériences sur l'animal) et de l'UBAV (Union belge pour l'abolition de la vivisection). C'est à Londres, où ils participaient à la Journée mondiale des animaux de laboratoire en avril 1992, que ces militants apprirent le projet de manifestation pour juin à Paris, où ils retrouvaient des Allemands, des Suisses, des Anglais... L'un d'eux portait une banderole où l'on pouvait lire : « Et Saint-Hubert, sur l'ordre de Dieu, gracia le cerf », souvenir d'une manifestation contre

115. Version radicale du végétarisme, lequel admet certains aliments d'origine animale comme le lait ou les œufs, le végétalisme les refusant puisqu'il n'accepte que les produits provenant du règne végétal.

la chasse à courre dans les Ardennes belges ¹¹⁶. Encore modeste, l'Internationale des défenseurs des animaux existe bel et bien et, dans le contexte européen actuel, constitue l'un des facteurs d'inquiétude des veneurs (et des aficionados de la tauromachie). Cette dispersion géographique ajoute encore de la diversité dans un univers qui, même réduit aux dimensions nationales, est extraordinairement varié.

La mosaïque d'associations renvoie, pour une part, à la variété des combats à mener, mais les opposants à la chasse sont là lorsqu'il faut se battre contre la vivisection et les antivivisectionnistes n'abandonnent pas les antichasse lorsque le moment est venu de leur prêter main-forte.

La bigarrure des associations se reflète dans celle des âges, des sexes et des conditions sociales. Il y a une grande diversité sociologique parmi les défenseurs des animaux, et donc parmi les adversaires résolus de la chasse à courre ce jour-là, devant la gare Montparnasse. Des Français et des étrangers, comme on vient de le voir. Des personnes âgées et des jeunes, aux looks les plus variés. Dont quelques new-wave hard ¹¹⁷, dont un jeune homme aux tresses vertes et une jeune fille en hyper-mini jupe, tous en blouson noir. «Tendance écolo. Disons que je serais écolo, mais extrémiste, déclare l'un d'eux. Je serais pas un gentil. Si on n'impose rien aux gens, ils sont trop cons, ils ne font rien, c'est chacun pour sa gueule.» Ils sont employé des Postes, secrétaire, électronicien, électricien pourvu d'un BEP. À leurs côtés des personnes âgées, des femmes mais aussi des hommes, presque aussi nombreux. Deux secrétaires de 35 ans, l'une d'origine rurale, l'autre d'origine urbaine. Un cadre moyen dans une agence bancaire, un employé de commerce dans une grande surface, une assistante sociale attachée à un centre pour débiles profonds. Donc un milieu social plutôt modeste ou moyen, mais très varié selon les critères autres que socio-professionnels. Par contre tous ont en commun une répulsion instinctive et profonde à l'égard de la chasse à courre.

Des responsables de la SPA et du ROC, interrogés, réfutent l'idée que leurs militants et militantes seraient essentiellement urbains.

116. La Belgique est l'un des rares pays, avec le Royaume-Uni et dans une moindre mesure l'Espagne, où il existe encore quelques équipages de vénerie.

117. Héritiers des punks et amateurs de rock des années cinquante.

Mme Boutinot souligne que le ROC est présent dans tous les départements et même, ajoute-t-elle avec une satisfaction évidente, en Corse, terre particulièrement riche en chasseurs. « Il y a un a priori qui veut que les antichasses se recrutent parmi les citadins. C'est vrai qu'il y en a chez nous, mais il y a des ruraux et certaines sections sont animées par des agriculteurs, comme dans l'Aude. Nous pourrions d'ailleurs avoir plus de ruraux s'il n'y avait pas cette terreur cynégétique qui rend difficile dans certains petits villages d'exprimer son opposition à la chasse. »

Malheureusement, à la SPA comme au ROC, les statistiques concernant les caractéristiques sociales des adhérents font défaut. Mme Boutinot affirme volontiers que « le ROC est transversal à tous les courants politiques, religieux : des catholiques, des protestants, des bouddhistes, des athées, et aux professions : des "Rmistes", des PDG, des scientifiques, des non scientifiques, des femmes de ménage... ». Il n'y a pas là de quoi tirer quelque conclusion que ce soit car, bien entendu, les organisations de ce type ont tout intérêt à mettre en avant leur diversité sociologique de façon à asseoir leur représentativité. Mais les observations effectuées durant la manifestation de la gare Montparnasse et la lecture d'Animaux magazine suffisent à établir une diversité, sans doute moins marquée que celle mise en avant par Mme Boutinot, mais plus nette en tout cas que ce que les personnes extérieures au mouvement zoophile, et nous-mêmes, s'attendraient à trouver.

Cette diversité est encore bien en deça de la diversité présentée par les opposants potentiels à la chasse à courre, ceux qui, à partir d'un incident, d'une campagne de presse ou d'une émission télévisée, s'enflamment et s'insurgent, prêts, l'espace d'un soir, à entrer en guerre contre les veneurs. Selon un sondage réalisé du 3 au 10 février 1984 par l'IFRES pour le compte de la SPA, dans le cadre de la campagne nationale de 1983-1984 contre la chasse à courre, 74 % des personnes interrogées seraient favorables à l'abolition de cette pratique ¹¹⁸. Même si ce chiffre est à prendre avec les précautions d'usage, quant au sérieux de l'enquête elle-même, à ses

118. Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas (sexe, âge, CSP, région géographique et tendance politique). On remarquera qu'il manque un critère décisif, celui de la nature du lieu de résidence, rural ou urbain.

modalités, dont la formulation des questions, il reste qu'il ne fait guère de doute qu'une large majorité des Français ne verrait aucun inconvénient à ce que la chasse à courre soit interdite. Ne serait-ce que pour une raison simple, que Mme Sujanszky souligne elle-même dans une lettre à Lionel Jospin, alors premier secrétaire du Parti socialiste, à savoir que « beaucoup » de ceux qui condamnèrent la vénerie à l'occasion de ce sondage « ignoraient qu'elle existait encore ! ¹¹⁹ ». Ce qu'elle considère sans doute comme une circonstance aggravante pour la vénerie, survivance d'un autre âge à ses yeux, révèle en fait la méconnaissance profonde sur laquelle s'appuie la prise de position et la condamnation ¹²⁰ . Comme il arrive souvent dans les sondages, de nombreux « sondés » se sont prononcés sur un problème qui leur est indifférent, voire parfaitement inconnu, en écoutant le sens commun, en cherchant spontanément à s'aligner sur l'opinion la plus ordinaire, celle qui va de soi. Maltraiter les animaux est un crime, être riche est un privilège, chasser à courre est donc un crime de privilégiés, c'est donc hautement condamnable et c'est même surprenant et révoltant que cela existe encore.

La diversité des opposants transparait à travers les résultats détaillés du sondage. Les femmes sont légèrement plus favorables à l'abolition de la chasse à courre que les hommes, le taux d'opposants est plus élevé chez les plus jeunes. Les agriculteurs, patrons de l'industrie et du commerce et les professions libérales et cadres supérieurs sont moins hostiles que les cadres moyens, les ouvriers, les personnels de service et surtout les employés (où les femmes sont d'ailleurs particulièrement nombreuses).

Les variations dans le niveau de réprobation de la chasse à courre sont donc cohérentes avec ce que l'on sait par ailleurs de l'univers de la chasse en général. Les femmes et les jeunes y sont plus volontiers hostiles, c'est une pratique de ruraux et de couches urbaines favorisées. Les résultats du sondage seraient d'ailleurs certainement profondément modifiés par la prise en compte du type d'habitat, rural ou urbain. Car les employés et les ouvriers des zones

119. Animaux magazine, n° 125, mars-avril 1984, p. 15.

120. Mme Sujanszky qualifie par exemple la chasse à courre d'« anachronisme révoltant » dans une lettre ouverte adressée à M^{gr} Lustiger, archevêque de Paris, datée du 19 janvier 1984.

rurales ont un rapport à la chasse très différent de celui qui est le leur quand leur résidence est urbaine.

Mais cette opposition n'entraîne pas le souhait d'une mobilisation très active. Seuls 4 % des personnes favorables à l'abolition de la chasse à courre sont en effet disposées à consacrer un peu d'argent à cela, 10 % sont prêts à manifester, 16 % envisageraient d'adhérer à une association mais 47 % se contenteraient de signer une pétition et 27 % n'ont aucune envie de s'engager concrètement dans une action, même symbolique.

le réquisitoire

Le courant écologique est actuellement peu virulent à l'égard de la chasse à courre, car celle-ci ne met pas d'espèces en danger, les prélèvements étant peu importants. D'ailleurs les veneurs participent à une gestion rationnelle des ressources cynégétiques.

Il en va autrement avec l'autre pôle d'opposition, celui des zoophiles, intimement persuadés de livrer un combat moral essentiel. Ils sont à la base du noyau dur des opposants qui présente « un aspect fondamentaliste qui le rapproche de certains mouvements religieux ou du mouvement de tempérance aux États-Unis ¹²¹ ». L'enjeu du combat est l'abolition, il n'y a pas d'accommodement possible, on ne peut réglementer l'inacceptable. Il y a dans cette attitude une référence au sacré, ici construit autour de l'obligation morale absolue du respect de la vie sous toutes ses formes.

Les militants, convaincus de la légitimité de leur combat, sont parfois désemparés devant le scepticisme ou la réserve amusée que leurs actions suscitent. Comme cette employée de banque attendant gare Montparnasse le départ de la manifestation. Elle trouve que, parmi ses collègues de travail, « les défenseurs des animaux ne sont pas pris au sérieux et on se moque d'eux, et on dit toujours, mais pourquoi ne pas faire quelque chose pour les enfants ou pour les êtres humains ? En général les gens qui posent ce genre de question ne font rien pour personne. C'est difficile de se battre pour les animaux et d'être pris au sérieux ». Fondée sur la sensibilité et la compassion cette façon de venir au secours des animaux, considérés sur un mode individuel, est sans doute moins bien acceptée, au

121. J.-L. Fabiani, *ibidem*.

moins dans certains milieux, que celle qui recourt aux arguments écologiques sur la nécessaire défense des espèces.

Le ROC, qui lutte contre la chasse sous toutes ses formes, occupe une position intermédiaire entre le pur rejet moral et l'argumentation scientifique. « Notre opposition est d'ordre éthique, explique Mme Boutinot, à propos de la chasse à courre, car les animaux prélevés sont en nombre peu important par rapport aux animaux tirés au fusil. » Mais par ailleurs le ROC est affilié à la FFSPN (Fédération française des sociétés de protection de la nature) et, dans ce cadre, il milite pour la protection des espèces avec une démarche de caractère scientifique, mettant en avant déclarations de spécialistes et analyses se présentant selon les canons de la scientificité. L'originalité du ROC est d'avoir mêlé à cette rationalité une forte dose de sentimentalité en faveur de la cause animale. « Notre association, poursuit Mme Boutinot, a voulu intégrer une part d'éthique dans sa lutte contre la chasse, ce qui la distingue de beaucoup d'associations de protection de la nature qui n'envisagent que les populations et pas les individus. Nous sommes à la charnière des associations de protection de la nature et des associations zoophiles. » Le ROC est d'autant plus redouté des chasseurs, et des veneurs en particulier, qu'il allie la rigueur scientifique et la passion morale. C'est du moins ainsi qu'il aime à se présenter. Défendre à la fois l'espèce et l'individu ne peut que rallier les écologistes de tous bords et les amis des animaux, jamais aussi sensibilisés que lorsqu'il s'agit de secourir un animal particulier et non seulement une espèce dans son ensemble, notion trop abstraite pour mobiliser la compassion et faire naître l'émotion indispensable à l'action.

La deep ecology, analysée par Luc Ferry, va encore plus loin. Cette « écologie profonde » est beaucoup plus radicale que l'écologie environnementaliste. Ce nouvel intégrisme écologique s'exprime « dans la revendication d'un droit des arbres, c'est-à-dire de la nature comme telle ». Ce courant, qui s'exprime encore peu en France, tend à devenir, selon Ferry, « l'idéologie dominante des mouvements " alternatifs " en Allemagne et aux États-Unis, mais c'est elle aussi qui pose dans les termes les plus radicaux la question de la nécessaire remise en cause de l'humanisme ¹²² ». Michel Serres, qui enseigne la philosophie à la Sorbonne et à Standford

122. Luc Ferry, *op. cit.* p. 32.

University (USA), apparaît comme le porte-parole de ce mouvement en France puisqu'il prône l'élargissement du statut du sujet de droit à la nature en général. Il propose à cet effet de passer du « contrat social », liant les hommes entre eux, au « contrat naturel » liant les hommes et la nature. « Nous pensons le droit, écrit-il, à partir d'un sujet de droit dont la notion s'étendit progressivement. N'importe qui, jadis, ne pouvait y accéder : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen donne la possibilité à tout homme en général d'accéder à ce statut de sujet de droit. Le contrat social, du coup, s'achevait, mais se fermait sur soi, laissant hors jeu le monde, collection de choses réduites au statut d'objets passifs de l'appropriation. Raison humaine majeure, nature extérieure mineure. Le sujet de la connaissance et de l'action jouit de tous les droits et ses objets d'aucun. Ils n'ont encore accédé à aucune dignité juridique ¹²³ . » Serres avance alors que l'homme doit vivre en symbiose avec la nature, et non en parasite. « Le symbiote admet le droit de l'hôte, alors que le parasite, notre statut actuel, condamne à mort celui qu'il pille et qu'il habite sans prendre conscience qu'à terme, il se condamne lui-même à disparaître. Le parasite prend tout et ne donne rien ; l'hôte donne tout et ne prend rien. Le droit de maîtrise et de propriété se réduit au parasitisme. Au contraire le droit de symbiose se définit par réciprocité : autant la nature donne à l'homme, autant celui-ci doit rendre à celle-là, devenue sujet de droit ¹²⁴ . »

On voit que l'on est loin de l'écologie environnementaliste dont le souci est de ménager la nature, sa faune et sa flore, dans l'intérêt bien compris de l'homme. Celui-ci, avec Serres et la deep ecology, malgré, ou plutôt à cause de sa science et de sa raison, n'est qu'un parasite. Aussi lui est-il demandé de signer un contrat avec son partenaire, la nature. Mais comment celle-ci pourrait-elle s'engager ? « L'univers tout entier, écrit Luc Ferry, deviendrait sujet de droit : ce n'est plus l'homme, considéré comme centre du monde, qu'il faut au premier chef protéger de lui-même [en protégeant la nature], mais bien le cosmos comme tel, qu'on doit défendre contre les hommes. L'écosystème, la " biosphère ", est dès lors investi d'une valeur

123. Michel Serres, Le Contrat naturel, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1992, p. 64.

124. Ibidem, p. 67.

intrinsèque bien supérieure à celle de cette espèce, somme toute plutôt nuisible, qu'est l'espèce humaine ¹²⁵. » Cette conception de la malfaisance ontologique de l'homme, bafouant les droits inaliénables de la nature, est à l'arrière-plan du réquisitoire des opposants à la chasse à courre, sans qu'elle soit explicitée, et encore moins théorisée, comme dans la deep ecology. Mais l'idée d'une nature et d'un règne animal intrinsèquement bons, dans lesquels l'homme est un élément perturbateur qui apporte la cruauté gratuite et de dangereux déséquilibres, figure en filigrane dans les accusations dont les veneurs sont l'objet. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un rapprochement entre religion et écologie puisse être proposé : l'homme serait le péché originel, sa présence dans la Création serait celle du mal. Il n'est évidemment pas nécessaire de penser consciemment ainsi pour que, de façon insidieuse, ces mythes soient structurants de la manière de concevoir la place de l'homme dans le monde ¹²⁶.

Tout se passe alors comme si l'homme était intrinsèquement mauvais et néfaste dans la nature parce que, paradoxalement, il serait trop « naturel ». « Il y a dans la chasse à courre, déclare Évelyne Stawicki, responsable du service de presse et d'information de la SPA, une violence physique, immédiate, il y a le fait d'apporter la mort, il y a un assouvissement, c'est un révélateur. Un révélateur de tout ce que l'homme peut porter en soi de mauvais, de primaire, de sauvage. C'est une espèce de libération de tous ses instincts ». Cette dimension néfaste de l'homme ne peut être vaincue que par une sorte de combat contre le mal, qui serait précisément celui des zoophiles. « Et c'est là où je peux parler du caractère humanitaire de la SPA en ce sens qu'elle combat le fait que l'homme libère ses instincts de cette façon-là. », ajoute Évelyne Stawicki.

125. Luc ferry, Le Nouvel ordre écologique, op. cit. p. 32-33.

126. Sur ces thèmes, cf. les analyses pertinentes d'André Micoud à propos de l'action du « Groupe des Chrétiens de SOS Loire Vivante », visant à empêcher la construction d'un barrage, de façon à sauver le « dernier fleuve sauvage d'Europe » :

- « Contestation écologique et remobilisation religieuse », communication au colloque international Religion et Écologie, organisé par le Service de la Recherche, des Études et du Traitement de l'Information (SRETIE) du ministère de l'Environnement, Paris, 28 et 29 novembre 1992.

- « L'écologie est-elle une religion ? Le nouveau jardin d'Eden », Libération, mercredi 11 décembre 1992.

Le chasseur est donc coupable de se livrer à ses bas instincts et, comble de l'ironie, de rester un animal sauvage : « un homme civilisé, digne de ce nom, peut-il se comporter comme un loup ? », lit-on dans le supplément « Jeunes » d'Animaux magazine¹²⁷. Il y a contradiction entre cette dénonciation de la sauvagerie de l'homme chasseur et la valorisation de la nature. En fait, l'homme libre, pouvant maîtriser ses instincts, lutter contre le mal qu'il porte en lui, est l'homme de la civilisation, forme plus ou moins laïque de la domination sur le mal. Les opposants à la chasse à courre rejoignent ainsi, indirectement, les analyses de Norbert Elias ou de Louis-Vincent Thomas en constituant la chasse comme une survivance de temps anciens, plus rudes et plus cruels où l'évolution des mœurs n'avait pas encore réussi à imposer à chacun la nécessaire domination de ses instincts et n'avait pas abouti à une euphémisation systématique de tout ce qui touche à la mort. « La chasse est contraire à la civilisation quand elle n'est pas une nécessité alimentaire, estime Évelyne Stawicki. Être civilisé, c'est avoir intégré un certain nombre de messages, une éducation, avoir limité ses instincts, les avoir canalisés ou les avoir sublimés. Or, pendant une chasse à courre, il y a une libération de tout ce qui est instinctif et non pas de ce qui est réfléchi. C'est la pulsion et l'impulsion. »

Celui qui ne parvient pas à atteindre à ce niveau de civilisation qui doit lui permettre de maîtriser ses instincts est vite considéré comme un criminel. « La chasse à courre, c'est donner la mort, ajoute Évelyne Stawicki. À mon avis ça relève de la psychanalyse parce qu'on ne donne pas la mort impunément. Pourquoi certains acceptent de donner la mort et d'autres pas ? Pourquoi certains ont-ils choisi comme loisir la chasse et pas la peinture ? Pourquoi certains ont-ils fait le choix d'aimer la nature avec un fusil et d'autres avec un appareil photo ? Quelle est la différence entre tuer un oiseau, tuer un chevreuil et tuer un homme ? Quelle est la différence entre le crime légalisé et le crime non légalisé ? » Bien que non punie par la loi, l'activité du chasseur est donc un crime.

Cette criminalisation de l'activité cynégétique ne trouve de circonstances atténuantes que dans son assimilation à la

127. Éditorial de Jean-Louis Villatte, président de la section éducative des jeunes de la SPA, Animaux magazine, n° 122, septembre-octobre 1983, p. VII/25.

manifestation de troubles mentaux. Jean-Louis Fabiani souligne que Konrad Lorenz est convoqué pour établir que les chasseurs sont les jouets de leur « agressivité constitutive ». Ou c'est la psychanalyse qui est sollicitée pour prouver que la chasse est « une manifestation de la " passion de détruire " ». « Ces références ont pour fonction, ajoute J.-L. Fabiani, de pathologiser la pratique de la chasse ¹²⁸ . » Quand ils ne sont pas tout simplement manipulés par le Malin. « Je pense, écrivait Liliane Sujanszky en s'adressant aux veneurs, que lorsqu'un pauvre cerf épuisé cherche le refuge dans un village, quand les villageois essayent par pitié de le sauver, ces gens miséricordieux ressemblent, en effet, à ce moment-là à l'image de Dieu, tandis que vous, les pourchasseurs impitoyables, ressemblez plutôt à celle de Satan ¹²⁹ . »

La chasse est devenue un crime à partir du moment où elle n'était plus nécessaire à l'homme, pour sa subsistance. C'est ramener l'utile et le nécessaire à la seule matérialité alimentaire et faire bien peu de cas des enjeux symboliques de la pratique. C'est aussi stigmatiser un groupe social en raison de ses pratiques, légales jusqu'à nouvel ordre, et le criminaliser avec virulence. On ne peut comprendre l'intensité de cette hostilité sans prendre en compte le fait qu'elle s'enracine dans la vision du monde des défenseurs des animaux. C'est leur identité même que l'existence des chasseurs met en question : c'est eux ou nous, il n'y a pas place pour la coexistence des chasseurs et des antichasse.

le plaidoyer

Les veneurs, sachant qu'on leur reproche essentiellement leur cruauté, ont tenu, devant le magnétophone, un discours défensif. Aucun n'a reconnu prendre un plaisir quelconque à la « prise » de l'animal couru. Sa mort est toujours présentée comme un moment nécessaire mais pénible de la chasse. Nombreux sont ceux qui ont distingué le plaisir de la chasse et le fait de « prendre ». L'intérêt d'un laisser-courre résiderait essentiellement dans la poursuite elle-même, et donc dans le jeu entre le travail des chiens et les ruses de l'animal. « Contrairement à ce que beaucoup de gens pensent, déclare un maître d'équipage d'Île-de-France, ce n'est pas quand on

128. Jean-Louis Fabiani, « L'opposition ... », *op. cit.*, p. 84.

129. Liliane Sujanszky, « Pour l'abolition ... », *op. cit.*, p. 11.

a pris un cerf qu'on est le plus content. C'est quand la chasse a été belle. Quelquefois on n'a pas pris, mais tout le monde est fou de joie tant la chasse a été merveilleuse. Le cerf a vraiment bien gagné sa vie. » Un piqueux d'un équipage de Touraine partage ce point de vue. « Notre plaisir n'est pas de chasser pour tuer, notre plaisir est de chasser pour le plaisir du chien courant. Si je pouvais, je me dispenserais bien de servir le cerf. Mais je ne veux pas que les autres le servent, parce que servir un animal, ça doit être servi dignement, correctement, en l'espace de trente secondes. Je n'admets pas qu'une personne de l'équipage mette quatre, cinq, six coups de couteau au cerf. J'estime que ça, ça ne doit pas exister. Quand on aime les chiens, quand on aime le cheval, quand on aime l'animal qu'on a chassé, parce qu'il vous a donné du plaisir, cet animal ne doit pas souffrir. Parce que je pars du principe que tout le monde a une fin, et lui aussi en a une. Donc c'est son jour, c'est fini, c'est terminé. »

« Cette scène de la fin, déclare un jeune bouton de l'équipage de Bonnelles, ce n'est pas agréable. Ce n'est pas agréable de voir un animal que l'on va tuer à l'arme blanche. » Cette gêne déclarée, ce malaise devant la mort devenue inéluctable, sont exprimés aussi par l'un des plus anciens boutons de l'équipage. « On ressent que c'est terminé et qu'il faut vite arrêter, dit-il. Que ça va se terminer le plus rapidement possible, avec le minimum de souffrance pour l'animal, le minimum de bruit et de raffut. » Dans ces conditions, pourquoi ne pas gracier systématiquement les animaux, du moins lorsque cela est possible ¹³⁰ ?

À cette question, la réponse des veneurs est unanime. Il faut prendre pour les chiens, pour qu'ils aient leur récompense à la curée et qu'ils restent motivés pour les chasses suivantes. Il y aurait ainsi une raison quasi technique à « l'acharnement » des veneurs. Il s'agirait de faire en sorte que la meute conserve le goût de la chasse.

130. Le cerf et le sanglier tiennent tête aux chiens et peuvent d'autant plus facilement être graciés. Les autres animaux courus, le chevreuil, le lièvre, le renard, dès qu'ils sont rejoints, sont coiffés, c'est-à-dire couverts par les chiens qui les mettent à mort en quelques instants. Le renard a toutefois souvent la possibilité de trouver refuge dans un terrier où il échappe à ses poursuivants. Les opposants à la chasse à courre ne semblent d'ailleurs se préoccuper que du sort des animaux qui permettent un investissement affectif aisé, à savoir le cerf et le chevreuil. Le sort des autres espèces chassées à courre ne semble pas trop les inquiéter.

Toutefois il semble que l'argument ne tienne guère devant l'exemple des « drags », ces chasses derrière un leurre. Un simulacre de curée peut alors tenir lieu de récompense pour les chiens. Mais, au-delà de ces considérations, d'autres objections, non formulées directement et explicitement, sont latentes dans l'attitude et les conceptions des veneurs. À la SPA on met en avant que recourir à l'artifice du drag, ce serait « conserver l'aspect traditionnel de la chasse, l'aspect jeu, mais en lui retirant tout caractère cruel ». Mais en lui retirant aussi toute sa valeur symbolique, son caractère sacré, autrement dit en en faisant autre chose, un exercice sportif, certainement sain, mais ayant perdu ses significations essentielles. Il y a là une incompréhension profonde et apparemment irréductible entre veneurs et opposants à la chasse à courre. Ceux-ci admettent les formes de chasse qui ont pour finalité de procurer une partie de l'alimentation des chasseurs. Ce qui revient à dire que la chasse ne leur apparaît presque jamais légitime en France où elle n'est que très secondairement ressource alimentaire, et tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la chasse à courre. C'est toutefois faire preuve d'un réductionnisme quelque peu excessif dans la définition de ce qui peut être considéré comme socialement utile. La chasse a bien évidemment d'autres finalités qu'alimentaires, d'ordre symbolique, et qui, tout en ayant un caractère plus abstrait, n'en sont pas moins des éléments importants de société.

Mais d'autres dimensions entrent en jeu dans la volonté des veneurs de maintenir le caractère tragique du laisser-courre. Il est vraisemblable en effet que l'hallali et la mise à mort des grands animaux confrontent ceux qui y participent ou y assistent à un événement singulier et solennel qui, dans nos sociétés particulièrement pusillanimes envers tout ce qui a un rapport avec la mort, constitue une occasion rare de voir mourir. Il y a une sorte de voyeurisme fasciné de la part des suiveurs et des boutons, plus ou moins contrôlé et maîtrisé, qui constitue malgré tout l'un des moments particulièrement fort de la chasse à courre, moment qui fonde sans doute le parallèle rapide qu'on établit entre elle et la tauromachie. Il y a certes des conditions sociales de possibilité de telles pratiques. Mais elles renvoient aussi à une part de l'existence humaine difficilement réductible au social, même si la mort, ou

encore la sexualité, prennent leurs configurations conjoncturelles à partir de données sociales.

Car si nous n'avons trouvé aucun veneur pour nous dire son plaisir, ou même simplement son intérêt à voir l'hallali et la mise à mort, il est vrai par ailleurs que, lorsque retentit la fanfare annonçant que l'animal est aux abois, une certaine fièvre gagne les participants. Alors que les récris des chiens atteignent une intensité qu'ils n'avaient jamais eue encore depuis le commencement de la poursuite, les cavaliers éloignés rejoignent au galop tandis que les retraités abandonnent leur véhicule, les cyclistes appuient furieusement sur les pédales avant d'abandonner leur engin pour pénétrer dans l'enceinte où se déroule le drame, souvent précédés par les meilleurs suiveurs à pied, essouffés, mais assez habiles pour réussir, nous nous sommes souvent demandé comment, à être là avant tout le monde.

La sonnerie de l'hallali précède de peu le silence soudain et impressionnant qui envahit brusquement la forêt alors que les veneurs se découvrent. Les chiens se sont tus dès que l'animal qui leur tenait tête s'est écroulé. Cet instant de silence recèle une certaine émotion après le tumulte qui l'a précédé.

Mais cette intensité au moment de la mort de l'animal est le plus souvent déniée. On met en cause l'attitude des autres, de certains suiveurs dont le comportement est alors décrié. « Il y a une hystérie épouvantable à ce moment-là, estime un bouton. Il m'arrive parfois de dire à des suiveurs qui aiment ça : " Mais bon Dieu, essayez de vous dominer ! " . » Mais en fait cette « excitation », cette quasi frénésie nous ont parues fort répandues et ne pas concerner quelques suiveurs seulement. Il y a certes la manière, mais au-delà des différences dans la forme, on se précipite véritablement ou on se hâte avec une certaine lenteur, on se découvre ou non, chacun semble bien, après quelques instants où les événements se précipitent, être fasciné par ce qui advient, la mort d'un animal à la fois si proche et si différent de nous.

Il y a encore, dans ce moment crucial de la chasse à courre, la nécessité d'être là, simplement pour y être : un bon veneur se doit d'être à l'hallali. Dans le cas contraire, du moins si cela se produit plus qu'exceptionnellement, ce sont les qualités cynégétiques de la personne qui vont être mises en cause. Cela aussi explique la hâte qui

saisit ceux qui se trouvent quelque peu éloignés lorsque retentit la fanfare annonçant que l'animal est rejoint.

Les responsables de la Société de Vénérie sont conscients que l'élément le plus délicat dans le procès intenté aux veneurs réside dans la mort de l'animal. Ils sont d'une prudence extrême sur la question. Ainsi dans un film réalisé en 1991 à leur demande, diffusé sous forme de cassette vidéo, les scènes d'hallali ont été soigneusement, et peut-être maladroitement, évitées¹³¹. Le laisser-courre lui-même est décrit d'une manière édulcorée. La prudence est peut-être allée trop loin : les images soignées et bucoliques ne rendent pas compte de tous les aspects de la pratique, souvent rude et parfois cruelle, comme la nature elle-même. Dans le même souci d'éviter de fournir des arguments à la campagne de dénigrement dont la chasse à courre est l'objet, la Société de Vénérie a refusé de faire passer dans sa revue une publicité pour un autre document présentant une saison de chasse à Bonnelles¹³². Ce document a pourtant été filmé par un suiveur partisan de la chasse à courre. Mais, estimant que « quand je viens à la chasse et que je ne vois pas d'hallali, j'ai raté ma chasse », le réalisateur a multiplié les mises à mort dans son montage. Enfin un film diffusé sur TF1 a fait scandale, parmi les veneurs, pour des raisons tout à fait similaires. L'Association française des équipages de vénerie (AFEV) et la Société de Vénérie ont exclu de leurs rangs le rallye Roumare qui avait autorisé une équipe de télévision à filmer un de leurs laisser-courre. Le document qui en a résulté, Chasse à courre : tradition ou barbarie ?, conclut sans hésiter à la barbarie¹³³. Pour cela le même

131. Une image de la France : « La vénerie », film VHS Secam, d'une durée de 25 minutes, réalisé par Paul Gonon, coproduit et diffusé par la Compagnie lyonnaise de cinéma et la Société de Vénérie, 1991.

132. Une saison de chasse, film vidéo de 52 minutes, réalisé par Dominique Avron, produit et diffusé par Vega Reportages (Suresnes), 1991.

133. La chasse à courre : tradition ou barbarie ?, diffusé le samedi 4 avril 1992 à 13 h 15 dans le cadre du magazine de la rédaction de TF1, « Reportages ». Réalisation : Gilbert Fontenoy et Guy Susplugas. Sur une durée de 25 minutes, les hallalis occupent 6 à 7 minutes. Provenant évidemment de plusieurs chasses, puisqu'il ne peut y avoir qu'un hallali par laisser-courre, cette accumulation de mises à mort et de cerfs encerclés par les chiens, poussés dans des clôtures de fil de fer barbelé, donne une image apocalyptique de la pratique. De même, pour illustrer sa campagne contre la chasse à courre, la SPA a utilisé et réutilisé une série de photos prises au cours d'un hallali où le cerf avait cherché refuge dans un étang. L'animal, couvert de vase, ainsi que les chiens qui l'assaillent, est pitoyable et l'ensemble des clichés fait imaginer un spectacle ignoble.

procédé est utilisé : le montage en série de scènes d'hallali, effectivement déplaisantes. On y voit un cerf à l'eau, et des suiveurs qui cherchent à l'empoigner par les bois ou qui essaient, en lui jetant des bâtons, de le repousser vers le piqueux qui tente de le servir. Le rallye Roumare avait donné son accord pour que l'équipe filme une chasse de Saint-Hubert. Pour compléter les images tournées ce jour-là, les réalisateurs utilisèrent des films de suiveurs auxquels ils empruntèrent systématiquement, semble-t-il, les images les plus cruelles.

Il est tout à fait révélateur de l'importance de la question animale dans les représentations et la symbolique sociales que cette émission, après d'autres, ait provoqué un extraordinaire afflux d'appels téléphoniques à TF1. Ceux-ci provenant de veneurs indignés par la présentation partielle de leur passion ou, beaucoup plus souvent, de téléspectateurs horrifiés et révoltés devant tant de cruauté et de barbarie. D'après Henri Chambon, l'un des responsables de l'émission, il est habituel qu'après un sujet consacré à la souffrance animale le standard de la chaîne soit débordé. En novembre 1989, l'émission de Brigitte Bardot, « SOS chasse » provoqua plus de 100 000 appels en une heure.

La chasse est un sujet sensible, qui éveille les passions. Aussi la Société de Vénerie a-t-elle décidé de se montrer prudente. En analysant la diffusion du film de TF1, Pierre Bocquillon, secrétaire de la société, dans un éditorial de Vénerie, rappelle que « les conseils des consultants de l'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs sont clairs : " ne pas occulter la fin profonde, mais ne jamais montrer l'acte de mort " ¹³⁴ ». Il lui semble que, par rapport à la vénerie, les moyens de communication auraient plutôt tendance à pratiquer une « désinformation malveillante ». Devant l'animosité de principe à l'égard de la chasse à courre d'une grande partie de « nos concitoyens », Pierre Bocquillon recommande « de prendre un maximum de précautions pour ne pas les choquer et provoquer leur hostilité ». Il conclut son éditorial en écrivant qu'il « appartient aux veneurs de cerf de prendre et d'appliquer sans nouveau délai des dispositions qui seront vitales pour assurer l'avenir de tous ». Ce qui est une manière d'appuyer ceux qui envisagent de servir

134. Vénerie, n° 106, 2^e trimestre 1992, p. 7.

systématiquement les grands animaux à la carabine. Cette proposition, dont discutent actuellement les veneurs, pose problème.

Tout d'abord l'usage d'une arme à feu est contraire à la tradition. Utiliser une carabine, ce serait enlever une partie de l'environnement symbolique de la pratique. Ensuite, comme le disait un maître d'équipage de Touraine, cette réforme aura les plus grandes difficultés à s'imposer car la carabine laisse moins de chances à l'animal : à l'occasion d'un bat-l'eau, par exemple, il n'est pas rare qu'un cerf aux abois puisse suffisamment récupérer de forces pour s'enfuir avant que le piqueux ou le bouton chargé de le servir ait pu l'atteindre avec la petite embarcation de l'équipage. Enfin servir à la carabine présenterait souvent le risque d'atteindre un suiveur. Mais, bien entendu, une partie notable du caractère déplaisant des hallalis disparaîtrait grâce à l'usage d'une arme à feu.

Toutes ces précautions de la part des veneurs sont à usage externe. Entre eux et individuellement ils assument l'hallali et la mise à mort. Ce n'est que sous la pression des opposants qu'ils ressentent la nécessité d'édulcorer leur pratique et de se mettre, eux aussi, à manipuler l'euphémisation et la « bucolisation » de la nature.

Autant les veneurs se sentent en position difficile devant les accusations de cruauté et la condamnation morale dont ils sont l'objet, autant ils se sentent en position de force pour répliquer aux arguments écologiques qui voudraient établir que les veneurs pillent et maltraitent la nature. Bien au contraire, rétorquent les adeptes de la chasse à courre, nous assurons au mieux les équilibres entre la faune et son milieu naturel. Les vrais gestionnaires de la faune, c'est nous répondent-ils à leurs détracteurs, aux associations de défense de la nature et de l'environnement, reprenant en cela une attitude qui tend à se répandre parmi les chasseurs qui, de plus en plus, se targuent d'être les vrais spécialistes et les plus compétents quant à la préservation du monde sauvage.

Les veneurs sont à la pointe de cette revendication. Ils ne se privent pas d'utiliser l'argument de la prédation naturelle qui serait la leur puisqu'ils chassent uniquement avec des chiens et n'emploient d'armes qu'au dernier moment pour empêcher ou abrégé les souffrances de l'animal pris. C'est donc la « chasse la plus naturelle, la plus écologique ». La preuve en serait d'ailleurs fournie

par le fait que, bien souvent, les chiens choisissent parmi les animaux le plus faible, celui qui présente une malformation, qui est malade ou qui a été blessé et qui aura donc moins de chances de leur échapper. En choisissant de préférence, parmi plusieurs animaux, celui qui court le moins vite, la meute opère donc une sélection naturelle que les veneurs mettent en avant comme l'un des éléments d'une gestion rationnelle de la faune sauvage.

Pour les grands animaux les veneurs ne s'en tiennent pas là et entendent orienter, favoriser le choix des chiens en fonctions de critères « démographiques ». En fonction des éléments portés à la connaissance du maître d'équipage au moment du rapport, celui-ci pourra dans certains cas décider de l'enceinte d'attaque en fonction de l'âge des animaux qui ont pu y être localisés. C'est le cas à Rambouillet où le maître d'équipage, en accord avec le plan de chasse, s'efforce d'améliorer l'équilibre démographique des cerfs du massif par des prélèvements sélectifs. « J'ai pris avec les écologistes un engagement de plus, explique Alain Dauchez, celui de respecter une certaine pyramide des âges. Le cheptel de la forêt de Rambouillet n'étant pas, à mon avis, assez âgé. Il n'y a pas assez de beaux cerfs. Donc nous prenons peu de vieux, un peu plus de moyens et beaucoup de jeunes. » Au grand dam de nombre de suiveurs et de boutons qui accordent une certaine importance à la beauté des bois de l'animal. La volonté d'assurer la gestion du capital cynégétique, constitue l'une des réponses des chasseurs, qu'ils soient à courre ou à tir, envers leurs détracteurs : la justification de la pratique passe par la mise en évidence des qualités de gestionnaire ¹³⁵.

Au moins à Rambouillet, les moyens de vérifier les efforts de l'équipage pour respecter les engagements pris sont mis à la disposition du public à l'occasion des expositions annuelles de trophées et de massacres de cerfs tués à la chasse à tir et à la chasse à courre durant la saison, expositions organisées par l'ONF. Dans un local municipal d'une commune en lisière de la forêt, les bois et les massacres des cerfs et des biches tués durant la saison sont exposés avec les mâchoires correspondantes qui seules permettent de donner un âge aux animaux avec une certaine précision. En

135. Sur ce point, cf. Jean-Louis Fabiani, « Les prédateurs éclairés : remarques sur la " gestion rationnelle " de la chasse en France », dans L'Imaginaire de la chasse, op. cit., p. 111-124.

septembre 1992, cette exposition donna lieu à un exposé de Guy Bonnet, spécialiste des cervidés, qui analysa de façon détaillée la composition de cette population d'animaux en fonction des âges, du sexe, de l'état de santé apparent, des ressemblances génétiques ¹³⁶. Outre les animaux victimes de la chasse à tir et de la chasse à courre, étaient exposés ceux qui devaient leur disparition aux accidents de la circulation et au braconnage. Parmi les auditeurs, boutons et suiveurs, fort nombreux et très attentifs, pouvaient ainsi prendre connaissance de la manière dont le plan de chasse avait été appliqué. Si les cervidés de la forêt de Rambouillet sont indéniablement des animaux sauvages, vivant en complète liberté, ils sont aussi l'objet d'une surveillance scrupuleuse de la part des services compétents et des chasseurs qui collaborent activement à cette gestion de la faune sauvage.

Dans cette émulation avec les écologistes, les veneurs n'hésitent plus à associer le terme de nature à celui de chasse dans leurs associations et leurs activités. C'est ainsi que les nombreuses fêtes organisées en province durant l'été sont annoncées comme des fêtes de la chasse et de la nature. Au château de Chaudenay, près de Châtillon-sur-Indre, se tient régulièrement au mois d'août une « fête de la chasse et de la nature » dans laquelle l'équipage Vénérie du Berry joue un grand rôle mais qui accueille aussi la Fédération des chasseurs de l'Indre, laquelle avait, en 1990, surmonté son stand d'une banderole portant la mention « Qui va à la chasse garde la nature », et qui y vendait des tee-shirts sur lesquels on pouvait lire l'inscription « La Chasse, c'est naturel ». Il s'agit d'ailleurs en l'occurrence du slogan largement utilisé par le Comité national d'information chasse-nature, créé en 1977 par l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs. Ces chasseurs, entre autres actions de caractère écologique, ont créé une fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage, reconnue d'utilité publique, qui intervient pour protéger par des acquisitions foncières des milieux naturels menacés. Il s'agit, selon J.-L. Fabiani, « d'accréditer l'idée selon laquelle le chasseur est un acteur rationnel dont le premier souci est de gérer la faune au mieux des équilibres naturels [...] ». La mise en place du Comité Chasse Nature

136. Cf. par exemple : Guy Bonnet et François Klein, Le Cerf, Paris, Hatier, coll. « Faune sauvage », 1991.

a permis aux chasseurs institutionnels non seulement de répondre à la dénonciation, par les écologistes, du " scandale chasse " mais d'adapter leur réponse aux nouvelles formes de mobilisation et de participation politique qu'ils devaient affronter ¹³⁷ » .

Enfin la liste « Chasse, pêche, tradition », qui recueillit 740 000 voix et 4,13 % des suffrages exprimés aux élections européennes de 1989 a pris la dénomination « Chasse, pêche, nature, traditions » à l'occasion de sa constitution en mouvement. On peut lire dans les documents diffusés à cette occasion des considérations sur l'écologie qui contestent aux écologistes le monopole et même le sérieux de leur engagement pour la défense des milieux naturels. « L'écologie recrute essentiellement en milieu urbain, est -il affirmé, il s'agit d'une " écologie grise " par rapport à une " écologie verte " faite par les gestionnaires traditionnels de la nature que nous sommes ¹³⁸. »

Le discours « écologique » est donc devenu lui aussi « naturel » dans la bouche des veneurs. Durant la fête de la Chasse et de la Nature de Chaudenay un bouton de l'équipage, interrogé sur les ondes de Radio Berry Sud sur l'éventualité de l'existence d'une contradiction fondamentale entre chasse et nature répondait qu'à ses yeux une telle contradiction n'existait pas car « nous profitons de cette nature, disait-il, et nous nous en sentons les gestionnaires. Nous n'avons aucun intérêt à détruire la nature, au contraire nous agissons en sorte qu'il y ait de grands animaux » .

Ces enjeux dans la définition des rapports entre la chasse et la nature ont conduit à une réforme symboliquement significative lorsque l'administration de la chasse est passée en 1972 de la tutelle du ministère de l'Agriculture à celle de l'Environnement.

Tout se passant comme s'il s'agissait d'accompagner une évolution faisant passer la chasse de la prédation et du prélèvement à la gestion, les agriculteurs, chasseurs traditionnels pour nombre d'entre eux, incarnant et symbolisant, à tort ou à raison, un rapport à la nature plus soucieux d'en tirer profits et moyens d'existence que de veiller à son intégrité en tant que milieu naturel. « Au sein du nouveau ministère, la direction de la Protection de la Nature a pour

137. Jean-Louis Fabiani, « Chasse, chasseurs et écologie », *op. cit.*, p. 53.

138. Chasse Pêche Nature Traditions, n° 0, p. 3.

mission de gérer la faune sauvage et, partant, la chasse, activité qui consiste à prélever une partie de cette faune sauvage ¹³⁹ . »

Ce changement d'attitude, le caractère de plus en plus savant du discours sur la nature, n'est pas pour dérouter les veneurs les plus qualifiés, ceux qui, par leur pratique de la vénerie, ont pu acquérir une connaissance intime de la faune sauvage de nos forêts. Le langage de la passion auquel cèdent encore volontiers nombre de veneurs fait alors place au discours devenu dominant, celui de la rationalité économique. Il est tout à fait significatif en effet que les notions de prélèvement, de gestion du capital cynégétique et du patrimoine naturel, grâce à une prédation éclairée et rationnelle, soient de plus en plus présentes dans le discours des veneurs eux-mêmes qui, pour certains, ne dédaignent pas de s'affirmer à la fois chasseurs et écologistes militants. Sans doute ne sont-ils qu'à la pointe d'un mouvement qui affecte en profondeur les milieux de la chasse, contraints devant la pression politique de l'écologie, dont l'écho s'amplifie dans une population urbaine souvent coupée des traditions rurales, d'adopter un autre mode de présentation de soi, et même de réaménager certains aspects de la pratique.

Antoine Reille fait partie de ces veneurs qui n'hésitent pas à allier la chasse à courre avec l'écologie militante. Fils du baron Karl Reille, l'un des maîtres les plus renommés de la peinture de vénerie, il est bouton dans l'équipage de Champchevrier, dans l'Indre-et-Loire, où se situe la propriété familiale depuis l'Empire. Il occupe par ailleurs des responsabilités importantes dans le domaine de la protection de la nature et de la faune sauvage. Alors qu'il achevait ses études à l'École normale supérieure, dans une section scientifique, il fut nommé, en 1964, secrétaire général de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), dont il est aujourd'hui le président d'honneur. Il a longuement collaboré avec François de La Grange dans le cadre de l'émission télévisée « Les Animaux du monde » dont il fut le principal producteur de 1976 à 1988. Il tient toutefois à se distinguer de l'attitude de Brigitte Bardot, par exemple, en se déclarant intéressé, non pas par la protection de tel oiseau « individuel », mais par le « maintien des espèces, leur équilibre et leur diversité ». Il présente ainsi sa démarche comme plus fondée sur une approche scientifique

139. Philippe Waguët et Annie Charlez-Coursault, La Chasse en France, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2593, 1991, p. 32.

et rationnelle de la nature que sur la sensibilité. Mais il peut avoir affaire, dans le cadre de ses activités, avec des associations farouchement opposées à la chasse à courre, comme la SPA, sans que cela pose de sérieux problèmes. « Je travaille avec les membres de la SPA sans difficultés. Je fais partie de ces gens à qui on ne reproche pas de chasser à courre car je fais beaucoup pour les animaux. » Antoine Reille occupe en effet d'autres fonctions dans le mouvement écologique. Il est ainsi membre du Conseil national de la protection de la nature et il a fondé en 1968 France Nature Environnement, qui a vocation à fédérer les associations de ce secteur. Il édite par ailleurs des livres sur le monde animal, sur les cerfs par exemple, et publie des articles dans 30 millions d'amis ou dans Connaissance de la chasse, ce qui, cette fois, ne surprendra pas de la part d'un veneur. C'est donc bien à la fois en tant que tel et en tant que défenseur de la nature qu'il soutient la chasse à courre. « Un mode de chasse est défendable tant qu'il ne met pas en danger une espèce animale. Or les forêts les plus vives en animaux sont celles où il y a des chasses à courre. On peut vouloir interdire la chasse à courre pour des motifs de sensiblerie, pas pour des motifs rationnels. »

Francis Levoe est à la fois vétérinaire, directeur d'un parc animalier, bouton d'un équipage d'Île-de-France et sonneur de trompe réputé. Ce cumul d'activités que le sens commun jugerait volontiers inconciliables lui paraît tout au contraire parfaitement cohérent. « Plus je suis en contact avec les cerfs, plus je les aime, dit-il. Le paradoxe de la chasse, c'est qu'on se donne tous les moyens pour prendre l'animal, et puis, quand il est pris, on le regrette presque, le jouet est cassé. » Ce paradoxe incompréhensible au profane s'éclaire si l'on prend en compte les nécessités inéluctables de la gestion de la faune, c'est-à-dire l'obligation incontournable d'éliminer les animaux en surnombre, sauf à admettre un dépérissement de l'espèce par manque d'espace et de ressources alimentaires, ainsi que par multiplication des individus malades. « Il faut se situer dans un contexte de gestion de la faune. On n'est pas des tueurs mais des gestionnaires. Je crois qu'il n'est pas incompatible d'aimer les cerfs et de les chasser, car on sait très bien que ce sont des populations en plein épanouissement. Ce paradoxe est difficile à expliquer. Je n'ai pas du tout envie de chasser un cerf de mon parc, ici c'est un refuge de cervidés, et ils sont nombreux à

venir. Mais dans les forêts où les animaux sont libres, avec une population équilibrée, alors là on peut laisser libre cours à notre passion de la chasse. »

Si les veneurs peuvent faire admettre, avec d'ailleurs de nombreux écologistes, conscients de la nécessité de limiter les populations de grands animaux, qu'il est indispensable d'éliminer chaque année un certain nombre de cerfs, de sangliers, de chevreuils, voire même de lièvres ou de renards, il reste que le plus souvent les positions demeurent inconciliables sur les moyens à employer pour y parvenir. Car la discussion achoppe toujours sur la question incontournable de la souffrance animale et, conjointement, sur le problème moral du plaisir pris par les chasseurs à poursuivre des animaux que l'on pourrait éliminer autrement. On voit que l'on est inévitablement renvoyé aux conceptions de la nature, de la place qu'y occupe l'homme, en fait aux philosophies implicites des uns et des autres. Il n'est pas étonnant que la question soit alors posée dans le champ politique, celui où peuvent se prendre en dernière instance les décisions qui engagent toute une philosophie de l'histoire.

chapitre 7 : le champ politique, dernière instance

Les militants de la SPA et du ROC sont à la recherche de ce qui pourra légitimer leur action et leur combat. Dans une démocratie parlementaire, les représentants du peuple détiennent une part importante de la légitimité sociale. Par l'intermédiaire de la loi ils sont à même de dire le juste et la vérité. Ils peuvent aussi produire le verdict de l'infamie et mettre au ban de la société ceux qui par leurs pratiques s'écarteraient trop de ses règles.

Les attentes nées des changements politiques intervenus en 1981 ont joué un rôle dans la décision de mener une campagne contre la chasse à courre. L'élection de François Mitterrand, avec, à son programme, l'abolition de la peine de mort, suscitait, par analogie, quelques espoirs parmi les défenseurs de la cause animale. Ces espoirs furent très vite avivés par la nomination d'Alain Bombard au secrétariat d'État à l'Environnement. Farouche adversaire de la vénerie, il avait fait part de ses intentions d'aboutir à son abolition. Mais son passage au gouvernement fut des plus brefs. Son remplacement par Michel Crépeau enleva beaucoup d'espoirs aux militants de la cause animale, mais pendant plusieurs années encore les responsables et les membres de la SPA attendirent plus du nouveau cours de la politique qu'ils n'en obtinrent en définitive. Ces illusions étaient donc fondées pour une bonne part sur l'arrivée de la gauche au pouvoir, qui, par définition, était supposée être défavorable au milieu privilégié de la vénerie. Une gauche qui, par ailleurs, en mettant un point d'honneur à faire adopter rapidement l'abolition de la peine de mort, montrait une propension manifeste pour les causes humanitaires qui, pour les défenseurs des animaux, ne sont jamais très différentes de la sensibilité devant la souffrance animale. Cette vision optimiste de la situation a dû être abandonnée devant le réalisme du nouveau pouvoir et son pragmatisme politique qui lui ont fait prendre en compte l'importance sociale des chasseurs.

En janvier 1983, Jacqueline Thome-Patenôtre, alors présidente de la SPA, député radical et maire de Rambouillet, écrit au successeur d'Alain Bombard dans le cadre du lancement de la campagne nationale contre la chasse à courre. Dans cette lettre ouverte, publiée

dans Animaux magazine, elle dénonce « cette pratique cruelle et révoltante, d'une époque définitivement révolue ». Elle y accuse le « sadisme » pratiqué « par une toute petite catégorie de gens privilégiés¹⁴⁰ ». La réponse de Michel Crépeau révélait une connaissance des réalités de la vénerie, éloignée des représentations du sens commun. Il relevait tout d'abord « la difficulté de tenir un langage qui soit recevable par tous sur une question qui soulève tant de passions ». Il soulignait ensuite le caractère somme toute écologique d'une pratique cynégétique « peu meurtrière ». Tout en reconnaissant le problème de la souffrance animale, il le relativise : « La chasse à courre ne consiste pas à forcer sans répit et pendant des heures un animal affolé », lequel connaît de longs moments de répit lorsque ses ruses ont distancé les poursuivants. Le ministre relève enfin, en contradiction avec les termes de la lettre de J. Thome-Patenôtre, que « ce serait une erreur de penser que [la chasse à courre] ne concerne qu'un petit nombre de personnes spécialement fortunées »¹⁴¹.

Ce n'est pas un hasard si la SPA et le ROC, qui lui apporta son soutien très actif, prirent pour cible privilégiée la Futaie des Amis, l'équipage de Monique de Rothschild qui chasse le cerf en forêt de Compiègne. Ce nom à lui seul représente pour le sens commun la fortune et les inégalités sociales. Les symboles de tout ce qui révolte les militants zoophiles étaient ainsi réunis et ils pensaient fort

140. Jacqueline Thome-Patenôtre, « Lettre ouverte à M. Michel Crépeau, ministre de l'Environnement - Pour l'interdiction de la chasse à courre », Animaux magazine, n° 118, janvier-février 1983, p. 5.

141. Il existe une étonnante stabilité dans les termes du débat sur la chasse à courre. Le 11 juillet 1960, Georges Rougeron, sénateur de l'Allier, attire l'attention du ministre de l'Agriculture d'alors, M. Rochereau, dont dépendait la chasse à l'époque, sur la vénerie qu'il décrit dans des termes extraordinairement proches de ceux utilisés aujourd'hui par la SPA ou le ROC. Le sénateur dénonce « le caractère particulièrement écœurant de cette survivance d'un autre âge, qui consiste à traquer sauvagement un animal gracieux et sensible pour ensuite s'en partager les dépouilles [et qui] présente un aspect de sadisme à l'usage d'oisifs décadents, indigne d'une société civilisée ». Le ministre répondit que « prêter un caractère de cruauté à la chasse à courre ne peut résulter que d'une information incomplète sur ce mode de chasse. La vénerie, depuis des siècles, fait l'objet de règles traditionnelles extrêmement strictes, destinées précisément à éviter, plus encore qu'en un autre mode de chasse, la souffrance du gibier. D'ailleurs, pratiquée dans ces conditions, la chasse à courre, à l'heure actuelle, est de plus en plus suivie par les ruraux aussi bien que par les citadins, de toutes conditions sociales, auxquels elle offre une occasion rare et bienfaisante de retrouver la vie saine et virile de la forêt ».

probablement, en s'attaquant à la Futaie des Amis, prendre pour cible l'un des équipages faisant le plus véritablement preuve « d'une cruauté raffinée et cérémoniale [...] qui n'est pratiquée heureusement que par une toute petite catégorie de gens privilégiés ¹⁴² ».

Les veneurs de la Futaie des Amis ne sont pas prêts d'oublier la Saint-Hubert de 1983 que la SPA avait choisi de transformer en une « journée nationale du Respect de la Vie et contre la cruauté ». Ses militants et ceux du ROC tentèrent de s'opposer au départ de la chasse ce qui provoqua des incidents divers, allant de l'échange d'injures au coup de cravache dont un bouton gratifia le visage d'un journaliste du Courrier Picard.

Dans le prolongement de sa campagne de 1983 contre la chasse à courre, la SPA a sollicité les députés à deux reprises, en 1984 et en 1986, pour leur demander de prendre position. Il s'agissait d'apprécier si le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi portant abolition de la chasse à courre, par Roland Nungesser, député RPR du Val-de-Marne et surtout vice-président du Groupe parlementaire pour la protection des animaux, avait quelque chance d'aboutir. Les militants devaient s'adresser au député de leur circonscription en s'aidant d'une lettre dont Animaux magazine proposa un modèle ainsi rédigé : « À titre personnel, mais aussi des nombreux militants de la cause animale qui, dans notre département, soutiennent cette action, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire très clairement savoir si, dans le cadre du débat parlementaire vous voteriez pour ou contre la chasse à courre. Je me permettrai de transmettre votre réponse à la SPA, à Paris, qui adressera à l'ensemble de la presse nationale les résultats nominatifs de cette démarche menée auprès de parlementaires de toute la France. »

Compte tenu de la formulation de la lettre et du caractère public que prendra la réponse, chaque député se trouve confronté à un délicat problème électoral : comment contenter tout le monde, ou au moins ne mécontenter personne alors que les passions en ce domaine sont si vives ? Car accepter de condamner la chasse à courre, c'est condamner les veneurs en tant que sanguinaires inhumains, indignes d'une « civilisation développée ». Envoyer en

142. Jacqueline Thome-Patenôtre, « Lettre ouverte à M. Michel Crépeau... », op. cit.

enfer, même symboliquement, une partie de son électorat, sur une question non directement politique, cela n'a jamais tenté un député.

Le problème soulevé étant plus d'ordre éthique que politique les lignes de partage selon les partis se sont trouvées brouillées. Évelyne Stawicki fait un bilan nuancé de l'opération. « On a envoyé un courrier à tous les députés en leur demandant de se positionner pour ou contre la chasse à courre. Cinquante députés se sont prononcés contre. De tous horizons. Sauf le Parti communiste qui est un ardent défenseur de la chasse. Il faut savoir qu'aujourd'hui le Parti communiste est l'un des plus grands vecteurs de la chasse au niveau de la propagande. Les partis centriste, socialiste sont beaucoup plus gênés, ils ont des positions moins fermes. Les Verts sont hostiles à toutes les chasses traditionnelles : la chasse à courre, au gluau, les tenderies... Et le Front national, parce qu'il ne rate jamais rien, il peut être démagogique, il se montre très intéressé par les problèmes animaliers, et très actif, très ouvert en tout cas à nos thèses. »

Mais, à l'examen du dossier de presse et des lettres reçues par la SPA, les tendances décelées par É. Stawicki méritent d'être nuancées. Parmi les députés communistes, Daniel Le Meur, élu de la circonscription de Saint-Quentin, avait posé au gouvernement, le 7 décembre 1982, une question écrite sur la vénerie. Il y demandait au ministre concerné de préciser ses intentions sur « cette chasse réservée à une infime minorité de privilégiés de la fortune, parfois de nationalité étrangère, [qui] entraîne d'importants dommages pour la faune, la forêt, les cultures traversées ». Comme le reconnaît Guy Ducoloné, député communiste des Hauts-de-Seine, dans sa réponse à la militante de la SPA qui l'a sollicité, les avis des élus du PCF sur la chasse à courre sont partagés, même si par ailleurs le soutien aux formes de chasse plus indiscutablement populaires est la règle. Partisan de son maintien, G. Ducoloné se prononce, comme de nombreux autres députés de tous bords, pour « la réglementation de la pratique pour mettre fin rapidement et dignement aux souffrances de la bête traquée » et pour « interdire les abus de quelques riches équipages privés ». André Lajoinie se montre très net sur le principe général du refus de la cruauté gratuite envers les animaux, mais se montre discret sur la chasse à courre elle-même. Quant à Marc Nectar, secrétaire parlementaire de Georges Marchais, après les précautions d'usage sur la nécessaire réglementation de la pratique

dans le but de limiter les souffrances animales, il écrit, dans la réponse qu'il rédige au nom du député du Val-de-Marne, qu'il « est nécessaire de voir que la chasse à courre dans certaines régions relève de la tradition » et qu'elle est « le vecteur d'une certaine culture qui se perpétue depuis des centaines d'années. Elle fait l'objet de fêtes et de rassemblements populaires et à ce titre dépasse la seule pratique de la chasse. En toute conscience, peut-on interdire cela ? »

Le Front national est très attentif aux campagnes et aux combats menés par les défenseurs des animaux. L'un de ses représentants au Parlement européen, M. Tauran, est un membre très assidu de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, qui est saisie de toute question concernant le sort des animaux. Toutefois, en réponse aux sollicitations de la SPA, Jean-Marie Le Pen a pris très clairement position en faveur de la chasse à courre pour laquelle il refuse le principe de l'interdiction. « La vénerie est en effet, écrit-il, la plus ancienne de toutes les chasses traditionnelles. Elle est aussi la plus naturelle et la plus écologique qui soit. »

Les avis sont donc partagés au sein du Parti communiste et du Front national. Les ambiguïtés sont sans doute plus révélatrices de la gravité du sujet et de son caractère éthique que d'une simple duplicité de candidats à la recherche d'électeurs. Un soutien sans réserve à la chasse à courre est impensable, au minimum on affirme la nécessité de la réglementer.

La position des élus communistes est rendue plus délicate encore par la dualité du public concerné par les chasses à courre. D'une part des aristocrates et des grands bourgeois, d'autre part des travailleurs modestes. Ainsi des militants communistes suivent des laisser-courre et peuvent même rendre des services aux équipages. Jean Martin est l'un des plus fidèles supporters d'un grand équipage aristocratique de province. Cette fidélité lui a d'ailleurs valu de recevoir récemment les honneurs. Chauffeur poids-lourd dans une entreprise, il a commencé à chasser à tir très jeune, avec ses oncles. Puis un ami l'a emmené suivre une chasse à courre et depuis il est passionné. Au point de posséder lui-même une meute de quelques chiens qu'il met au service de chasseurs à tir pour des battues au sanglier. Dès qu'il s'est mis à suivre régulièrement l'équipage, Jean Martin a très

volontiers pris sa part des diverses tâches accessoires de la chasse. Il participe à la recherche des chiens égarés. Ce qui peut le mener fort loin dans la nuit et n'est d'ailleurs pas toujours couronné de succès. Jean Martin, dont les boutons disent volontiers qu'il est « le chef communiste de la cellule de la ville », ce qui est prendre quelques libertés avec l'organigramme du Parti communiste et ses dénominations et avec la position réelle qu'il y occupe, aide aussi au dépeçage. Cette participation à une activité, qui passe généralement pour être l'apanage de classes privilégiées, ne lui paraît pas incompatible avec son engagement politique. Pour lui, être communiste et participer à la vie d'un équipage dont les boutons occupent des positions sociales élevées, cela n'a rien de contradictoire. Les problèmes politiques et sociaux sont mis entre parenthèses durant la chasse, le temps que la force de la passion cynégétique puisse s'exprimer, que ce soit la sienne, celle des autres suiveurs ou celle des boutons dont il pourra par ailleurs être un adversaire politique. On comprend que, malgré le poids important des catégories sociales les plus privilégiées dans la chasse à courre, le parti communiste se soit plutôt prononcé en faveur de son maintien. Ce n'est évidemment pas pour donner satisfaction aux marquis et aux industriels des grands équipages, mais en raison du goût populaire pour ce genre de chasse, que confirme d'ailleurs le succès considérable des fêtes de vénerie.

Pour les partis politiques, la réponse donnée à la SPA était d'autant plus délicate à formuler que l'électorat spécifique est plus diversifié. Ainsi, pour le Parti socialiste, il faut à la fois, sur cette question épineuse de la chasse à courre, ménager les suiveurs des campagnes auxquels il serait maladroit de supprimer l'une de leurs principales distractions, et les instituteurs et enseignants, les techniciens et auxiliaires de santé qui, nombreux à voter pour le PS, sont très influencés par les mouvements écologiques.

Les conditions locales peuvent alors peser dans un sens ou dans l'autre et entraîner tel ou tel élu à prendre une position plus tranchée que ne paraît l'exiger ailleurs une prudente expectative. Jean-Pierre Pénicaud, député-maire socialiste de Saint-Paul-lès-Dax, dans les Landes, est l'élu d'une région où la chasse, et singulièrement les chasses traditionnelles, sont un élément fondamental de la vie locale. « Ma réponse, écrit-il à la militante de la

SPA qui lui a demandé de faire connaître sa position, sera celle d'un " non-chasseur " que cette pratique révolte instinctivement, mais qui a pu se rendre compte à d'autres occasions qu'il faut se garder de jugements trop hâtifs et trop tranchés en matière de chasse : je sais par exemple qu'un point de vue sans nuance s'est vigoureusement exprimé et s'exprime encore pour faire interdire des pratiques (chasse à la palombe par exemple) volontairement caricaturées pour en justifier la disparition. J'ai pu cependant mesurer à quelles réalités différentes, à quelle culture et à quels modes de vie traditionnels elles se rapportent. Le maintien de ces chasses liées à une tradition ne doit plus se heurter à une opposition irréductible, dès lors que sont respectées les conditions d'une pratique raisonnable rejetant tout abus commis à l'encontre de l'espèce animale et de son environnement. L'interdiction pure et simple de la chasse à courre enclencherait, j'ai tout lieu de le craindre, un processus remettant en question l'existence de toutes les chasses traditionnelles. » Bien que J.-P. Pénicaut déclare en définitive qu'il se rangerait à l'avis de la majorité du groupe socialiste, sa réponse est classée par la SPA comme étant en faveur du maintien de la chasse à courre.

Paul Quilès, député socialiste de Paris, compte peu d'électeurs de milieu populaire qui soient à même de suivre régulièrement des chasses à courre. Il peut sans grand risque électoral abonder dans les sens de la SPA. « Je dois vous avouer, écrit-il, que je ne comprends pas pourquoi la chasse à courre n'est toujours pas interdite. Comment peut-on ainsi éprouver du plaisir à faire souffrir cruellement de pauvres animaux ? La référence à une tradition ancienne ou la recherche de sensations fortes n'excuse rien. Je considère personnellement que la persistance de cette pratique médiévale n'est pas à l'honneur des pays qui continuent à l'autoriser. »

La SPA a comptabilisé en 1984 trente et un députés favorables à la chasse à courre, sur un nombre de réponses non précisé. Mais ces députés ainsi désignés à la vindicte des électeurs influencés par l'organisation zoophile se contentent parfois d'exprimer de façon nuancée que l'interdiction d'une pratique aussi ancrée dans les mœurs de certaines régions ne va pas de soi. Ainsi J.-P. Pénicaut figure sur cette liste, alors qu'il réserve tout de même sa position

définitive puisqu'elle dépendra de celle de son groupe. Le député socialiste des Yvelines, Guy Malandain, maire adjoint d'Élancourt, a beau se montrer très prudent dans sa réponse, il subit le même sort. « Je tiens tout d'abord à vous rappeler, écrit-il, que j'attache beaucoup d'importance à ce que les animaux ne soient pas martyrisés ou agressés [...]. La question est donc de savoir si la chasse à courre est plus cruelle que la chasse à tir. Je comprends que certains le pensent, je n'en suis pas personnellement persuadé. » Il sera donc classé parmi les députés favorables à la chasse à courre, avec Claude Labbé, député RPR des Hauts-de-Seine. « Pour ma part, écrit ce dernier, je ne suis pas insensible à la campagne contre la chasse à courre, mais je comprends mal comment on peut isoler cette question de l'ensemble de la chasse. » Très critique envers d'autres formes de chasse, dont « les chasses dites "des pauvres" [qui] sont aussi, si ce n'est plus, meurtrières et cruelles que la chasse dite des "riches" dont on veut faire exemple », Claude Labbé se trouve néanmoins en compagnie de Guy Malandain, parmi les députés acquis aux veneurs. On voit que les précautions de style sont de peu d'effet sur des militants qui ne tolèrent que les réponses franches et nettes, en oui ou non. La SPA n'apprécie guère la nuance car elle pose au fond un problème éthique qui, dans sa logique, ne peut souffrir aucun compromis. On a bien affaire à des passionnés de la cause animale qui ne peuvent accepter aucun amendement à leurs principes. L'idée que l'on puisse réglementer le crime leur paraît évidemment absurde : il ne s'agit pas de veiller par certaines dispositions nouvelles à éviter tout abus au cours d'une pratique barbare, c'est cette pratique même qu'il faut définitivement et totalement abolir ¹⁴³ .

143. Cette dispersion des attitudes à l'intérieur des mêmes formations politiques se retrouve encore dans les réponses obtenues par la SPA à une seconde vague de lettres envoyées aux députés à la veille des élections de 1986. Et ce malgré l'acuité des enjeux de cette échéance qui s'annonçait comme devant selon toute probabilité renverser la majorité socialiste. On retrouve de telles divergences internes dans les familles, y compris dans de grandes familles aristocratiques. Ainsi François d'Harcourt, député UDF, déposa un projet de loi en 1977 visant à interdire la chasse à courre. Il compte pourtant dans sa famille plusieurs veneurs connus, dont l'un occupe des responsabilités au comité de direction de la Société de Vénérie. Le texte du projet aurait pu émaner de quelque instance zoophile par l'âpreté de son style qui précisait dans l'exposé des motifs que « la chasse à courre constitue un jeu cruel [...] un anachronisme [...] où le faste et l'apparat le disputent à la cruauté [...] elle est un privilège réservé à une élite fortunée ».

Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que des chasseurs et des pêcheurs aient pu constituer pour les élections européennes de 1989, une liste « Chasse, pêche, tradition ». Sur cette liste figurait le président des déterreurs de France, mais, semble-t-il, aucun autre veneur. Aux élections régionales de 1992, le mouvement présenta des candidats dans trente-sept départements et remporta vingt-neuf sièges répartis dans treize régions, les élus étant d'anciens proches du RPR ou de l'UDF ou d'anciens militants du PS¹⁴⁴. C'est le cas en particulier en Aquitaine où, avec dix élus, le mouvement était en position d'arbitre pour l'élection du président de la région. Qu'un tel mouvement ait pu se constituer sur la base de ce qui semble être simplement un « passe-temps » parmi d'autres est révélateur d'enjeux vitaux. Le mouvement a pu, localement, remporter d'étonnants succès, comme le note Henri de Cerval, maître d'équipage dans le Sud-Ouest, qui relève que « dans nos villages, on a fait parfois 80 % ». Mais c'était aux élections européennes, et les instances de Bruxelles paraissent bien souvent être l'ultime instance d'où peuvent venir tous les dangers. La mobilisation contre ce « monstre bureaucratique, complètement ignorant de la réalité des traditions de la chasse en France », est apparue à beaucoup comme un combat nécessaire, sinon comme la dernière chance pour tenter de préserver un mode de vie auquel on tient d'autant plus qu'il est une part fondamentale de l'identité.

Car, dans le débat sur l'abolition de la chasse à courre, les opposants ont résolument porté le problème au niveau des instances européennes en s'appuyant sur le lobby des défenseurs des animaux, particulièrement fort dans les délégations de l'Europe du Nord. Les termes de la confrontation sont d'ailleurs complexifiés en raison de la diversité des traditions cynégétiques nationales. On trouve au nord une culture anglo-saxonne où la chasse est une pratique individuelle et silencieuse, privilégiant l'affût et l'approche, comme la chasse au pirsch qui est très présente dans les Vosges du Nord¹⁴⁵, une chasse

144. Cf. Gilles Paris, « Les " chasseurs " veulent se tenir à l'écart des combinaisons », *Le Monde*, jeudi 26 mars 1992.

145. Les traditions cynégétiques sont donc transnationales puisque, comme l'a montré Bertrand Hell, la chasse au sanglier et au cerf dans les Vosges du Nord est proche de la pratique allemande, mais très éloignée de la battue, très fréquente dans d'autres régions

où les tirs sont autant que possible sélectifs. Cette culture s'oppose à celle de l'Europe du Sud, où la pratique est le plus souvent collective, bruyante comme dans le cas des battues et de la chasse à courre qui créent un remue-ménage ne laissant aux animaux aucune autre solution que la fuite éperdue. Même une chasse à l'affût comme celle aux palombes a un caractère éminemment collectif puisqu'elle rassemble tout un groupe dans la palombière pour des durées parfois longues.

Les problèmes tendent de plus en plus à être posés dans le cadre européen, les affrontements ne respectent plus guère les frontières nationales, de sorte que chasseurs et opposants se sont dotés d'instances européennes. Les chasseurs se sont organisés à partir de 1977 en une Fédération des associations de chasseurs de la CEE, la FACE, dans laquelle les veneurs sont représentés. De nature associative, cette fédération n'a pas de pouvoirs propres, mais elle joue un rôle dans la diffusion du point de vue des chasseurs, elle argumente contre les adversaires, diffuse des informations auprès des instances nationales. Son rôle est donc essentiellement de nature consultative, mais il s'agit d'un moyen de pression auprès des instances européennes et des élus siégeant à Bruxelles.

Quant aux opposants, ils se sont donné comme organisation l'Eurogroup for animal welfare, fondé en 1980, dans lequel sont rassemblés une vingtaine d'associations de protection des animaux ayant leurs sièges dans les douze pays de la CEE. La France y est représentée par le Conseil national de la protection animale. Il s'agit déjà d'un organisme fédératif, ayant la forme d'une association régie par la loi de 1901, qui regroupe, outre des membres y adhérant à titre individuel, des représentants de sociétés de protection animale, comme Jacqueline Faucher, présidente de la SPA depuis 1987. L'Eurogroup a une vocation très large puisque couvrant tous les problèmes relatifs à la condition animale. Les associations ayant spécifiquement la chasse pour objet, comme le ROC, sont regroupées au sein d'une Fédération européenne contre la chasse (EFAH) dans laquelle figurent également des organisations des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne, d'Irlande, de Grèce.

françaises. Cf. Entre chien et loup, *op. cit.* De même il n'y a pas de tradition de chasse à courre dans l'Est français.

Nombre de chasseurs pour 10 000 habitants dans les pays de la CEE ¹⁴⁶

PAYS	Population	Densité hab./km²	nombre de chasseurs	n chasseurs pour 10 000 habitants
Pays-bas	14 950 000	366	35 000	23
Belgique	9 840 000	322	28 000	28
Allemagne(RFA)	61 600 000	246	220 000	36
Luxembourg	370 000	143	2 000	54
Royaume-Uni	57 240 000	234	350 000	61
Irlande	3 720 000	53	50 000	134
Portugal	10 280 000	112	170 000	165
Espagne	39 190 000	78	800 000	204
Grèce	10 050 000	76	250 000	249
Italie	57 060 000	190	1 500 000	263
Danemark	5 140 000	119	160 000	311
France	56 440 000	103	1 850 000	328

Il existe de grandes disparités entre pays quant à la place qu'y tiennent les pratiques cynégétiques. On passe de 23 chasseurs pour 10 000 habitants aux Pays-Bas à 328 en France. Ces disparités relèvent bien d'une opposition nord-sud puisque les pays anglo-saxons ont systématiquement des taux de chasseurs plus faibles que ceux des pays latins. Le Danemark offre une exception remarquable puisque son taux de chasseurs est presque au niveau de celui de la France, pays où il est le plus élevé. L'Irlande occupe une position charnière. Il y a certainement une dimension culturelle à ces oppositions, mais qui se conjugue avec des densités démographiques hiérarchisées selon une même logique : les plus forts taux de chasseurs se retrouvent dans les pays les moins densément peuplés. Sans doute l'une des raisons de l'originalité du Danemark en Europe du Nord réside là. Les cinq pays ayant les taux de chasseurs les plus faibles regroupent quelque 144 millions d'habitants, contre 181 millions pour les pays où ils sont proportionnellement les plus nombreux, si l'on fait passer la limite entre le Royaume-Uni et l'Irlande. Un équilibre relatif des forces qui présage de luttes sévères entre défenseurs des animaux et défenseurs des traditions cynégétiques.

146. Les pays ont été classés par ordre croissant des taux de chasseurs pour 10 000 habitants. Les chiffres de population correspondent aux recensements de 1980, 1981 et 1982, suivant les pays. Les effectifs de chasseurs sont extraits de la brochure publiée par le Comité belge d'information chasse-nature, Pourquoi la chasse ?, Éditions Frédéric Haÿez, Herbeumont, 1985.

La FACE compte dans ses rangs des représentants de la vénerie, qu'elle soit française, anglaise, irlandaise ou belge, la vénerie française étant de loin celle qui regroupe le plus grand nombre d'équipages et de boutons. Dans certains pays européens, la chasse à courre est purement et simplement interdite. C'est le cas en Allemagne et au Danemark. Ailleurs, en Grande-Bretagne, en Belgique, en France, l'opposition qu'elle soulève se fait de plus en plus vive. Si, en France, après la campagne des années 1983-1984, l'activité des associations zoophiles et même celle du ROC se sont tournées vers d'autres objectifs, jugés plus prioritaires ou plus facilement accessibles, on a vu qu'il y a peu de temps la chasse à courre avait fait l'objet de manifestations en Belgique. En Grande-Bretagne le débat est intense et une proposition de loi ayant pour objet de l'interdire a été examinée en février 1992 par la Chambre des communes.

Pourtant il n'y a pratiquement pas dans ce pays d'équipage chassant le cerf ou le chevreuil, la quasi totalité des équipages se consacrant à la vénerie du renard, et parfois du lièvre. Il s'agit donc d'une vénerie moins spectaculaire et qui se prête plus difficilement à l'anthropologisation de l'animal chassé et à la projection des sentiments et de l'angoisse que pourrait éprouver un être humain placé dans une situation similaire.

De plus la chasse à courre au renard, en Grande-Bretagne, relève plus de l'équitation que de la chasse. « C'est beaucoup plus sportif, souligne Mme Palleau, jeune femme anglaise qui a beaucoup chassé à courre en Angleterre avant d'épouser un exploitant agricole de la région de Rambouillet et de devenir bouton de l'équipage de Bonnelles. Il faut très bien savoir monter à cheval, avoir un bon cheval qui saute bien. Sinon on ne suit pas. Je pense qu'en Angleterre, c'est plus le sport que la vénerie, ce peut être parfois une véritable course d'obstacles. Seul le piqueux qui mène les chiens chasse, les autres sont là pour courir le plus vite possible sur un terrain varié et souvent dangereux ». Mais justement le caractère très sportif de la pratique en rend plus délicates les justifications d'ordre cynégétiques et l'accusation de cruauté gratuite est d'autant plus vive que la finalité de la pratique apparaît aussi clairement ludique. C'est à quelques voix près que la proposition de loi déposée par un député travailliste fut repoussée. Mais le débat fut extrêmement vif et les

manifestations, pétitions et autres communiqués de presse aboutirent même à diviser le gouvernement. Dans l'invective et la passion, « les ministres eux-mêmes ne sont pas en reste, écrit Laurent Zecchini. M. Alan Clark, secrétaire d'État à la défense, a publié une tribune libre dans le Guardian, pour expliquer son " dégoût pour cette cruauté organisée ". Réponse de M. Michael Heseltine, ministre de l'environnement, dans le Daily Telegraph : une interdiction provoquerait " 33 000 suppressions d'emplois " dans le pays, détruirait l'équilibre écologique, obligerait à supprimer " 50 000 " chiens de meute et " probablement beaucoup de chevaux avec eux ". Et M. Heseltine de s'interroger : n'est-ce pas beaucoup plus cruel d'empoisonner ou de " gazer " les renards ¹⁴⁷ ? ». Ainsi, comme en France, les lignes de division générées par ce débat sont transversales aux lignes de division habituelles du monde politique ¹⁴⁸ .

On retrouve cette vivacité des débats dans les instances européennes, en particulier à travers la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs du Parlement européen. Cette commission est saisie des projets concernant le sort des animaux. C'est ainsi que le député « vert » italien, Gianfranco Amendola, y a déposé une proposition de résolution en novembre 1991 « sur le bien-être des animaux et le statut des animaux dans la Communauté ». Adopté par la commission, ce projet fut ajourné par le parlement en février 1992, et fut renvoyé devant la commission pour être revu et corrigé.

147. Laurent Zecchini, « La chasse à courre en question en Grande-Bretagne. Haro sur les " tueurs " de renards », Le Monde, 15 février 1992.

148. La cause des « défenseurs » des animaux gagne du terrain en Grande-Bretagne. La Co-Operative Bank et le diocèse du Derbyshire ont récemment exprimé leur intention de s'opposer à la chasse à courre. La première voudrait exclure les veneurs de ses clients, au même titre que ceux qui se livrent à des expérimentations sur des animaux ou en élèvent pour leurs fourrures. Cette banque avait déjà prohibé la chasse à courre sur ses terres il y a quelques années. Quant au synode du diocèse de Derbyshire, « il a débattu d'un vote pour interdire la vénerie sur les soixante quinze mille hectares appartenant à l'Église d'Angleterre. Il fut décidé de surseoir à ce vote, considéré comme insuffisant en matière de protection animale, l'un des porte-parole de l'Église d'Angleterre ayant considéré qu'il y avait lieu de demander l'abolition, non seulement de la vénerie, mais aussi de toute forme de cruauté contre les animaux, notamment la chasse à tir et la pêche ». Cf. Vénerie, n° 107, troisième trimestre 1992, p. 82.

Les défenseurs des animaux veulent changer le statut de leurs protégés dans les pays de la Communauté. Il est vrai qu'aux termes du traité de Rome de 1956, les animaux d'élevage sont juridiquement considérés comme des « produits agricoles », et que les animaux sauvages n'ont aucune existence légale. Les associations zoophiles et les députés européens mobilisés sur cette question voudraient faire attribuer à ces « produits agricoles » la qualité d'« êtres sensibles ». Et faire adopter toutes les conséquences juridiques et réglementaires qui en découleraient logiquement ¹⁴⁹. Mais, emporté par de généreux sentiments, il semble que le député Amendola soit allé un peu trop loin. On lit en effet dans l'exposé des motifs qui accompagne la proposition de résolution que « la civilisation ne peut s'épanouir que si elle est étroitement liée à l'abolition des discriminations. La dynamique qui a permis de dépasser les antinomies telles que seigneur-esclave, aristocrate-plébéien, Blanc-Noir, homme-femme, sain-handicapé, hétérosexuel-homosexuel a débouché, historiquement parlant, non seulement sur des victoires d'ordre éthique, mais également sur des avancées fondamentales en termes de qualité de la vie. La reconnaissance de droits, y compris à des individus n'appartenant pas à l'espèce humaine, représente une suite logique de cette même tendance ¹⁵⁰ ». On retrouve dans ce passage la démarche « antispéciste », si l'on peut risquer ce néologisme, qui était déjà celle de Françoise Armengaud dans son article de l'Encyclopædia universalis : hiérarchiser les espèces et faire de l'espèce humaine une espèce à part, c'est faire preuve de discrimination envers le monde animal, et donc de spécisme, comme on parle de racisme ou de sexisme. On est évidemment très loin des objectifs de la FACE et des chasseurs qui, au niveau européen, revendiquent pour la chasse, en tant que pratique traditionnelle, aussi bien que pour le gibier, en tant que

149. Les droits des animaux firent l'objet de deux propositions de résolution en 1990 et 1991, l'une portant sur « les droits universels des animaux », déposée par Mme Muscardini, l'autre sur « l'insertion et la protection des animaux dans le traité de Rome », déposée par un groupe de députés. Par ailleurs des pétitions furent présentées devant le Parlement européen, dont l'une rassemblant plus d'un million de signatures.

150. Communautés européennes - Parlement européen - Documents de séance (A3-0321/91), Rapport sur le bien-être des animaux et le statut des animaux dans la Communauté, 13 novembre 1991 (Rapporteur : M. Gianfranco Amendola).

patrimoine naturel, le statut de « biens culturels »¹⁵¹. La contradiction est totale avec le rapport Amendola qui, dans son article 6, « condamne les violences et les souffrances infligées aux animaux au nom des traditions culturelles, des loisirs ou des sports et en demande par conséquent l'abolition ».

Mais le rapport a été renvoyé en commission par le Parlement européen, plusieurs députés ayant trouvé certains de ses arguments quelque peu excessifs. Ou maladroits : M. Tauran, député français, membre du Front national, a peu goûté l'argumentation « progressiste » de Gianfranco Amendola. « Il a fallu, s'est-il écrié dans les débats, que vos motivations fassent appel à des références pseudo-égalitaires ayant trait aux rapports sociaux, raciaux, sexistes et sexuels qui ne peuvent qu'égarer le débat et lui faire perdre la tenue et l'élévation qui lui sont nécessaires pour être crédible¹⁵². » M. Tauran est un ardent défenseur des animaux, qui figure parmi les députés ayant déposé une proposition de résolution (B3-0253/91) « sur l'insertion de la protection des animaux dans le traité de Rome » et qui a approuvé celle déposée par Mme Muscardini. Mais si la lutte en faveur de la condition animale peut faire l'unanimité, ou au moins être parfaitement transversale aux organisations politiques, dès qu'elle emprunte un discours plus clairement idéologique que les grandes déclarations apitoyées sur la condition animale, les clivages partisans reprennent très vite le dessus.

Par ailleurs le rapport Amendola a soulevé une certaine ironie chez des députés pourtant a priori favorables à la cause animale, par son outrance sur le thème de l'alimentation, en reprenant là encore un argumentaire dont fait mention Françoise Armengaud à partir de la « Déclaration sur l'éthique alimentaire ». L'article 12 du rapport Amendola « demande à la Commission de prévoir également [...] l'incitation à une alimentation végétarienne et végétalienne en tant

151. Cf. *Vénerie*, n° 106, 2^e trimestre 1992, p. 33-35. Dans un texte présenté comme projet de plate-forme pour la FACE, à adopter en assemblée générale, on peut lire que, parmi les objectifs de la fédération, figurent la « promotion et [la] défense de tous les intérêts justifiés de la chasse en tant que bien culturel » et la « conservation de l'ensemble de la faune sauvage dans sa diversité en tant qu'élément essentiel de la nature indigène ». Il est encore précisé que « la chasse et le gibier, en tant que biens culturels, doivent être préservés pour l'homme ».

152. Communautés européennes - Parlement européen, Comptes rendus des débats, 10/2/92, « Droits universels des animaux », p. 43.

que contribution pratique quotidienne non seulement bénéfique aux animaux, mais permettant également de freiner le déboisement et la pollution occasionnés par la concentration importante d'élevages industriels ». Cette proposition confirme l'extrémisme d'un texte que même Ian Ferguson, responsable de l'Eurogroup for animal welfare trouve « idéaliste » et aux conséquences incertaines ¹⁵³ .

Les instances européennes sollicitées pour dire la vérité restent donc partagées. On retrouve du flou et de l'incertain dans les différents groupes, où les positions sont bien souvent contradictoires. On peut d'ailleurs se demander si des institutions qui, par vocation, tendent à traiter les problèmes en fonction des découpages administratifs habituels, sont bien à même de trancher sur une question comme celle de la chasse, et plus encore lorsqu'il s'agit de la chasse à courre, qui constitue un fait social total, mêlant l'usage de la forêt, le sport, l'élevage des chevaux et des chiens, les arts plastiques et la musique, les relations sociales rurales, une grande richesse symbolique et de multiples savoirs pratiques.

153. Cf. Germaine Aziz, « Animaux : les douze sous pressions », Libération, vendredi 31 janvier 1992.

troisième partie

diversité
de la vénérie

chapitre 1 : "petite" et "grande" vénerie

La chasse à courre est loin d'être une survivance, un phénomène en régression. Il y avait 218 équipages à travers la France en 1914 ¹⁵⁴ . Il y en a 381 en 1991 ¹⁵⁵ . Au-delà des traits communs, dont la possession d'une meute de chiens courants, ces dizaines d'équipages présentent une étonnante diversité. Les équipages de grande vénerie chassent à cheval, de nombreux équipages de petite vénerie chassent à pied. Les animaux chassés comprennent le cerf, le chevreuil, le sanglier, pour la grande vénerie, le renard, le lièvre, le lapin, pour la petite vénerie, les équipages de déterrage, qui ne sont pas compris dans les effectifs donnés ci-dessus, chassent le renard et parfois le blaireau. Avec Christian Bromberger et Gérard Lenclud, on pourrait voir là l'opposition entre « le symbolisme cynégétique de " grande tradition " qui exhibe son ancestralité et ses résonances profondes en tenant toute prête l'exégèse fixée dans de grandes œuvres » et le « symbolisme de " petite tradition " que portent de simples histoires, transmises ou balayées au gré de la mémoire, genre " mineur " par excellence qui commence tout juste à susciter la curiosité scientifique ¹⁵⁶ ». Mais, dans le cas de la vénerie, l'ensemble des pratiques, « grandes » ou « petites », participent du même système symbolique, partagent des techniques cynégétiques en partie communes, renvoient à un passé commun. Et les unes comme les autres n'ont pas été étudiées ¹⁵⁷ . Cette diversité de la vénerie en même temps que la grande solidarité qui en réunit les éléments sont des facteurs qui ont poussé à privilégier une démarche qui tente de rendre compte des différents aspects plutôt qu'à se limiter à l'approche monographique d'un seul équipage.

154. Baron Karl Reille, La vénerie française contemporaine, *op. cit.*

155. D'après la revue Vénerie, n° 101, 1er trimestre 1991, et n° 105, 1er trimestre 1992.

156. Christian Bromberger et Gérard Lenclud, « La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? », Études rurales, *op. cit.* p. 7-35.

157. À l'exception près de l'article de Bernadette Bucher, « Rites et stratégies d'adaptation : la chasse à courre en bocage vendéen », Études rurales, *op. cit.* p. 269-286.

Répartition des équipages de vénerie selon la localisation géographique et l'animal chassé. (décembre 1991)

	Île-de-France + Oise			Province			Total		
	n	%	%	n	%	%	n	%	%
Cerf	5	29,4	14,3	30	8,3	85,7	35	9,2	100
Chevreuil	2	11,8	2,5	78	21,5	97,5	80	21,0	100
Sanglier	1	5,9	5,3	18	4,9	94,7	19	5,0	100
Renard	1	5,9	1,0	95	26,0	99,0	96	25,2	100
Lièvre	8	47,1	5,3	143	39,3	94,7	151	39,6	100
Total	17	100	4,5	364	100	95,5	381	100	100

Source : revue *Vénerie*, n° 101 et 105, 1991 et 1992. Les équipages de vénerie sous terre, au nombre d'un millier environ, ne sont pas compris.

La réalité de la vénerie est donc loin de correspondre à son image dominante. Les équipages de cerf ne représentent que 9 % du total des équipages alors que, pour le sens commun, la chasse à courre est étroitement associée à cet animal. Le lièvre ou le lapin de garenne sont chassés par près de 40 % des équipages, le renard par un quart d'entre eux. Toutefois la représentation de la pratique, auprès des non initiés, fait peu de part à ces animaux dont la majesté est relative et qui s'accordent mal avec une imagerie privilégiant le spectaculaire.

La petite vénerie offre l'avantage d'être beaucoup moins onéreuse que la grande, et donc, de ce fait, d'être plus accessible. La vénerie du lièvre se pratique très généralement à pied et n'entraîne pas les frais spécifiques à l'utilisation de chevaux¹⁵⁸. Elle ne requiert en outre qu'un nombre limité de chiens. Il faut au minimum trente chiens pour obtenir une attestation de meute autorisant à courir le cerf, alors que ce nombre n'est que de six pour un équipage de lièvre¹⁵⁹.

158. Toutefois il était beaucoup plus courant dans le passé de chasser le lièvre à cheval. Louis de Laporte a ainsi pu dénombrer 40 équipages dans ce cas entre 1900 et 1914. Cf. Louis de Laporte, « La chasse à courre du lièvre servie par des veneurs à cheval avant 1914 », *Vénerie*, n° 66, 1982.

159. L'attestation de meute est un document officiel délivré par les directions départementales de l'Agriculture pour le compte du

Le déterrage, aujourd'hui qualifié de vénerie sous terre, connaît un développement important. Il ne comptait pas moins de 1 200 équipages en 1992. On dénombre environ 5 000 « déterreurs ». Il s'agit toujours d'un mode de chasse avec des chiens courants, mais la vénerie sous terre traque l'animal, un renard ou un blaireau, dans son terrier ¹⁶⁰.

La réalité statistique révèle donc une grande variété dans la vénerie qui s'exprime aussi à travers des écarts considérables entre les coûts de fonctionnement des équipages. En 1990 la cotisation des boutons de l'équipage Dôme du Puy-Hautier, qui chasse le lièvre en région parisienne, s'élevait à 700 francs par an. « Il faut savoir, commente Jean Menassol, son maître d'équipage, que les frais d'un équipage de lièvre n'ont aucune commune mesure avec ceux d'un équipage de cerf. Au niveau de l'alimentation des chiens, des supermarchés nous cèdent leur viande périmée pour un coût de 4 000 francs par an. Ensuite il y a les frais de vétérinaire, avec les vaccins, un accident quelconque, cela fait 2 000 francs par an. Plus les bricoles, du matériel à acheter, cela nous fait un budget d'environ 10 000 francs à diviser par les 15 membres de l'équipage. On n'a pas de frais de personnel, c'est nous-mêmes, les boutons, qui nous occupons des chiens. » Un choix qui offre l'avantage de pouvoir faire l'économie du salaire d'un piqueux, mais qui serait intenable pour un équipage comme Bonnelles qui compte plus d'une centaine de chiens contre quinze pour Dôme du Puy-Hautier. Il faudrait aussi envisager les problèmes d'organisation inhérents à un beaucoup plus grand nombre de boutons puisqu'ils sont plus de quarante (plus une quarantaine de gilets) contre quinze. La grande vénerie est une vénerie sensiblement plus coûteuse.

ministère de l'Environnement. Le document est délivré après avis de la Société de Vénerie et de la Fédération départementale des chasseurs.
160. Le règlement intérieur de l'Association française des équipages de vénerie sous terre (AFEVST) indique que les « meutes » doivent comprendre au moins trois chiens créancés sur la voie du renard ou celle du blaireau, c'est-à-dire élevés et dressés pour chasser ces animaux et ceux-là seulement. Ces chiens, 5 000 environ, sont placés sous la responsabilité du maître d'équipage, mais en général chaque déterreur vient au rendez-vous avec son ou ses chiens. Ceux-ci chassent de façon individuelle, guidés par leurs maîtres, et non véritablement en meute. Ainsi ils sont introduits tour à tour, et non tous ensemble, dans les terriers. Ils doivent donc être de petite taille : ce sont en général des fox-terriers ou des teckels.

La cotisation de l'équipage de Bonnelles était de 21 000 francs en 1992. Celle de la Futaie des Amis vient de passer de 15 000 à 20 000 francs. Ces cotisations couvrent les salaires des piqueux, les frais de nourriture de la meute et ceux afférents aux locaux et aux véhicules pour le transport des chiens et des chevaux, les dépenses liées à l'entretien des chevaux des piqueux. Il faut encore compter le montant des adjudications à verser à l'ONF pour l'attribution du droit de chasser à courre deux jours par semaine, l'achat des bracelets à poser sur chaque animal pris, moyen de contrôle du respect du plan de chasse. Le budget d'un équipage de grande vénerie peut atteindre des sommes considérables et inciter à une augmentation du nombre de boutons, chaque cotisation nouvelle venant alléger les charges de gestion ou améliorer les prestations communes à l'équipage.

Encore ne s'agit-il là que des frais collectifs. Chaque bouton doit par ailleurs assurer les dépenses personnelles inéluctables, qui diffèrent sensiblement entre la grande et la petite vénerie, chasser à cheval ou à pied étant le critère le plus discriminant. À supposer qu'un bouton veuille acheter un cheval, il lui en coûtera entre 6 000 et 12 000 francs pour un trotteur et entre 15 000 et 30 000 francs pour un cheval de selle, plus puissant et plus résistant ¹⁶¹. Il faut ajouter à cet investissement les frais d'entretien considérables, que le cheval ait son écurie chez son propriétaire ou qu'il soit en pension dans un club hippique. Dans ce cas, il en coûtait 2 700 francs par mois en 1991, ce qui comprenait, comme l'explique le responsable de ce club, qui a en charge plusieurs chevaux de boutons de l'équipage de Bonnelles, « la tonte du cheval, le toilettage, l'entraînement du cheval, ce qui n'est pas une mince affaire, la nourriture. Celle-ci varie en fonction du travail du cheval. Si la chasse a été dure, il a double ration. Personne d'autre ne se sert du cheval. De plus, les jours de chasse, j'amène les chevaux au lieu du rendez-vous et, bien entendu, je les ramène le soir ». La location d'un cheval pour un laisser-courre, quelle que soit sa durée, était de 750 francs

161. Ces prix ont été donnés en décembre 1991 par un loueur de chevaux. Que ce soit le trotteur, souvent considéré comme un simple moyen de transport, ou le cheval de selle, destiné à une équitation plus élaborée, un bon cheval de vénerie doit être « robuste, porteur, endurant assez calme, mais avec suffisamment d'influx nerveux pour avoir la volonté de suivre la chasse. Il faut également qu'il monte bien dans le vent, qu'il ait de bons pieds, c'est essentiel, qu'il ne se déferre pas », précise Mme Palleau, bouton à Bonnelles.

en 1991. Dans la petite vénerie ces frais sont réduits à l'achat d'une bonne paire de chaussures de marche. Quant au déterrage, les bottes caoutchoutées ou les Pataugas suffisent.

Il existe une disproportion semblable dans les frais relatifs à la tenue. Pour une tenue de bouton d'un équipage de grande vénerie, donc suivant à cheval, M. Gauthier, propriétaire de « L'Équipage », boutique de Mézières-en-Brenne (Indre), spécialisée dans l'équipement et le vêtement de vénerie, estimait, en 1990, le coût global à un minimum de 15 000 francs. Ce qui comprenait la veste, la culotte d'équitation, les gants blancs, la cape (toque d'équitation), la dague, les bottes, les boutons. Cette estimation est volontairement modeste : une dague peut valoir jusqu'à 25 000 francs à elle seule, et même éventuellement beaucoup plus. Il est vrai qu'il s'agit souvent d'un objet de famille qui est transmis de génération en génération. Les bottes peuvent, elles, atteindre 20 000 francs lorsqu'elles sont faites en cuir et sur mesure. La maison Saillard, à Paris, propose des produits plus luxueux, mais à des prix bien supérieurs. Mais pour la petite vénerie, les frais peuvent se réduire à un gilet de vénerie et aux boutons indispensables. Quant aux tenues adoptées par les déterreurs, elles hésitent entre le kaki du chasseur à tir et le bleu de l'ouvrier.

La variante régionale introduit elle aussi un élément important de diversité, en fonction de l'ancienneté de la tradition locale de la vénerie et des contraintes propres à un environnement naturel et humain. Ainsi chasser en région parisienne pose plus de problèmes que dans des régions beaucoup moins urbanisées où les traditions cynégétiques restent très ancrées dans un tissu social encore partiellement rural. À la région parisienne on peut ainsi opposer les Landes ou l'Orléanais. Paradoxalement, la vénerie nous est apparue comme plus démocratique dans ce qui est généralement considéré comme l'un des équipages les plus chics, celui de Bonnelles, que dans des équipages très aristocratiques de province. Aux caractéristiques juridiques et physiques des territoires, on pourrait ajouter le contexte politique comme dimension pertinente. La menace que représente la proximité de Paris pour les équipages de l'Île-de-France est telle que le rapport a toujours lieu devant l'ensemble des boutons et des suiveurs, ce qui n'est pas le cas dans

le cas de l'équipage de Stanislas de Chaudenay. « Ici, selon l'un des suiveurs de cet équipage, il y a le maître d'équipage, son adjoint, le valet de limier, qui ont participé à la quête, et la foule, elle, elle est à l'écart ! » Ce qui est également le cas au vautrait d'Amboise. Mais pas dans la Sarthe avec le vautrait du Perche, ni dans les Landes.

La répartition géographique des équipages permet d'apprécier l'opposition entre la région parisienne et la province ¹⁶². Ainsi 29 % des équipages de la région parisienne, élargie à l'Oise, chassent le cerf, ce qui n'est le cas que de 9 % des équipages provinciaux. Et si les équipages « parisiens » représentent 5 % du total des équipages, ils dépassent 14 % pour les seuls équipages de cerf. Il reste que le lièvre est, en région parisienne comme en province, l'animal le plus couru.

Ces hiérarchies internes au champ de la vénerie ne sauraient être ramenées seulement au type d'animal chassé. Certains équipages de lièvre ont une grande notoriété, et nombreux sont les équipages de chevreuil dans ce cas. C'est ce que nous avons pu constater en suivant, outre les laisser-courre de Bonnelles, ceux du vautrait d'Amboise, d'équipages chassant le cerf ou le chevreuil dans les Landes, en Sologne, en Touraine ou le sanglier avec le vautrait du Perche ¹⁶³. Les équipages des Landes se trouvent sur des territoires où le cerf est très rare et ils chassent le chevreuil qui, lui, abonde. Le rallye des Ardillères, « au » comte Alain de Roüalle, comme disent les veneurs pour désigner le maître d'équipage, l'équipage de Poussignac, à Henri de Cerval, le rallye Malleret, au marquis du Vivier, chacun a sa personnalité dont beaucoup est dû à celle du maître d'équipage. Dans la même région, chassant le même animal, on trouvera un équipage fort aristocratique, regroupant quelques fortunes locales, et un équipage où un comte voisînera avec un modeste ostréiculteur, un charcutier et un petit vigneron, ce qui autorise des repas de chasse mémorables, à la convivialité joviale.

162. Le département de l'Oise a été regroupé avec ceux de l'Île-de-France car les entretiens ont mis en évidence la composition très parisienne des équipages de ce département. Il en est ainsi de l'équipage La Futaie des Amis, qui chasse en forêts de Compiègne et de Laigue et dont le maître d'équipage est Monique de Rothschild.

163. Les vautreits sont des équipages de chasse à courre dont les chiens sont créancés sur la voie du sanglier. Mais l'appellation concerne aussi des équipages qui, ayant chassé le sanglier, chassent aujourd'hui également le cerf ou le chevreuil, ce qui est le cas du vautrait d'Amboise.

Cette diversité est redoublée par celle des techniques cynégétiques et surtout des difficultés spécifiques à chaque animal chassé. Les veneurs hiérarchisent volontiers ces difficultés, faisant du lièvre l'animal le plus rusé et le plus insaisissable. Rien ne ressemble plus à un lièvre qu'un autre lièvre et les changes sont difficiles à éviter, ce qui relance la chasse en mettant devant les chiens un animal frais, disposant encore de toutes ses ressources. Car contrairement à ce que l'on pourrait penser, la prohibition du change est une règle que les veneurs ont tout intérêt à respecter s'ils veulent avoir une chance de prendre : en effet, relancer un animal non encore chassé, c'est faire poursuivre par des chiens fatigués un animal qui a encore toutes ses forces et donc toutes les chances de leur échapper.

Par ailleurs le sentiment du lièvre présente cette caractéristique diabolique de devenir de plus en plus volatile au fil de la poursuite. Les difficultés s'accroissent pour les chiens en même temps que leur fatigue. C'est l'inverse pour le cerf dont le sentiment devient de plus en plus fort et dont les difficultés à semer ses poursuivants croissent en conséquence. Encombré par ses bois, le cerf est, selon les veneurs de lièvre ou de chevreuil, l'animal dont la prise est la plus facile. Ainsi, sous certains rapports, plus une chasse à courre offre un caractère spectaculaire, et donc plus elle est constitutive de la représentation de la pratique, moins elle offre de difficultés.

La petite vénerie peut parfois trouver un regard admiratif, chez des non-veneurs. Ainsi Michel Jacob dans un article d'un numéro hors série de l'hebdomadaire grand public VSD consacré au thème de la « chasse passion » et intitulé « Les Marathoniens de la chasse à courre » avec pour sous-titre « Une véritable épreuve sportive » exprimait son admiration pour ces veneurs qui n'hésitent pas à traverser des rivières glacées avec de l'eau jusqu'à la ceinture, à courir des heures dans la glaise, à sauter de multiples clôtures ¹⁶⁴.

Le peu de considération dont fut souvent entourée la vénerie du lièvre renvoie peut-être au fait que cet animal pouvait être chassé par les roturiers alors que les autres animaux de vénerie relevaient des privilèges du roi et de l'aristocratie. « Les bourgeois possesseurs de fiefs, écrit Paul Daubigné, n'avaient le droit de chasser que le lièvre ;

164. Michel Jacob, « Les Marathoniens de la chasse à courre », VSD, n° hors série, octobre 1991.

on les avait surnommés des " fouetteurs de lièvre " ou des " fesse-lièvres " ¹⁶⁵ ». Pour autant la difficulté de la vénerie au lièvre lui a toujours valu, semble-t-il l'estime des veneurs. Au point que, selon Henri de Lacaze, « les veneurs royaux tenaient en haute considération la chasse du lièvre, malgré les humbles apparences du déduit. Le Dauphin devait savoir forcer un lièvre avant de se voir admis à tenir équipage de grands animaux ¹⁶⁶ ». Estime pour une vénerie peu spectaculaire, et fort loin des représentations non informées, que résume P. Daubigné : « Si la petite vénerie n'a point la magnificence spectaculaire du courre des grands animaux, on ne doit cependant pas la traiter en parent pauvre... La vénerie ne se mesure ni à l'apparat, ni à l'importance de la meute, ni à la taille de l'animal de chasse, et tel maître d'un grand équipage pourrait n'avoir ni l'âme, ni l'art, ni la science d'un modeste coureur de lièvres ¹⁶⁷. »

Les veneurs sont unanimes à affirmer que leur souci n'est pas la prise et la mort de l'animal. Ils mettent volontiers en avant le plan de chasse et la nécessité d'offrir aux chiens la récompense de la curée pour justifier la nécessité de prendre. Toutefois les boutons des équipages de grande vénerie ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur admiration pour l'abnégation et l'obstination des nombreux équipages de lièvre qui ne prennent que quelques animaux par an, voire aucun. Cette diversité interne à la vénerie en fonction de la difficulté inhérente à prendre chaque animal se retrouve, de façon atténuée, à l'intérieur de la grande vénerie. Le chevreuil a la réputation d'être un animal rusé, beaucoup plus difficile à prendre que le cerf. Quant au sanglier, sa résistance, sa vigueur et le danger très réel qu'il représente pour les chiens et pour les veneurs, au moment où il doit être servi, en font un animal redouté.

Limiter la collecte de données, les observations, les entretiens et leur analyse à un seul équipage aurait conduit inéluctablement à produire une image erronée de la chasse à courre qui est beaucoup plus diversifiée dans ses formes et ses caractères sociaux que le sens commun ne se le représente. Le risque de la monographie réside

165. Paul Daubigné, « La Petite vénerie », in : Encyclopédie de la vénerie française, op. cit.

166. Henri de Lacaze, Propos de chasse dans les Landes de Gascogne, cité par Vénerie, n° 66, 1982.

167. Paul Daubigné, « La Petite vénerie », op. cit.

dans la tentation de réduire les principes explicatifs à des dimensions locales, alors que, prise dans l'ensemble des rapports sociaux, la vénerie reflète, dans son évolution, des processus plus globaux. En limitant son analyse au contexte local, Bernadette Bucher laisse penser que les évolutions de la chasse à courre en Vendée peuvent se comprendre à partir du remembrement qui a bouleversé le biotope et des transformations locales de l'activité économique. Il s'agit là de formes locales de déterminations plus générales qui affectent l'ensemble de la vénerie : le processus de démocratisation est national. La monographie pose d'autant plus problème dans le cas de la chasse à courre que son degré d'intégration est élevé. Autour des meutes et de l'élevage, de la trompe, des objets de collection et de bien d'autres éléments, les échanges, parfois sous la forme de concours, sont nombreux à tous les échelons géographiques. Les invitations entre équipages sont la règle. La revue Vénerie met en évidence l'existence de cet univers aux multiples interrelations. Les monographies sont précieuses pour comprendre les modalités locales et les variations, mais elles ne sauraient se suffire à elles-mêmes ¹⁶⁸ .

168. Cf. Bernadette Bucher, op. cit.

chapitre 2 : diversité sociale des équipages

À la diversité des équipages selon les animaux chassés, les coûts de fonctionnement ou les régions, répond une diversité sociale extrême. Le Bottin mondain ne s'y trompe pas : il ne consent à recenser, dans la rubrique consacrée à la chasse à courre, que des équipages de cerf, de sanglier ou de chevreuil, équipages de grande vénerie chassant nécessairement à cheval ¹⁶⁹ .

Cette diversité apparaît lorsqu'on considère les boutons, à cheval ou à pied. L'éventail sociologique va des plus grandes familles aristocratiques ou bourgeoises à de modestes cultivateurs ou gardes forestiers qui, pour leur passion de la chasse, ont mis sur pied un équipage de petite vénerie ou de déterrage. Bien entendu l'hétérogénéité sociale est moins prononcée dans les équipages de grande vénerie, mais les couches moyennes traditionnelles sont largement concernées : médecins, commerçants, vétérinaires, petits entrepreneurs, artisans abondent parmi certains équipages de province ¹⁷⁰ . Ils sont souvent majoritaires en petite vénerie, y compris en région parisienne.

L'équipage de Bonnelles est de l'avis général l'un de ceux dont la composition sociale est particulièrement élevée. De grands noms de la banque privée y figurent avec les Vernes, qui possèdent une grande propriété au Rouvray, dans la forêt de Rambouillet. André Wormser, Pierre Bazy, qui fut PDG de la banque Worms avant sa nationalisation en 1982, sont des noms connus dans ce secteur d'activité. Parmi les boutons et les gilets, on relève encore le nom des familles Guerlain, l'un des plus grands parfumeurs, la présence en la personne du maître d'équipage, Alain Dauchez, de la famille Mellerio, l'un des joailliers de la rue de la Paix, de la famille Ricard qui occupe la place que l'on sait dans l'industrie des alcools et spiritueux. Les secteurs de la finance et des affaires sont largement représentés : banquiers, dirigeants de sociétés, industriels du luxe,

169. Le Bottin mondain de 1991 recense 18 équipages de cerf, 17 de chevreuils et 3 de sangliers, ce qui représente respectivement 51 %, 21 % et 16 % des équipages chassant ces animaux. Ceci confirme la position socialement dominante des équipages de cerf.

170. C'est par exemple le cas pour le rallye Chouan qui a été fondé en Vendée en 1960 par le boulanger de Saint-Prouant. Cf. Bernadette Bucher, op. cit.

avocats d'affaires, constituent le noyau dur de cet équipage. En 1990, sur les 42 boutons, 27 figuraient sur la liste du Bottin mondain. Tradition ancienne, ce que confirme un jeune journaliste en reportage en 1959. « Je reconnais dans cette clairière, écrit-il, des vedettes de cinéma [il s'agit à l'époque de Dany Saval et Georges Marchal], de gros industriels, des banquiers, un prêtre, des valets et toute une pléiade de grands noms à particule. Une page du Bottin Mondain, une autre de l'Annuaire des téléphones, une pincée de chauffeurs, palefreniers, piqueurs et hommes de chenil : l'équipage est au complet ¹⁷¹. » Comme dans les grands cercles parisiens, les équipages chics, comme celui de Bonnelles, rassemblent, dans le désintéressement apparent du jeu, des agents dont la réunion constitue un véritable réseau de pouvoir. Le réseau est enrichi continuellement par les invitations qui viennent compléter l'écheveau des relations. Ce type d'équipage est un haut lieu de gestion et d'accumulation de capital social. La vénerie est alors une technique de sociabilité très efficace pour créer un capital de confiance qui a une très grande valeur dans le champ incertain des affaires.

À l'autre extrémité de l'espace de la vénerie, Claude Bayard, maître d'équipage du Fox d'Artois depuis sa création en 1984, est garde-chasse pour le compte de la Fédération des chasseurs du Nord. Ses origines rurales, son père ayant été agriculteur, et son métier l'ont conduit à la vénerie sous terre. Par un jour ensoleillé de juin 1990, le Fox d'Artois a été invité à venir chasser sur les terres d'un agriculteur de la Somme ¹⁷². Les huit membres de l'équipage ¹⁷³ présents ce jour-là sont tous des hommes, alors que les équipages de grande et de petite vénerie comptent toujours un nombre important de femmes parmi les boutons. Ceci est en soi un indicateur du milieu

171. Marc Ambroise-Rendu, « Un sport qui se pratique toujours suivant un rituel immuable depuis le Moyen-Âge », Lectures pour tous, n° 63, mars 1959.

172. Chassant le renard, l'équipage ne connaît pas de période de fermeture, cet animal, considéré comme nuisible, pouvant être chassé toute l'année en certaines régions.

173. Le terme de bouton serait ici impropre car la plupart des équipages de déterrage, et le Fox d'Artois en particulier, n'ont pas de tenue particulière et surtout pas de boutons à leur nom ou à leur devise. Les compagnons de Claude Bayard, comme le maître d'équipage lui-même, chassent en tenue de travail, en bleu. Il est vrai que le déterrage devient dans sa phase terminale un véritable chantier de terrassement.

social puisque la chasse populaire est essentiellement masculine, le taux de féminisation croissant avec le niveau social. Mais les compagnons de Claude Bayard sont de condition modeste. Il s'agit d'un représentant en machines agricoles à Arras, d'un cantonnier, de deux gardes-chasse de domaines privés, de trois agriculteurs à la retraite et d'un pensionné de la Garde républicaine, lui-même fils d'agriculteur.

Pour autant la vénerie sous terre n'est pas le monopole absolu des veneurs les plus modestes. Dans cette pratique, une fois encore, on retrouve les extrêmes de la société. Cette forme de chasse passionne certains jeunes de grande famille qui y voient une possibilité de pratiquer leur activité favorite durant toute l'année. Autant d'occasions, en maniant la pelle et la pioche, d'amasser des souvenirs qu'il pourra toujours être agréable de se remémorer par la suite au cours de dîners de chasse.

Le comte et la comtesse d'Aymery, boutons de l'équipage de Bonnelles, sont passionnés de vénerie sous terre. « Le club des déterreurs a été fondé par une demoiselle Guerlain », rappelle Mme d'Aymery comme pour souligner que la bonne société ne dédaigne pas ce mode de chasse dont le caractère populaire est connu ¹⁷⁴. « C'est comme la chasse à courre, ajoute-t-elle, c'est la passion. Il n'y a pas de classe, pas de lutte des classes. Chacun vient avec son chien. On le connaît, on connaît ses qualités et ses défauts, on reconnaît sa voix, on sait s'il attaque, s'il est attaqué. Ma passion était au niveau du chien, pas de la pelle. » Ce qui n'interdisait pas à Mme d'Aymery de manier cet outil le cas échéant, lorsque son chien était en danger. S'il y a des types de vénerie incontestablement plus populaires que d'autres, pour chacun d'eux une même passion réunit des veneurs très divers et tend à estomper les frontières sociales entre ces différentes formes de la pratique. Cependant la vénerie sous terre, qu'on appelait déterrage autrefois, occupe une position relativement marginale dans l'espace institutionnel de la vénerie. Si elle fait indéniablement partie de cet univers, son acceptation comme forme de vénerie pleine et entière n'est pas le fait de tous les veneurs. La

174. Il s'agit de Mme Soudée qui a créé l'ADD (Association des déterreurs) en 1956 puis l'AFEVST (Association française des équipages de vénerie sous terre) en 1982.

place limitée qui lui est consacrée dans l'annuaire de la vénerie en fournit un indicateur.

Mais même si l'on s'en tient au champ plus restreint de la grande et de la petite vénerie, dont la cohabitation remonte à l'époque de la vénerie royale, la diversité sociale, à l'intérieur des équipages, moins forte, reste toutefois considérable. Le chenil du rallye Dôme du Puy-Hautier, chassant le lièvre, créé en 1978, est situé à Châtenay-Malabry, dans les Hauts-de-Seine, en proche banlieue parisienne. Son maître d'équipage, et fondateur, est kinésithérapeute dans une clinique de Bourg-la-Reine. La plupart des membres de l'équipage exercent également des professions médicales ou paramédicales. Il s'agit donc d'un milieu social certes aisé, mais n'appartenant pas aux sommets de la fortune ou de la notoriété. Ces équipages plus modestes sont au principe de réseaux qui se situent dans de moins hautes sphères de l'espace social, mais qui peuvent, eux aussi, rendre les plus grands services dans les domaines où ils sont efficaces. Entre classes moyennes traditionnelles, avocats, médecins, notaires et même entre paysans et travailleurs ruraux dans tel équipage de déterrage.

La petite vénerie peut toutefois concerner les milieux sociaux les plus mondains : le cheval et la tenue amarante ne sont pas les accessoires indispensables à la pratique par la meilleure société qui peut fort bien s'accommoder d'un environnement plus modeste. Ainsi la revue L'Éventail a rendu compte d'un laisser-courre de l'équipage du Pays de France (Seine-Maritime) dans son carnet mondain auquel n'a droit que la société la plus distinguée¹⁷⁵. Il est vrai que l'équipage comprend 16 nobles parmi les 37 boutons et 5 sur les 9 boutons d'honneur. Parmi ces membres de l'aristocratie, la comtesse de Clermont-Tonnerre, les familles Mortemart et Laguiche, autrement dit des patronymes particulièrement illustres dans un certain espace social. Mais le rallye Dôme du Puy-Hautier et l'équipage du Pays de France ont coutume de découpler ensemble.

Si les maîtres d'équipage mettent plus volontiers en avant la démocratisation de la pratique, il reste qu'ils ont aussi le souci de conserver une certaine homogénéité sociale à l'intérieur de chaque équipage de façon à maintenir la tradition. Cette recherche de l'entre-soi est euphémisée et elle s'exprime avec une certaine

175. L'Éventail, n° 11, avril-mai 1987.

prudence, sinon une certaine gêne, en raison des accusations d'ostracisme social et de snobisme dont les opposants ne se privent pas. Il est vrai que, lorsque l'on chasse deux fois par semaine durant les six mois que dure la saison, on peut comprendre que l'on préfère choisir ses pairs parmi ses semblables, ce qui apparaît à nombre de veneurs comme une condition du maintien des traditions et de leur transmission.

Le rallye Val de Loire est composé d'hommes d'affaires, de banquiers, d'assureurs, de grands propriétaires terriens, de professionnels de l'immobilier, de notaires, de journalistes influents, les deux tiers de ces boutons habitant Paris et disposant d'une résidence dans la région. Mais des suiveurs d'autres milieux sociaux, artisans, chauffeurs de camion, petits exploitants agricoles, postiers, participaient à cheval aux laisser-courre, ce que l'hospitalité traditionnelle de la vénerie rend possible. À leur intention, et à leur demande, le maître d'équipage a créé les « Amis du rallye Val de Loire ». Chaque membre de cette association acquitte une cotisation annuelle de 1 500 francs. « Ils ont leur bouton, mais ce n'est pas le même que celui de l'équipage. Une fois par an, au début de la saison, on fait un dîner avec les boutons et les " Amis du rallye Val de Loire ". En vénerie, conclut Christiane Labat, il faut se ressembler car il y a la chasse et l'après-chasse. » Ce maître d'équipage est conscient qu'avec la création de cette association il s'agit de concilier les exigences contradictoires de la fermeture et de l'ouverture sociales. Car introduire une certaine diversité au sein d'un équipage, facteur d'une plus grande insertion dans le milieu local, serait risquer son éclatement, les incompatibilités de tous ordres pouvant conduire à terme à l'apparition de tensions. Les « Amis du rallye Val de Loire » permettaient donc de résoudre cette contradiction. Sans doute est-ce ainsi ménager au mieux l'avenir, en assurant de bonnes conditions de transmission, tout en préservant les intérêts de la vénerie qui gagne toujours à être et à apparaître moins élitiste.

La démocratisation relative de la vénerie est encore plus sensible si l'on tient compte des suiveurs. Parmi ceux-ci, certains appartiennent au même univers social que les boutons. D'autres, tout en étant de milieu très populaire, entretiennent des relations suivies avec les chasseurs qui n'hésitent pas à solliciter leurs conseils car certains connaissent parfaitement la forêt et, par exemple, les

passages des animaux. Il y a enfin ceux qui se contentent d'assister au laisser-courre comme à un spectacle quelque peu hermétique dont ils ne suivent que de loin les subtilités.

La Société de Vénerie estime à 50 000 le nombre des suiveurs réguliers, pour l'ensemble des équipages français de grande et petite vénerie. À en juger par les deux à trois cents suiveurs qui, le samedi, accompagnent l'équipage Vénerie du Berry, ou celui de Bonnelles, cela est assez vraisemblable. D'autres équipages ont un public moins nombreux, mais dans presque tous les cas il y a plus de suiveurs que de boutons.

Les suiveurs appartiennent donc aux deux pôles de l'espace social. Même si des membres de classes moyennes traditionnelles, petits commerçants, artisans, figurent parmi eux, c'est le contraste accusé entre les tenues vestimentaires, les hexis corporelles, les manières de parler qui frappe l'observateur sur le lieu du rendez-vous ou au moment de la curée. Baronnes en loden vert, quelquefois assises dans une calèche comme au bon vieux temps ¹⁷⁶, messieurs respectables en knickerbockers et chaussettes écossaises, les unes et les autres coiffés d'un inévitable chapeau tyrolien orné de plumes de faisan et des épinglettes des équipages fréquentés, voisinent avec des ouvriers, souvent retraités, des cantonniers, des ouvriers agricoles ou des gardes-chasse, de petits paysans ou des préposés de La Poste, en tenues classiques de chasseur populaire, bottes obligatoires et d'ailleurs fonctionnelles, pantalon de couleur kaki, d'apparence militaire, aux poches plaquées extérieurement, veste assortie, parfois simple blouson, ou encore, chez les paysans, bleu de travail. Quant aux femmes, elles ne revêtent pas de vêtements particuliers pour les laisser-courre, hormis parfois des bottes bien nécessaires dans les chemins détrempés. Âgées, elles restent volontiers assises dans les automobiles, ou viennent bavarder avec d'autres dames habituées en attendant que la chasse prenne un tour plus décidé. Ces contrastes sociaux sont une constante de l'ambiance des laisser-courre. Là encore l'image du sens commun ne correspond pas à la réalité de la pratique. Celle-ci concerne bien la

176. Il existe d'ailleurs une fanfare de circonstance, intitulée « la calèche des dames », qui est sonnée pour saluer le passage de ce véhicule. Devenu rare, mais apparaissant parfois en forêt de Rambouillet, il était très présent dans les scènes de vénerie peintes au siècle dernier.

haute société, mais ne la caractériser que de cette façon, en faire aujourd'hui un loisir exclusivement réservé aux classes privilégiées est un contresens. La chasse à courre est aussi une activité populaire, si l'on admet que les suiveurs font intégralement partie de la réalité de la pratique.

chapitre 3 : le « populaire », alibi social de la vénerie ?

Cette démocratisation de la vénerie est toutefois récente. Le processus est apparu et s'est accéléré depuis la Libération. Il est indéniable que les origines sont à rechercher dans l'aristocratie d'Ancien Régime, pour laquelle la chasse à courre constituait un privilège. Elle était l'apanage des seigneurs sur leurs terres. Aujourd'hui encore la représentation dominante de la pratique, chez ceux qui en ignorent les réalités, est celle d'un déni de justice permettant au hobereau local de fouler impunément les terres ensemencées de fermiers qui n'en peuvent mais.

Cette représentation a ses racines dans les réalités de l'Ancien Régime. Gaston Phoëbus, comte de Foix et vicomte souverain de Béarn, écrivit au XIV^e siècle un Livre de chasse auquel ne manque pas de se référer encore aujourd'hui tout publiciste traitant de la vénerie ¹⁷⁷. « La chasse à courre à longue chevauchée est par excellence l'occupation favorite des seigneurs », écrivait ce classique. Puis la vénerie devint privilège royal. Elle atteignit son apogée sous les règnes de Louis XIV et Louis XV. Louis XVI fut également un veneur passionné. Il n'y avait alors aucune restriction au droit de chasse royal et la cour chassait toute l'année. Le Grand Veneur avait en charge le personnel, les écuries et les chenils. Avec Napoléon I^{er} la vénerie devint impériale mais garda le caractère d'un privilège. Mise en sommeil durant la Restauration, Louis XVIII et Louis-Philippe n'étant guère chasseurs, la chasse à courre connut un regain important avec Napoléon III. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour qu'elle cesse d'être l'apanage de la noblesse, d'Ancien Régime ou d'Empire. Mais elle restera marquée par l'importance de l'aristocratie dans son histoire et dans la composition des équipages.

En raison de sa connivence ancienne avec la noblesse, la chasse à courre est aujourd'hui volontiers perçue par ses détracteurs comme spécifique aux classes les plus favorisées. Les opposants, amis des animaux ou écologistes, excipent volontiers de cette nature de classe

177. Gaston Phoëbus, Le Livre de chasse, transcrit en français moderne avec une introduction et des notes par Robert et André Bossuat, Paris, Émile Nourry éditeur, Librairie cynégétique, 62 rue des Écoles.

de la vénerie pour appuyer d'arguments sociaux leur condamnation d'une pratique jugée par ailleurs cruelle et sans aucune justification. Or, s'il est vrai que la vénerie a toujours eu un public de suiveurs modestes ¹⁷⁸, c'est au moment où cette vocation « populaire » s'affirme, non seulement au sein des suiveurs qui n'ont jamais été aussi nombreux, mais aussi à l'intérieur des équipages par le développement de la petite vénerie et celui du déterrage, que l'opposition à la vénerie devient plus vive et plus pressante.

Depuis une trentaine d'années tout s'est alors passé comme si les veneurs avaient recherché auprès de groupes sociaux plus modestes une « base de masse », un appui devant les menaces encourues par leur pratique. Le processus de démocratisation de la population des boutons et des suiveurs est venu bien à point pour améliorer la légitimité d'une forme de chasse que ses origines aristocratiques rendaient suspecte. L'évolution de la tonalité sociale de la pratique s'est donc opérée à partir d'un double mouvement qui a vu augmenter le nombre d'équipages de petite vénerie et de vénerie sous terre, en même temps que le nombre des suiveurs.

Le mouvement de restructuration de la vénerie s'est opéré autour de l'accès progressif de la petite vénerie et du déterrage aux institutions mises en place par les veneurs. Les boutons de la grande vénerie auraient délibérément cherché à se fondre dans un ensemble plus vaste, qui comprît d'autres formes de chasse moins spectaculaires et qui concernât des milieux sociaux plus modestes, qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement. Cette dilution de la grande vénerie dans une nébuleuse où sa visibilité est moindre, la rend plus tolérable à ceux que les réminiscences de l'Ancien Régime hérissent. Actuellement la petite vénerie représente 65 % des équipages. Cette proportion ne fait que s'accroître. Ainsi en 1991, sur vingt nouveaux équipages, tous créés en province, on comptait quatorze équipages de lièvre et quatre de renard pour seulement deux équipages de grande vénerie, l'un au chevreuil, l'autre au sanglier. La petite vénerie représente donc 90 % des équipages montés cette année-là. C'est d'ailleurs l'ensemble de la petite vénerie qui est récente puisque, en 1990, sur les 178 équipages dont la date de création est

178. Comme en témoignent les tableaux et gravures de J. -B. Le Paon, de J. -B. Oudry ou d'Alfred de Dreux, aux XVIII^e et XIX^e siècles, ou plus récemment les cartes postales du début du XX^e siècle.

donnée par l'annuaire de la vénerie, 166 sont postérieurs à 1970, soit 93 %, et 131 à 1980, soit 74 %¹⁷⁹. Or, même si les équipages de grande vénerie ne sont pas très anciens car la durée de vie en est souvent assez limitée, leur existence tenant à la passion de quelques individus, leur structure par âges est tout de même sensiblement différente. Sur 30 équipages de cerf dont l'annuaire de la vénerie donne l'année de naissance, 12, soit 40 %, ont été montés au XIX^e siècle, 14, soit 47 %, ont vu le jour entre 1900 et 1970, la dernière création remontant à 1979. Les équipages de chevreuil et de sanglier sont sensiblement plus récents. Sur un total de 76, 45, soit 60 %, sont postérieurs à 1970, dont 28 n'existent que depuis 1980. Parmi ces 76 équipages, 24 ont été créés entre 1900 et 1970 (31,5 %) et 7 seulement datent du XIX^e siècle.

Toutefois, si la quasi totalité des équipages de petite vénerie et une majorité de la vénerie du chevreuil et du sanglier apparaissent comme récents, c'est aussi en partie un artefact dû à l'histoire chaotique de nombre d'équipages qui naissent, vivent, meurent et renaissent sous un autre nom. Ainsi l'équipage de Poussignac qui chasse le chevreuil dans les Landes a été créé en 1980 en tant qu'association, mais il avait été remonté en 1971, sous la forme d'un équipage familial, par le grand-père de l'actuel maître d'équipage, Henri de Cerval, alors que son arrière-grand-père avait chassé le lièvre à courre de 1925 à 1937.

Cette différence dans la longévité entre les équipages de cerf et les autres s'explique en fait assez bien par les inégalités sensibles entre les investissements et les frais de fonctionnement qu'ils supposent. La grande vénerie fait de chaque équipage une petite entreprise avec sa meute, ses piqueux salariés, son chenil, la gestion d'un territoire. Mais, hormis quelques grands équipages de cerf, la règle est plutôt celle d'une grande instabilité. Ce qui n'interdit pas la permanence et la transmission des traditions car la famille, à considérer ici, est celle des veneurs dans leur ensemble. Les équipages sont très dépendants d'aléas divers et nombreux, du fait même des charges qu'ils représentent pour ceux qui en ont la responsabilité. Le décès d'un maître d'équipage, ou son grand âge, peuvent entraîner la transmission de la meute à une famille amie, ou à un bouton qui reprendra le flambeau. Ou encore la dispersion des

179. La Vénerie française et belge, op. cit.

chiens dans des équipages avec lesquels on avait l'habitude de découpler. Mais l'intensité de ces échanges, ces transferts de chiens, les embauches de piqueux devenus sans emploi par la dissolution d'un équipage, bien loin de déstructurer le milieu de la chasse à courre, contribuent fortement, au contraire au niveau d'interconnaissance élevé qui le caractérise.

L'exemple de la vénerie du chevreuil dans les Landes est de ce point de vue significatif. La famille Cruse, grands propriétaires-récoltants du vignoble bordelais, y a joué et y joue un rôle important. « Ce qu'il y a d'extraordinaire, explique Henri de Cerval, c'est qu'on est tous des arrières-petits-enfants de Jean Cruse. C'est lui qui a finalement créé cet esprit vénerie dans le pays. Il a fait Bertrand du Vivier comme adepte, il a fait la même chose pour mon père. Il est ainsi à l'origine de quatre ou cinq équipages qui ont tous été créés par d'anciens de ses boutons. » Jean Cruse a disposé pour cela d'une assez longue période puisqu'il a été maître de l'équipage Saint-Raphaël pendant près d'un demi-siècle, de 1933 à 1978. Cet équipage avait été créé par son oncle, Alfred de Luze en 1884. « Jean Cruse, poursuit Henri de Cerval, a créé une grande famille "vénerie". Il faut dire qu'il est tombé sur une génération qui avait une forte personnalité. Il est tombé sur des gens qui ont plutôt bien réussi et qui ont eu envie de s'affirmer, de se mettre à l'épreuve. Si bien que quatre ou cinq de ses boutons sont partis et ont monté leur propre équipage. Enfin, c'était souvent la reprise de l'équipage du grand-père. À leur tour ces quatre ou cinq équipages ont fait des émules et c'est ainsi que l'on se retrouve dans la région Aquitaine avec 28 équipages de chevreuil. »

L'équipage de Saint-Raphaël a arrêté ses activités, Henri-François Cruse n'ayant pas de fils pour prendre la succession. À 61 ans il estime la charge trop lourde. « On a démonté le 31 mars 1989, c'était la dernière chasse, on a chassé, on a pleuré. Puis j'ai donné les chiens à l'équipage de Poussignac, au rallye Malleret et à l'équipage de M. Malet Roquefort. Les boutons de l'équipage de Saint-Raphaël se sont répartis entre M. de Cerval et M. Malet Roquefort. » Les chiens ne sont généralement pas vendus, mais offerts aux équipages amis. Ces échanges font de la vénerie une grande famille : il est fréquent que boutons, piqueux et chiens aient eu d'autres expériences ailleurs et entretiennent des liens étroits avec plusieurs autres équipages.

Malgré ces fluctuations, il reste que le nombre d'équipages recensés croît de façon sensible entre 1975 et 1990. Leur total passe de 154 à 381, le nombre d'équipages de chevreuil ayant doublé (de 42 à 80), celui des équipages de lièvre ayant triplé (de 50 à 151). Le record du taux de croissance revenant aux équipages de renard dont leur nombre a été multiplié par 13 (de 7 à 96) ¹⁸⁰.

Il y a un certain paradoxe à constater que c'est après 1968, durant la montée en puissance des mouvements écologiques, alors que la démocratisation relative de l'enseignement et le gonflement statistique des couches moyennes intellectuelles augmentait le nombre potentiel d'opposants à la chasse à courre, que celle-ci a connu la plus forte croissance.

Si les équipages de déterrage restent moins bien recensés que ceux de petite et grande vénerie, ce flou, résultat d'une moindre institutionnalisation, est en train de se résorber. Ce qui se traduit par l'entrée progressive du déterrage dans les réseaux institutionnels de la vénerie. La Société de Vénerie est créée à la fin du XIX^e siècle à l'initiative de maîtres d'équipages qui cherchaient à améliorer la communication entre eux et avec les non-veneurs. Bien que la vénerie ait considérablement changé depuis, et qu'en particulier son caractère aristocratique se soit estompé, le président de la Société a toujours été un noble depuis cette création. En 1992, le président d'honneur en est le duc d'Estissac, tandis que M. Diégo de Bodard de La Jacopière remplit les fonctions de président. La même année, parmi les 30 membres du conseil d'administration, on comptait 11 nobles et 21 personnes inscrites dans le Bottin mondain de 1990. Ceci rappelle les grands cercles parisiens, où la part de la noblesse parmi les simples membres tend aussi à diminuer alors que leurs présidents sont encore presque toujours des nobles, leur présence étant un gage de respectabilité et d'ancienneté ¹⁸¹.

La Société de Vénerie a pour objectif de veiller « au strict respect des règles de vénerie codifiées par les maîtres d'équipage et mises en application par une commission de contrôle ». Elle fournit aux équipages toutes les informations utiles à leur existence. Un temps, elle organisa des débats d'information par l'intermédiaire du Cercle

180. Les données pour 1975 sont extraites de Joël Bouëssée, Ashley Dormeuil et Hervé Tremblot de la Croix, Vénerie aujourd'hui, Paris, Société de Vénerie, 1975.

181. Sur ce point, cf. Dans les beaux quartiers, op. cit. p. 207-214.

des jeunes veneurs, aujourd'hui disparu. Elle édite une revue, Vénerie, diffusée par abonnements, qui offre une information très complète sur tous les sujets pouvant intéresser directement ou indirectement la vie des équipages. L'un des objectifs de la Société est de « favoriser l'élevage du chien courant en participant aux expositions, en organisant des présentations ouvertes à tous les chiens d'ordre ou en attribuant des prix lors des épreuves organisées par la Société centrale canine et les clubs affiliés ». L'amélioration des qualités individuelles des chiens et de celles, collectives, de la meute, est l'une des préoccupations essentielles des veneurs.

Mais ce n'est qu'en 1967 que fut créée l'AFEV, Association française des équipages de vénerie, dont ne sont membres que les seuls maîtres d'équipage, alors que la Société de Vénerie regroupe boutons et suiveurs ¹⁸². L'AFEV privilégia un temps la grande vénerie dont seuls les maîtres d'équipages furent cooptés au niveau du comité et du bureau de l'association, et ce jusqu'en 1982. Depuis la situation a évolué et, en 1992, si les cinq membres du bureau étaient encore exclusivement des maîtres d'équipage de grande vénerie, on comptait six maîtres d'équipage de petite vénerie sur les quatorze membres du comité de l'AFEV. Toutefois ces six veneurs font sans doute partie de l'élite cynégétique puisque cinq d'entre eux sont lieutenants de louveterie. Quant aux équipages qu'ils dirigent, ils comptent pour certains une proportion non négligeable de membres nobles ¹⁸³.

La création de l'AFEV précéda de peu les événements de 1968 et cette proximité temporelle n'est sans doute pas fortuite. Le climat politique devenait de plus en plus tendu à la fin des années soixante,

182. Les boutons d'un équipage ne sont pas obligés d'adhérer à la Société de Vénerie. Ils y sont toutefois fortement incités si l'on en juge par l'article 6 du règlement intérieur de l'AFEV. « Les responsables des équipages veilleront, y est-il précisé, à ce que tout membre de leur équipage soit adhérent à la Société de Vénerie et abonné à sa revue. Tout suiveur assidu d'un équipage se doit pour le moins d'être abonné à la revue Vénerie. » Il suffit, pour devenir membre de la Société de Vénerie de remplir un bulletin d'adhésion et d'acquitter la cotisation qui était de 170 francs en 1992.

183. 18 noms à particule et 26 mentions au Bottin mondain pour le rallye des Grands Loups, à Olivier de La Bouillerie. 22 nobles parmi les 35 boutons du rallye Laval à Gérard Coursier, ces chiffres étant respectivement de 16 et 38 pour le rallye Sans-le-Sou (Emmanuel Frachon). Toutefois les trois autres équipages de petite vénerie représentés au comité de l'AFEV ont apparemment une composition plus modeste.

la contestation sociale montait. Le discrédit dont souffrait l'image de la vénerie, comme loisir des classes privilégiées parmi les privilégiées, allait encore être renforcé par la naissance parallèle des mouvements écologiques et l'apparition d'une sensibilité nouvelle à l'égard du monde animal. Le caractère latent du danger explique sans doute que l'on n'ait pas pensé utile de mobiliser toutes les énergies sur le même front et que la petite vénerie n'ait été admise au début que sur un strapontin. Même si la bourgeoisie et l'aristocratie ne sont pas absentes de la vénerie au lièvre, voire même du déterrage, les urgences ne se situaient pas d'abord là. Avec la création du ROC, en 1975, et avec l'adoption de la loi sur la protection animale, en 1976, la nécessité de faire appel sans discrimination à toutes les forces disponibles a fini par prévaloir.

Puis en 1977 le député François d'Harcourt déposa un projet de loi visant à interdire la chasse à courre. En 1981 ce fut l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République puis la nomination d'Alain Bombard au ministère de l'Environnement. Le nouveau ministre se fit remarquer par des déclarations hostiles à la chasse à courre. Il ne demeura que peu de temps en fonction, mais son passage fut un avertissement pour les veneurs qui se sentirent plus menacés que jamais.

Le début des années 80 fut marqué par de considérables changements dans les rapports entre grande vénerie, petite vénerie et déterrage. Les maîtres d'équipage de petite vénerie furent désormais considérés à égalité avec ceux de la grande, au moins dans les instances dirigeantes de l'AFEV dans lesquelles ils entrèrent.

Vers la même époque le renard fut considéré par les textes réglementant la chasse comme un animal de vénerie¹⁸⁴. Cette décision fut très appréciée des veneurs car elle rencontrait leur volonté de rendre la vénerie plus populaire. Cet animal étant jugé communément comme nuisible, son élimination devenait officiellement un acte d'utilité publique.

L'AFEVST, Association française des équipages de vénerie sous terre, est créée en 1982. Elle regroupe 600 équipages et officialise par son appellation le changement de vocabulaire au détriment du

184. Cf. l'arrêté du 18 mars 1982 relatif à l'exercice de la vénerie, Instruction du 2 juin 1982 de la Direction de la Protection de la nature.

terme prosaïque de déterrage. Ce changement est pour une part le résultat des efforts des « déterreurs » pour faire reconnaître leur activité comme constituant un mode de chasse à part entière. En effet, le code rural, jusqu'à l'arrêté de 1982, ne reconnaissait que trois modes de chasse, à savoir la chasse à tir, la chasse à courre et la chasse au vol, celle-ci étant mieux connue sous le nom de fauconnerie ¹⁸⁵. Les déterreurs ont alors réclamé leur affiliation aux associations de la vénerie puisque les animaux qu'ils chassent sous terre sont forcés par des chiens courants. Ils furent certes très bien accueillis, leur venue constituant un renfort considérable en ces temps incertains pour la chasse à courre. La dominante populaire de ces nouveaux membres venait s'inscrire en faux contre la représentation ultra élitiste de la vénerie. Pourtant chez certains veneurs de la petite ou grande vénerie affleure une réticence à considérer le déterrage comme une véritable vénerie, même sous terre. Il fait bien partie de la vénerie, mais indéniablement avec un statut quelque peu inférieur. Il est vrai que les équipages de déterrage présentent de fortes spécificités. Leur organisation est moins structurée. Si tous les équipages de petite et grande vénerie sont membres de l'AFEV, il n'en va pas de même pour le déterrage qui semble marquer une certaine indépendance puisque 600 équipages environ, pourtant détenteurs d'une attestation de meute spécifique, ne sont pas affiliés à l'AFEVST.

Si la mission de cette association est de coordonner l'action des maîtres d'équipage et de les représenter, l'ADD, Association des déterreurs, qui fut créée en 1956, avant donc que l'appellation de vénerie sous terre soit adoptée, remplit une mission d'animation avec, en particulier, l'organisation de concours de chasse sous terre. L'annuaire La Vénerie française et belge dénombrait, en 1990, 941 membres pour cette association. Parmi eux, on comptait trois patronymes d'apparence noble, cinq femmes et onze déterreurs résidant en région parisienne. Autant d'indicateurs d'un recrutement plus populaire, que l'on retrouve même dans l'adresse de cette association : alors que la Société de Vénerie, l'AFEV et l'AFEVST sont

185. L'article premier de l'arrêté du 18 mars 1982 précise que « la vénerie qui comprend la chasse à courre, à cor et à cri, et la chasse sous terre, se pratique avec un équipage comprenant une meute de chiens servis par des veneurs se déplaçant soit à pied, soit à cheval ».

domiciliées dans le VIII^e arrondissement, l'ADD réside beaucoup plus modestement dans le XVII^e nord, celui qui appartient encore au Paris populaire.

À l'inverse on pourra noter la présence au niveau des instances dirigeantes de l'AFEVST de personnalités marquantes. En 1975 le président d'honneur en était le marquis de Vibraye. Le comité de direction comprend des représentants de la Société de Vénérie, le comte de Pontbriand et Alain Dauchez. Philippe Mitterrand, aujourd'hui décédé, frère du président de la République, en était membre, étant lieutenant de louveterie et pratiquant le courre du lièvre et le déterrage.

Si le mouvement actuel d'opposition à la chasse à courre reprenait de l'ampleur et retrouvait celle qu'il a pu avoir au début des années quatre-vingts, il est probable que, dans une logique qui consiste à serrer les rangs devant le danger, la vénerie sous terre pourrait trouver sa place pleine et entière auprès de la grande vénerie, comme la petite vénerie a pu le faire avant elle. Certains responsables de la Société de Vénérie ne sont guère disposés à partager cette hypothèse, tant il leur paraît que, d'une part, la chasse sous terre et les autres types de vénerie constituent « des disciplines de chasse très différentes » et que, d'autre part, « les équipages de déterreurs sont très nombreux ». Dans ces conditions, même si une fusion de l'AFEV et de l'AFEVST serait bien accueillie par les déterreurs, elle paraît improbable, car la vénerie traditionnelle, celle qui s'entoure d'un certain appareil et qui se montre fort sourcilleuse sur les conditions de sa pratique, serait diluée dans un ensemble aux contours flous, beaucoup moins contrôlable et maîtrisable par des responsables attachés à préserver ce qui fait l'originalité profonde de la vénerie, à savoir l'inscription dans une tradition séculaire.

Dans cette entreprise de défense de la chasse à courre, dans ces efforts pour en donner une image qui ne soit plus celle du noble chevauchant son coursier à travers bois et champs, à la poursuite forcenée d'un cerf aux abois qu'il finira par achever sauvagement à l'arme blanche, les veneurs ont beaucoup utilisé la petite vénerie. Les cavaliers dans leurs tenues rouges, dague au côté et trompe à l'épaule, peuvent paraître lointains et hautains. Il en va autrement avec une vénerie plus modeste dans son appareil et au premier abord plus sportive. La petite vénerie serait plus facilement acceptée parce

qu'elle recrute socialement plus largement que la grande, mais aussi parce qu'elle constitue un mode de chasse particulièrement difficile et fin.

Les suiveurs populaires constituent un deuxième paravent derrière lequel se sont abrités les veneurs des milieux les plus privilégiés. Ce public, qui participe activement au déroulement de la chasse, se fait volontiers un ardent défenseur d'une pratique qui constitue l'essentiel de ses loisirs. On peut voir dans la place de plus en plus importante occupée par ces suiveurs, dans leur nombre grandissant et dans les progrès de l'acceptation de leur présence par les boutons des indicateurs du rôle stratégique qu'ils sont amenés à jouer dans la défense de la chasse à courre.

Les suiveurs les plus anciens ont pu apprécier cette évolution positive de leur place au sein des laisser-courre. « Il est vrai que la chasse à courre était au départ très fermée, se souvient l'un d'eux, dont la grand-mère habitait un village proche de la forêt de Rambouillet. Puis elle s'est démocratisée. Du temps de M. Otto [qui succéda à la duchesse d'Uzès, en tant que maître d'équipage à Bonnelles], ce n'était pas comme avec M. Dauchez [successeur de M. Otto], il fallait garder ses distances ! Attention ! C'était un domaine réservé ! D'ailleurs il reste encore aujourd'hui un petit aspect secret, une manière de voir, de sentir. Mais c'est un atavisme qui n'est pas bien perçu, et qui remonte au temps des seigneurs. La chasse à courre était réservée au roi et aux seigneurs. Aujourd'hui c'est, à l'inverse, la chasse la plus démocratique car tout le monde peut suivre une chasse à courre. »

Les boutons se plaignent de l'affluence, en particulier les samedis de beau temps et pendant les congés scolaires, aussi bien en province que dans la région parisienne. Les automobiles, les gaz d'échappement, les portières qui claquent, mais aussi les piétons ou les cyclistes qui s'avancent inconsidérément sur un chemin, gênent le travail des chiens, perturbent le parcours de l'animal chassé qui se heurte à des obstacles imprévus et se trouve contraint de faire demi-tour, de prendre un parti qui n'aurait pas été spontanément le sien. Mais ils se félicitent dans le même temps de la présence nombreuse et assidue de ces suiveurs, souvent aussi passionnés qu'eux-mêmes. Cette présence est un soutien, un encouragement pour poursuivre une activité aujourd'hui fréquemment décriée, qui a été vivement

attaquée et qui est loin d'être à l'abri de nouvelles tentatives d'interdiction. « Les suiveurs ont toujours été d'ardents défenseurs de la vénerie, souligne Daniel Aubry, bouton de l'équipage de Bonnelles, dont il fut le trésorier, par ailleurs dirigeant d'une entreprise industrielle. Un grand nombre d'entre eux est beaucoup plus passionné que nos boutons. Ils se donnent beaucoup de mal, à pied, en vélo ou en voiture. Avec les attaques du ROC ce sont eux qui ont défendu la vénerie et qui sont montés au créneau. En 1983-1984 on a cru que la vénerie en forêt de Rambouillet allait être interdite. Si elle peut continuer, c'est grâce aux suiveurs, cela est indéniable. » Il est tout à fait révélateur de voir à quel point un veneur parmi les plus passionnés, qui ne se fait pas faute de maugréer contre les maladroits qui viennent briser l'élan du cerf chassé en se plaçant sur son chemin, prend acte du rôle important joué par les suiveurs dans les conflits autour de la chasse à courre.

La vénerie englobe ainsi des réalités fort diverses, elle rassemble sous le même toit institutionnel des pratiques dont les niveaux sociaux, le recrutement et le public sont parfois très dissemblables. Cette diversité a été l'une des raisons qui ont conduit à cette recherche, en même temps qu'elle en a facilité grandement la réalisation en autorisant une observation participante, beaucoup plus délicate à faire accepter et à mener dans nombre d'autres situations de recherche. S'intégrer dans le groupe des suiveurs est aisé. Cela permet de relativiser les modes de participation à la chasse. Un bouton n'est pas nécessairement meilleur veneur qu'un suiveur averti, bien que seul le premier puisse porter la tenue et faire acte de chasse en dirigeant les chiens ou, éventuellement, en étant appelé à servir l'animal. Toutefois il arrive que certains suiveurs soient mieux dans la chasse que certains cavaliers que l'on retrouve isolés dans la forêt à la recherche des autres boutons et de la meute. Il leur arrive de donner de précieux renseignements au piqueux ou à un chasseur, bien que de nombreux boutons soient réservés sur cette pratique du renseignement qui leur paraît déloyale à l'égard de l'animal chassé. Mais surtout les suiveurs concourent à la vie de l'équipage et au bon déroulement d'un laisser-courre.

Leur participation dépasse le cadre étroit des laisser-courre. Cela peut prendre une forme pécuniaire ou celle du bénévolat, ou les deux. Lorsqu'un équipage organise une fête « Chasse et Nature », les

suiveurs sont largement mis à contribution. C'est le cas pour l'équipage Vénérie du Berry qui envahit chaque année le parc du château de Chaudenay. Stands, restaurants, buvettes, estrades, sont montés, et démontés, par les suiveurs. Un immense parking est installé dans les prés jouxtant le parc. Les bénéfices de cette fête, grâce donc à l'aide apportée par de nombreux bénévoles, iront alimenter la caisse de ce grand équipage qui ne compte pas moins de 111 boutons, dont plus de la moitié (59) portent un nom à particule ou ont un titre nobiliaire.

L'équipage de Bonnelles a choisi une autre façon d'associer les suiveurs. Il s'agit d'un appel à une contribution financière sur la base du volontariat et des possibilités de chacun. En 1981, à un moment où l'équipage connaissait des difficultés qui mettaient en cause le poste de deuxième piqueux, Arlette Dauchez, la femme du maître d'équipage, elle-même bouton, s'est adressée aux suiveurs. « Je leur ai proposé deux tarifs. " Pour 250 francs vous aurez un autocollant, et pour 1 500 francs une épinglette avec le bouton de l'équipage ". Vous ne pouvez pas savoir le nombre de lettres que j'ai reçues ! Mais des lettres de joie. Ils ne se sentaient plus exclus, ils faisaient partie de la famille. Ça a été formidable. C'est depuis ce jour-là qu'il y a tant de relations ¹⁸⁶. »

Monique de Rothschild a créé une catégorie spéciale pour les suiveurs, celle du « découplé ». De sorte que la brochure qui présente l'équipage chaque année indiquait, en 1991, 41 boutons et gilets, mais 69 membres du découplé. « Ces suiveurs fidèles, explique-t-elle, pour qu'ils fassent partie intégrante de l'équipage, ils paient une petite participation qui nous permet de compter sur eux comme ils comptent sur nous. Aujourd'hui cette contribution financière est de 1 400 francs pour l'année. »

La pratique de la trompe de chasse est une autre forme de la participation populaire à la chasse à courre, dont elle déborde largement les limites. La Fédération internationale des Trompes de France (FITF), association selon la loi de 1901, fut fondée en 1928. Elle eut Maurice Otto pour président de 1946 à 1953. Elle regroupe quelque 2 500 sonneurs qui, souvent, ne sont pas veneurs. Ils jouent

186. En 1992, les cotisations proposées étaient de 300 francs pour les autocollants et de 2 200 francs pour les épinglettes.

pour leur plaisir et viennent soutenir les sonneurs des équipages dans les grandes occasions, Saint-Hubert ou fêtes de vénerie. Il leur arrive aussi d'exercer leurs talents en dehors de toute référence directe à la vénerie, au cours d'un mariage par exemple, sans même que les mariés soient eux-mêmes veneurs ou membres d'une famille de veneurs. Les formations de sonneurs, comme Le Débucher de Paris¹⁸⁷ ou Le Cercle Dampierre¹⁸⁸, portent le plus souvent des noms qui rappellent les liens avec la vénerie, mais d'autres, comme Le Moulin sous Touvent, ont des appellations apparemment sans rapport avec la chasse à courre. Mais tous ces groupes de sonneurs sont souvent sollicités pour en animer les cérémonies. En outre, tout nouvel adhérent à la FITF reçoit, avec sa carte, la brochure Connaissance de la vénerie.

Ce qui ne les empêche pas d'avoir leurs activités propres. En particulier de se réunir régulièrement pour répéter. La trompe étant un instrument portant loin, les lieux de répétition ne sont pas toujours aisés à trouver. La forêt est tout indiquée, et il n'est pas rare, après un laisser-courre de voir quelques sonneurs poursuivre le rituel par des exercices se prolongeant tard dans la nuit glaciale de l'hiver et l'obscurité profonde de la forêt. D'autres fréquentent régulièrement les berges de la Seine et se retrouvent chaque soir sous le pont d'Iéna, faisant retentir sous la voûte les sons cuivrés de leurs instruments, ce qui doit rendre quelque peu perplexes les touristes des bateaux-mouches s'attendant peut-être à voir surgir un dix cors sur la rive du fleuve.

La pratique de la trompe de chasse présente des traits communs avec celle de l'accordéon. Pour ces deux instruments il existe des championnats, avec des épreuves codifiées conduisant à la proclamation de résultats et à l'établissement d'un palmarès. Ainsi le Festival international des trompes de chasse organisé les 8 et 9 septembre 1990 à l'hippodrome de Reims, par la FITF, a regroupé 700 sonneurs dont certains se sont présentés aux épreuves de classement qui comprennent quatre catégories et auxquelles on accède en obtenant le BSC, le Brevet du sonneur classé. Ce festival a

187. L'animal débuche lorsqu'il sort du bois. On sonne alors une fanfare de circonstance, le « débucher ». Ce terme de vénerie s'écrivant aussi « débuché ».

188. Le marquis de Dampierre, grand veneur de Louis XV, conçoit un modèle de trompe auquel il laisse son nom. Il est par ailleurs l'auteur de nombreuses fanfares.

vu aussi se dérouler les épreuves de la coupe de France et du championnat international « solo ». Toutes épreuves qui rappellent celles auxquelles se soumettent les joueurs d'accordéon, eux aussi confrontés à des championnats qui évoquent plus le monde du sport que celui de la musique ¹⁸⁹. Cette proximité est sans doute due à la faible légitimité musicale de ces deux instruments, les interprètes ayant à rechercher la reconnaissance de leurs talents dans un champ qui leur est propre et qu'ils se constituent sur mesure par ce système de concours.

La trompe est une passion très masculine. Rares sont les femmes qui pratiquent cet instrument. Il y en avait quelques-unes parmi les amateurs rassemblés à Reims. L'une d'elle était venue à la trompe par tradition familiale, son arrière-grand-père étant déjà sonneur. C'est donc assez naturellement qu'elle rejoignit la formation de trompes de chasse qui existait dans son village bourguignon. Comme beaucoup de sonneurs, elle joue d'oreille, sans connaître le solfège. Et si elle ne pratique pas la vénerie, c'est toujours avec un grand plaisir qu'elle participe aux fêtes et aux messes de Saint-Hubert pour lesquelles son groupe est sollicité.

La trompe de chasse se présente ainsi comme une pratique à la fois essentielle à la vénerie, puisqu'il ne saurait y avoir de laisser-courre sans fanfares d'animaux et de circonstances, et par certains aspects relativement autonome. Cette autonomie permet aux sonneurs de prendre une part active, si bon leur semble, à certains moments de la chasse à courre. Elle leur permet aussi, quel que soit leur milieu social, d'acquérir une certaine renommée à force de travail et d'efforts. En marge de la vénerie c'est donc une pratique qui offre, à l'image des sports, à des agents peu pourvus en capital économique ou scolaire, la possibilité de gains sociaux, qui, ici, sont presque exclusivement symboliques. En cela la trompe de chasse est l'un des facteurs de l'enracinement populaire de la vénerie.

La vénerie offre donc de multiples aspects, que ce soit d'un point de vue cynégétique, à travers la diversité de ses coûts ou celle de ses conditions locales. Ces modalités variées ont toutefois un point

189. Cf. Monique Pinçon-Charlot et Yves Garnier, « Enseigner la musique ? L'exemple d'un conservatoire municipal », Les Cahiers de l'Animation, 1985, III, n° 51, p. 13-31.

commun, qui relève lui encore de la diversité : les publics concernés, qu'il s'agisse des boutons ou des suiveurs, se distribuent sur presque tout l'espace social. Cette plasticité de la vénerie, qui peut prendre des formes aussi diverses et concerner des agents sociaux aussi distants socialement, est, sans doute, l'un des facteurs qui lui permettent d'être aussi profondément ancrée dans des territoires eux-mêmes contrastés.

quatrième partie

**l'enracinement local
des veneurs**

chapitre 1 : territoires et titres de propriété

Comme toute pratique cynégétique, la chasse à courre suppose l'accès au droit de chasse sur un territoire donné. Mais le rapport juridique avec ce territoire varie selon qu'il s'agit d'une forêt domaniale ou de terrains privés. Dans les deux cas, la connaissance pratique du terrain et les relations avec les usagers constituent les fondements de l'inscription de la vénerie dans un environnement naturel et humain.

Selon la Société de Vénerie, « la chasse à courre est pratiquée sur environ 800 000 hectares de forêts, bois plaines, landes et friches : 300 000 hectares de forêts domaniales gérées par l'Office national des forêts, 250 000 hectares de forêts et bois privés, 250 000 hectares de plaines et friches ¹⁹⁰ ». Mais ces territoires sont très inégalement répartis puisque la vénerie est absente du Sud-Est et de l'Est, alors qu'elle est très présente dans les forêts et les campagnes du Centre et de l'Ouest, de la Bretagne aux Landes.

L'enracinement dans un territoire est si consubstantiel à la pratique que nombre d'équipages portent le nom des lieux où ils chassent. Le rallye Touraine en Indre-et-Loire, près de Tours. L'équipage de Poussignac dans les Landes, près de Poussignac. Le rallye Fontainebleau dans la forêt de Fontainebleau. Quant à l'équipage de Bonnelles, il a conservé le nom du château de la duchesse d'Uzès ¹⁹¹ .

La diversité des statuts juridiques des territoires est en rapport avec celle des équipages qui ont, soit conservé un caractère familial, soit pris la forme d'associations régies par la loi de 1901. Dans les deux cas, un territoire se mérite et se construit, un peu à la manière d'un héritage. Il faut du temps pour que l'équipage soit réellement chez lui sur son territoire. Cette construction s'appuie sur la mémoire collective des récits de chasse, sur une connaissance intime du terrain et de ses embûches autant que de ses merveilles. Par cette combinaison exceptionnelle de temps et d'espace, la

190. Société de Vénerie, Connaissance de la vénerie. Chasse à courre et chasse sous terre, Paris, 1987, p. 14.

191. Bonnelles se situe au sud-est de la forêt de Rambouillet, où on ne chasse plus à courre depuis longtemps en raison de la présence de la route nationale 10 dont la circulation intense coupe la forêt en deux.

chasse à courre, du moins dans le cas des équipages de grande vénerie, s'inscrit dans la même logique aristocratique que le château : l'inscription au fil des générations d'une mémoire dans un lieu, c'est-à-dire sa matérialisation par la médiation de deux biens qui n'ont pas de prix car n'étant pas reproductibles, l'espace et le temps.

le château, ses terres et son équipage.

La silhouette du château qui se découpe sur un ciel bleu, la meute au premier plan et au grand complet, encadrée de trois cavaliers en tenue de vénerie, le tout mis en valeur par les couleurs dorées de l'automne, ainsi se présente l'une des cartes postales en vente au château de Cheverny. Cette manière de mettre en scène la chasse à courre est fréquente dans Vénerie, parfois sur la couverture même de la revue, ou à l'occasion des comptes rendus des fêtes estivales organisées dans les parcs des châteaux. Même le film réalisé pour la Société de Vénerie, Une image de la France : la vénerie, commence avec des vues de châteaux et revient plusieurs fois sur ce thème visuel. Le sens commun, qui assimile chasse à courre et vie de château, n'est donc pas dans l'erreur. Cette représentation de la réalité sociale de la vénerie est en partie fondée sur le contenu passé de la pratique. L'histoire de la vénerie s'inscrit dans de grands domaines au cœur desquels était dressé le château des maîtres des lieux. Malgré de sensibles évolutions, la vénerie porte encore les marques de ses origines.

Tout comme la conservation du château ou de la grande maison familiale est une ardente obligation, dans laquelle se joue une partie de l'identité de la lignée, l'entretien de la meute, de l'équipage, qui porte souvent un nom à quelque rapport avec ce patrimoine familial, nom de domaine ou de lieu-dit, fait partie des charges de l'héritage. On a ainsi le château et l'équipage de Cheverny (Loir-et-Cher), de Champchevrier (à Cléré-les-Pins, Indre-et-Loire), le rallye Malleret et le château Malleret (Le Pian-Médoc, Gironde). Cette corrélation entre châteaux et équipages renvoie bien au même principe fondamental, le temps. Car le château comme l'équipage de chasse à courre sont des témoins du temps, de la tradition et de l'excellence que confère l'inscription dans la durée. Même s'il est vrai que les

équipages sont de création récente dans leur ensemble, ils réfèrent toujours à un long passé d'expériences et de traditions.

Autrefois la symbiose entre le château et les veneurs était totale puisque les équipages étaient de type familial : ils étaient la propriété d'un châtelain qui entretenait à ses frais la meute et le personnel, plus abondant alors qu'aujourd'hui. Le bouton, au lieu d'être soumis au versement d'une cotisation, même s'il reste beaucoup de la procédure de la cooptation dans la manière dont l'équipage accueille de nouveaux membres, était offert aux parents et aux amis du châtelain qui honorait ainsi qui il voulait bien honorer¹⁹². Toutefois il n'investissait pas en pure perte car les boutons devenaient ses obligés et, comme dans l'échange du don et du contre-don, la mise de départ était récupérée à terme, le capital social accumulé pouvant toujours être mobilisé de façon extrêmement utile lorsque le besoin venait à s'en faire sentir. Aujourd'hui les équipages, les rallyes et les vautraits sont presque tous organisés sous la forme d'associations régies par la loi de 1901. Le châtelain n'est plus le seul maître après Dieu. Et bien souvent il n'y a même plus de château, comme ce fut le cas à Bonnelles, après la duchesse d'Uzès. Le maître d'équipage est donc maintenant élu par le conseil d'administration de l'association, au même titre que le trésorier ou le secrétaire. Cette règle souffre toutefois des exceptions et certains équipages ont conservé un mode de fonctionnement très proche de celui d'autrefois. Ainsi le vicomte Arnaud de Sigalas, actuel propriétaire du château de Cheverny et maître de l'équipage qui porte ce nom, en limite volontairement le nombre des membres à 29, ce qui est très peu pour un équipage de cerf. Chaudenay, dans la même région et pour le même animal, compte 111 boutons. Arnaud de Sigalas invoque le fait que le territoire de Sologne, où il chasse, « est constitué de moyennes et petites propriétés privées, dans lesquelles nous ne pourrions pas suivre si nous étions plus nombreux ». Mais surtout, « je veux être le patron chez moi. Parce que ici, c'est un peu particulier. Je me sers des chiens pour faire vivre Cheverny, pour faire des présentations de meute. Beaucoup de gens visitent Cheverny pour voir la meute. J'ai

192. D'ailleurs, dans le Bottin Mondain, les symboles (la figurine d'une trompe de chasse) signalant un équipage se sont sensiblement raréfiés. Cf. la thèse de Cyril Grange, Noblesse et bourgeoisie dans la France du XX^e siècle : les gens du Bottin Mondain, Paris, EHESS, thèse de doctorat, 1992.

refusé des demandes de boutons, mais cet équipage me coûte horriblement cher, c'est une folie. Dans les autres équipages on demande de fortes cotisations, tandis que chez moi la cotisation est symbolique. Il faut compter 600 000 à 700 000 francs de dépenses pour un équipage de grande vénerie et je ne récupère que 60 000 francs de cotisations ¹⁹³ ». Qui plus est, « les boutons, ce sont des parents, des amis, des Parisiens solognots, des Solognots parisiens, qui chassent depuis longtemps, et quand l'un meurt, le fils prend sa place ¹⁹⁴ ».

Cet équipage, très lié au château, créé en 1850 par le marquis de Vibraye, grand-oncle du maître d'équipage actuel, a donc un mode de fonctionnement proche de celui des équipages de caractère familial, tout en ayant la forme juridique d'une association. La même ambiguïté se retrouve dans les territoires. L'équipage chasse sur invitation sur des territoires privés (2 000 hectares) et dans la forêt de Cheverny qui fait partie du domaine propre au château (2 000 hectares) mais aussi dans la forêt domaniale de Boulogne, louée à l'ONF (4 000 hectares). En fait Cheverny, avec ses soixante salariés, est devenue une véritable entreprise dont l'objectif essentiel est de durer, de rester la propriété de son actuel propriétaire. Celui-ci, malgré un emploi du temps très chargé, se voit toujours confronté au « même cliché, celui du châtelain inoccupé, qui n'a rien d'autre à faire qu'à puiser son or à pleines mains dans ses coffres » ou à passer le temps à la chasse à courre. « Car, pour beaucoup de gens, la vénerie, c'est l'ancien temps, le temps des équipages c'est l'aura, ils assimilent ça à la vie de châtelain ! »

Ce qui, somme toute, n'est pas si faux puisqu'à Cheverny le destin du château et celui de l'équipage sont étroitement mêlés. Les touristes qui visitent le monument historique sont nombreux à attendre l'heure de la soupe des chiens. « C'est un spectacle haut en couleur et traditionnel. On met la viande dans des casseroles et tant que les piqueux et le petit valet de chiens n'ont pas baissé leur fouet, les chiens n'ont pas le droit de toucher aux gamelles. Vous avez 80 chiens qui donnent de la voix, et puis ils se précipitent sur la viande ! » Les visiteurs qui auront manqué ce spectacle, effectivement

193. Cette interview a été réalisée en 1989.

194. Sur les 29 boutons de cet équipage, on peut compter quatre titres nobiliaires, deux patronymes à particule et neuf personnes figurant par ailleurs sur le Bottin Mondain.

assez impressionnant car il met en scène la maîtrise des piqueux sur une horde d'animaux apparemment affamés et munis de crocs fort inquiétants, pourront toujours se consoler en visitant la salle des trophées qui contient plus de 2 000 bois de cerfs pris à Cheverny. Un vitrail de facture moderne y représente un départ de chasse à courre. L'été quelque 3 000 à 5 000 personnes, selon Arnaud de Sigalas, assistent chaque soir au spectacle « Cheverny à la lueur des flambeaux »¹⁹⁵. Au cours de ce spectacle, la meute est sollicitée pour mettre en scène les principaux moments d'un laisser-courre, soutenue par les sonneries de la société des Trompes de Cheverny et encadrée par les piqueux en tenue¹⁹⁶. La soirée se termine par un feu d'artifice devant le plan d'eau au son des trompes de chasse. « Dieu sait si la vénerie est critiquée, commente Arnaud de Sigalas. Quelquefois il y a 5 000 personnes. Jamais il n'y a eu une lettre de contestation, jamais un sifflement, jamais rien ! » La vénerie est ainsi utilisée pour rendre plus attrayante la visite du château, source importante de revenus pour son entretien, et cette manière de la présenter, dans un tel cadre, ne peut que renforcer chez les spectateurs l'image habituelle de la chasse à courre comme loisir aristocratique et mondain. Comme les fêtes de vénerie, ces soirées estivales rencontrent un vif succès, d'autant plus vif qu'il ne s'agit que de démonstrations sans mise à mort d'animal. Car le public, comme le montrent les entretiens que nous avons réalisés durant les fêtes de vénerie, n'est pas composé exclusivement de partisans de la chasse à courre.

Cette fusion entre le château et la vénerie se retrouve à Champchevrier, au moins sur le dépliant publicitaire qui invite à visiter cet autre monument historique. Titré « Champchevrier : un château rendez-vous de chasse », ce document tente d'attirer les visiteurs en associant étroitement la demeure et la vénerie. « En pénétrant dans la cour du château, prêtez l'oreille et vous entendrez les chiens que vous pourrez admirer dans leur chenil. À l'intérieur du

195. Ce spectacle est destiné à subvenir aux besoins d'une école privée, selon Arnaud de Sigalas, « une école libre d'une centaine de gosses que [sa] femme et [lui maintiennent] à bout de bras depuis des années ». Ce qui constitue un indicateur de plus de l'enracinement local de ces familles, aristocratiques ou bourgeoises, châtelains et notables auxquels la position permet et oblige à la fois une participation active à la vie du village.

196. Comme de nombreuses sociétés de trompes, celle de Cheverny est composée essentiellement de non-veneurs.

château, découvrez les trophées et collections. Cette atmosphère unique vous donne l'impression, non pas de parcourir un musée, mais plutôt d'être le spectateur d'un passé toujours vivant. » Aujourd'hui, c'est encore un descendant de la famille Champchevrier qui préside aux destinées d'un équipage qui chasse le cerf depuis 1804 sur des territoires privés et dans la forêt domaniale de Bercé. La tonalité sociale de cet équipage est très aristocratique et bourgeoise puisqu'on y trouve, sur 93 boutons, 71 qui figurent dans le Bottin mondain et 37 qui portent un nom à particule. Dans ce cas, château, aristocratie et inscription de la pratique dans la tradition vont de pair. Même si des territoires domaniaux viennent compléter les ressources cynégétiques des territoires privés, le fait de ne pas être totalement dépendant des adjudications de l'ONF laisse une marge de manœuvre appréciable aux équipages qui peuvent ainsi continuer à bénéficier d'une inscription dans un territoire qui leur appartient.

Mais il est des équipages encore plus soucieux de leur autonomie et qui veillent jalousement sur celle-ci. Il s'agit d'équipages totalement contrôlés par une famille. L'heureux maître d'équipage peut organiser son temps de chasse comme bon lui semble, son indépendance financière le dispensant d'avoir des comptes à rendre à d'éventuels boutons. Le marquis Bertrand du Vivier, propriétaire du château de Malleret, dans le Médoc, en Gironde, est le maître d'équipage du rallye Malleret qui chasse le chevreuil. Créé en 1886 par son oncle, le rallye a toujours conservé son statut familial, c'est-à-dire qu'il n'a pas de statut et constitue une simple association de fait. « Je n'ai jamais voulu être inféodé à un jour de chasse en particulier ou dépendre des impératifs des uns et des autres, déclare Bertrand du Vivier. Ce qui est le cas si les boutons partagent vos frais. Je n'ai pas cherché à recruter, ainsi je peux chasser quand je veux, en fonction du temps. Maintenant que je suis à la retraite je peux chasser tous les jours, pendant la saison de chasse, si cela me fait plaisir ! » Pour cela il faut pouvoir disposer de territoires privés, ce qui est le cas. Toutefois, « il faut quand même s'entendre avec le syndicat de chasse qui me donne tant de bracelets, en contrepartie de quoi je paie à ce syndicat. Ainsi je suis autorisé par exemple à

prendre huit chevreuils à Linxe, dans les Landes »¹⁹⁷. Des terres privées, qu'elles vous appartiennent ou non, permettent donc plus de liberté dans l'exercice de sa passion que la location de la forêt domaniale qui implique des contraintes financières et limite le droit de chasser à deux jours par semaine.

L'utilisation de territoires privés n'est toutefois pas le seul fait des équipages de grande vénerie inscrivant leur pratique sur le domaine d'un château familial. Les équipages de petite vénerie, qui ont besoin de territoires moins étendus, et a fortiori les équipages de déterrage, chassent le plus souvent sur des terres privées. Ces équipages chassent alors sur invitation, le propriétaire des lieux les conviant à venir courir le lièvre ou le renard dans le parc du château ou dans les bois et les champs de la ferme, ou encore à venir déterrer un renard qui fait quelques dégâts dans les poulaillers du voisinage. Par contre, pour la grande majorité des équipages, de cerf de sanglier ou de chevreuil, la règle générale est l'adjudication des forêts domaniales par l'ONF.

chasser sur les terres de l'État

Dans la région Île-de-France la grande vénerie ne s'exerce que dans les forêts domaniales de Rambouillet et de Fontainebleau¹⁹⁸. L'équipage de Bonnelles et celui de Fontainebleau chassent le cerf. La plupart des forêts domaniales ont appartenu à la Couronne ou à l'Église. Le Guide Bleu n'oublie pas de faire mention de la vénerie dans sa présentation de la forêt de Rambouillet. « Plus qu'aucune autre, peut-être, y lit-on, elle a gardé l'empreinte de sa première raison d'être, la chasse à courre. Ce passe-temps de tous les rois de France nécessitait un réseau routier très dense, des carrefours en étoile, des peuplements continus et vastes [...]. Elle est humide, traversée de mille ruisseaux et piquée de nombreux étangs ; et l'on y chasse toujours : l'équipage de Bonnelles perpétue les traditions de la vénerie¹⁹⁹. » Il est vrai que cet équipage et la forêt de Rambouillet

197. Le marquis du Vivier a publié le journal de son équipage, Trente-cinq saisons de chasse au Rallye Malleret (1957-1992), Bordeaux, Art et Arts éditeur, 1993.

198. Il peut y avoir exceptionnellement des laisser-courre qui se déroulent sur des territoires privés, au moins partiellement, à l'occasion d'invitations. Mais cela est très rare.

199. Les Guides bleus, Île-de-France, Paris, Hachette, 1976, p. 210-211.

ont une longue histoire commune. En 1868 la duchesse d'Uzès vint y suivre « pour la première fois une chasse à courre chez le duc de Luynes [...]. Elle en est enthousiasmée. Elle se souviendra avec précision de ce premier laisser-courre et du daguet qui, ce jour-là, est pris par l'équipage. Le duc de Luynes est un veneur émérite ; ses chasses sont renommées ²⁰⁰ ». Le duc d'Uzès créera son propre équipage en 1872. À sa mort, en 1878, la duchesse en prendra la responsabilité jusqu'à la date de sa propre disparition, en 1933. Sa fille, la duchesse de Luynes, assurera la succession et elle sera elle-même remplacée à la fin de la guerre par Maurice Otto, un industriel ²⁰¹, qui avait contribué à la survie de la meute durant une période particulièrement difficile. Enfin Alain Dauchez, descendant de la famille Mellerio, hauts joailliers de la rue de la Paix, est à la tête de l'équipage depuis 1976.

La complicité entre la forêt de Rambouillet et la vénerie est donc ancienne et se lit encore dans la toponymie des allées et carrefours. On trouve ainsi le poteau de la Duchesse d'Uzès, le carrefour de l'Hallali, celui du Relancer, la croix du Grand Veneur, et bien d'autres dénominations dont il faut chercher le sens dans le lexique de la chasse à courre.

Malgré cette longue tradition de vie commune entre les forêts domaniales et la vénerie, les veneurs sont beaucoup moins libres de leurs actes dans le domaine public que dans les forêts privées. Il en est ainsi des restrictions sur la possibilité de pénétrer dans les enceintes, ou d'emprunter certaines allées pour les véhicules. Mais la réglementation la plus gênante est la limitation du droit de chasser à deux jours fixes par semaine. Il n'est pas question d'en changer pour des raisons météorologiques, pourtant si décisives quant à la réussite de la chasse. De plus il est en général impossible de chasser le dimanche et les jours fériés. Tandis que, dans les forêts privées des Landes, les veneurs chassent le dimanche ce qui permet aux enfants de suivre les laisser-courre. Il est d'ailleurs vraisemblable que, compte tenu de la fréquentation des massifs forestiers aux environs des grandes agglomérations, on ne pourra plus y chasser le samedi

200. Patrick de Gmeline, La Duchesse d'Uzès, Paris, Perrin, 1986, p. 62.

201. Maurice Otto fut notamment PDG de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, président des Établissements Brandt et de la société Hotchkiss.

dans un proche avenir. C'était en tout cas l'une des recommandations d'Huguette Bouchardeau, ministre de l'Environnement, formulée dans l'intention d'apaiser les opposants durant la campagne des années 1983/1984.

Mais en outre les forêts domaniales comportent un inconvénient majeur : leur usage est payant. Que ce soit sous la forme d'adjudication ou sous celle de licence collective, les équipages ont un droit à acquitter pour jouir de l'autorisation de pratiquer la vénerie dans les forêts de l'État, ou des collectivités locales. Cette obligation pèse sur les budgets des associations. Pour la saison 1991-1992, l'équipage de Bonnelles devait verser pour chaque cerf pris la somme de 10 346 francs, qui comprenait un droit d'attaque de 2 000 francs, un droit de prise de 8 000 francs, 328 francs de taxe pour l'indemnisation des dégâts du gibier et, pour mémoire, 18 francs représentant le prix du bracelet. Compte tenu de divers autres droits et taxes, le budget « ONF » de l'équipage de Bonnelles a été de l'ordre de 300 000 francs pour 25 cerfs pris.

Pourtant, selon M. Laverne, directeur régional de l'Office national des forêts pour la région Île-de-France, les veneurs bénéficient d'un régime de faveur. « Si vous comparez les prix de location d'une forêt de 10 000 hectares pour la vénerie du cerf avec une forêt de 10 000 hectares à tir, vous verrez que même encore aujourd'hui une forêt adjudgée à courre se loue quatre à cinq fois moins cher qu'à tir. Mais avant c'était vingt fois moins cher ! Il faut absolument que la chasse à courre n'apparaisse pas comme un privilège. J'ai eu beaucoup de mal à le faire comprendre aux veneurs. Les veneurs disent qu'une location de chasse ne constitue qu'une petite partie du budget d'un équipage. C'est vrai, il faut entretenir les chiens, et pour cela il faut un ou deux piqueux, les chevaux... Mais ce n'est pas à l'ONF de subventionner la vénerie ! On est très ouverts à tous les modes de chasse, mais pourquoi favoriser tel mode plutôt que tel autre ? En fait l'ONF soutient la vénerie car si on faisait la vérité des prix, il y a longtemps qu'on ne pratiquerait plus la vénerie en forêt domaniale . » Il est vrai que par sa nature même la chasse à courre a besoin de vastes espaces, du moins lorsqu'il s'agit de grande vénerie. Les laisser-courre du cerf, du chevreuil, du sanglier, sont amenés à couvrir de longues distances, au gré de l'animal qui, dans sa fuite, ne connaît pas les limites des propriétés. Ce besoin d'espace de la

chasse à courre lui est spécifique et explique les tarifs préférentiels qu'elle se voit accorder par l'ONF. Mais les chasseurs à tir ne prennent en compte que les surfaces des territoires loués et constatent avec amertume que l'hectare de forêt leur est concédé à un prix beaucoup plus élevé. C'est l'un des éléments du contentieux qui oppose parfois veneurs et chasseurs à tir.

La procédure de l'adjudication peut mettre en concurrence des équipages qui souhaitent chasser dans les mêmes forêts. La licence collective, elle, est négociée de gré à gré et elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Elle suppose bien entendu que plusieurs équipages ne soient pas candidats pour obtenir le droit de chasser dans les mêmes forêts. Les adjudications se font par contre aux enchères et la forêt est donc « attribuée » au plus offrant ²⁰². Dans la pratique il est rare que plusieurs équipages rivalisent pour obtenir la concession du même territoire. Mais cela arrive. Ainsi la forêt de Chinon a été convoitée récemment par deux équipages à la fois. C'est le plus offrant qui a emporté la partie.

Il n'y a pas de chasse à courre sans territoire. L'espace cynégétique, comme tout espace, a des limites, mais le nombre d'équipages a beaucoup augmenté. D'où un problème de saturation des terres « courables » dont le président de la Société de Vénérie s'est ému. « Il est de mon devoir de vous dire, écrit-il dans Vénérie ²⁰³, que si la formation d'un nouvel équipage est une initiative sympathique en soi, nous devons savoir que nos espaces ne sont pas infinis et qu'à moins de circonstances favorables exceptionnelles, s'agissant de la vénerie à cheval, il apparaît tout à fait déraisonnable aujourd'hui de vouloir réaliser un tel projet. » Or, non seulement les espaces cynégétiques disponibles sont saturés, mais encore leur superficie tend à se restreindre. « Rurbanisation », TGV, autoroutes, loisirs des citadins grignotent les forêts. Celle de Rambouillet a été ainsi amputée de sa partie sud-est, coupée du reste

202. Les adjudications sont accordées pour 12 ans. Or, en région parisienne, compte tenu de la pression des citadins sur la forêt, de l'augmentation régulière de la fréquentation et de l'hostilité latente envers la chasse à courre, l'ONF ne désire pas s'engager pour une aussi longue période. La licence collective se négocie donc sans adjudication publique, pour une année, tacitement renouvelable.

203. Diégo de Bodard, « Le Mot du Président », Vénérie, n° 104, 4^e trimestre 1991, p. 6.

du massif par l'intensification de la circulation sur la route nationale 10.

les chasses sur invitation

L'insuffisance de territoire est un obstacle à l'activité de l'équipage. Le rallye de la Forêt des Loges, qui chasse le chevreuil en Sologne, a été créé en 1984 par un jeune médecin à un moment où toutes les adjudications avaient déjà été attribuées dans la région. « Ne pas avoir de territoire est un handicap majeur pour se constituer en équipage » reconnaît son fondateur quatre ans plus tard. La location des 600 hectares de la forêt de Vernusse ne suffit pas car cela représente une trop petite surface : « on sort très vite et du coup on a quelques petits problèmes avec les habitants ». La solution est de se faire inviter par d'autres équipages. Le rallye de la Forêt des Loges a ainsi été l'hôte de l'équipage de Fontainebleau, du vauvrait d'Amboise, qui chasse dans la forêt du même nom. Toutes ces solutions n'étant que des pis-aller car les conditions optimales de la vénerie exigent une connaissance aussi parfaite que possible de l'espace cynégétique, des animaux qu'il abrite, de leur nombre, de leur répartition par sexe et âge, de leurs parcours habituels, et des riverains.

Heureusement pour les jeunes équipages peu pourvus en territoires propres, il est de coutume pour les veneurs « installés » d'inviter un équipage ami à venir chasser de temps à autre en découplant de concert, c'est-à-dire en mêlant les meutes. Lorsque l'équipage invité dispose lui-même d'un territoire, la moindre des politesses est évidemment de rendre l'invitation. Il y a dans ces déplacements sur des terres inconnues des raisons cynégétiques. Il est toujours formateur, y compris pour la meute, d'affronter ainsi des situations inédites. Cela permet en particulier de voir chasser un autre équipage et d'en retirer des enseignements. « Quand on est invités dans un équipage, explique Christiane Labat, maître d'équipage du rallye Val de Loire, c'est l'équipage invitant qui prend la direction des affaires et l'équipage invité doit manifester une certaine discrétion. Mais ça change les habitudes, on voit d'autres personnes, on voit comment ils chassent, comment les chiens s'accordent entre eux. »

Ainsi le 19 novembre 1991 l'équipage de Bonnelles accueillait le rallye Touraine en forêt de Rambouillet ²⁰⁴. Ce fut l'occasion pour la famille Vernes, grand famille de la banque, de se trouver réunie puisque plusieurs membres sont boutons à Bonnelles alors que Mme Édouard Vernes est bouton du rallye invité ce jour-là. D'autant que son neveu, Thierry, bouton du rallye Nomade (monté en 1932 par son père Pierre Vernes) venu suivre la chasse à Bonnelles lui aussi, reçut les honneurs de Mme Cheuvreux, maître d'équipage du rallye Touraine, puisque la courtoisie veut que le maître d'équipage invité puisse lui aussi avoir ce privilège en même temps que le maître d'équipage invitant. À cette occasion on pouvait constater combien les liens entre les équipages, parce qu'ils concernent pour une part le même monde de l'aristocratie et de la vieille bourgeoisie, peuvent être étroits. La vénerie constitue un univers où le niveau d'interconnaissance est très élevé, fondé à la fois sur des réseaux de relations familiales et amicales et sur une passion commune qui enrichit sans cesse le capital de relations que la chasse à courre, ainsi, comme par surcroît et sans en avoir l'air, contribue grandement à entretenir et à faire fructifier. Les laisser-courre sont donc aussi des lieux et des moments privilégiés de gestion et d'accumulation du capital social.

L'invitation peut émaner d'un propriétaire terrien qui, n'étant pas lui-même veneur, voit avec grand plaisir un équipage venir découpler sur ses terres. Le propriétaire, en fonction du plan de chasse local, dispose de bracelets dont l'un sera offert à l'équipage. Le 20 février 1990, selon cette formule, le comte de Fels, par ailleurs président du Polo de Paris, l'un des cercles les plus chics de la capitale, accueillait l'équipage de Bonnelles sur ses terres du château de Voisins, dans les Yvelines, où il était autrefois de tradition que le châtelain invitât les veneurs chassant à Rambouillet. Mais l'instauration d'un plan de chasse limita beaucoup cette pratique car le domaine trouve une part non négligeable de ses ressources dans les chasses à tir qui y sont organisées. Le régisseur suit

204. Le règlement des adjudications de l'ONF prévoit explicitement ces invitations. « Le locataire de chasse à courre, est-il stipulé, peut inviter dans son lot un autre équipage, en situation régulière au regard de la réglementation générale de la vénerie, à découpler sur les animaux de grande vénerie autorisés pour son lot, aux jours qui lui sont attribués, sous réserve que l'ONF, qui en sera informé une semaine à l'avance, ne s'y oppose pas. »

régulièrement en voisin, et à vélo, les laisser-courre de Bonnelles. « Il nous restait un bracelet [de cerf] cette année, explique-t-il, dont on ne pouvait plus rien faire, la saison de chasse à tir étant terminée. J'ai proposé au comte de Fels de le donner à la chasse à courre comme on faisait auparavant. » Ce qui fut fait. Cela offrit à l'équipage de Bonnelles l'occasion de changer un peu de territoire avec un déplacement minime. Le régisseur était ravi de pouvoir rendre service à la fois à l'équipage dont il est un suiveur assidu et à son patron. C'est avec fierté qu'il fit le rapport en connaisseur intime des lieux.

Dans la cour de la ferme de Rossay, par un grand soleil d'hiver, entre les tracteurs et les chariots, le cercle des habitués hésite à retrouver ses marques. Quelques têtes nouvelles agrémentent l'assemblée, et les présentations vont bon train, comme en toute occasion un tant soit peu mondaine ²⁰⁵.

Mais si cette imbrication de la passion, du loisir et de la gestion du capital social est bien un trait permanent du mode de vie grand bourgeois, dans la chasse à courre elle concerne aussi les suiveurs modestes qui participent par procuration en quelque sorte au cercle des initiés. La vénerie se vit comme une grande famille dont tous les membres sont éparpillés à travers la France et ont toujours plaisir à rencontrer ceux qui partagent leur passion. Que vous soyez facteur de La Poste ou général, votre intérêt connu et reconnu pour la vénerie ouvre des portes qui autrement auraient toutes chances de rester fermées. Ainsi un facteur des Yvelines, habitué de Rambouillet, suit aussi des laisser-courre à Fontainebleau, à Compiègne ou encore en province. Il est toujours accueilli avec considération car on le sait, certes suiveur à vélo, mais émérite et fort connaisseur de la vénerie et de ses secrets. « Même quand je vais dans de petits équipages de province, je suis salué comme si j'étais le président de la République ! » N'omettant pas de se présenter au maître d'équipage

205. En remerciement des services rendus à l'équipage, la personne qui invite sur ses terres est souvent promue au titre de bouton d'honneur ; le bouton de l'équipage lui est remis symboliquement, sans contrepartie financière et sans que cela autorise le bénéficiaire à suivre les laisser-courre à cheval en portant la tenue des membres de l'équipage. Cette catégorie supplémentaire vient quelque peu troubler la statistique de la composition des équipages. D'autant qu'il existe d'autres raisons de se voir décerner le titre de bouton d'honneur. L'âge, par exemple, qui, en interdisant de continuer de suivre à cheval, vous laisse la consolation du titre.

des lieux comme étant un fidèle de Bonnelles, ce qui marque à la fois la connaissance des usages et la familiarité avec l'un des équipages les plus connus et les plus réputés, ce passionné peut parfois suivre quatre chasses durant la même semaine ²⁰⁶. « Dans la vénerie, tout le monde est invité en permanence » nous a-t-on souvent dit. Certes, il faut respecter les convenances. Il faut aller saluer le maître d'équipage, qui parfois fera à peine attention à vous, préoccupé qu'il est par la stratégie à adopter pour l'attaque. Il est préférable de porter une tenue aux couleurs de la forêt pour marquer un souci de discrétion qui devra aussi se manifester durant la chasse, en la gênant le moins possible. Dans la mesure où l'on respecte ces quelques règles élémentaires, on est toujours aimablement accueilli par les veneurs, ravis de rencontrer des complices de leur passion.

Exceptionnel tout de même, pour les équipages de grande vénerie, parce que réclamant une organisation lourde, le déplacement est la règle pour la petite vénerie et la vénerie sous terre qui chassent le plus souvent sur invitation. « On a de nombreux territoires, explique Jean Menassol, maître d'un équipage de lièvre. Ce qui nous différencie de la grande vénerie qui, elle, gère un territoire qu'elle connaît bien. Le plus proche, c'est Gambais [Yvelines], ensuite on va chasser du côté de Senlis. On va jusqu'à La Charité-sur-Loire, Richelieu [Indre-et-Loire]... Ce sont des gens que l'on connaît ou des gens que l'on sollicite. On essaie, petit à petit d'augmenter le nombre de territoires. » Ce dimanche-là, en janvier 1990, la meute créée et soignée par Jean Menassol et les boutons, est arrivée dans la cour du château de Neuville, à Gambais, dans une remorque tirée par le véhicule tout terrain du maître d'équipage. Moins de monde qu'à Rambouillet ou qu'à d'autres rendez-vous de grande vénerie. Pas de chevaux, pas de spectacle « spectaculaire ». Bien que la meute sortant de sa remorque, les tenues des veneurs, qui portent gilets et cravates de chasse, le cadre un peu solennel et vieille France, avec les anciens bâtiments des communs et la grande allée qui mène au château, constituent un ensemble déjà

206. En cela il n'est pas exceptionnel, même si tous les suiveurs ne peuvent pas autant sacrifier à leur passion en jouant sur les facilités que leur offrent leurs conditions de travail. Beaucoup organisent leurs congés de façon à profiter au maximum de la saison de chasse. De ce point de vue les retraités sont évidemment les plus favorisés et ils sont nombreux à aller de laisser-courre en laisser-courre tout au long de la semaine.

suffisamment « exotique » pour qui découvrirait pour la première fois ce cérémonial. Le rallye Dôme du Puy-Hautier découple ce jour-là en compagnie de l'équipage du Pays de France. La chasse doit avoir lieu dans le parc du château et, pendant le rapport, le marquis de Labriffe, propriétaire des lieux, est vivement remercié pour son hospitalité. En loden vert et knickerbockers il suivra la chasse qui franchira d'ailleurs les limites du parc que le lièvre poursuivi choisira de ne pas respecter en profitant d'une brèche dans le mur d'enceinte.

Le rallye Dôme du Puy-Hautier prend rarement, comme cela est d'ailleurs le cas de nombreux équipages de lièvre qui font preuve d'une belle constance tant les efforts considérables déployés se traduisent par un prélèvement de gibier des plus réduits. Comme si le lièvre poursuivi n'avait qu'une importance tout à fait secondaire en regard de l'intérêt pris à observer et aider le travail très délicat des chiens. D'autant plus délicat que la multiplicité des lieux de chasse ne facilite la tâche qu'au lièvre qui reste celui qui connaît le mieux le terrain. Cette diversité des territoires ne favorise guère l'établissement de relations suivies avec les « gens du pays » et la petite vénerie compte moins de suiveurs que les équipages de grande vénerie. Pour ces raisons elle est moins spectaculaire et ne fut donc pas mise en cause directement lors de la campagne contre la chasse à courre.

Les motivations qui peuvent expliquer que des propriétaires, non veneurs eux-mêmes, puissent inviter des équipages sur leurs terres restent cependant assez mystérieuses. Il semble bien que ces invitations soient le résultat d'affinités en dernière analyse sociales. Les motivations explicitées restent vagues. « Je crois, dit Jean Menassol, que c'est le fait de faire plaisir, et éventuellement, pour les invitants, la curiosité. Et puis le plaisir de passer une journée dehors avec des gens qui chassent peut-être différemment, et de rencontrer d'autres personnes. Je crois que c'est une occasion d'échanges aussi. »

Il serait simpliste de ramener tout le système des relations qui s'établissent entre veneurs à ses dimensions sociales. Les intérêts cynégétiques peuvent également rendre compte de la réputation de certains équipages et du nombre d'invitations dont ils bénéficient. C'est le cas de l'équipage d'Olivier de la Bouillerie. Ce médecin de

Breil, dans le Maine-et-Loire, a créé le rallye des Grands Loups alors qu'il avait à peine 15 ans, en 1963. Toujours maître d'équipage, Olivier de La Boullerie est le veneur de lièvre sans doute le plus réputé. Pour environ 65 sorties annuelles, il peut compter sur une cinquantaine de prises, ce qui, dans ce type de chasse est tout à fait exceptionnel. Avec de tels résultats, qui ont quelque chose de magique pour des équipages qui ne prennent que très rarement le lièvre poursuivi, il n'est pas étonnant que le rallye des Grands Loups soit fréquemment invité. Olivier de La Boullerie ne se fait pas prier. « La vénerie est une grande famille, dit-il, et si vous avez des chiens meilleurs que le voisin, il faut l'aider, et tant mieux pour lui. Car la difficulté du lièvre, c'est que plus vous le chassez, moins il a d'odeur. Alors les chiens peuvent se décourager. Tandis que si vous avez une bonne meute, les chiens savent qu'il faut encore mieux chasser quand le lièvre a moins d'odeur, car ils savent qu'ils sont près du but. » C'est une constante dans tous les discours des veneurs, la qualité d'un équipage se mesure avant tout dans celle de sa meute : ce sont les chiens qui font la chasse n'a-t-on cessé de nous répéter. Inviter un équipage c'est donc aussi inviter sa meute, observer les chiens et leur travail, en parler longuement avec le piqueux et les veneurs, et si possible obtenir quelques chiots ou la promesse de saillies qui pourront faire espérer une amélioration des qualités de sa propre meute ²⁰⁷.

Olivier de La Boullerie n'hésite pas à se déplacer. « C'est que j'aime bien chasser dans un pays que je ne connais pas. Je ne connais donc pas les passages des animaux, c'est plus difficile. Mais précisément, ce que je recherche dans la chasse, c'est la difficulté. Plus c'est difficile, plus on garde un bon souvenir, plus ça a de valeur, même pour les chiens. » Aussi le rallye des Grands Loups chasse-t-il en Anjou, en Touraine ou en Bretagne, dans le Vercors, dans la

207. On voit à quel point l'idée de compétition est absente de la vénerie. La satisfaction est trouvée éventuellement dans la prise de l'animal, mais bien plus dans le fait de participer à ce qui est à la fois sport, jeu et rite. Donc, d'une certaine façon dans l'affirmation de l'appartenance à la confrérie. Il n'y a pas non plus, et peut-être est-ce une conséquence de l'absence de professionnalisation, de classement entre les équipages. Certains sont connus pour obtenir de meilleurs résultats que d'autres, mais tous accueillent tous les niveaux de compétence, des veneurs confirmés et expérimentés aux jeunes en cours d'initiation. En cela la vénerie se rapproche des pratiques sportives de la noblesse ou de la grande bourgeoisie, où l'éducation semble plus importante que la performance.

Brenne ou dans les Landes. Cette variété des territoires est, comme les résultats de l'équipage, exceptionnelle. Mais elle ne représente que la forme extrême de la pratique pour les équipages de petite vénerie qui sont tous peu ou prou des rallyes nomades.

Mais les plus nomades sont certainement les équipages de chasse sous terre dont les membres sont rarement de grands propriétaires et qui chassent presque toujours sur les terres privées d'autrui, sur l'invitation de tel ou tel cultivateur, soucieux de se débarrasser de renards devenus trop envahissants, ou simplement curieux de voir à l'œuvre ces passionnés des terriers. « Tout se passe par relation et sur invitation », constate Claude Bayard, le maître d'équipage du Fox d'Artois. Le déterrage ne nécessite pas de vastes espaces puisqu'un seul terrier, qui peut certes compter des galeries sur plusieurs dizaines de mètres, suffit, en ce samedi de juin 1990, à occuper une vingtaine de déterreurs (et deux sociologues), invités par un agriculteur de la Somme, président de la société de chasse locale. Les déterreurs, du moins lorsqu'ils sont implantés dans une région où le renard et le blaireau sont considérés comme nuisibles, bénéficient donc de ce privilège insigne pour un chasseur de pouvoir chasser en toutes saisons, privilège qu'ils partagent avec les lieutenants de l'ouvèterie.

La vénerie sous terre est aussi vénerie en cela qu'elle ne dédaigne pas un certain cérémonial. Ainsi à la prise du renard, Claude Bayard et quelques-uns de ses compagnons coururent prendre une trompe de chasse dans les véhicules garés à proximité afin de faire retentir les sonneries d'usage. Et surtout ils n'oublièrent pas d'honorer le propriétaire des lieux en lui laissant le soin de tirer l'animal hors du terrier à l'aide de longues pinces.

Grâce aux invitations, aux fêtes de vénerie, aux concours de trompe ou aux concours canins, les veneurs finissent par former une grande famille. Ils se connaissent tous, ou presque. Pas toujours directement, mais au moins par ouï-dire. Les suiveurs eux-mêmes, quelle que soit leur condition sociale, participent partiellement à cet univers d'interconnaissance. Il y a quelque chose de la secte dans cette forme de chasse, tant sa pratique induit une proximité, une complicité immédiate entre ceux qui y participent. La réprobation diffuse dont elle est l'objet ne peut que renforcer ce sentiment de confraternité. Mais il repose beaucoup plus, à notre sens, sur le

caractère ésotérique de la pratique, sur la nécessité d'une lente initiation.

le droit de suite, un droit sans suite

Le gibier, lui, ne reconnaît pas les mêmes définitions de territoires que les chasseurs. Celles-ci sont fondées sur les limites des propriétés et les limites administratives dont se moquent les animaux, sauf dans la situation exceptionnelle des enclos. Étant res nullius, le gibier n'appartient pas au propriétaire des terrains et peut donc être pris par tout un chacun. D'où le droit de suite proprement dit, qui autorise les veneurs à poursuivre l'animal chassé sur les terres d'autrui. Cet usage à des fins cynégétiques constitue l'un des points les plus sensibles du contentieux entre les chasseurs et les opposants.

L'une des images les plus révoltantes que le sens commun propose de la chasse à courre d'autrefois met en scène une horde de cavaliers déchaînés, aux troupes d'un malheureux cerf qui, débouchant d'un bois, traverse des champs cultivés. Ses poursuivants les ravagent sans scrupule, sous le piétinement furieux de leurs montures et suivis par le regard tragique mais ô combien chargés de haine des paysans qui bientôt brûleront les châteaux. De telles images ont pu illustrer les livres d'histoire au chapitre consacré aux abus de l'Ancien Régime que la Révolution allait bientôt balayer. Aujourd'hui, l'un des arguments développés par les associations anti-chasse, notamment le ROC, est la dénonciation de ces atteintes au droit de propriété. Le droit de suite est un passe-droit, donc une résurgence de ce qui a été aboli, un scandale moral.

D'ailleurs les veneurs ne sont pas les seuls à faire les frais de cette indignation. La loi Verdeille constitue l'un des points de mire de ceux qui entendent s'opposer à toutes les formes de chasse et l'idée du droit de non-chasse, c'est-à-dire de la possibilité pour un propriétaire d'interdire tout acte cynégétique sur ses terrains, est l'une des dimensions les plus présentes dans les campagnes du ROC. Mais il s'agit là d'une revendication qui dépasse le cadre du seul droit de suite.

Celui-ci est inscrit dans le code rural dont l'article R 228-1 stipule que « pourra ne pas être considéré comme une infraction le fait du passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui lorsque ces

chiens seront à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leur maître, sauf l'action civile s'il y a lieu en cas de dommages ». Le droit de suite concerne donc spécifiquement la chasse à courre et apparaît comme lié à l'impossibilité d'arrêter une action de chasse en cours.

Mais les veneurs considèrent aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus exercer leur droit de suite que sur des terres pour lesquelles ils disposent de l'accord du propriétaire. À Bonnelles le maître d'équipage rappelle parfois, à l'occasion du rapport, qu'il faut absolument éviter de pénétrer dans telle ou telle propriété ou que seuls le piqueux et lui-même sont autorisés à franchir les limites de telle autre. Les autres cavaliers ou les suiveurs doivent contourner ou rester en lisière.

Dans la pratique le droit de suite fait donc l'objet d'une véritable négociation au cas par cas et n'est presque jamais appliqué sans qu'un minimum de précautions soient prises pour s'assurer que le propriétaire ne fera pas un esclandre. C'est là un aspect qui mobilise beaucoup de temps de la part du piqueux et de certains veneurs. Il est très important en effet que l'équipage soit bien accepté par les propriétaires riverains des forêts sur lesquelles le droit de chasse est acquis. Car, même autour des grandes forêts domaniales comme celle de Rambouillet, les bois et les champs qui appartiennent à des particuliers sont souvent choisis par l'animal de chasse pour poursuivre sa course. Aussi les piqueux, bien que classés « ouvriers agricoles » selon la nomenclature de l'INSEE, en tant qu'« ouvriers de l'élevage », sont des personnalités locales. Une partie de leur activité consiste à rendre visite aux agriculteurs de la région, à solliciter l'autorisation de traverser tel ou tel champ, à offrir des cuissots de cerf, de chevreuil ou de sanglier, et éventuellement à régler à l'amiable les dommages provoqués par le passage de la meute dans un champ ensemencé.

Ce faisant, les veneurs ne font que suivre les recommandations de l'AFEV qui précise dans son règlement intérieur que « d'une façon générale les équipages doivent obtenir les droits de suite prévisibles avant de découpler. En cas de passage imprévisible sur des propriétés au cours d'une chasse, il appartient aux responsables d'apprécier s'il y a lieu de faire les démarches nécessaires pour éviter tout conflit et a fortiori des poursuites judiciaires ». D'une façon plus générale, l'AFEV fait valoir que « dans les situations où des

incidents sont ou deviennent prévisibles, il y a lieu de ne pas chasser ou d'arrêter la chasse ». Les veneurs comme les opposants savent très bien que ce droit de suite, c'est-à-dire la possibilité de violer légalement la propriété privée, doublé le plus souvent du spectacle cruel de l'hallali et de la mise à mort, est le terrain par excellence où peuvent s'exprimer et s'affronter les passions. D'où la prudence des uns et l'exploitation maximale du moindre incident par les autres.

Le problème est d'autant plus aigu pour les veneurs que la vénerie requiert de l'espace. Un espace avec lequel il faut entretenir des relations privilégiées : s'il peut être excitant pour un veneur d'exercer ses savoir-faire dans un environnement nouveau et donc plus difficile, cela n'est guère valable que pour les plus chevronnés. Beaucoup en sont plutôt à parfaire leur connaissance du territoire où ils chassent habituellement. Si bien que la vie des équipages conduit à une profonde intimité entre les veneurs et les lieux de leurs chasses. Par tradition et par expérience, c'est une véritable culture de la nature qui se développe et s'entretient ainsi au cœur de la vénerie.

chapitre 2 : l'intimité savante avec le territoire

Le veneur chassant sur ses terres est plus familier des lieux que le veneur de lièvre, et à plus forte raison le déterreur, qui chassent sur invitation et changent fréquemment de territoires. Mais dans tous les cas il y a un savoir et une intimité avec la nature qui impressionnent le néophyte. Même si celui-ci s'aperçoit au bout de quelque temps que l'assurance avec laquelle est donné tel renseignement sur le cours de événements tient parfois de la surenchère savante, qui veut, là comme ailleurs, que l'on ait en toutes circonstances un avis autorisé. Il reste que la maîtrise d'un territoire suppose une longue fréquentation de ses allées et chemins, de ses sous-bois, de ses vallons et étangs. La qualité des savoirs doit beaucoup à la durée des expériences accumulées. En conséquence l'ancienneté des relations au territoire est revendiquée aussi bien par les boutons que par les suiveurs. Tel jeune cavalier rapportera avec fierté que son grand-père reçut les honneurs de la duchesse d'Uzès. Tel suiveur aujourd'hui à la retraite soulignera avec émotion mais aussi avec le contentement de celui qui a accompli sa tâche, qu'il suit les laisser-courre du même équipage depuis plusieurs décennies. La contrepartie positive de cette fidélité à un territoire et à un équipage réside dans la connaissance intime que l'on acquiert de l'un et de l'autre ²⁰⁸.

dans la forêt comme chez soi

Le territoire, c'est d'abord un espace avec ses points de repère, sa structure de routes, d'allées, de layons, ses carrefours de chemins

208. Avec la vénerie on est très loin de la partie de chasse telle que la décrit Jean Renoir dans La Règle du jeu. Divertissement mondain mais sans mise en œuvre de savoirs cynégétiques, du moins de la part des invités, le châtelain et ses hôtes se contentent de tirer sur des lapins et des faisans que des rabatteurs poussent devant les canons des fusils, comme on le fait à la fête foraine sur des ballons ou des pipes tournant sur un présentoir. Peu importe que le cinéaste ait pu ici forcer la note pour les besoins de son récit. Ce qu'il montre n'a rien à voir avec la vénerie, y compris dans ses formes mondaines. La distinction entre « vrais chasseurs » et « chasses périphériques », c'est-à-dire les chasses d'affaires ou mondaines, que propose Bertrand Hell, n'est pas pertinente en vénerie où la participation, compte tenu du faible nombre de prises, suppose un minimum de compétence et d'intérêt pour la pratique cynégétique en elle-même. Cf. Entre chien et loup, op. cit. p. 59.

forestiers, ses creux et ses bosses, ses étangs. Les boutons et les suiveurs parcourent la forêt en tous sens, vont et viennent au gré des fantaisies angoissées de l'animal poursuivi. Ils passent au galop, pédalent comme pour un sprint d'arrivée ou se ruent sur leurs véhicules pour contourner le plus rapidement possible telle enceinte et retrouver la chasse de l'autre côté. À ces moments, personne n'a le loisir d'admirer le roux des fougères, d'écouter le bruissement des feuilles agitées par un aigre vent du nord, et ceux qui n'ont pas déjà foulé la forêt dans tous ses recoins sont bien vite perdus. À d'autres moments par contre, les chiens en défaut, la voie envolée, il faut prendre son mal en patience en bavardant à un carrefour, en sortant un sandwich du coffre ou de la sacoche, en faisant goûter son bordeaux à un connaisseur. Alors la forêt s'imprègne dans la mémoire et l'on sera tout surpris, deux mois plus tard, de se retrouver indéniablement au même endroit, sans pouvoir dire comment on y est revenu car l'entrelacs de chemins possibles est bien trop confus. On pourra être étonné de la possibilité de reconnaître la combinaison unique de quelques arbres, à cet endroit-là, alors que l'on pensait naïvement que les enceintes étaient tellement semblables qu'il était impossible de les identifier. On expérimente ainsi cette familiarité avec la forêt qui fait que, après avoir tourné et retourné, après être passé là et y être repassé, dans un sens puis dans l'autre, à y perdre vingt fois le nord, le suiveur qui se retrouve à vos côtés, en entendant les jappements lointains de quelques chiens, vous affirme, sans hésiter que l'animal vient de passer le goudron vers le carrefour du Grand Baliveau.

Les veneurs possèdent la forêt. Ils se la sont appropriée, ils l'ont intériorisée. Ils se déplacent entre les futaies, en empruntant les moindres sentiers, en coupant à travers les enceintes comme vous pouvez aller chercher un verre d'eau à la cuisine la nuit sans avoir à allumer. La mise en relation des différents fragments de la forêt, situer telle clairière par rapport à tel étang ou à tel carrefour, percevoir la topographie des lieux comme la carte en rend compte, c'est-à-dire en rétablissant les structures qui réunissent toutes les parties, est long et difficile à acquérir.

Les veneurs font corps avec l'espace de la forêt. Au point d'en connaître les passages des animaux et de pouvoir anticiper sur leurs fuites. Il y a du miracle dans ces suiveurs à pied qui, par leur intimité

avec la vie sylvestre, réussissent à se placer sur le parcours de l'animal parce qu'ils peuvent prévoir, en se trompant parfois, la suite des événements. Mais alors que la chasse est partie dans tous les sens, qu'elle a hésité, pris un train d'enfer, qu'elle a louvoyé par monts et par vaux, finalement presque tous se retrouveront à l'hallali.

Cette connaissance pratique est enrichie de tous les points de repère des noms de carrefours, de chemins, de lieux-dits, de hameaux. Cette nomination de ce qui permet de s'orienter est la condition indispensable pour pouvoir échanger des informations sur les lieux et l'action qui s'y déroule. Cette toponymie, par la richesse de son vocabulaire, par l'enracinement phonétique de ses noms, par son érotisme aussi, est l'expression presque poétique du rapport de familiarité avec la forêt, encore enrichie par la magie du langage des veneurs. On peut en juger par les comptes rendus de laisser-courre établis par les uns ou les autres et consignés, et parfois illustrés de dessins ou de photos, dans des albums qui sont la fierté de leur auteur et que les veneurs ne se lassent pas de consulter. Voici, à titre d'exemple le récit du laisser-courre du 24 octobre 1989 en forêt de Rambouillet établi par le comte d'Aymery. Le rendez-vous était à 9 heures à la Croix Gilbon.

« À cheval à 9 h 15. On foule dans la grande enceinte de sapins sous le Bocquet. À 9 h 25 un daguet est devant les chiens, il traverse la route du Bocquet, la route de Gambaiseuil à Saint-Léger, descend et monte les Ponts Quantins, saute la route des Haizettes, va sur le carrefour de la Mandreuse, la Mormaire, le carrefour de la Noue, revient sauter la route des Haizettes, descend et monte les Ponts Quantins, revient, saute la route de Gambaiseuil dans les virages, le carrefour des Druides, le cailloutis des Quenouilles (le tout à toute allure), avec une tête de chiens qui chassent vite et bien. Des Quenouilles il traverse le cailloutis entre le carrefour de l'Entonnoir et la Croix Gilbon, puis passe la route des Huttes du Bocquet, la route de la Harasserie, la route Blanche et entre dans le Petit Produit où il livre des animaux. Les chiens arrivent en chassant, longent la route de Condé et tombent à bout de vole vers 11 heures. On foule les avants et les arrières au Petit Produit, sans résultat. Les chiens, avec cette grosse chaleur [on est encore en octobre], ne chassent plus. Rentrée au chenil vers 13 heures dans le Petit Produit. »

Petit à petit tous ces toponymes entrent dans la mémoire et organisent la représentation de la forêt. Ils sont associés aux voix du piqueux, du maître d'équipage, des boutons et des suiveurs, qui échangent informations et opinions sur la conduite à tenir et la route à prendre aux carrefours des chemins. Comme les sigles d'administrations pour le jeune chercheur dans les réunions d'équipe, les noms d'organismes internationaux mystérieux prononcés au journal télévisé, ces noms de la forêt prennent sens peu à peu, au fil des saisons et des années, pour devenir aussi évidents que « République », « Bastille » ou « Passy » aux oreilles d'un vieux Parisien. Avec le temps, ils se chargent de souvenirs et sont autant de rappels des années enfuies, des vieux veneurs pittoresques d'autrefois, sur lesquels la chronique de la vénerie construit sa légende. Pour le veneur, la forêt est comme la ville de son enfance, chaque carrefour de chemins parle comme le fait chaque coin de rue. Et les récits de chasse ne paraissent aussi monotones et répétitifs au lecteur non concerné que, justement, parce qu'il n'est pas concerné. Cette sorte de litanie de noms de lieux ne lui parle pas. Pour celui qui les hante, elle est une évocation d'une multitude d'impressions et d'émotions, la trame même de ce qui est une part essentielle de la vie.

Le territoire de chasse est l'un des membres actifs de l'équipage, élément vivant du jeu avec l'animal. Le rapport est très révélateur de cette étroite communion entre le chasseur et son territoire. Le compte-rendu de la quête matinale est incompréhensible au néophyte : prononcés rapidement par chacun des protagonistes, les noms des lieux-dits, carrefours et autres chemins ou étangs ne sont compris que par les familiers des lieux. Et quand bien même vous pourriez saisir tel ou tel nom, il ne signifie quelque chose que pour ceux qui connaissent intimement la forêt. Le rapport s'adresse aux initiés et fait percevoir à l'invité occasionnel son extériorité.

la passion pour l'animal sauvage

Mais la connaissance de la forêt ne se limite pas à celle de sa toponymie et à l'aisance avec laquelle on s'y déplace et l'on s'y oriente. Elle est aussi familiarité avec les animaux qui l'habitent, avec leurs coutumes, leurs mœurs. Elle permet de lire les traces de leur passage sur le sol. Il faut beaucoup de science pour déterminer l'âge

et le sexe d'un animal à partir des empreintes laissées dans la boue. C'est ce que réalisent les boutons ou les bénévoles qui font le bois le matin. « Faire le bois, c'est un art, soutient Daguet, qui fut le premier piqueux de l'équipage de Bonnelles de 1976 à 1991. C'est très difficile, c'est l'école de l'humilité. Il faut détecter les animaux par le pied, avec un chien qui a été dressé pour cela. On fait le tour des enceintes, des parcelles de bois, et il faut dénicher les traces des biches, des chevreuils et des cerfs ! Car des chiens vraiment qualifiés pour ne vous donner que des cerfs, il n'y en a pas beaucoup. C'est à nous de débrouiller de nos yeux la situation. Le chien nous indique si la trace est récente ou pas à la façon dont il donne ça, à plein trait ou non. Alors c'est à nous de prendre le vent, de ne pas déranger les animaux, de vérifier qu'ils ne soient pas sortis de la parcelle. C'est vraiment tout un art. Il faut également déterminer l'âge de l'animal par le pied. » L'empreinte, que les veneurs appellent « volcelest », est en général tout ce que l'on sait des animaux que l'on va attaquer. Au moment du rapport c'est sur la base de ces observations que les hommes qui ont fait le bois vont tenter d'éclairer le maître d'équipage sur la décision à prendre : dans quelle enceinte peut-on espérer trouver des animaux ? Chaque entrée d'un animal dans une enceinte est repérée par une brisée, une branche rompue qui permettra de retrouver rapidement l'endroit où les volcelests ont été relevés. Endroit où les chiens seront conduits par le piqueux qui les mettra ainsi sur une voie encore fraîche. Si tout se passe comme prévu, la meute doit faire lever un cerf, souvent une harde. Mais ce n'est pas toujours le cas et il arrive que la meute fasse buisson creux, c'est-à-dire qu'elle ne trouve pas d'animaux. Dérangés par les hommes qui ont fait le bois ou par un promeneur ou un bûcheron, ils auront quitté prématurément leur reposée, l'endroit où ils s'apprêtaient à passer le jour.

Les veneurs qui font le bois racontent ce moment avec un grand plaisir. Comme Alain Dauchez. « Je fais cela avec mes piqueux. Nous sommes deux ou trois à faire le bois, à l'aube, avec un chien de limier. Vous savez, c'est le col roulé et la casquette. Ça dure généralement deux heures. » Les récits s'accordent sur le but recherché et les moyens d'y parvenir, et aussi sur l'incertitude relative du résultat. Mais ils disent peu la magie de ces moments de solitude en compagnie d'un chien qui se fera l'entremetteur entre la

vie sauvage et vous. La forêt est pleine d'animaux. Quelque cinq cents cervidés à Rambouillet ²⁰⁹. Mais déceler leur présence est une entreprise fort délicate dans laquelle le flair du fin limier est irremplaçable. L'homme, peu doué pour cette quête, s'appuie ainsi sur la nature pour mieux en déjouer les ruses. Cette présence-absence du sauvage, que beaucoup de promeneurs citadins ignorent ou minimisent, enchante la forêt. Elle est susceptible de s'animer à tout instant par la cavalcade d'animaux prenant le parti de fuir. Surtout, dans l'aube blafarde ou lumineuse, la recherche patiente et silencieuse de la vie cachée fait participer aux mystères de ces taillis, de ces bosquets impénétrables, de ces fougères rougeoyantes. Faire le bois c'est commencer à passer de l'autre côté, du côté du sauvage, du côté où l'homme n'a pas sa place.

Mais pour cela il faut de la patience. Il faut de l'intimité avec un territoire, avec la nature, qui se construit plus dans l'initiation par les anciens, par ceux qui savent, que par les apprentissages de type scolaire, par la lecture, même si les initiations peuvent être soutenues par les ouvrages spécialisés. Cette connaissance, essentielle pour qui veut faire le bois, est aussi la condition de laisser-courre bien menés, d'une participation et d'un soutien intelligents au travail des chiens. Comme l'explique Daniel Aubry, bouton à Bonnelles, il s'agit de savoir « où se trouvent les animaux, où vous pouvez rencontrer le change, les passages connus, les endroits où se remettent les animaux pour aller éventuellement redresser un défaut ou un balancer [il y a balancer lorsque les chiens marquent une hésitation sans perdre totalement la voie] ». C'est cette connaissance de la forêt et des champs comme lieux de vie sauvage, et non seulement comme paysages bucoliques, qui permet à M. Piquemal, comme aux suiveurs les plus avertis, de savoir « toujours où il faut aller au début de la chasse pour voir les animaux ». Et de fait ce suiveur très fidèle de Bonnelles depuis de nombreuses années réussit à être là où il faut pour voir passer la harde que la meute a fait lever,

209. À l'occasion du comptage réalisé en février 1992, sous la responsabilité de l'ONF, il a été recensé 448 cervidés dans la partie nord de la forêt de Rambouillet, celle où se pratique la chasse à courre. Pour 1 cerf, il y a 1,2 biche. Le plan de chasse prévoit 27 cerfs par an pour la chasse à courre, 43 biches et 5 cerfs pour la chasse à tir. À ces chiffres il faut ajouter ce que les responsables de l'ONF appellent les « prélèvements annexes », le braconnage et les accidents de la route qu'il est difficile de chiffrer.

à anticiper les parcours des animaux. Si bien que sa voiture est souvent prise en filature par des suiveurs moins sûrs de leur pronostic, ce dont il se plaint parfois, non sans une certaine fierté. Il s'établit ainsi entre suiveurs de subtiles hiérarchies, entre ceux qui savent et ceux qui savent moins, ou qui font comme ils peuvent en observant les stratégies des autres. La science du suiveur, comme d'ailleurs celle du bouton, est loin d'être une science exacte, et il arrive que voitures, cyclistes et cavaliers prennent des partis différents et se croisent sur les chemins en allant dans des directions inverses.

Autour de ce rapport savant à la nature et de ses lois se construisent des enjeux de réputation, de notoriété, de respect. Il existe une hiérarchie implicite qui s'établit à partir des opinions émises durant les laisser-courre. Ainsi, pendant la chasse, tout bon veneur se doit, non seulement de parvenir à bien suivre les événements, mais encore à identifier l'animal de chasse et à le différencier des autres animaux qui, dérangés, fuient à la recherche d'un havre de tranquillité. Il faut alors affirmer avec la plus grande assurance que le cerf poursuivi est un « quatrième tête ». Et ne pas en démordre si le voisin affirme tout aussi péremptoirement qu'il s'agit d'un « troisième tête ». En réalité, cette évaluation de l'âge de l'animal, importante pour éviter le change, est assez aléatoire car les veneurs n'en ont eu qu'une vue fugitive. Toutes les occasions sont bonnes pour mettre en avant compétences et connaissance de la forêt et de ses hôtes. Chacun émet une opinion sur le trajet que va emprunter l'animal, ce qui est décisif pour anticiper son parcours et pouvoir se placer à bon escient. « Les animaux, selon leur âge, selon la température, selon la manière dont ils ont passé la nuit, dont ils sont mis sur pied par les chiens, prennent des partis différents », explique le général Jullien, qui, en retraite, suit régulièrement les laisser-courre de Bonnelles.

Ce rapport privilégié avec une nature sauvage, les veneurs trouvent à l'exprimer pendant la période du brame, époque du rut qui est l'occasion d'une communion magique avec la forêt et ses hôtes. La plupart des boutons et des suiveurs interviewés ont fait état de leur intérêt, voire de leur passion pour cet aspect de la vie de la forêt ²¹⁰.

210. Bertrand Hell (Entre chien et loup, *op. cit.*) accorde une grande importance à cette période du brame des cerfs.

Ainsi Amaury Desbrulins, jeune gilet de l'équipage de Bonnelles, estime que « le brame, c'est important et passionnant. C'est du non-stop pendant près de deux mois. Dès la mi-août on commence à aller tous les soirs en forêt pour écouter le cerf qui fait sa voix. Puis on entend un peu plus, puis on sait que le brame commence plutôt dans telle partie de la forêt que dans telle autre. Alors toute la journée on travaille, on prend la voiture, on fonce en forêt, Rambouillet, Chambord, Chantilly... On dort en forêt. Entre deux heures et cinq heures du matin, ça brame un peu moins, donc on a le temps de se reposer un petit peu. On essaie de voir les animaux, de deviner ce qu'ils peuvent faire, quand on ne les voit pas, de reconnaître les brames, si c'est un brame agressif, un brame de combat, un brame de satisfaction. À partir de là on a réellement une jouissance extraordinaire. Puis on repart au boulot. Le brame, c'est aussi la puissance et la majesté, il y a une emprise complètement magique et mythique sur l'homme. Les plus beaux brames sont en pleine lune. C'est magique, l'environnement, la chaleur de la journée, le froid du soir, c'est dur à expliquer, c'est un peu comme un vaisseau fantôme qui sort de la brume, c'est peut-être l'animal que l'on va voir, le cri du cerf amplifié par le silence de la nuit ²¹¹ . »

Le brame, sorte de communion intime avec la nature et le sauvage, comme le ramassage des bois de cerfs au printemps, constitue un rite de passage entre les périodes de chasse et les périodes sans chasse ²¹² . Parcourir fonds de vallées et taillis à la recherche de bois perdus, c'est se préparer à l'été, durant lequel la forêt est abandonnée aux promeneurs citadins, c'est faire ses adieux au sauvage, tenter d'en prélever un fragment qui rappellera au sein du domestique la participation à l'univers mystérieux et fascinant des grands animaux ²¹³ . À l'inverse, aller écouter les brames des cerfs, et

211. Amaury Desbrulins est cadre dans une société financière. Il est responsable de la publicité de cette société.

212. Les cerfs perdent leurs bois dès le mois de février pour les plus âgés et jusqu'au début de mai pour les plus jeunes. La recherche des bois dans les fourrés les plus reculés où les animaux ont tendance à se replier à cette période occupe alors chasseurs et surtout suiveurs qui mettent ainsi à l'épreuve leur connaissance de la forêt et des habitudes des animaux.

213. Michel Tournier a décrit cette quête dans Le Roi des Aulnes (Paris, Gallimard, 1970). « L'hiver tirait à sa fin et l'essentiel du travail de Tiffauges consistait à glaner, à travers futaies et taillis, les bois de mue, mis bas par les cerfs, quête d'autant plus importante, en cette période de l'année, que les plus vieux sujets muent précisément en février-mars, les jeunes attendant parfois

si possible les observer dans leurs combats entre grands mâles et dans leurs parades nuptiales, c'est se préparer à renouer avec les longues traques des jours de laisser-courre, au cœur de l'hiver et de la forêt redevenue complice de ceux qui savent.

Car, comme toute passion, celle qui lie les veneurs à la forêt et à ses hôtes ne connaît pas de repos. « Moi, dit un suiveur assidu de Bonnelles, qui dirige une importante exploitation agricole dans les environs de la forêt de Rambouillet, si je suis trois jours sans voir un cerf, il faut que j'en trouve un quelque part. Le cerf, j'ai été élevé avec. Quand j'étais petit, il y avait beaucoup de cerfs et de biches. Il n'y avait pas de jour où je ne voyais pas un cerf ou une biche. Le cerf est un animal que je respecte énormément, mais qui m'attire. » Comme toute passion, l'amour des animaux, ceux que l'on n'hésite pas à chasser par ailleurs, suscite chez ceux qui l'éprouvent des pratiques fétichistes. Comme la recherche des bois perdus au moment de la mue. Ou encore avec toute l'importance accordée aux pieds naturalisés, aux bois et aux massacres montés en trophées. La photographie elle-même participe de cette quête éperdue et quelque peu désespérée de l'objet aimé. Les scènes de chasse sont l'un des sujets traités, mais chaque laisser-courre, par le remue-ménage provoqué en forêt, est aussi l'occasion d'immortaliser les animaux, chassés ou non chassés, qui fuient les récris des chiens. Toutes ces photographies, mais aussi les estampes, les aquarelles, les huiles ou les bronzes, en fonction des niveaux de revenu, ornent les demeures, les passionnés de la vénerie ne paraissant pouvoir se passer de cette présence emblématique, au cœur de l'univers domestique, de ce rappel de la vie sauvage.

l'ensauvagement du domicile

Comme avec le brame ou la recherche des bois tombés, les photographes que l'on voit à l'œuvre durant les laisser-courre, appareils en bandoulière, pédalant avec énergie pour être placés au mieux, ou abandonnant leur véhicule au bord d'un chemin pour emprunter les sous-bois, téléobjectif au poing, ne limitent pas leur

jusqu'au seuil de l'été pour perdre leurs dagues. La tâche était rendue délicate par les deux ou trois jours qui séparent habituellement la chute de chacun des bois de cerf, de telle sorte que toute découverte d'un bois oblige à de longues recherches pour trouver l'autre bois, sans lequel il ne vaut rien. » (p. 218)

recueil d'images aux actions de chasse. Gérard Cavalade est un photographe passionné. Il participe régulièrement à des concours et il figurait parmi les exposants de celui organisé par l'équipage de Bonnelles au haras des Bréviaires en septembre 1992. « Je passe beaucoup d'heures à l'affût pour faire une photo de cerf, de chevreuil. Grâce à la chasse je connais tous les coins de la forêt. » Il y a une analogie entre « prendre » des photos et « prendre » l'animal, ce qui n'est pas seulement un euphémisme. Dans les deux cas il s'agit de s'approprier quelque chose de l'animal. Cerf, chevreuil, lièvre, sont insaisissables, ils sont visions fugitives, signes d'une vie autre à jamais perdue. Les « prendre », c'est s'approprier un peu de cette vie sauvage qui n'est pas loin du sacré car hors d'atteinte de la volonté humaine. Il n'y a pas d'autre solution pour satisfaire cet amour, cette fascination, que de prendre, de subtiliser les quelques traces de cette vie mystérieuse lorsqu'elles passent à portée pour un bref instant magique.

Éviter de rompre trop radicalement ces liens ténus avec le monde sauvage, telle est sans doute la fonction de la décoration des domiciles des boutons et des suiveurs qui fait largement appel aux thèmes de la chasse à courre. Si les œuvres d'art ornent les châteaux et les appartements de l'Ouest parisien, si les photographies et les scènes brodées à la veillée décorent les pavillons modestes et les HLM, on retrouve, au-delà des clivages sociaux, la même présence de la vénerie. Ainsi le marquis Bertrand du Vivier de Faye-Solignac, maître d'équipage du rallye Malleret et propriétaire du château du même nom dans les Landes, a aménagé une entrée qui ouvre sur un escalier dont la montée est couverte de trophées et de pieds d'honneur. Il conduit à un bureau où veillent des dizaines de têtes de chevreuil naturalisées. « Ce sont mes plus belles chasses, avec mes plus beaux brocards que j'ai ainsi voulu garder et qui sont là pour veiller sur mes vieux jours. Ils me rappellent des moments merveilleux. Ce brocard-là, je l'ai pris dans l'eau, les chiens n'y arrivaient pas, il faisait un froid de gueux, et c'est moi qui ait fini par sauter dans la rivière pour le prendre. Oui, ce sont de bons souvenirs. Ici, c'est un peu un petit salon de souvenirs qui me rappellent ma passion, je me retrouve dans mon élément. »

La maison de Bernard Tollu, exploitant agricole aujourd'hui dans les affaires, est entièrement dédiée à la vénerie. Sa collection de

3 184 boutons identifiés est renommée : elle occupe plusieurs murs. Sa présentation est agrémentée de celle de trompes du XVIII^e siècle et de plaques de gardes de grands propriétaires forestiers, maîtres d'équipage. « J'aimerais avoir une trompe Dampierre avec l'inscription " fournisseur de l'Empereur " », commente-t-il. Les aquarelles et les huiles d'Olivier de Penne, d'Alfred de Dreux, du baron Finot, de Christian de la Verteville, de Karl Reille, de Carle Vernet, de Xavier de Poret, d'Emmanuel Frachon, offrent un vaste panorama de la vénerie dans les arts plastiques. Des pieds d'honneurs, une tenue de la vénerie impériale, des cartons d'invitation aux armes des équipages et de nombreux livres complètent ce musée privé, décor de sa passion dans le cadre duquel Bernard Tollu a entrepris de rédiger les monographies historiques des équipages de chaque région de France ²¹⁴ .

Cette passion est aussi très présente aux domiciles de modestes salariés. Ainsi chez Gérard Cavalade photographies, pieds naturalisés et trompe de chasse ne laissent pas le visiteur dans l'ignorance de ce qui passionne leur hôte. Le document le plus révélateur est une photographie qui le représente le jour de ses noces, en compagnie de sa jeune femme, les mariés apparaissant dans le cercle d'une trompe de chasse tenu par un ami devant l'objectif de l'appareil de prise de vue. Quant à la salle de séjour de l'appartement HLM de Claude Crouzet, employé d'une caisse de la Sécurité sociale, elle est ornée de photographies où les scènes de vénerie alternent avec des photos plus proprement animalières, le tout voisinant avec une bibliothèque où figurent les œuvres de Marx, Lénine et Trotsky. Ainsi, au-delà de variations et même de contradictions irréductibles, qui ont leur principe dans les structures sociales, la passion commune pour la vénerie, c'est-à-dire pour le monde du sauvage, celui des forêts et des espaces naturels, parvient à faire se rejoindre dans leur décoration, dans le même besoin de recréer un peu de cette atmosphère magique de la forêt, les domiciles de ceux qui la partagent.

Les arts de la vénerie, dans leur fidélité à la réalité, collaborent à cette profonde adéquation entre l'univers quotidien des veneurs et

214. Hervé Tremblot de La Croix et Bernard Tollu, Deux siècles de vénerie, s. n. , 1991, trois volumes parus (Île-de-France - Belgique, Nord de la France, Normandie, Champagne, Alsace, Lorraine - Anjou, Bretagne, Touraine).

leur passion. « Dans ses " Scènes de vénerie ", écrit François-Xavier Allonneau, à propos de Frédéric Mathieu, nous retrouvons les aspects du laisser-courre, la sauvagerie au sens noble, la vigueur, le mouvement. Les représentations de cerf se forlongeant, de sanglier chargeant, de meutes déployées ou de curée au clair de lune, nous font revivre les émotions de la chasse à courre ²¹⁵ . » Ce qui est valorisé d'abord, c'est la connaissance parfaite des animaux, de leur morphologie, de leurs attitudes, la précision qui exige, comme durant le laisser-courre attention, patience et passion dans la recherche de la finesse et le souci du détail. Les aquarelles de Karl Reille, dont celles qui illustrent les comptes rendus de chasses à Bonnelles dont il a été longtemps un bouton, sont, par exemple, de magnifiques supports à la remémoration des épisodes de tel ou tel laisser-courre. Photographies et tableaux se veulent la transcription fidèle des émotions cynégétiques. En cela les arts de la vénerie sont des arts d'illustration où l'invention proprement plastique est au service de la relation doxique des veneurs à la nature, à la forêt et à la chasse. Pour eux la prédation va absolument de soi, elle est un élément incontournable du monde sauvage. L'art doit en rendre compte et l'interpréter de la seule façon possible, avec le réalisme propre aux arts de célébration.

Il n'est sans doute pas un veneur digne de ce nom qui n'ait visité le musée de la Vénerie de Senlis. Des tableaux d'Oudry, peintre officiel des chasses de Louis XV, aux collections de boutons, aux dagues et aux trompes, tout l'univers de la chasse à courre est là immortalisé, évoquant pour l'initié les équipages de légende d'autrefois, à travers œuvres d'art et objets usuels. Le Musée international de la Chasse de Gien et le musée de la Chasse et de la Nature, à Paris, les galeries spécialisées comme La Cymaise ou la galerie Fauré Le Page, viennent compléter cet ensemble de lieux où les veneurs aiment à se rendre en pèlerinage.

Mais la passion de la vénerie tend à être une passion de tous les instants. Aussi a-t-elle suscité l'existence d'une industrie d'art qui propose de très nombreux produits plus ou moins dérivés des œuvres des artistes ou réalisés par des artisans. Nombre d'objets usuels sont ainsi marqués au sceau de la passion de leur propriétaire. Services de tables, serviettes, poignées de porte en forme de tête de

215. Vénerie, n° 102, 2^e trimestre 1991.

renard, bijoux et montres : les catalogues des maisons spécialisées dans le vêtement de vénerie offrent aussi un large échantillon de ces objets qui accompagnent le veneur dans sa vie quotidienne. Il trouve un plaisir sans cesse renouvelé dans ces représentations réalistes des éléments de sa passion, dans la présence du sauvage au cœur même de l'intimité domestique.

De manière inversée, l'élevage des chiens de vénerie s'apparente à l'introduction de prédateurs dans une nature d'où ils ont disparu. C'est alors le domestique, en tant qu'animal domestiqué, qui investit le sauvage, mais pour y réintroduire la loi naturelle de la prédation, en brouillant la frontière entre les deux mondes.

du paradoxe de l'élevage de prédateurs

La Société de Vénerie estime à 10 000 le nombre de chiens de vénerie. Les maîtres d'équipage sont à l'origine de la Société centrale canine (SCC), fondée en 1882, sous les auspices du Jockey Club. Ils voulaient codifier les races de chiens et veiller à leur amélioration. Ces races sont aujourd'hui regroupées entre différents clubs, fédérés au sein de la SCC. Il y a ainsi le club du chien de berger, celui du chien de défense, etc. Les chiens de vénerie sont regroupés au sein du Club du chien d'ordre et de différents autres clubs (le club du porcelaine, le club du griffon vendéen...). La SCC a acquis un caractère semi-officiel. Elle gère par exemple le Livre des origines françaises (LOF), inscrit au registre des livres généalogiques du ministère de l'Agriculture. Les origines de tous les chiens de race y sont consignées. Cette attention accordée à la généalogie, si elle a des raisons génétiques évidentes pour les spécialistes, a aussi à voir avec les origines aristocratiques de la vénerie. On ne peut qu'être frappé par le lieu de création de la SCC : le cercle le plus aristocratique de Paris, fondé par des nobles se préoccupant de l'élevage des chevaux de race, un cercle où les origines ont justement le poids le plus décisif dans le processus de la cooptation.

Les veneurs ne cessent de mettre en avant le rôle de la meute. Ils sont unanimes à présenter « le travail des chiens » comme le cœur de leur intérêt pour la vénerie. Voir les animaux, monter à cheval dans un espace naturel, rencontrer des amis, jouir de la paix et de la somptuosité du spectacle de la forêt : tout cela peut, à un moment ou à un autre venir dans un entretien et être présenté comme l'une des

raisons de la passion. Mais les chiens, la subtilité de leur quête et le plaisir d'observer le jeu cruel et tragique qui les oppose à l'animal de chasse, sont les éléments premiers et constants, toujours mis en avant.

Les veneurs se disent tous intéressés à voir passer les chiens de chasse, le fouet dressé, se récriant furieusement, sautant d'une enceinte à l'autre en suivant la voie, imperceptible à l'homme. Certes le plaisir est aussi dans le passage de l'animal chassé, dans cette vision fugitive et émouvante du cerf ou du chevreuil poursuivis. Mais ce plaisir est plus goûté encore par les suiveurs novices qui mettent un certain temps à apprécier le jeu entre la meute et l'animal et à suivre les péripéties d'une poursuite pleine d'imprévus, d'incertitudes et de mystères.

L'un des moments présentés comme les plus intenses est celui où, les chiens étant tombés en défaut, l'attention se fait plus vive encore, chacun observant la meute, ou ce qu'il en reste après plusieurs heures de course durant lesquelles de nombreux chiens se sont perdus. « Quand il y a un défaut, le piqueux regroupe les 35 chiens, les fait travailler, et puis tout d'un coup ils se récrient, alors là ça fait mal au ventre, ça fait quelque chose. » Parce que la traque reprend, le tragique, dilué dans le défaut, se recompose.

Le bon veneur se doit d'« être aux chiens », de les accompagner au plus près dans leur quête. Mais pour suivre parfaitement, il est très utile de connaître et reconnaître individuellement les chiens. Ce qui apparaît assez incroyable à un citadin pour qui tous ces anglo-français tricolores, ou tous ces grands bleus de Gascogne, sont aussi semblables l'un à l'autre que ne le sont entre eux de vrais jumeaux. Quelle n'est pas alors sa surprise et son admiration pour le piqueux lorsqu'il voit celui-ci, à l'issue d'un laisser-courre, faire l'appel des chiens : au fur et à mesure qu'ils montent dans la fourgonnette qui va les ramener au chenil, leur nom est coché sur la liste, établie le matin même, de ceux qui ont participé à la chasse. « Voltigeur, Renouveau, Frédebise, Mortagne, Sauvageot ! », entend-on tandis que des animaux que rien apparemment ne distingue les uns des autres montent dans le véhicule, aidés parfois d'une vigoureuse poussée.

Ceci n'est rien encore : le piqueux, le maître d'équipage, quelques boutons et suiveurs sont à même de reconnaître la « gorge » de chaque chien, c'est-à-dire de discerner ses aboiements sans le voir.

Ce qui est fort précieux car cette reconnaissance va de pair avec la connaissance du caractère de chacun. Tapageaut va vite et fougueusement, mais il faut se méfier de lui lorsque l'animal de chasse « se harde » : le change est presque inévitable. Mortagne sera alors d'un précieux secours : plus réservée, elle ne se lancera pas aux trousses du premier venu et on pourra lui faire confiance lorsqu'elle se récriera. Cette connaissance intime de la meute permet de suivre le laisser-courre de façon incommensurablement moins aveugle que ne peut le faire le néophyte auquel il faudra bien du temps et de la patience pour commencer à démêler petit à petit le fil des événements.

Mais cette familiarité avec les chiens est un enjeu au sein même de l'équipage. Elle est très inégalement partagée, le piqueux en ayant souvent un quasi monopole. Celui-ci peut être plus ou moins exclusif. Selon les équipages, certains boutons ou certains suiveurs qui rendent visite au chenil, pour y remplir bénévolement une partie des tâches, peuvent acquérir une connaissance, parfois fort complète, de la meute. Cet enjeu est à la source de rivalités ou de conflits plus ou moins déclarés : le chien courant est l'essence même de la vénerie et connaître la meute est un élément décisif des hiérarchies implicites au sein de l'équipage. D'abord entre le ou les piqueux et le maître d'équipage.

Henri-François Cruse, grand propriétaire viticole du Bordelais, s'occupait lui-même de ses chiens. Cela lui paraît être une condition essentielle pour une pratique pleine et entière de la vénerie. Elle conditionne la qualité du plaisir. « On est devant une meute comme devant un orchestre. Vous êtes un chef d'orchestre qui doit savoir dire à la seconde à chaque chien ce qu'il doit faire. Pour cela vous devez connaître chaque chien avec ses qualités et ses défauts. Vous devez les connaître dans leurs origines, par leur voix et bien sûr par leur nom. Il y a des chiens timides, d'autres qui s'emballent. Si vous connaissez votre meute par cœur et si vous sentez vos chiens, vous allez gagner du temps. Or, la chasse, c'est de gagner du temps sur l'animal, car un chevreuil court quatre fois plus vite qu'un chien. »

Henri-François Cruse n'est pas une exception, on trouve nombre de cas semblables parmi les autres maîtres d'équipage, les boutons ou les suiveurs. Et même chez des femmes. La duchesse d'Uzès autrefois, dont la passion pour la vénerie alimente encore la

chronique, ou Monique de Rothschild aujourd'hui. Celle-ci n'a pas de piqueux monté, c'est-à-dire chassant à cheval. Elle vit à côté de son chenil dont elle partage les tâches avec un valet de chien, La Branche, et quelques bénévoles. Ce cumul des statuts de femme, de maître d'équipage et de piqueux, « ça agace, ça dérange. Il y a certes un peu de jalousie, mais peut-être aussi de l'admiration. Pour moi c'est un métier. Je sais soigner les chiens, les chevaux. Je ne fais pas venir de vétérinaire. Je sais piquer, recoudre les chiens. Je n'ai jamais eu de piqueux depuis trente ans ».

En province il n'est pas rare que le maître d'équipage ait également le chenil tout à côté de son domicile et qu'il remplisse les fonctions de piqueux. Parfois pour des raisons d'économie, mais toujours avec le plaisir de connaître la meute. Et certains équipages n'ont été créés que parce qu'un veneur se sentait trop marginalisé dans l'action de chasse elle-même. Le désir de mener l'action, d'en être le chef d'orchestre, comme disait Henri-François Cruse, a amené M. Dartigues, médecin, à créer le rallye de la Forêt des Loges, avec des membres de sa famille et quelques amis. Cela représente une lourde charge, bien qu'un jeune ouvrier passionné de chasse lui apporte une aide significative au chenil. Mais après avoir chassé pendant plusieurs années avec le rallye Saint-Hubert, M. Dartigues, bien convaincu que « c'est celui qui tient les rênes qui a le plus de plaisir », a franchi le pas.

Mais il arrive qu'il y ait de la rivalité entre tous ceux qui voudraient tenir la baguette du chef d'orchestre. Piqueux, maître d'équipage, boutons chevronnés, sans compter les suiveurs qui sont fortement tentés de donner des ordres aux chiens, « il y a une certaine concurrence, reconnaît Daguet, piqueux à Bonnelles, mais c'est un peu par amour de la chasse, car tout le monde aime bien diriger les chiens. Quand vous avez 120 chiens qui vous regardent et qui attendent que vous leur donniez l'autorisation de manger, alors c'est impressionnant, et il y en a beaucoup qui aimeraient s'imposer aux chiens ». Au chenil, le piqueux tient la meute en respect devant les auge où est versée la soupe. Il attend que le silence se fasse pour autoriser les chiens à se jeter sur la nourriture. La scène est identique au moment de la curée. Certes, il s'agit d'assurer un contrôle sur ces fauves, mais cette mise en scène de l'autorité est aussi une affirmation de la domination de l'homme sur la nature.

Ce pouvoir du piqueux sur les chiens s'exprime dans la manière dont il s'adresse à eux. « Mes valets ! Mes beaux ! » sont les cris avec lesquels il les appelle. Les chiens sont au service de l'homme. Irremplaçables dans l'action de chasse, ils restent néanmoins les auxiliaires des veneurs. Ils en portent d'ailleurs d'une certaine manière la livrée puisqu'ils sont marqués au nom de l'équipage. Tous les quinze jours environ le piqueux rase les poils des chiens sur un flanc de façon à dessiner un signe ou une lettre : à Bonnelles, les chiens portent un « U » depuis l'époque de la duchesse d'Uzès. Les fauves sont ainsi marqués par l'homme. Ce qui permet de récupérer les chiens égarés durant les laisser-courre. Mais c'est aussi une manière de signifier la domestication d'animaux redoutables, qui deviennent les alliés de l'homme au sein même de la nature.

Cette domestication va de pair avec la science de l'élevage. La fierté d'un maître d'équipage, et d'un piqueux, c'est la meute, la beauté et surtout l'efficacité de ses chiens qui sont le résultat d'un long et patient travail de sélection et de croisement. Comme l'explique Olivier de La Bouillerie, « si vous n'avez pas des chiens de très bonne lignée, vous n'arriverez jamais à prendre un lièvre. Donc les origines des chiens sont primordiales. On fait des croisements entre tel chien qui a telle qualité et telle chienne qui a telle autre qualité pour qu'il y ait les deux qualités chez les descendants ». Ce travail génétique contribue à la fierté du veneur-éleveur dans sa tentative pour maîtriser la nature. Des chiens beaux et efficaces sont la meilleure récompense des sacrifices consentis pour l'amélioration de la meute. « Acheter des chiens, dit Henri-François Cruse, ou vous les faire donner, vous perdez la moitié du plaisir, car le plaisir, c'est d'élever les chiens et de voir le résultat. »

Cette appropriation multiforme d'un territoire par les veneurs, à la fois savante et pratique, mondaine et populaire, les autorise, de leur point de vue, à se présenter, face aux opposants à la vénerie, comme les véritables connaisseurs de la nature, comme ses vrais défenseurs. Leur compétence et leur profonde familiarité avec un territoire, avec ses habitants et avec sa faune, les inclinent à se penser comme les propriétaires d'un espace qui ne leur appartient pas toujours mais avec lequel ils entretiennent des relations de complicité allant bien au-delà, selon eux, de ce que les promeneurs citadins peuvent

développer. Les « écologistes », terme quelque peu générique par lequel ils désignent l'ensemble des personnes hostiles à la chasse à courre, leur apparaissent volontiers comme des amateurs, peu familiers avec les réalités pas toujours bucoliques de la nature. Les veneurs pensent que leurs opposants sont de doux rêveurs, peu réalistes face à la cruauté essentielle du monde sauvage, qui imaginent une nature policée où le sauvage serait domestiqué et n'aurait plus qu'à être contemplé. À ce rapport passif, et enchanté, les veneurs opposent un rapport réaliste et actif.

Le territoire de la chasse à courre est ainsi conçu comme le territoire du sauvage, lieu où s'affrontent pour la vie et la survie les animaux de la forêt et les chiens de la meute. Là réside le cœur de l'opposition entre écologistes et veneurs. Pour ceux-ci le sauvage, c'est la prédation et la chasse à courre ne fait que restituer à la nature cette cruauté des origines que l'intervention de l'homme a peu à peu fait disparaître. C'est en effet l'homme qui a éliminé le loup des forêts françaises et par là a créé un biotope artificiel dans lequel les grands herbivores ne sont plus chassés, sinon par l'homme. La vénerie, selon le discours des veneurs, ne fait que réintroduire des prédateurs en forêt et donc replace les animaux chassés dans de véritables conditions naturelles.

Un équipage de vénerie doit mériter son territoire par un travail de relations sociales et d'intégration dans le milieu local, comme le châtelain qui ne peut se contenter d'hériter de son château. On ne peut créer un équipage de vénerie et s'approprier un territoire en le louant purement et simplement. Il faut l'amadouer, s'en faire un complice, un allié dans une pratique qui suppose une grande familiarité avec les lieux où elle s'effectue.

chapitre 3 : la vénerie, support du lien social

Les affinités profondes entre des visions du monde relativement proches bien que construites à partir de positions diamétralement opposées, celles des classes supérieures et celles des classes populaires, facilitent l'insertion de la vénerie dans le monde rural. La chasse à courre, dans les régions où elle est présente, est l'une des dimensions traditionnelles de la vie locale. Cette complicité entre la vénerie et un territoire est consubstantielle à la pratique. Celle-ci suppose, non seulement une connaissance intime de l'espace naturel, mais encore l'intérêt et le soutien de la population locale.

L'équipage se doit d'entretenir de bonnes relations avec les usagers et les professionnels de la forêt, qu'ils soient promeneurs, propriétaires ou agents de l'Office national des forêts. Car la chasse à courre, parce que son image est celle d'une pratique propre aux classes dominantes, exige de ceux qui s'y adonnent de faire preuve de beaucoup de diplomatie. Pour faire accepter une pratique qu'une opposition de classe pourrait gêner, voire empêcher. Pour s'assurer également les contributions de suiveurs qui trouvent dans la chasse à courre un spectacle gratuit pour lequel ils sont prêts à fournir une aide.

La légitimité d'un équipage se construit par l'association de la population locale aux laisser-courre : les riverains de la forêt sont toujours les bienvenus, comme d'ailleurs tout suiveur qui se joint aux groupes qui participent aux péripéties de la chasse en voiture, à bicyclette ou à pied. La vénerie est sans doute la seule forme de chasse dans laquelle, à condition de ne pas entraver le travail des chiens, chaque spectateur est le bienvenu.

Au rapport, il est fréquent que le maître d'équipage rappelle les consignes élémentaires de bon voisinage avec les promeneurs et les automobilistes. Ces rappels prennent parfois la forme de recommandations écrites. Ainsi dès 1977, Alain Dauchez faisait remettre aux boutons et aux suiveurs habituels une note dans laquelle quelques principes de base étaient rappelés. « Je tiens essentiellement, y écrivait-il, à ce que l'équipage fasse partie intégrante de son environnement, et qu'une amitié sincère règne entre tous les habitants du massif forestier, citadins, ruraux,

forestiers, chasseurs et non-chasseurs, promeneurs... Tous y ayant leur place et droit de cité. Les meilleurs rapports doivent donc exister, et pour cela, outre les règles imposées par la vénerie, la plus grande courtoisie doit toujours être de règle de la part de tous, veneurs et suiveurs ; le dégagement des voies de circulation, le rangement des voitures sur un même côté pour permettre aux autres usagers de circuler librement, les bonjours amicaux aux promeneurs sont autant de gestes qui reflètent une ambiance agréable et la dignité de notre sport, qui fait tant d'adeptes de tous horizons. » Les propriétaires riverains font également l'objet des attentions du maître d'équipage. « Nous, les lendemain de chasse, explique son épouse, Arlette Dauchez, on va réparer les barbelés dans les propriétés privées. On va partout, on va voir si Mme Untel n'est pas mécontente parce que les chiens sont passés chez elle. »

Les piqueux ont traditionnellement en charge une partie importante de la gestion de ces relations. Ce qui donne à ces salariés modestes une importance sociale sans commune mesure avec la modicité de leurs revenus. Roland, premier piqueux du vauvrait d'Amboise, consacre un à deux jours par semaine à des visites aux agriculteurs riverains de la forêt. Il discute avec eux des dégâts provoqués par les animaux, pour lesquels les agriculteurs perçoivent d'ailleurs des indemnités financées par une partie des cotisations des chasseurs à la fédération départementale. « Quand on prend un animal en forêt la viande est distribuée à tous ces gens-là. Pour rester en bonne amitié avec eux, et je pense qu'ils sont très contents, quand ils ont des amis, de pouvoir offrir un petit morceau de venaison de cerf. » Ce don en nature, Roland l'estime être plus apprécié que ne le serait un don en espèces. Il est vrai que la signification symbolique d'un tel geste est plus riche que celle de la remise d'un chèque.

À Bonnelles, l'équipage veille à entretenir les meilleures relations avec les personnels de l'ONF. Chaque année, il le manifeste en leur dédiant, à la fin de la saison, l'une des journées de chasse. Comme pour le don de venaison aux agriculteurs, on ne peut réduire ces pratiques à un utilitarisme froid et calculé. Il s'agit aussi de marquer l'estime que l'on porte à ceux qui vous permettent de réaliser votre passion. Il faut comprendre ainsi les honneurs qui furent faits à deux gardes forestiers le 26 mars 1991 ou antérieurement au directeur

régional, le pied qui lui fut offert ornant son bureau depuis. La participation aux recensements de la grande faune fait partie de l'échange de services entre l'ONF et les veneurs que le maître d'équipage invite à apporter leur aide à cette entreprise menée tous les deux ou trois ans, et qui mobilise des effectifs importants. À la Saint-Hubert ou à l'occasion des fêtes de vénerie, les agents de l'ONF prennent le soin de revêtir leur uniforme.

Ces festivités sont un moment important dans la vie des équipages pour leur implantation locale. Les fêtes estivales sont nouvelles puisque les premières sont apparues dans les années 1970-1980²¹⁶. C'est ainsi qu'une fête « Chasse et patrimoine » a été organisée en 1989 par différents équipages du sud de la région parisienne, notamment le rallye Fontainebleau, et par la famille Bourbon-Busset au château du Saussay, à Ballancourt-sur-Essonne²¹⁷. Des équipages sont venus présenter leur meute et faire quelques démonstrations de la qualité des chiens. Des bénévoles ont présenté des tableaux vivants retraçant « la dernière chasse de Louis XVI ». Dans cette même orientation, l'équipage Vénerie du Berry invitait toute la population de la région de Châtillon-sur-Indre à une grande fête « chasse et nature » qui accueillit plusieurs milliers de visiteurs. L'atmosphère de cette fête a confirmé le caractère paternaliste des relations entre l'équipage, très aristocratique dans sa composition, et l'ensemble des petits agriculteurs, commerçants, artisans des villages des alentours, qui forment l'essentiel de son public. La fête se déroulait dans le parc du château de Chaudenay²¹⁸.

Ces fêtes associent toutes les bonnes volontés et l'aide bénévole de nombreux boutons mais aussi de suiveurs qui trouvent ainsi la possibilité de rendre service et de payer en quelque sorte leur dû à

216. Pour l'été de 1991, la revue Vénerie annonçait 13 fêtes à travers la France. Dont le Festival de la chasse et de la vénerie de Richelieu (Indre-et-Loire) et la Fête de la chasse et de la vénerie organisée à Mouchamps (Vendée) depuis 1980 par le rallye Chouan.

217. Celle-ci a fait l'objet d'un reportage dans Points de vue, Images du monde du 22 septembre 1989, dont on connaît par ailleurs le caractère populaire du lectorat.

218. Cet équipage est important par le nombre de ses boutons car il a absorbé ceux de l'équipage de Montpoupon lorsque celui-ci a cessé de chasser. De cet équipage de Montpoupon il existe une histoire fort bien faite dans un mémoire de maîtrise d'Aline de Domsure soutenu à l'université de Poitiers en octobre 1973 sous le titre : La chasse à cor et à cri en Indre-et-Loire, d'après l'étude d'un équipage (1873-1903).

l'équipage. L'un des meilleurs exemples de la mobilisation du village autour de la vénerie est donné par la fête de Breil, dans le Maine-et-Loire, organisée régulièrement le 15 août depuis 1970 par le rallye des Grands Loups et la Société de Boules de Breil, dans le parc du château de la famille du maître d'équipage. Son frère, Benoît de La Bouillerie, est président de cette société et maire du village ²¹⁹. Chasseurs et non-chasseurs se retrouvent ainsi pour des journées mémorables au cœur de l'été. Ces réjouissances populaires, qui mêlent d'ailleurs nobles et roturiers, ouvriers, paysans, médecins et notables locaux, sont très prisées et rassemblent des foules considérables. Les menaces qui pèsent sur la fête de Breil, en raison d'un possible classement du parc comme monument historique, attristent beaucoup ses habitués pour qui le 15 août est synonyme de guinguettes, de merguez et de frites, de restaurants sous les arbres, du spectacle pittoresque des meutes et des équipages, de veneurs à cheval se frayant un chemin au milieu des promeneurs, le tout dans le parc du château, au son des trompes qui ne cessent de sonner ici ou là. Ces fêtes, qui mobilisent durant plusieurs semaines les bonnes volontés des boutons, des suiveurs et des boulistes, sont de très efficaces moyens d'ancrage des équipages dans un tissu local dont ils finissent par former l'un des éléments structurant.

Chaque fête est aussi un lieu de rencontre entre les différents équipages venus de toutes les régions. Veneurs et sonneurs se retrouvent alors autour des concours organisés par la Société centrale canine ou par la Fédération internationale des trompes de France. L'un des enjeux de ces fêtes est d'endiguer le flot des opposants. Il ne s'agit pas tant de recruter de nouveaux adeptes que de rectifier un certain nombre de contre-vérités et de faire tolérer une pratique que les opposants rêvent d'interdire. Ces rassemblements ont certes d'autres objectifs, dont celui de réunir des fonds pour faciliter le fonctionnement des équipages, mais le souci de faire connaître la vénerie est constant.

Dans le même esprit l'équipage de Bonnelles prête son concours pour la fête du muguet à Rambouillet. La meute défile dans les rues

219. Il s'agit d'un jeu de boules, les « boules de fort », très répandu dans le Val de Loire. Il fut introduit dans la région par des artistes italiens travaillant sur les chantiers des châteaux de la région. Il est pratiqué avec des boules aplaties, ce qui leur donne une forme légèrement oblongue, sur une piste en plancher incurvé. Le local, avec son bar, est un lieu important de la sociabilité locale.

de la ville, encadrée par les piqueux et quelques boutons, provoquant une certaine surprise parmi les badauds voyant ce spectacle pour la première fois. Ce genre d'étonnement souligne combien la position de la vénerie a pu évoluer dans cette région. Autrefois les veneurs étaient chez eux à Rambouillet et dans les communes riveraines de la forêt. Dans les années cinquante le camion transportant les chiens pouvait rentrer au chenil, qui se trouve dans le parc du château, en traversant toute une partie de la ville en ayant la dépouille du cerf posée sur le capot du moteur. Cette dépouille aujourd'hui ainsi exhibée provoquerait des incidents et mobiliserait les opposants. De vieilles cartes postales qui ornent les murs de certains cafés montrent les boutons réunis au centre de villages où la population les entoure. Aujourd'hui l'équipage évite de traverser ces villages : même si il compte de nombreux partisans, des opposants aussi y vivent, qu'il est inutile de provoquer.

Mais toutes ces précautions et le patient travail de relations sociales peuvent être ruinés par l'efficacité redoutable de la télévision. Pierre Bocquillon, dans l'éditorial de mai 1992 de Vénerie, souligne que « si ces fêtes amènent chaque année cinq cent mille visiteurs, une émission telle que " Reportages " de TF1 obtient dix-huit points d'audimat, soit neuf millions de téléspectateurs ! »

A cette contribution aux loisirs d'une population rurale s'ajoutent les responsabilités locales prises par certains boutons. Un peu à la manière des grandes familles qui, dans le village où se dresse le château, jouent un rôle important au conseil municipal ou dans la paroisse, les maîtres d'équipages tiennent souvent une grande place dans l'organisation de la chasse. La présence de veneurs dans la louveterie en est un exemple. Le lieutenant de louveterie se devait autrefois d'entretenir « à ses frais un équipage de chasse composé d'au moins un piqueur, deux valets de limier, un valet de chiens, dix chiens courants et quatre limiers »²²⁰. Cette obligation a été

220. Jacques Sire, « La Louveterie française », in : Patrick Verro, La Vénerie française et belge, 1990, op. cit. L'usage semble avoir hésité longtemps entre « piqueur » et « piqueux », la seconde dénomination étant aujourd'hui dominante. On trouve encore le premier terme en usage dans les Landes. Dans le lexique de l'Encyclopédie de la vénerie française, publiée en 1961, figure ce commentaire à l'article piqueur : « Bien que prononcé "piqueux", patois normand ou picard, ce terme doit s'écrire "piqueur" » (op. cit. p. 210). Aujourd'hui la revue Vénerie utilise la forme « piqueux ».

ramenée à quatre chiens courants ou deux chiens de déterrage. Le corps des officiers de louveterie est un corps de fonctionnaires bénévoles, dont la mission ne procure aucun avantage financier direct. Autrefois chargés principalement de l'élimination des loups, les lieutenants continuent à pouvoir être requis pour venir à bout d'animaux qui portent atteinte aux biens ou aux personnes : renards enragés, sangliers en surnombre. « Quelquefois, en mai et juin, raconte Olivier de La Bouillerie, en tant que lieutenant de louveterie, je suis obligé de chasser tous les jours et parfois le matin et le soir. On m'appelle : " On a une nichée de renards dans tel bois, une quinzaine de nos poules ont été mangées cette nuit, pouvez-vous venir le plus rapidement possible, car demain ils seront ailleurs ". Quelques heures plus tard, je suis en train de chasser à cet endroit-là ! » Mais être lieutenant de louveterie n'est pas seulement une charge : cette fonction offre l'avantage de permettre de chasser toute l'année tout en asseyant une réputation locale et en confortant la notabilité de celui qui joue ainsi un rôle important dans la gestion de la faune. D'autant que les lieutenants de louveterie participent aussi à la lutte contre le braconnage.

Venus de l'Ancien Régime, ils sont nommés par les préfets sur proposition du Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, pour une durée de trois ans renouvelable. En 1988 sur les 354 maîtres d'équipage recensés, il y avait 53 lieutenants de louveterie ²²¹. Ceux-ci étaient au total 1 200 pour l'ensemble du territoire national. Les veneurs, réduit d'ailleurs ici aux seuls maîtres d'équipage, le nombre de simples boutons lieutenants de louveterie n'étant pas connu, représentent donc 4,4 % de ce corps. Alors que les veneurs ne sont que 10 000 environ sur quelque 1 800 000 chasseurs, soit 0,5 %. De plus les déterreurs sont nombreux à assumer cette responsabilité, selon Frédéric Herbet, le président de leur association, l'ADD, et vice-président de l'AFEVST. Ce fut le cas de Mme Soudée, fondatrice de l'AFEVST, et de M. Tricqueneaux, son président actuel. La duchesse d'Uzès, Monique de Rothschild ou Alain Dauchez ayant été ou étant eux aussi lieutenants de louveterie, on voit que, de la grande vénerie du cerf au déterrage, il y a une profonde affinité entre cette charge et les veneurs qui y trouvent une occasion de multiples contacts avec la population rurale.

221. Cf. Patrick Verro, La Vénerie française et belge, op. cit.

Les veneurs sont également très actifs dans les Fédérations départementales des chasseurs qu'il leur arrive de présider, comme c'est le cas pour Alain Dauchez dans les Yvelines. Ce qui lui permet d'avoir « une vision globale des prélèvements dans la forêt de Rambouillet ». Proche de Paris, voisin des chasses à tir présidentielles du parc du château de Rambouillet, l'équipage de Bonnelles est l'un de ceux qui reçoit le plus de visiteurs illustres. La chasse à courre en forêt de Rambouillet n'est pas un appendice des chasses présidentielles, mais la forte valeur symbolique de cette pratique, son caractère exotique aussi pour nombre d'hôtes étrangers du gouvernement français, en font un lieu choisi pour honorer les personnalités les plus diverses.

Henri de Cerval, maître de l'équipage de Poussignac, en Gironde, est maire adjoint de Bazas, membre de la société locale de chasse, alors que, grand propriétaire forestier, il ne chasse que sur ses terres ou, à la rigueur sur celles des boutons de l'équipage. Son souci des relations avec la population locale, partagé d'ailleurs par tous les veneurs du Sud-Ouest, lui fait suspendre les laisser-courre entre le 15 octobre et le 11 novembre, période de la chasse à la palombe dont on connaît l'importance dans la vie de la région. Un veneur, et surtout un maître d'équipage, est un notable. Il est difficile de dire si cette notabilité précède la pratique de la vénerie ou l'accompagne. Mais il y a une certitude, c'est que le responsable d'un équipage doit participer à la vie des communes de son territoire de chasse.

Olivier de La Bouillerie cumule de nombreux facteurs d'intégration au milieu local puisqu'il est le descendant d'une famille installée au château de Breil depuis 1830. Son frère est maire de la commune et président de la société de boules. Par son activité de médecin de campagne, Olivier de La Bouillerie est en contact étroit avec la population rurale et il bavarde volontiers avec ses clients au sujet de la faune locale, du passage des animaux à tel ou tel endroit ²²². En plus de son mandat de membre du conseil d'administration de l'AFEV, il est vice-président de la Fédération départementale des

222. Olivier de La Bouillerie a été le héros d'une émission de la série télévisée d'Igor Barrère, Étienne Lalou et Jean-Pierre Fleury, Histoires naturelles. On le voit bavarder avec un paysan qu'il vient d'ausculter et qui lui fait part des mouvements d'animaux qu'il a pu observer (Il court... il court, 1983).

chasseurs du Maine-et-Loire, président des chasseurs de grand gibier et lieutenant de l'ouvèterie.

La messe de Saint-Hubert est l'occasion de mettre en scène la valeur symbolique de la vénerie et de faire la démonstration du capital social qu'elle représente. « C'est un peu notre journée de relations publiques, explique Alain Dauchez. On invite le préfet, des représentants du ministère de l'Environnement, de l'ONF ». Toutes les autorités locales, maires, officiers de gendarmerie, de l'Office national des forêts, de l'Office national de la chasse, élus locaux ou nationaux, sont associés à cette journée exceptionnelle dans la vie de l'équipage, en raison directe de sa notoriété, de son ancienneté, du prestige de ses membres. Cérémonie éminemment sociale, la Saint-Hubert, suivie souvent d'un vin d'honneur dans un local municipal, voire au château, établit le contrat moral entre veneurs et non veneurs d'une région, garantie de respect mutuel et de tolérance des uns à l'égard des autres. À Bonnelles la Saint-Hubert peut rassembler jusqu'à 1 500 personnes au haras des Bréviaires ou au quartier Estienne du 501^e régiment de chars de combat (RCC) de Rambouillet. Comme pour les laisser-courre, boutons membres de l'aristocratie ou du monde des affaires, suiveurs de la bonne société et gens modestes des villages des alentours se retrouvent, quelque peu perdus au milieu d'une foule de personnalités, de suiveurs plus épisodiques, d'invités de toutes origines qui mettent en valeur le poids social de l'équipage.

Si les autorités civiles sont largement représentées dans ces cérémonies traditionnelles, l'armée et le clergé y ont, du fait même de la nature de la vénerie, une place de choix. L'armée entretient des relations privilégiées avec la chasse à courre. L'éducation chevaleresque ne pouvait se passer de la vénerie comme mode d'apprentissage semi-guerrier, exigeant de grandes qualités équestres et un courage certain lorsqu'il faut aller servir un cerf dix cors ou un sanglier faisant front. La noblesse d'épée trouvait donc dans cette pratique une occasion de s'exercer tout en se divertissant. On sait que la carrière des armes a longtemps été l'une de celles qui étaient possibles pour les cadets des grandes familles, une autre étant le service de Dieu. La noblesse fournit encore nombre d'officiers, tradition reprise dans certaines familles de vieille bourgeoisie qui ne dédaignent pas d'envoyer un fils au service de

l'armée républicaine. Les officiers du 501^e RCC de Rambouillet sont les invités de l'équipage de Bonnelles, non seulement le jour de la Saint-Hubert, mais de façon permanente à tous les laisser-courre. « Actuellement, il n'y a plus de régiment de cavalerie à cheval, explique le général Jullien, aujourd'hui à la retraite. Il n'y a plus que la Garde républicaine. Tous les anciens régiments de cavalerie sont des régiments blindés. Mais dans ces régiments blindés, pour entretenir un esprit sportif, il y a un certain nombre de chevaux qui sont affectés. Ça dépend un peu du colonel. S'il est sportif et s'il aime le cheval, il se débrouille pour avoir de bons chevaux et il donne des facilités aux officiers pour monter. À Rambouillet il y a toujours eu un peu une osmose entre l'équipage de Bonnelles et le 501^e régiment de chars ».

Le lieutenant-colonel Xavier Devaulx de Chambord, commandant en second de ce régiment, est un veneur confirmé. Écoles militaires et garnisons furent pour lui l'occasion d'expérimenter la solidité de ces liens entre l'armée, surtout pour ce qui est des corps issus de la cavalerie, et la vénerie. Il en est ainsi de l'équipage de Champchevrier, non seulement parce qu'il est proche de l'école d'application de Saumur, mais encore parce que « la famille du maître d'équipage a compté de nombreux officiers aux générations précédentes ». Même proximité entre le rallye Bretagne et l'école spéciale militaire de Saint-Cyr à Coëtquidan ²²³. Si le lieutenant-colonel de Chambord suit régulièrement les laisser-courre en forêt de Rambouillet, il est lui-même bouton du rallye Araïze dont le maître d'équipage, Diégo de Bodard, président de la Société de Vénerie, a lui-même des liens avec l'armée, étant le neveu du maréchal Leclerc de Hauteclocque.

La présence d'officiers parmi les boutons ou en tant qu'invités, souvent permanents comme à Bonnelles, fait donc partie de la réalité de la vénerie. Comme instruments d'accumulation et de valorisation du capital social, les équipages en retirent des avantages certains. Cette présence, effet des origines de la vénerie, est une garantie du maintien de certaines traditions. Enfin, secondairement, ces liens sont susceptibles d'apporter une aide non négligeable au

223. Ce rallye chasse le cerf et le sanglier en forêt de Paimpont. Sur 94 boutons, 56 appartiennent à la noblesse, dont deux officiers supérieurs, le colonel Marc de Jacquelin et le général de Torquat.

fonctionnement des équipages. Ainsi, au cours du goûter de fin de saison offert par les boutons de Bonnelles et auquel sont conviés les suiveurs les plus fidèles, ce sont des tentes prêtées et dressées par le régiment de Rambouillet qui abritent les buffets chez le maître d'équipage et sous lesquelles chacun prend plaisir à se remémorer les événements de la saison et à en tirer les leçons cynégétiques. Pour la Saint-Hubert, le 501^e RCC offre un soutien logistique en prêtant le matériel de réception, des tentes et des chaises. Ce que le régiment fait d'ailleurs également au bénéfice de la ville de Rambouillet : ces services rendus font partie des relations habituelles entre un régiment et son environnement civil. Mais il n'est pas indifférent, pour un équipage, de pouvoir bénéficier d'un tel soutien pratique.

Pour la première fois en cette Saint-Hubert de 1992, l'équipage est l'invité du 501^e RCC, dans le quartier militaire lui-même. « Il se trouve, souligne avec plaisir le lieutenant-colonel de Chambord, que le quartier dans lequel est abrité le régiment s'appelaît autrefois le quartier de la Venerie, c'était le quartier des équipages du roi et de l'empereur. Faire la Saint-Hubert et le rendez-vous sur la place d'armes du quartier, à mon avis, ça devrait être superbe, avec le départ en passant sous le porche, puis la grande allée, le carrefour de la Chasseresse, puis les voûtes pour se rendre jusqu'à la grille aux Lapins, et sortir en forêt, ça devrait être superbe ! »

L'Église est évidemment présente pour la Saint-Hubert puisque la cérémonie est d'abord religieuse. Une messe est dite, l'office étant en principe suivi par une bénédiction de la meute, qui se déroule sur le parvis de l'église ou de la chapelle. La cérémonie peut être célébrée dans des endroits très divers : manège équestre spécialement aménagé comme au haras des Bréviaires, quartier militaire, petite église de village au cœur ou en lisière de forêt, cathédrale parfois. Le lieu change souvent, certains curés étant ravis d'accueillir dans leur église l'équipage au complet, en grande tenue, d'autant plus lumineuse qu'elle sort de chez le teinturier, les veneurs ne pouvant chasser qu'avec un costume d'équitation ordinaire jusqu'à cette cérémonie. Cela met un peu d'animation dans une paroisse souvent bien calme dans son environnement champêtre et sylvestre.

Certains prêtres sont d'ailleurs eux-mêmes veneurs, tels l'abbé Sarret qui a beaucoup chassé. « À l'heure actuelle, explique-t-il, il n'y

a pas de problème car le droit canonique a supprimé la petite mesure vexatoire qui se trouvait dans l'ancien droit et qui disait que les prêtres ne devaient pas exercer personnellement la chasse à cor et à cri. Mais on pouvait interpréter cette restriction dans un sens large et se dire qu'on ne pouvait pas être maître d'équipage, ne pas servir l'animal, mais qu'on pouvait suivre une chasse à cheval. De toute façon le droit canonique a aboli ces restrictions. La question n'est plus abordée, l'Église pense avoir des choses plus importantes à traiter. D'ailleurs cette mesure restrictive avait été introduite dans le droit canonique à la suite d'abus commis au XVIII^e siècle, lorsque les princes de Rohan, devenus cardinaux et évêques de Strasbourg, étaient maîtres d'équipage, chassaient à courre et entrecoupaient la procession du saint-sacrement de jurons. » La présence, aujourd'hui discrète, de membres du clergé dans les équipages de chasse à courre pouvait s'expliquer, comme pour l'armée, par la tradition dans l'aristocratie de destiner les cadets à l'Église. Cette proximité d'une partie du clergé avec l'univers de la vénerie se donna à voir à l'occasion de la messe célébrée en plein air dans le parc du château de Chaudenay, à l'occasion de la fête Chasse-Nature de 1990. Monseigneur Benoît de Bengy, commandeur ecclésiastique des hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, exprima, dans son homélie, la joie de retrouver par cette belle journée ensoleillée son « vieux Berry » où il passait autrefois les vacances chez son oncle, Louis de Montzabrais. Et il rappela avec émotion qu'il était lui-même issu d'une famille de chasseurs, ayant payé un lourd tribut à sa passion : « Mon grand-père, Philippe de Bengy, s'est tué en suivant une chasse à courre quand mon père avait cinq ans. »

Le corps des officiers, les gens d'Église, la noblesse, la vieille bourgeoisie, appartiennent au même univers social qui constitue le noyau de la vénerie. Celle-ci fait partie d'un style de vie, comme les cercles ou l'enracinement rural par la maison de famille. La vénerie doit être une activité sociale fortement ancrée dans le terroir. Les campagnes, là où elle se pratique, n'ignorent pas la chasse à courre. Avec la Saint-Hubert et les grandes fêtes de l'été elle parvient même à scander le rythme des saisons. Au-delà des suiveurs, nombreux, elle intéresse toute une population pour qui la chasse, loin d'être un scandale, est un art de vivre, une tradition.

cinquième partie

la chasse à courre,
un anachronisme ?

La chasse à courre est vécue par ceux qui la pratiquent comme un élément essentiel de leur existence alors que nombre de ceux qu'elle laisse indifférents ou qui s'y opposent la considèrent comme le témoignage attardé de l'Ancien Régime. L'aversion des classes moyennes intellectuelles envers ce mode de chasse s'accompagne fréquemment d'une perception de l'aristocratie et de la vieille bourgeoisie comme constituant des groupes sociaux sur le déclin. La campagne de la SPA et du ROC contre la chasse à courre, au début des années 80, dénonçait cet « anachronisme révoltant ». Aristocrates et grands bourgeois, incapables de s'adapter à leur époque, continueraient à pratiquer ces jeux d'un autre âge, mettant en évidence une décadence qui les conduirait à s'accrocher à de vieux symboles et à des restes de privilèges désuets.

Ces enjeux autour de la place à accorder à la chasse à courre dans la société contemporaine se réfèrent, selon les groupes sociaux, à des temporalités différentes. Pour les classes supérieures, le passé est à la fois historique, collectif, et familial. La lignée se construit dans la durée longue, celle qui permet d'asseoir la légitimité d'une position dominante. La transmission et l'héritage, des biens et des capitaux sous toutes les formes possibles, y compris culturelle et symbolique, suppose la succession des générations, l'accumulation et les apprentissages des savoirs spécifiques qui permettent le passage du relais dans de bonnes conditions. Les catégories intellectuelles sont à l'opposé de ce modèle de reproduction sociale, au moins dans les principes, puisqu'elles doivent leur position essentiellement à leur capital scolaire, et au mérite individuel que suppose son accumulation. L'institution scolaire est la principale garante de leur qualité et il n'est pas de valeur les concernant qui ne soit assurée par un label déposé, par un diplôme qui certifie que les vérifications d'usage ont été opérées. Ces catégories sociales doivent d'autant moins leur position au passé qu'elles sont plus récentes : elles sont liées à l'apparition de professions nouvelles qui dépendent du développement de l'État, de ses services et de technologies nouvelles ²²⁴. Les fonctionnaires et tous ceux qui doivent leur

224. Cf. C. Bidou, M. Dagnaud, B. Duriez, J. Ion, D. Mehl, M. Pinçon-Charlot, J.-P. Tricart, Les Couches moyennes salariées, mosaïque sociologique, Paris, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, juin 1983.

position à un titre garanti par l'État, sont dans un rapport social qui est plus ou moins amputé de sa succession, même si une part d'héritage peut toujours fausser les procédures de vérification de mérites qui ne sont jamais purement individuels.

Fondamentalement on a donc des groupes qu'opposent, non seulement les positions dans l'espace social, mais aussi les temporalités qui ont conduit à ces positions. Les uns valoriseront la tradition comme l'un des éléments fondateurs de ces positions, les autres tendront à n'accorder qu'un intérêt fort limité au passé, collectif ou familial, pour valoriser surtout l'innovation, singulièrement en matière culturelle. Le rapport au temps est essentiel dans la construction des identités sociales. C'est pourquoi, d'un point de vue sociologique, il ne peut y avoir d'anachronisme. Tradition contre innovation, héritage contre mérite personnel, ordre établi contre valeurs nouvelles : on comprend que la vénerie, qui manifeste une adhésion à un système de valeurs profondément ancré dans le passé, puisse être ressentie comme une véritable agression sociale par ceux qui doivent beaucoup à leurs efforts personnels et à l'instance de consécration sociale que constitue le système scolaire.

chapitre 1 : de nobles valeurs

un comportement chevaleresque

Les origines de la chasse à courre plongent dans la chevalerie. Celle-ci, écrit G. Duby, « apparaît au XI^e siècle comme une catégorie de la société féodale rassemblant les spécialistes du combat cavalier, devenu le seul réellement efficace [...]. En France, la chevalerie devint rapidement une caste héréditaire et, sous l'influence de l'Eglise et des croisades, elle se sacralisa. Au cours du XII^e siècle les qualités fondamentales du bon chevalier, vaillance, loyauté, largesse et courtoisie, furent reconnues comme vertus par excellence de la noblesse [...]. À la base de cette morale se situent deux vertus majeures qui constituent ce qu'on appela, depuis le XIII^e siècle, la prouesse. D'une part la vaillance, la valeur militaire : toute l'éducation du futur chevalier est une préparation au combat ; de celle-ci, l'initié doit prouver l'efficacité, par une démonstration publique de ses capacités cavalières, lors de la cérémonie de l'adoubement. D'autre part, la loyauté : le chevalier, homme de service, est celui qui, tel Roland, ne saurait trahir la foi qu'il a jurée et qui, dans la guerre, se refuse à toute manœuvre insidieuse ²²⁵ ». La vénerie semble avoir joué très tôt un rôle dans l'éducation liée à ces valeurs. Elle a souvent été présentée comme une école de courage et d'endurance en même temps que de loyauté envers un animal qui avait toujours une chance de s'échapper et qu'il arrivait que l'on graciât lorsque son comportement avait entraîné l'admiration de ses poursuivants. Encore aujourd'hui les qualités équestres et la loyauté restent revendiquées par les veneurs.

Bien que la vénerie ne soit plus un privilège réservé à l'aristocratie, et que, depuis la Révolution, la grande bourgeoisie ait largement ouvert la brèche de sa démocratisation, il est vrai que le poids de la noblesse y est bien plus élevé que dans l'ensemble de la société. Il y a des affinités électives entre noblesse et chasse à courre, par les origines et par cette communauté des valeurs qui ont perduré jusqu'à aujourd'hui pour l'essentiel.

225. Georges Duby, article « Chevalerie », Encyclopædia universalis, Paris, 1985, tome 4, p. 720-721.

La présence de la noblesse dans les instances dirigeantes de la vénerie est ancienne. Monique de Saint Martin note que « le président, les trois vice-présidents et quatre des cinq commissaires de la Société de Vénerie, fondée en 1894, réorganisée en 1907, appartenaient à des familles de la noblesse et parmi les 445 membres fondateurs on ne comptait en 1910 pas moins de 61 % de nobles, issus, semble-t-il, pour une part très importante de familles de l'ancienne noblesse d'épée, dont les membres résidaient en province et exerçaient fréquemment des fonctions politiques au niveau local ou régional : maires, conseillers généraux, sénateurs. Une fraction non négligeable de la noblesse la plus récente, soucieuse de s'intégrer à la noblesse, de faire oublier sa " nouveauté ", déclarait aussi son intérêt pour la chasse à courre, tentait de se faire admettre dans les équipages ou d'en créer de nouveaux ²²⁶ ». En 1975, le comité de la Société de Vénerie, sur un total de 36 membres, en comptait encore 20, soit 55 %, portant un titre nobiliaire et/ou ayant un nom à particule. Cette proportion a notablement diminué en 1990 puisqu'elle n'était plus que de 33 % (12 membres sur 36). La tendance sur longue période est donc nette. Elle rappelle ce que l'on a pu constater pour les grands cercles parisiens : la haute bourgeoisie y est de plus en plus présente. Mais il s'agit aussi d'une bourgeoisie ancienne dont la fortune et le renom ne datent pas d'hier. Il en est ainsi d'Alain Dauchez, descendant des Mellerio, joailliers à Paris depuis 1613, de Pierre Vernes, dont un ancêtre fut secrétaire du roi Henri IV, de Bruno Cheuvreux, d'une famille d'agents de change établis à Paris depuis plusieurs générations, de Jean Cruse, d'une vieille famille du vignoble bordelais, de Philippe Mitterrand, aujourd'hui décédé, frère du président de la République, vigneron et producteur de cognac en Charente ²²⁷ . Si la proportion de membres nobles diminue, c'est au profit d'une bourgeoisie bien établie, dont la position ne doit rien à une réussite fulgurante et récente dans les affaires. Cette évolution est plus l'indicateur d'une symbiose de plus en plus étroite entre aristocratie fortunée et grande bourgeoisie que

226. Monique de Saint Martin, L'Espace de la noblesse, Paris, A.M. Métailié, 1993, p. 137.

227. Philippe Mitterrand fut une personnalité du monde de la vénerie et il fut longtemps maître d'équipage du rallye des Premiers Fins Bois qui chassait le lièvre dans les Deux-Sèvres et en Charente. Le nom du rallye reprend l'une des catégories de la classification des crus de cognac.

d'une « roturisation » sans principe. Car elle n'est pas contradictoire avec le maintien des valeurs : comme dans les cercles, la présence renforcée de la bourgeoisie s'accompagne de la reprise et de la défense de ces valeurs. Il s'agit d'établir l'honorabilité des origines et l'ancienneté de l'excellence contre la richesse agressive et le manque de références des parvenus.

Cette évolution se retrouve au sein des équipages, de façon très variable selon les régions et les animaux chassés. Certains restent très aristocratiques, tel l'équipage Vénérie du Berry dont plus de la moitié de la centaine de ses membres appartiennent à la noblesse. De même le rallye Araize, qui chasse le chevreuil dans le Maine-et-Loire, compte 95 boutons, dont 50 appartiennent à la noblesse.

Dans les équipages de la région parisienne la proportion de nobles est nettement moins élevée. À Bonnelles sur 40 boutons, 9, soit moins du quart, font partie de l'aristocratie. Chez Monique de Rothschild la proportion est à peu près la même : 7 particules ou titres pour 41 boutons.

Mais il est de grands équipages de cerf qui ne comptent que quelques nobles, comme l'équipage Normand Piqu'Hardi, en Eure-et-Loir. De plus l'aristocratie est nettement minoritaire parmi les 354 maîtres d'équipage recensés par l'Annuaire de la Vénérie, en 1990, déterrage non compris. On pouvait dénombrer 50 noms d'apparence noble, soit 14 %. La noblesse est souvent absente ou peu représentée dans les équipages de petite vénerie, comme c'est le cas pour le rallye Dôme du Puy-Hautier. Elle devient très rare dans les équipages de déterrage.

Or, malgré cette évolution qui voit diminuer la part relative de la noblesse, tant dans les instances dirigeantes que dans les équipages, les valeurs et les rituels se maintiennent. La vénerie ne saurait se résumer à la passion de la chasse aux chiens courants. Elle est aussi un jeu social et ses enjeux, indissolublement sociaux et éthiques, fondent la permanence des valeurs et des rites au-delà des évolutions. En retirer les bénéfices symboliques suppose de reprendre à son compte le passé et la tradition de la pratique. Comme la plupart des prosélytes, les nouveaux venus à la vénerie se montrent plus sourcilleux encore sur le respect des règles que ceux pour qui elles vont tellement de soi qu'il n'est plus utile d'y insister. D'un jeune équipage de chevreuil, venant d'être créé, dont le maître

est médecin, le rallye des Loges, au Fox d'Artois, voué au déterrage et mené par un garde-chasse, en passant par un équipage de lièvre tel que le rallye Dôme de Puy-Hautier, récent lui aussi et dont le maître d'équipage est un masseur kinésithérapeute, dans tous les cas, avec des moyens différents mais dans le même respect de la tradition, le cérémonial est respecté et revendiqué.

Souvent les devises des équipages mettent en avant des qualités morales, de courage et de persévérance : « Maintenir », « Malgré tout », « En avant, calme et droit », « Tiens bon », « Patience », « Toujours là », « En avant par tous les temps », « Toujours et partout », « Courage, confiance », « Toujours persévérance », « Maintenir et patienter », « Exister c'est lutter », « Maintiens vaille que vaille », « Constance et persévérance », « Envers et contre tout ». Affronter la forêt en plein hiver, sous les intempéries et dans le froid, à cheval pendant des heures, alors que l'âge et la fortune pourraient vous inciter à passer confortablement ces heures consacrées à la vénerie, correspond aux principes de la chevalerie, et à ceux de l'éducation dans les familles aristocrates et bourgeoises. Cette rigueur est de mise, pour compenser les facilités d'une existence qui, sans cette dureté sciemment recherchée, pourrait conduire à une grande « mollesse de l'âme »²²⁸. Le courage et la persévérance ne sont pas, bien entendu, le monopole des aristocrates et des grands bourgeois, ni même nécessairement une composante de leur mode de vie. Ces qualités seraient plutôt inhérentes à l'agriculteur, au mineur de fond ou au métallurgiste qui doivent affronter, dans la quotidienneté de leur travail, une pénibilité et des risques sans commune mesure avec ceux d'un laisser-courre. Mais la vénerie permet de mettre en scène une certaine force morale, dans le cadre d'un cérémonial qui vise aussi à légitimer la position dominante d'agents que rien n'oblige par ailleurs à rester sous la pluie et dans le froid. Même si certains boutons transforment leur usage des laisser-courre en promenade mondaine, savoir affronter la pluie, le froid, la neige est l'une des conditions de l'insertion dans le cercle des passionnés, et c'est à ce prix, modeste

228. Cf. par exemple Béatrix Le Wita, Ni vue ni connue. Approche ethnographique de la culture bourgeoise, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1988, en particulier p. 82-83.

mais parfois un peu rude, que l'observation participante a pu être possible.

La vénerie du cerf et celle du sanglier procurent une autre occasion de mettre sa force de caractère à l'épreuve. Il s'agit du moment où il devient nécessaire de servir l'animal. Le cerf et le sanglier aux abois restent des animaux dangereux, pourvus d'armes redoutables, les bois et les défenses. Pourtant les veneurs revendiquent cette confrontation avec l'animal et sont très défavorables à l'utilisation d'une arme à feu. L'hallali n'est pas sans rappeler les circonstances du duel. Dans celui-ci, écrit Monique de Saint Martin, « il s'agissait de s'affronter de près et de face, en faisant front, avec l'épée, objet sacré devant lequel on se recueillait parfois avant le duel. Le duel était ce combat destiné à défendre l'honneur, dont la noblesse a longtemps prétendu conserver le privilège, qui lui permettait de régler elle-même tous ses différends et d'éviter le recours aux voies " ordinaires " de la justice ²²⁹ ». Aussi la proposition de remplacer l'arme blanche par une arme à feu ne rencontre-t-elle que peu d'échos parmi les veneurs car tirer un cerf aux abois peut être considéré comme un acte de déloyauté. C'est ne pas lui laisser toutes ses chances, tricher avec la loi naturelle. Cela manque d'élégance, de courtoisie même envers l'animal de chasse réduit alors à l'état de vulgaire cible. Achever à distance un animal forcé, en pressant simplement sur une gâchette, fait perdre beaucoup de sa pesanteur tragique à l'acte. La mort devient spectacle, comme celle des westerns, des films policiers ou du journal télévisé à l'heure du dîner. Ce n'est plus la mort réelle, celle qui est assumée et qui, peut-être, permet de mieux accepter l'idée de sa propre disparition.

Par l'arme blanche, le piqueux ou le bouton entrent en contact avec la vie pour donner la mort. Il y a du sacrilège dans le fait d'approcher l'objet du sacrifice. L'usage de la carabine permettrait de prendre des distances, sans que l'homme ait à produire par ses propres forces, par son propre corps, la violence, l'énergie du coup qui va jeter l'animal à bas, puisque c'est la poudre et la mécanique de l'arme à feu qui fournira cette puissance.

229. Monique de Saint Martin, L'Espace de la noblesse, op. cit. p. 142.

Cette mort peut apparaître d'autant plus insoutenable qu'elle semble gratuite : la chasse à courre n'a jamais pour raison d'être un besoin alimentaire. Cette gratuité est l'un des reproches les plus souvent adressés aux veneurs. Jouer avec la vie ou la mort d'un animal est insupportable à beaucoup. Et pourtant ce jeu cruel s'entoure d'un cérémonial et de règles qui en font un rite où se joue l'honneur de ceux qui y participent. À la chasse à courre il ne s'agit pas de prendre à n'importe quel prix, mais dans le respect des règles de vénerie. En cela encore les veneurs se réclament de l'esprit chevaleresque. « Un adjectif reste toujours en usage pour qualifier l'attitude du guerrier qui ne se préoccupe pas uniquement de vaincre, mais qui observe des conventions : on dit qu'il est chevaleresque », écrit Roger Caillois ²³⁰. Car il s'agit d'une stratégie d'accumulation d'un bien particulier, l'honneur, qui ne se résume pas dans la défaite de l'adversaire, « l'important étant, non pas d'abattre l'ennemi, mais de récolter plus de gloire que lui ²³¹ ». C'est cette importance de l'honneur dans la mise en scène d'un laisser-courre qui permet de comprendre la place revendiquée pour la loyauté, le courage, et la courtoisie.

Les évocations de la mémoire des veneurs disparus sont particulièrement riches du rappel des valeurs chevaleresques que ceux qui leur rendent hommage leur attribuent volontiers. C'est ainsi que Guy Dupuigrenet Desroussilles décrit son grand-père, Julien Bost-Lamondie, qui fut maître d'équipage dans la région de Poitiers et qui sonna, entre 1905 et 1914, 63 hallalis de loups et louvards forcés avec des chiens courants, qui étaient en réalité le produit du croisement d'une louve avec un chien poitevin : « Très grand, très blond, les yeux d'un bleu pétillant, homme de " grand sport ", cavalier intrépide, féru de poésie, prompt à s'enthousiasmer, courageux jusqu'à la témérité (outre le courage physique dont mon grand-père fit preuve à la chasse - servant loups et sangliers dans des conditions parfois périlleuses - il resta pendant toute la guerre de 1914 à son poste de mitrailleur, en première ligne, d'où il revint avec la Croix de Guerre et deux citations à l'Ordre de l'Armée), généreux jusqu'à la prodigalité, fidèle en amitié, traînant tous les

230. Roger Caillois, « Esprit ludique et institutions », dans : Jeux et sports, Paris, Gallimard (« Encyclopédie de la Pléiade »), 1967, p. 781.

231. Ibidem, p. 785.

cœurs après soi, Julien Bost-Lamondie savait ajouter à la chasse les dimensions du rêve ²³². »

La politesse est l'une des règles d'or de la vénerie qui, par sa formalisation et sa codification, n'est pas sans rappeler le devoir de courtoisie du chevalier. La coutume veut que le maître d'équipage soit toujours en tête et ne soit jamais dépassé. De même un cavalier au galop ralentira son allure et ne passera devant une femme ou un bouton plus âgé qu'en ayant demandé l'autorisation de le faire et en se découvrant au passage. Ces contraintes sont d'autant plus pesantes que vous occupez une place moins élevée dans l'équipage. Il arrive que des invités préfèrent suivre à vélo car, disent-ils, « on est plus libre, au point de vue des allées, des parcelles à ne pas prendre, des personnes à qui vous devez le passage, ce qui est normal du reste ». Cette formalisation de la politesse a conduit le préfet Jacques Gandouin, qui a beaucoup chassé avec l'équipage de Bonnelles dont il est gilet d'honneur, à consacrer une partie de son Guide du protocole et des usages à cet aspect de la vénerie. « Il faut naturellement observer toutes les règles de politesse des cavaliers, écrit-il à l'intention d'une invitée, ne pas dépasser les boutons, ne pas suivre le maître d'équipage sans y avoir été invité, ne pas arriver au grand galop à un carrefour ou derrière des cavaliers comme si l'on était à Reichshoffen. Les hommes se découvrent en dépassant une dame lorsque celle-ci les a autorisés à la faire ²³³. » De telles recommandations ne peuvent être qu'à l'usage des néophytes car ces règles élémentaires de politesse vont de soi pour les boutons et constituent pour eux une seconde nature. Le lieutenant-colonel Xavier Devaulx de Chambord insiste beaucoup sur le fait que la pratique de la vénerie suppose le respect de normes explicites de conduite. « Il y a beaucoup de règles de courtoisie qu'on essaie de respecter. Un exemple précis : lorsqu'on arrive au rendez-vous le matin, il n'est pas question de commencer la chasse sans que chacun se soit salué. Donc tout le monde se dit bonjour. Le maître d'équipage et les boutons se saluent entre eux et saluent également les suivants, les piqueux et les valets de chiens. Quand quelqu'un ne le fait pas, il

232. Guy Dupuigrenet Desroussilles, « Avant-propos » à Julien Bost-Lamondie, Écoute en tête ! Les derniers loups, souvenirs de vénerie, Paris, Le Pigache, 1990 (Préface d'Alain Dauchez, illustrations de Christian de La Verteville).

233. Jacques Gandouin, Guide du protocole et des usages, Paris, Stock, 1988, p. 255.

est immédiatement repéré. » La politesse entre égaux n'a sans doute pas le même sens que celle qui régit les relations entre des personnes occupant des positions sociales inégales. Mais il est un fait que les rendez-vous sont toujours marqués par ces salutations où l'on voit un joaillier échanger quelques mots avec un chauffeur routier et où le nouveau venu éprouve quelque malaise à s'orienter dans cet échange intensif de souhaits de bienvenue et de propos aimables.

« De nos jours on est tenté, écrit Norbert Elias, de demander : pourquoi ces hommes de l'époque absolutiste [sous le règne de Louis XIV] tenaient-ils tellement aux apparences, pourquoi étaient-ils si sensibles au "manque de savoir-vivre" des autres, à la moindre violation ou mise en question d'un privilège purement formel et, d'une manière plus générale, à tout ce que nous tenons aujourd'hui pour des bagatelles. » N. Elias essaie d'analyser ce paradoxe. « Quand on porte son attention sur la "bonne société" aristocratique, on se rend immédiatement compte à quel point l'individu y dépend de l'opinion des autres membres de cette société. Quel que soit le titre de noblesse, il ne fait effectivement partie de cette "bonne société" que pour autant que les autres en sont convaincus, qu'ils le considèrent comme un des leurs. En d'autres termes : dans une telle société l'opinion sociale a une autre importance et une autre fonction que dans une vaste société bourgeoise professionnelle. Elle fonde l'existence ²³⁴ . »

Dans une certaine mesure la noblesse a conservé cette exigence de reconnaissance de la part des pairs. Bien plus, la vieille bourgeoisie, qui lui est devenue très proche, partage le même souci de pouvoir apprécier les individus sur la totalité de leur personnalité. Cela ne veut pas dire que la petite bourgeoisie intellectuelle soit dépourvue de ces qualités de courage, de loyauté, de courtoisie que la vénerie entend mettre en évidence. Mais la petite bourgeoisie intellectuelle n'a pas continuellement à tenir son rang. Celui-ci est authentifié, une fois pour toutes, par un cursus scolaire et universitaire, par des diplômes et par des postes statutaires. Par contre, dans les classes dominantes, le capital symbolique, c'est-à-dire la possibilité de démontrer et de légitimer la position occupée, le pouvoir de faire reconnaître l'excellence de la personne et donc de faire accepter la domination, joue encore un grand rôle. En mettant en scène cette

234. Norbert Elias, La Société de cour, op. cit. p. 85-86.

forme de capital, la chasse à courre ne peut que paraître une agression aux catégories sociales auxquelles elle signifie leur position (relativement) dominée. Les valeurs chevaleresques perdurent au-delà de la chevalerie, et de l'Ancien Régime, sans doute parce que les grands bourgeois y ont trouvé leur compte, comme s'ils avaient compris la valeur de légitimation de la domination qu'ils pouvaient retirer de ces formes d'évaluation de la personne globale.

Lorsqu'à la fin de la curée, le maître d'équipage remet à l'un des participants le pied avant droit de l'animal, il lui fait les honneurs, formule lourde de sens. Cette cérémonie est une forme particulièrement explicite de la gestion de la valeur symbolique de la pratique. C'est là une façon d'être honoré qui est très prisée, et très enviée, par tous ceux qui sont pris dans le jeu. Seul le maître d'équipage sait, au moment de la curée, qui va recevoir les honneurs. Le protocole ne lui laisse guère de choix parfois. Si un membre d'une famille royale ou un homme d'État a suivi le laisser-courre, il serait assez indélicat de ne pas l'honorer. Mais en d'autres circonstances l'heureux élu pourra être tel retraité âgé, ancien gardien de la paix, qui aide durant la chasse à récupérer les chiens égarés et qui dépèce le cerf avant la curée. Ce dévouement, bénévole bien que non dénué de gratifications symboliques et psychologiques, est ainsi reconnu et récompensé aux yeux de tous.

Quel que soit le statut social dont l'on bénéficie, que l'on soit grand ou obscur, le moment où le maître d'équipage et son piqueux viennent vers vous a quelque chose de magique. Il y a ces courts instants d'incertitude : se dirige-t-on vers moi ou vers mon voisin ? Puis il y a cette évidence aveuglante une fraction de seconde avant que le maître d'équipage ne s'adresse à vous : vous êtes bien l'élu entre tous et c'est entre tous qu'on vous a distingué. Votre rang, votre importance sociale, votre personnalité, votre mérite, la gratitude que l'on vous doit : cela est affiché aux yeux de tous et, inscrit au tableau d'honneur, vous voilà distingué de la masse. Ce qui vous coûtera quelques centaines de francs que la tradition veut que vous remettiez discrètement au piqueux après la cérémonie. Mais l'honneur n'a pas de prix.

La vénerie s'est considérablement démocratisée depuis ses origines. Pour autant le rituel et l'étiquette continuent à être scrupuleusement respectés. Grands bourgeois, bien sûr, mais aussi

petits notables de province, classes moyennes traditionnelles venues à la petite vénerie, voire classes populaires attirées par le déterrage, tous respectent les règles de la vénerie, comme s'ils avaient conscience que par ce respect ils pouvaient s'approprier une tradition susceptible de leur offrir un peu de cette légitimité sociale que la chasse à courre a pu retirer de son passé chevaleresque et aristocratique.

La vénerie prend ainsi place parmi les techniques de consécration de la réussite sociale. Tout comme les grands cercles qui voient s'allonger les listes de candidats souhaitant en devenir membres ²³⁵. La vénerie est moins sévèrement contrôlée parce qu'on ne s'improvise pas aisément veneur. Une chose est de poser sa candidature à l'entrée dans un cercle, une autre est de s'engager dans un équipage. Mais l'augmentation des effectifs de la vénerie, tant en nombre d'équipages que de boutons ou de suiveurs est un indicateur de cette recherche de légitimité sociale, de prestige, que peut procurer toute activité sociale dont l'image dominante est celle d'une sélectivité rigoureuse fondée sur une certaine conception de l'excellence de la personne. On n'entre pas du jour au lendemain dans un équipage. Cela suppose que vous soyez déjà un habitué, ayant suivi à plusieurs reprises avec le statut d'invité. Durant cette période de probation, qui peut durer quelques mois, voire quelques années, vous suivez en tenue classique d'équitation, sans pouvoir bien entendu revêtir la tenue de l'équipage. Ce n'est qu'après avoir démontré votre attachement à la vénerie, avoir mis en évidence des qualités morales, cynégétiques, et même équestres, qui vous permettront de vous intégrer, que vous vous sentirez « autorisé » à faire acte de candidature, ou même que, plus souvent, le maître d'équipage vous invitera, de lui-même, à rejoindre les rangs des boutons.

Monique de Rothschild a institutionnalisé cette période d'essai. « Avant de faire partie de l'équipage, j'ai trouvé qu'il était plus commode, dit-elle, que les gens viennent plusieurs fois, un peu comme font les Anglais, et prennent un carnet qui leur permet de chasser dix fois pour une somme nuancée. On n'entre pas pour autant dans l'équipage. La chasse leur coûte 400 francs et ils me

235. Sur ce point, cf. Dans les beaux quartiers, op. cit., chapitre 11 : « les cercles ou l'élite de l'élite ».

donnent un ticket, un peu comme un remonte-pente ! Le carnet n'est pas renouvelable, car sinon les boutons seraient pénalisés. »

Sans atteindre le caractère explicite de cette formule, les équipages ne sont pas des associations auxquelles il suffit de se présenter pour en devenir adhérents. Dans tous les cas il faut faire la démonstration que l'on saura s'insérer dans l'équipe déjà existante. On est donc dans le registre de la cooptation, même si elle est rarement codifiée.

L'importance attachée à la courtoisie doit beaucoup à la présence des femmes, qui est un indicateur supplémentaire des origines nobles de la vénerie. La position de la femme dans la noblesse est liée à la forme spécifique du capital noble qui réside dans l'appartenance à une lignée. La femme représente alors, avant tout, la famille à laquelle elle appartient. « À la différence des femmes de la bourgeoisie, écrit Monique de Saint Martin, qui sont restées longtemps maintenues dans leur rôle de " femmes de foyer ", les femmes de la noblesse pouvaient manifester de la curiosité ou de l'intérêt pour les activités sportives à la fin du XIX^e siècle. À une époque où il était pratiquement impossible pour une femme de faire du " sport " si elle ne détenait pas un capital social, symbolique et économique très élevé, les premières " femmes de sport " ne pouvaient sans doute être que des aristocrates : il était admis et reconnu qu'elles se montrent en public et la séparation entre les sexes était moins forte dans l'aristocratie que dans la bourgeoisie ²³⁶ . »

Très tôt, les femmes de la noblesse ont participé aux chasses à courre. Dans son « Histoire de la vénerie française », Brigitte Chabrol note que Charlemagne, « veneur passionné [...] se faisait le plus souvent accompagner de ses huit filles ²³⁷ . » Plus loin elle signale que Anne de Beaujeu, sœur de Charles VIII (XV^e siècle), fut « une chasseresse intrépide ; elle entretenait pour le cerf une meute de chiens fauves et rouges de Bretagne, depuis longtemps honorés dans la Vénerie royale ²³⁸ ». Les exemples sont multiples à travers les siècles de femmes ayant marqué la vénerie. Plus près de nous, la

236. Monique de Saint Martin, L'Espace de la noblesse, op. cit. p. 154.

237. Brigitte Chabrol, « Histoire de la vénerie française », dans Encyclopédie de la vénerie française, op. cit. p. 9.

238. Ibidem, p. 12.

duchesse d'Uzès fut le maître d'équipage à Bonnelles de 1871 à 1933. Elle fut par ailleurs la première femme de France, en 1898, à passer son certificat de conduite, on dirait aujourd'hui son permis de conduire. Elle fut encore la première femme à être nommée lieutenant de louverie. Trois originalités qui vont bien dans le sens de la citation de Monique de Saint Martin en mettant en évidence cette sorte d'avant-garde représentée par les femmes de la noblesse, dont il serait un peu court de réduire les causes à la fortune dont elles disposaient.

Aujourd'hui l'équipage de Bonnelles compte dix femmes sur 42 boutons, soit un quart, ce qui est une proportion exceptionnelle pour une société de chasse. D'après l'Office national de la chasse, on ne trouvait que 1,5 % de femmes parmi les chasseurs, titulaires du permis de chasser, au milieu des années 80, les veneurs entrant pour une part dans ce calcul puisqu'ils doivent être titulaire de ce permis pour pouvoir faire acte de chasse, c'est-à-dire porter une dague ou donner des ordres aux chiens. Même si, toujours d'après l'ONC, les femmes représentaient 6,2 % des candidates au permis, la féminisation de la chasse est encore bien relative et la vénerie a de ce point de vue une avance confortable ²³⁹. Si la féminisation, relative, de la vénerie est un fait, elle ne concerne pas le déterrage qui reste très masculin, bien que ce soit une femme, Mme Soudée, qui ait fondé l'Association des déterreurs. Quant aux suiveurs, il n'existe pas de chiffres mais si les hommes sont sensiblement majoritaires, le taux de féminisation apparaît de toute façon nettement supérieur à celui des chasseurs en général. La vénerie confirme que plus une pratique sportive concerne les classes dominantes, plus son taux de féminisation est élevé.

La tenue de vénerie marque certaines différences entre les hommes et les femmes, mais celles qui ont été notées jusqu'à présent ne sont guère que la transposition dans un costume spécifique de traits féminins, comme les jupes-culottes et le tricorne, que portent même les maîtres d'équipage lorsqu'il s'agit de femmes. Celles-ci montent toutes à califourchon, mais « la duchesse d'Uzès, raconte Mme Otto, n'acceptait pas que nous montions de la sorte, alors nous nous sommes fait faire une jupe qui recouvrait

239. Cf. Jean-Michel Pinet, L'Économie de la chasse, Paris, Comité national d'information chasse-nature, 1987, p. 29.

complètement les deux genoux, et nous donnions l'impression d'être en amazone ». Les femmes servent rarement l'animal forcé. On retrouve la division traditionnelle du travail entre les hommes et les femmes, et plus globalement l'organisation dualiste du monde sur l'opposition masculin/féminin. Si une femme sert un animal, c'est presque toujours lorsqu'elle est maître d'équipage. Mais même en ce cas il est plus fréquent que donner la mort soit réservé au piqueux ou à quelque bouton masculin. Le risque encouru est mis en avant par les veneurs pour justifier ce partage des tâches. Ainsi Mme Cheuvreux, maître d'équipage du rallye Touraine, n'a jamais servi l'animal. « Ce n'est pas féminin, j'aurais très peur, dit-elle. Ce sont de jeunes boutons de l'équipage qui le font. D'ailleurs mon fils a déjà reçu un coup d'andouiller. Pourtant, conclut-elle, la dague est l'aboutissement final et honnête. »

La duchesse d'Uzès, dont la réputation est grande parmi les veneurs, laissait l'honneur de servir l'animal à son piqueux, Armand Jouannin. Monique de Rothschild, qui est aussi lieutenant de louveterie, a servi une dizaine de cerfs sur le millier pris par son équipage depuis sa création il y a trente ans. C'est souvent son fils qui sert l'animal. S'il est arrivé à Monique de Rothschild de servir, c'est dans des circonstances où, compte tenu de l'urgence, personne n'était en mesure de le faire à sa place, « or les abois ne doivent pas durer, il faut en finir rapidement, éviter de faire souffrir l'animal davantage en mettant fin à son existence le plus rapidement possible ».

De plus le port de la dague comme celui de la trompe de chasse et du fouet, ne sont que très exceptionnellement le fait des boutons femmes. Autrement dit elles ne portent pas certains attributs proprement masculins, alors même que ces attributs n'ont guère d'autre rôle que symbolique, n'étant pas utilisés, sauf par quelques rares boutons parfaitement connus avant le déroulement de la chasse. Cette remarque étant un peu moins vraie pour la trompe, largement plus utilisée que le fouet ou la dague. Les femmes portent volontiers, à cet usage, une petite corne, la pibole, qui leur permet d'informer de tel ou tel événement, sans avoir à fournir les efforts peu gracieux exigés par la trompe dans laquelle on doit souffler avec une vigueur qui déforme le visage et l'empourpre inévitablement.

la transmission des savoirs et des valeurs

Tradition aristocratique, la présence des femmes est aussi un vecteur important de la transmission des valeurs. La vénerie est une affaire de famille. Le comte d'Aymery raconte avec plaisir que ses grands-parents paternels et maternels chassaient à courre. Lui-même est depuis plusieurs décennies bouton de l'équipage de Bonnelles, mais son grand-père maternel, déjà, chassait en compagnie de la duchesse d'Uzès, depuis la création de l'équipage. « Mon père était officier de cavalerie, dit-il, en garnison à Rambouillet au 4^e hussards, et ma mère avait son père et sa mère qui étaient boutons à l'équipage de Bonnelles. Mon père venait chasser quand il avait quartier libre. Lorsque j'étais enfant, la punition la plus sévère que l'on pouvait m'infliger si je n'avais pas bien travaillé en classe, c'était de me dire : " Tu n'iras pas à la chasse ". J'y allais en bicyclette ou en voiture, j'habitais Rambouillet, ma mère allait à tous les laisser-courre, mes grands-parents aussi. » Sa femme a connu un sort plus enviable puisque, dit-elle « c'était pareil pour moi, sauf que bon ou mauvais travail en classe, j'allais à la chasse quand même ! J'ai grandi à Poigny-la-Forêt. Mes parents paternels chassaient à tir ou faisaient du déterrage, tout le monde était cavalier ». Un de leurs fils, Marc-Antoine, est lui-même membre de l'équipage. « Il a commencé la chasse à courre dès le couffin », raconte sa mère. « On a ça dans le sang, reconnaît Marc-Antoine d'Aymery. C'est comme le sens de l'orientation, on l'a ou on ne l'a pas. Ça s'est transmis dans la famille par amour. J'ai commencé à six mois. C'est déjà une grande expérience. » Les souvenirs familiaux se confondent avec les récits de chasse. « Petit, il ne parlait pas encore, il était avec des membres de la famille Otto, raconte Mme d'Aymery. Ils s'étaient perdus et lui, dans son langage de bébé, il est arrivé à les remettre sur le chemin du rendez-vous ! » Ce souvenir en réveille d'autres chez le père. « Il ne parlait pas, mais déjà il sifflait les fanfares, il chantait », se souvient, amusé et ému, le comte d'Aymery. « Il chantonnait la marche des cerfs », confirme sa mère. Pour Marc-Antoine ce goût pour les fanfares s'est maintenu. « Aujourd'hui, dit-il, c'est pareil, je suis dans un embouteillage, je siffle une fanfare. » Ce qui donne l'occasion à son père de confier lui aussi sa prédilection pour cette musique. « Vous entrez dans ma voiture, dit-il, vous tournez le bouton du lecteur de cassettes et vous avez des trompes. »

La vénerie procure à la famille une grande partie de ses loisirs ²⁴⁰ . Elle structure la mémoire familiale, elle est un réservoir inépuisable d'anecdotes pour tous les âges de la vie. Cela se voit dans la décoration même de la maison. L'entrée et la montée d'escalier sont décorées de pieds de cerfs naturalisés, dont celui offert par la duchesse d'Uzès au grand-père maternel du comte d'Aymery en 1884. Non loin celui dont Marc-Antoine a eu les honneurs alors qu'il avait quatre ans. Des bois, des massacres de cerfs, des aquarelles, un tableau sur un thème de vénerie, où figure Marc-Antoine, de nombreuses photographies forment le cadre de vie quotidien.

Les apprentissages inhérents à la pratique se réalisent dans cet environnement familial où à chaque instant la passion est rappelée, que ce soit par le décor domestique ou par la conversation. S'ils s'effectuent d'abord dans la participation aux laisser-courre, ce cadre de vie vient conforter les expériences acquises par les enfants et les adolescents sur le terrain, d'abord en légitimant la pratique : elle a d'autant plus de valeur qu'elle mérite d'être ainsi proclamée dans les pièces du domicile où entrent les étrangers. « Le métier ne s'apprend pas ailleurs que dans les conditions pratiques de son exercice, écrivent G. Delbos et P. Jorion, à propos de la transmission des savoirs des paludiers de Guérande, mais il s'apprend aussi par tout ce qui passe de lui dans la vie quotidienne, au hasard d'une conversation qui parle de lui ou de tout autre chose, par exemple. On apprend le métier par tous les bouts et à tous les détours, parce qu'il est la vie ²⁴¹ . » Progressivement la longue fréquentation de la forêt permet d'en assimiler la topographie et la toponymie. Les sonneries de trompes ou les récris des chiens ne prennent sens qu'après une longue expérience.

Mais cet apprentissage, comme celui d'un métier auprès d'un maître artisan, est aussi social : il comprend l'intériorisation de valeurs et de manières de faire qui ne sont pas seulement des techniques cynégétiques, mais aussi une façon d'être en société.

240. Même si les circonstances, ou les goûts, peuvent éloigner de la pratique certains enfants de familles de veneurs. Chez les d'Aymery, les deux autres fils ne chassent plus à courre, l'un étant expatrié aux États-Unis, où il ne chasse plus du tout, l'autre résidant en Alsace, où il n'y a pas de vénerie, mais où il pratique avec passion la chasse à tir.

241. Geneviève Delbos et Paul Jorion, La Transmission des savoirs, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1984, p. 140.

Marc-Antoine d'Aymery raconte que, timide, il n'osait pas dire bonjour. S'il ne saluait pas comme il convient la dame à laquelle ses parents le confiaient pour suivre un laisser-courre, ceux-ci le faisaient descendre de la voiture et le privaient de chasse ce jour-là. En conséquence il apprit bien vite à surmonter son appréhension et à saluer la personne avec qui il devait suivre. « Seule la chasse comptait », conclut-il. Par beaucoup de ses aspects, la vénerie est aussi une école du savoir-vivre.

Parmi ces apprentissages, il y a celui qui consiste à avoir de la tenue. Ayant dépassé 11 ans, Marc-Antoine d'Aymery a suivi un temps à mobylette, alors qu'il savait monter à cheval depuis l'âge de 9 ans. « Je ne suivais pas à cheval car je ne montais pas assez bien, explique-t-il. L'esprit de famille veut que l'on n'aille à la chasse que si l'on monte parfaitement à cheval. » Ce que confirme son père. « Tant que Marc-Antoine n'avait pas une position correcte à cheval, je lui ai dit qu'il ne pouvait pas venir. » Toutes les éducations longues et minutieuses doivent transformer les qualités apprises en qualités apparemment innées. Un bon cavalier se doit de respecter également sa monture et ne pas la fatiguer sans raison pendant la chasse. « Si le cheval retraite tranquillement au trot, explique l'un des loueurs de chevaux à Bonnelles, il se détend après une chasse qui a pu être dure, il rentre au lieu du rendez-vous sec et je peux le couvrir tout de suite avec sa couverture. Si, par contre, les chevaux arrivent au galop et mouillés, je ne peux pas les couvrir avant dix heures du soir. C'est que la personne s'est mal comportée avec le cheval. » On peut comprendre que de telles éducations inclinent ensuite à juger avec une certaine sévérité les attitudes relâchées et décontractées qui sont une négation de cet effort constant pour faire bonne figure en toutes circonstances. Il s'agit donc de transformer en seconde nature les produits du travail d'inculcation, d'en faire une conception doxique de ce qui doit être. La tradition, lorsqu'elle s'appuie sur une pratique vivante, fait en sorte que les arbitraires sociaux, dans les conduites, les tenues ou les manières d'être, vont absolument de soi, si bien qu'il n'y a rien à en dire, cela a été ainsi de tout temps et l'idée même que l'on puisse en discuter est impensable.

La compétence pratique est acquise par les piqueux selon des modalités très proches, par familiarisation sur longue période, le

plus souvent depuis la petite enfance. Il y a des lignées de piqueux comme il y a des lignées de boutons et de suiveurs. En 1989, Jacques Garcin, dit La Brisée, était valet de chiens, à temps partiel, du rallye des Loges. Il aurait aimé en devenir le premier piqueux après avoir complété et parachevé ses savoir-faire. Son grand-père lui-même était piqueux, son père, contrôleur aux PTT, chassait beaucoup et ses frères et sœurs eux-mêmes sont chasseurs ou suivent des laisser-courre. « Donc on a tous été bercés par la chasse. Mon père a toujours pris le temps de nous expliquer, de nous faire observer... C'est un peu le virus de la maison. Depuis tout gamin je disais que le métier que je voulais faire, c'était piqueux. » Jacques Garcin n'ayant pu encore réaliser son rêve, trouver un emploi à plein temps dans la vénerie, travaillait en usine comme chaudronnier-soudeur tout en faisant fonction de valet de chiens pendant son temps libre. « Si je devenais piqueux, je pourrais vivre ma passion et faire de cette passion mon métier, ce serait quand même bien ! » Sans compter son temps, il s'occupait des chiens de l'équipage en espérant un jour pouvoir les diriger en montant à cheval et mener ainsi les laisser-courre.

Les piqueux s'inscrivent donc généralement dans une lignée familiale liée au monde de la vénerie et sont toujours issus d'un milieu très rural. Ainsi le premier piqueux de l'équipage de Bonnelles, Jacques Moreau, dit Daguet, a grandi « dans un petit pays près de Chantilly et Senlis. Il y avait l'équipage du prince Murat. Le célèbre équipage Piqu'Avant Nivernais venait nous montrer ses exploits ». Les parents de Daguet, ainsi que tous les veneurs le nomment, étaient gens de maison. C'est la passion du cheval qui a amené Daguet à entrer dans la vénerie et à progresser jusqu'à devenir le premier piqueux de l'un des plus grands équipages de France.

Les piqueux entrent en vénerie comme on entre en sacerdoce, par passion. Et on ne compte pas ses heures ni son mal. Les « hommes de vénerie », comme on appelle parfois les piqueux et les valets de chiens, font passer leur plaisir de la chasse et des chiens avant les considérations de carrière ou de revenus. Jacques Garcin préfère faire 20 heures avec « ses » chiens que 8 heures en usine. « La vénerie c'est ma passion, dit Daguet, mais on ne gagne pas d'argent. » Le métier de piqueux s'apprend « sur le tas, affirme-t-il; Ce sont les plus

vieux qui apprennent aux plus jeunes à regarder, à observer, à entendre et ne rien dire ». Qui leur apprennent également la science de l'élevage des chiens. Cet apprentissage est aussi celui de la résistance à la fatigue, aux conditions souvent difficiles des laisser-courre qui ont lieu durant tout l'hiver, par tous les temps. « Ce métier nous fait acquérir une résistance physique que d'autres personnes n'ont pas, déclare Daguet. Les intempéries, les grandes chevauchées nous donnent des résistances colossales. Je peux être trempé jusqu'au maillot de corps, alors quand le froid commence à vous prendre, il faut résister, c'est un mauvais moment à passer, ça fait partie du lot ! Il faut une certaine vocation, sinon il ne faut pas faire ce métier ! » Même si cette vocation pour un métier dur et peu payé, ce goût immodéré et apparemment vécu avec abnégation pour la vénerie, ont aussi leur principe dans une position sociale très modeste qui peut trouver dans ce don de soi de fortes compensations par la reconnaissance des fidèles qui savent votre courage et votre compétence, et par un rôle social de quasi notable dans la région. Les piqueux ont d'ailleurs le sentiment de remplir un sacerdoce, en tout cas d'exercer une profession d'exception. Il n'est pas indifférent que la revue Vénerie leur accorde si souvent une place d'honneur. Comme lorsqu'elle a réservé sa couverture à Daguet, à l'occasion de l'article consacré à l'équipage de Bonnelles. « Oui, c'est un honneur si on veut, admet Daguet. Mais on est plus représentatif d'un métier qu'on n'est à l'honneur soi-même. Quand j'étais sur la couverture, j'étais représentatif d'un métier, mais pas de ma personne à moi. Le métier de piqueux, c'est un métier, et on représente le métier que l'on fait. On devient piqueux de légende quand on est mort ! » Ce qui importe c'est la religion, pas le prêtre. Que certains puissent être canonisés après leur disparition, c'est autre chose. Le monde de la vénerie honore ainsi ses fidèles serviteurs, mais ce n'est jamais qu'une manière de plus de dire combien cette pratique touche au sacré.

Fruit d'un long apprentissage qui ne doit rien à l'école mais tout à l'exemple des anciens, le métier de piqueux est tout naturellement à l'origine de dynasties fières de leur métier et soucieuses de lui conserver ses mystères et ses secrets, comme on parle de secrets de fabrication, de tours de main. C'est de cette forme d'apprentissage que naît la vocation. Cette manière d'apprendre le métier ne peut se

résumer à une imitation de ce que voit le jeune enfant. À propos des paludiers, G. Delbos et P. Jorion écrivent qu'« il ne peut [...] être question de mimer ce qu'on voit ; si l'on tient son rôle dignement, ce ne sera jamais parce qu'on voit, mais parce qu'on " s'y voit ", par anticipation de la maîtrise à venir. Et ce travail-là, générateur de savoir, par identification à une image future de soi-même, c'est l'enfant, et lui seul qui le fournit. Dans un autre langage on parlerait de la contribution du moi idéal à la constitution du moi [...]. Les bons paludiers, ajoutent-ils, sont ceux qui ont le " don ", et le don est le fils du goût. Autrement dit le don ce n'est pas ce qui se trouve au départ, comme le voudrait la conscience spontanée, mais bien au contraire, ce qui se trouve à l'arrivée, l'aboutissement du processus d'apprentissage, distinct d'un processus d'enseignement ²⁴² . » On ne devient pas veneur parce qu'on naît avec la passion de la vénerie, mais on acquiert la passion de la vénerie parce qu'on vit dans un univers baigné par les savoirs, les symboles, les valeurs, le langage, les souvenirs propres à cet univers.

La fierté de transmettre ce qui a été durement et patiemment acquis est une constante, aussi bien chez les boutons que chez les piqueux, ou les suiveurs. Jacques Garcin, jeune marié, rêve d'avoir un fils à qui « expliquer, faire comprendre des secrets qu'on ne dévoilera pas à d'autres, des secrets pour lui ». Mais ce serait bien sûr une grande déception si ce savoir n'éveillait aucun intérêt chez ce fils souhaité, si ce capital spécifique lentement accumulé ne trouvait pas de repeneur et donc se voyait soudain dévalorisé. « Oh ! oui ! si j'avais un fils, je serais déçu s'il me disait : " T'es tout con de faire ce métier-là ! " Mais, élevé au milieu des chiens, je pense qu'il devrait se créancer lui aussi tout seul ! » Ainsi les enfants de veneurs se retrouvent « créancés » sur la voie de la vénerie par la familiarisation intense que représente la densité des expériences auxquelles ils sont confrontés dès la plus petite enfance.

Le fils de Daguet, dont le surnom de vénerie est Jolibois, est devenu lui-même second piqueux de l'équipage de Bonnelles. « Mon fils n'a mangé que de la vénerie, explique Daguet. Ma fille fait autre chose parce que c'est une fille, mais elle a toujours été à mes trousses depuis qu'elle est toute petite. » Il est vrai que les enfants de

242. Geneviève Delbos et Paul Jorion, La Transmission des savoirs, op. cit. p. 129 et 132.

Jacques Moreau, comme tous les enfants de piqueux, ont baigné depuis toujours dans un environnement où la vénerie était omniprésente. Le chenil de Mocquesouris, celui de la meute de l'équipage de Bonnelles, dans le parc du château de Rambouillet, en fournit un exemple parfait. La maison où habite la famille du piqueux est séparée du chenil proprement dit par une cour d'une trentaine de mètres de large. Les chiens font donc partie du décor quotidien, aussi bien visuel que sonore. La façade de la maison est décorée de centaines de pieds de cerfs naturalisés, mais non montés, fixés sur les murs en rangs serrés. Des locaux annexes abritent les chevaux, les harnais, les trompes de chasse. Deux fois par semaine, durant la saison, très tôt le matin, c'est le départ pour faire le bois. Puis le retour pour se restaurer, trier les chiens, car tous ne vont pas à la chasse, les faire monter dans la camionnette, charger les chevaux, et c'est le grand départ pour le lieu du rendez-vous. À l'intérieur du domicile, comme chez la plupart des veneurs, tout rappelle la vénerie. Les pieds dont on a fait les honneurs à Daguet, le chien de la meute recueilli à la maison parce qu'il a été blessé.

Ce mode de transmission des savoirs a beaucoup facilité le travail de terrain. Car comme il est normal de rencontrer durant les laisser-courre des suiveurs nouveaux, invités d'un jour, il est normal que participent des néophytes aux questions saugrenues. La lente familiarisation était rendue possible par les modalités mêmes de la pratique. Par rapport à d'autres types d'activités, la vénerie a ceci d'original que les processus d'apprentissage concernent toutes les positions hiérarchiques. Suiveurs, valets de chiens, piqueux, sonneurs, boutons, maîtres d'équipage, tous n'ont d'autre voie d'accès aux maîtrises de la pratique que cette lente initiation au cœur de la forêt, et au domicile familial. Chacun, quelle que soit sa position, doit payer de sa personne et faire preuve de patience s'il veut recueillir le savoir des anciens et peu à peu être initié aux secrets du monde sauvage.

chapitre 2 : des rapports sociaux paternalistes

Les suiveurs populaires trouvent plus qu'un spectacle gratuit dans la chasse à courre. Plus même qu'un plaisir purement cynégétique. Le temps de la pratique et des activités qui lui sont connexes, les suiveurs se trouvent proches d'un monde social autrement inaccessible. Mais, devant tant de prodigalités, les suiveurs deviennent des obligés. Car, comme écrit Pierre Bourdieu, « on possède aussi en donnant. Le don qui n'est pas restitué peut devenir une dette, une obligation durable ; et le seul pouvoir reconnu, la reconnaissance, la fidélité personnelle ou le prestige est celui que l'on s'assure en donnant ²⁴³ ». L'hospitalité des boutons, lorsqu'elle bénéficie à des suiveurs modestes, est une violence symbolique. Le don ainsi offert, celui de la participation à une cérémonie à la fois sociale et sacrée, ne peut être intégralement rendu : les suiveurs populaires sont tout juste en mesure d'aider, à la marge, au bon déroulement du rituel. Il en va autrement pour les invités grands bourgeois qui, ailleurs, dans les affaires, dans la vie mondaine, c'est-à-dire dans le travail de gestion du capital social, seront à même de rendre des contre-dons. La chasse à courre est ainsi une « violence symbolique, violence douce, invisible, méconnue comme telle, choisie autant que subie, celle de la confiance, de l'obligation, de la fidélité personnelle, de l'hospitalité, du don, de la dette, de la reconnaissance, de la piété, de toutes les vertus en un mot qu'honore la morale de l'honneur ²⁴⁴ ». Cette morale veut que les obligés, dans l'impossibilité de répondre intégralement à leurs obligations, signifient au moins, en une sorte d'acte d'allégeance, qu'ils ont conscience d'être les débiteurs des dominants. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre le bénévolat des suiveurs.

L'intérêt et le plaisir que les suiveurs, et il s'agira seulement dans cette partie des suiveurs appartenant à des milieux modestes, prennent dans la chasse à courre sont très variables. Pour certains c'est une occasion de prendre l'air et de se refaire une santé dans une ambiance qu'ils apprécient, comme ces femmes d'un certain âge

243. Bourdieu, Pierre, Le Sens pratique, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1980, p. 216.

244. Ibidem, p. 219.

dont les curiosités proprement cynégétiques paraissent parfois assez limitées. Pour d'autres, cet aspect est par contre fondamental. Ils sont à la chasse pour chasser, c'est-à-dire ici pour suivre le travail des chiens, essayer de comprendre les ruses de l'animal, profiter du spectacle de la forêt, des animaux dérangés fuyant à la recherche d'un endroit sûr. Pour tous c'est participer à une sorte de fête païenne, à un temps hors du temps qui structure le temps de l'hiver. « La vénerie, reconnaît M. Piquemal, aujourd'hui en retraite, ça me fait une occupation. Qui m'intéresse beaucoup et qui me donne une raison de vivre. Ça dure toute la semaine. C'est le mardi, mais on y pense le lundi. Puis le mercredi, on vit avec les souvenirs de la veille. Et puis, dès le jeudi, on pense au samedi. Quand on arrive fin mars... J'étais désemparé. Maintenant je fais du bénévolat. » Pour tous les retraités, de condition plus ou moins modeste, qui suivent les équipages de vénerie à travers la France, supprimer la chasse à courre serait un drame. Elle est structurante de leur emploi du temps. Pour ce modeste agriculteur retraité qui suit les chasses de Bonnelles et qui vit avec 3 000 francs par mois, les laisser-courre sont le seul loisir gratuit qui puisse lui apporter autant de plaisir. « À la chasse à courre, on se fait des amis, c'est une grande famille pour moi. » Si la chasse à courre était abolie, non seulement les suiveurs perdraient les sorties bi-hebdomadaires en forêt, mais encore ils risqueraient fort de voir se défaire les réseaux de sociabilité qui en sont le produit et qui durent toute l'année, au-delà de la saison de chasse.

La chasse à courre est à l'origine d'une véritable société locale, qui a une existence non seulement durant les laisser-courre, mais aussi à l'occasion de toutes les activités annexes liées à la vie de l'équipage. Ainsi les fêtes de vénerie, les expositions de photographies, les expositions de trophées organisées par l'ONF, ou des circonstances moins formalisées, comme la recherche des bois au mois de mars, au moment de la mue des cervidés, l'écoute des brames des cerfs à l'automne, permettent aux boutons et aux suiveurs de reconstituer les groupes qui parcourent la forêt les jours de laisser-courre.

Le plaisir de se retrouver entre soi ne va pas sans une certaine ambiguïté dans la nature des relations sociales ainsi tissées. Dans le cas des équipages de grande vénerie, il y a de la part des suiveurs une certaine fascination, en tout cas un goût pour le spectacle du

grand monde qui se donne à voir d'une façon somme toute exceptionnelle. Il y a une part de rêve et de magie à côtoyer, de près, une aussi bonne société, bien difficile à approcher en d'autres circonstances.

La duchesse d'Uzès ne s'y trompait pas lorsqu'elle organisait de grandes réceptions populaires à l'occasion de jours de chasse exceptionnels. « Ainsi le lundi de Pâques, une foule immense vient de Paris et de Rambouillet par autocars et trains spéciaux pour assister à la curée et voir la duchesse. Tous se rassemblent dans un grand champ, mi-herbage, mi-gazon, à une extrémité de l'étang de la Tour. La duchesse va et vient, visible par tous, au milieu des piqueurs, des boutons, des invités, de la meute. Elle est, dit Jean Puget, "rouge de bonheur d'être regardée par les milliers de curieux en amphithéâtre". Le spectacle fini, elle se dirige vers la maisonnette d'un garde-chasse. La foule s'écarte respectueusement et la regarde disparaître derrière la porte. Quelques minutes plus tard, elle réapparaît au balcon de bois, se montrant avec complaisance pendant que les photographes et les cinéastes opèrent. Quelques voix se risquent à crier : "Vive la duchesse !" Elle salue, lance bonbons et pains d'épice aux enfants... Le spectacle est réussi, et il faut qu'il le soit ²⁴⁵. » C'était là une magnifique cérémonie de mise en valeur et d'accumulation de capital symbolique. Aujourd'hui une telle mise en scène serait impensable : elle irait contre les intérêts de ceux qui la mettraient en œuvre car la domination doit se faire plus discrète, moins arrogante, en tout cas moins manifeste et moins délibérément proclamée. Mais il reste de cela, du spectacle pour le peuple, dans les fêtes de vénerie, dans la participation des équipages aux fêtes locales, dans la mise en scène des Saint-Hubert.

Nombreux sont les équipages qui ont maintenu la tradition de la réception annuelle des suiveurs. Ces fêtes ne sont plus ouvertes aussi largement que du temps de la duchesse d'Uzès, mais elles rassemblent les boutons et les suiveurs les plus assidus pour un goûter de fin de saison par exemple, comme à Bonnelles. Les tentes ont été dressées par le 501^e RCC de Rambouillet dans le jardin de la propriété du maître d'équipage. Elles abritent les buffets. Chacun va de l'un à l'autre, dans la grande complicité que donne une saison de chasse accomplie en commun. Dire que tous se sentent parfaitement

245. Patrick de Gmeline, *op. cit.* p. 302.

à leur aise serait sans doute excessif. Les suiveurs les plus modestes sont certes moins détendus que durant les laisser-courre où, aux moments les plus cruciaux, toute barrière sociale semble s'être dissoute. Mais ces réceptions maintiennent une tradition et les suiveurs y paraissent très attachés.

La Saint-Hubert est une autre occasion de cette coexistence sociale. En 1992, la cérémonie était accueillie par le 501^e RCC de Rambouillet. Boutons et suiveurs étaient reçus par de jeunes appelés qui, après avoir salué les arrivants, les guidaient pour qu'ils aillent ranger leur voiture devant les chars alignés sous les hangars. L'équipage, en grande tenue, et les suiveurs, de toutes conditions, assistèrent à la messe dans le manège aménagé en chapelle et dans lequel 800 sièges, qui ne suffirent pas, avaient été installés. La société des Trompes de Dampierre sonna tout au long de la cérémonie de nombreuses fanfares qui entretinrent l'émotion. Duc, cantonnier, banquier, facteur, étaient réunis par la même ferveur pour la vénerie.

« Dans le don, écrit Jean Lojkine, les objets ne sont pas détachés de ceux qui donnent et représentent donc d'abord un service, un rapport intersubjectif d'homme à homme. Il s'agit de valeurs d'usage qui fonctionnent non comme des équivalents généraux, mais comme le signe de rapports sociaux (de domination ou de dépendance) ²⁴⁶ . » L'échange n'est que rarement égal et il instaure ou confirme entre les agents des rapports hiérarchiques. En cela encore, la chasse à courre est mise en scène de la société, d'une société inégalitaire. Accepter le don que représente le laisser-courre, en ne pouvant rendre, au mieux qu'un service somme toute marginal, ou qu'en tout état de cause de nombreux autres suiveurs seraient disposés à rendre, c'est devenir débiteur et par là symboliquement dépendant. « Entre chefs et vassaux, écrit Marcel Mauss, entre vassaux et tenants, par ces dons, c'est la hiérarchie qui s'établit. Donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, magister ; accepter

246. Jean Lojkine, « Mauss et l'essai sur le don. Portée contemporaine d'une étude anthropologique sur une économie non marchande », Cahiers internationaux de Sociologie, vol. LXXXVI, 1989, p. 147. Cf. aussi, du même auteur, La Révolution informationnelle, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1992, en particulier le chapitre VI, « L'information est-elle une marchandise ? », p. 165-190.

sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas (minister)²⁴⁷ . »

C'est une relation d'homme à homme qui s'établit pendant le laisser-courre, chacun ayant son honneur, l'honneur de celui qui est l'obligé étant de reconnaître l'inégalité de cette relation tout en se montrant digne du puissant. On rend ce que l'on peut parce que l'on est un homme d'honneur, ce qui n'a rien à voir avec la faiblesse des moyens dont l'on dispose.

Ce bénévolat peut prendre des formes extrêmement diverses. « Tout ce que je fais à l'équipage, déclare Louis Hector, je le fais bénévolement, parce que je suis un mordu de la chasse. On m'a pris comme valet de limier bénévole ». Il fait le bois au petit matin et participe au rapport. Pour ce faire il ôte sa casquette et, se tenant ainsi découvert devant les boutons, « en tenue réglementaire », comme il dit, c'est-à-dire dans la tenue de velours côtelé bleu marine qui lui a été offerte par l'équipage, veste longue et pantalon glissé dans les bottes noires, la casquette dans la main gauche et le fouet dans la main droite, accompagné des autres bénévoles qui ont aussi fait le bois, il raconte sa quête.

Donnant, donnant : les valets de limier, bénévoles, qui ne pourraient jamais faire partie de l'équipage en tant que boutons, pour la double raison de la modicité de leurs revenus et de la modestie de leur position sociale, sont attentivement écoutés par tous les boutons et les suiveurs qui savent à quel point la qualité de la journée de chasse peut se jouer sur les renseignements ainsi donnés. Peu habitués en d'autres circonstances à retenir l'attention d'une si auguste assemblée, il y a dans ce moment du rapport un gain symbolique qui paie déjà, d'une certaine façon, le temps passé dans la forêt, le lever à l'aurore, le froid du petit matin. Même si, aussi, le plaisir de la chasse, ou plus précisément du savoir efficient sur le monde du sauvage, joue également un rôle dans cette satisfaction.

Durant le laisser-courre, Louis Hector suit la chasse dans sa voiture, où il lui arrive de recueillir un chien égaré. Il reprend un rôle important au moment du dépeçage. Tâche assez pénible, mais néanmoins enviée : nombreux sont les suiveurs qui sortant leur Opinel de la poche, proposent leurs services en cas de besoin. Se rendre utile, rendre service : c'est une manière de vivre sa présence

247. Marcel Mauss, « Essai sur le don », *op. cit.* p. 269-270.

comme justifiée, de montrer qu'on a son honneur aussi, et qu'on n'est pas de ceux qui se contentent de saisir ce qui est offert sans en donner, dans la mesure de ses moyens, la contrepartie.

La curée terminée, la journée des bénévoles n'est pas finie pour autant. Outre la recherche des chiens égarés qui peut mener tard dans la nuit, et qui peut mobiliser plusieurs bonnes volontés, Fernand Malecot rentre avec les chiens et la nappe au chenil. Il s'agit alors de préparer la tête qui sera conservée et remise en dépôt à l'ONF pour l'exposition annuelle des trophées.

Ces services rendus peuvent valoir les honneurs à ces suiveurs, ce que leur rang social ne pourrait à lui seul justifier. « Ça m'a fait plaisir, dit Louis Hector. C'est pour le mal qu'on se donne. J'ai gardé le pied, il est dans mon couloir. » De même, un modeste agriculteur a ressenti avec émotion le fait d'avoir été l'élu d'un soir. « Le cerf est pris dans l'étang. La curée a lieu à la Croix Pater. J'étais tout seul au pied d'un chêne. Je regardais la curée. Voilà le maître d'équipage qui se dirige vers moi, je me range de côté pour le laisser aller vers les autres, mais non ! c'était pour moi ! J'étais surpris ! Oh ! là ! là ! Je m'attendais à avoir un jour les honneurs, parce que ceux qui rendent des services à l'équipage ont souvent les honneurs le mardi. Comme quoi, vous voyez, ces gens-là ont quand même du savoir-vivre. »

Cela reste toutefois l'exception, au moins à Rambouillet, où, durant les trois dernières saisons, 75 cerfs furent pris. Or les honneurs furent faits 68 fois à des personnes appartenant à la haute société, qu'il s'agisse de boutons de l'équipage ou de membres de leur famille, de boutons d'autres équipages, de personnalités étrangères ou de suiveurs bourgeois. Six fois des suiveurs de condition modeste eurent les honneurs : le chauffeur du président de l'équipage, ancien PDG de la banque Worms ; M. Jouglain, qui aide bénévolement depuis de nombreuses années ; deux gardes de l'ONF, honorés à l'occasion de la chasse annuelle dédiée à leur institution ; un ouvrier, connu pour ses sympathies communistes, en raison des services rendus à l'équipage ; et enfin la fiancée du nouveau piqueux. À Rambouillet, cette démocratisation des honneurs est récente, selon l'une des femmes membre de l'équipage. « Si aujourd'hui les petits pères ont les honneurs, cela ne se faisait pas autrefois, il n'y avait que les grands de ce monde. Mais c'est le plus beau jour de leur vie, car ils sont reconnus en tant que veneurs ! »

Le travail fourni est toujours reconnu, mais ce n'est pas sans danger pour le bénévole dont le bénévolat peut progressivement se transformer en corvée. Car l'aide offerte, en provoquant la reconnaissance de ceux qui en bénéficient, peut enfermer le bénévole dans l'obligation de renouveler continûment sa prestation. Ce n'est pas rien, pour qui n'a pas de diplôme ni de métier qualifié, pour qui n'a que peu de reconnaissance sociale, de se retrouver au premier rang, acteur de l'action, même modestement, mais enfin jouant un rôle indispensable. Revenir en arrière, renoncer à cette position qu'il a fallu conquérir petit à petit en prenant l'avantage sur ceux qui auraient aussi aimé l'occuper, ce serait trop renoncer, alors même que pour d'autres, non pris dans le jeu, il ne s'agit ni plus ni moins que de l'exploitation éhontée d'une position de faiblesse par ceux qui ont tout.

Ces tâches sont d'autant moins ingrates qu'aux bénéfiques symboliques peuvent s'ajouter quelques profits économiques, même limités. De temps en temps le bénévole se voit attribuer un cuissot ou un filet. Il se fera recruter comme rabatteur rémunéré par des boutons qui chassent également à tir. D'autres vous proposeront des travaux de jardinage dans leur propriété. Bien que les uns et les autres restent discrets sur les modalités plus concrètes des échanges, il semble qu'il y ait une économie parallèle au monde de la chasse. Mais ces contre-contre-dons peuvent continuer à fonctionner sur le mode symbolique car ils sont nécessairement différés dans le temps et le service rendu, cette fois contre rétribution, n'apparaît que comme un travail ordinaire alors qu'il fait partie de la relation nouée dans la pratique même de la vénerie.

Comme toute relation paternaliste, celle qui s'établit entre boutons chics et suiveurs populaires n'est pas totalement déséquilibrée mais fondée au contraire sur une estime réciproque, consubstantielle à la relation elle-même. Cette estime se construit, dans un sens, des suiveurs envers les boutons, comme dans l'autre, des boutons envers les suiveurs, en fonction de la compétence et des habiletés. Ce ne sont pas n'importe quels suiveurs qui se voient honorés du statut de valets de limier auxquels on confie le soin de faire le bois. De même les suiveurs autorisés à déplacer la dépouille du cerf et à la dépecer sont choisis parmi les plus fidèles, les plus passionnés et les plus compétents. Cela est d'une certaine façon indispensable, car ces

suiveurs doivent être là où il faut au bon moment, donc suivre parfaitement le laisser-courre. Il faut aussi connaître suffisamment les chiens, et être connus d'eux, pour pouvoir, à la fois suivre la chasse dans les meilleures conditions et pouvoir ramener ceux qui se sont égarés. Fondé sur une estime réciproque pour la qualité des compétences, pour la renommée des savoir-faire, pour les qualités morales reconnues, ce paternalisme conduit volontiers à ce que les uns et les autres se présentent comme les membres d'une grande famille. Les suiveurs sont fiers de pouvoir se prévaloir de plusieurs décennies de fidélité au même équipage. Cette fidélité est reconnue par les boutons qui finissent par considérer comme proches de l'équipage les suiveurs les plus assidus. Ceux-ci ont d'ailleurs bien du mal parfois à ne pas s'en considérer comme des membres à part entière. On a vu qu'ils passent volontiers du « ils », manière très habituelle de désigner collectivement les autres, en particulier ceux qui ont la richesse et le pouvoir, au « on » englobant, qui fait des suiveurs l'une des composantes des équipages.

L'attitude dominante chez les suiveurs est toutefois de mêler l'euphémisation et les propos selon lesquels, « à la chasse, tout le monde est pareil », à l'expression récurrente d'un quant-à-soi qui laisse entendre que l'on n'est jamais véritablement dupe et que l'on sait à quoi s'en tenir sur les hiérarchies sociales et les inégalités. Ainsi tel bénévole d'un grand équipage de province « ne donne de renseignements qu'au piqueux, car on est là pour aider le piqueux. D'ailleurs les boutons savent bien qu'on ne leur donne pas de renseignements ». C'est une sorte de solidarité de classe qui s'exprime ainsi : seul le piqueux travaille à la chasse à courre, les autres sont là uniquement pour leur plaisir. On va donc aider celui qui gagne sa vie. En ne participant ni au dépeçage, ni au transport de la dépouille des animaux, les boutons renforcent le sentiment de classe. « Ils ne vont pas se salir les mains, ces messieurs, souligne avec ironie un bénévole ayant en charge le dépeçage du sanglier. Nous, on a plein de sang sur les mains. » Ce quant-à-soi n'empêche pas d'avoir conscience de cette sorte d'hospitalité accordée par l'équipage, qui d'ailleurs, en forêt domaniale, ne pourrait guère la refuser. Cette ambiguïté de la situation fait apprécier la courtoisie des boutons alors même que, dans une certaine mesure ils n'ont pas le choix : ils ne peuvent refuser l'accès à la forêt. « À Rambouillet la

forêt est quand même ouverte », souligne un suiveur. Mais c'est pour ajouter aussitôt : « Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'incident. Ils nous acceptent, nous, petits paysans, ouvriers, retraités, alors qu'ils ne sont pas obligés ». Et, s'il n'est pas question de marquer sa reconnaissance en versant une somme quelconque à la caisse de l'équipage (« je ne cotise pas, je n'ai jamais voulu, je n'ai qu'une petite pension »), une aide en services rendus paraît être une chose naturelle. « Donner des coups de main, je suis toujours le premier, mais ça s'arrête là. J'estime que quand un bouton vient à la chasse avec une Porsche... » Au-delà de la réalité de la modicité des ressources, qui justifie que l'aide accordée à l'équipage ne soit pas de nature financière, il y a aussi le souci de maintenir une certaine logique d'honneur à la structure de l'échange. Une prestation, comme celle du dépeçage, permet d'offrir ce que les autres n'ont pas, ou pas volontiers, le courage de mettre la main à la pâte et d'affronter directement la matérialité des choses. Elle permet dans une certaine mesure de rétablir un équilibre que le don d'argent, de la part de ceux qui en sont dépourvus en faveur de ceux qui en disposent largement, ne ferait qu'accentuer.

Les réflexes de classe ne sont pas l'apanage des suiveurs. Les boutons parlent volontiers des « petits pères » en désignant les retraités modestes qui suivent les laisser-courre en voiture tout en profitant de l'occasion pour bavarder avec les connaissances et partager le pique-nique. Les boutons, du moins dans les grands équipages, n'éprouvent aucune mauvaise conscience à laisser à d'autres les tâches ingrates qui suivent la prise de l'animal. Chacun sa place, chacun son rôle. « Ce ne sont pas les boutons, qui font ça en général. Ce sont des suiveurs, des passionnés, ce n'est même pas le piqueux, ce sont des viandards, c'est comme ça qu'on les appelle », déclare sans ambages une comtesse, bouton en province. Cela n'est pas sans rappeler qu'autrefois la noblesse vivait dans l'oisiveté et que les tâches manuelles et productives étaient jugées indignes de son rang. « Les uns ont mission de prier pour le salut de tous, écrit Georges Duby, les autres sont voués à combattre pour protéger l'ensemble du peuple. Il appartient aux membres du 3^e ordre, de beaucoup le plus nombreux, d'entretenir par leur travail les gens d'Église et les gens de guerre. Le schéma, qui s'impose très vite à la conscience collective, proposait une image simple, conforme au plan

divin qui justifiait les inégalités sociales et toutes les formes d'exploitation économique. Dans ce cadre mental, rigide et clair, prirent aisément place toutes les relations de subordination qui s'étaient établies de longue date entre les travailleurs paysans et les maîtres de la terre, et qui commandent les mécanismes d'un système économique que l'on peut, en simplifiant, appeler féodal ²⁴⁸. » Il reste de ce partage des tâches dans la vénerie. Mais la noblesse n'y est plus seule, la grande bourgeoisie y participe. La structure est toujours celle d'un échange, certains suiveurs modestes fournissent un travail contre leur participation aux laisser-courre, alors qu'autrefois le travail était fourni pour obtenir la paix des âmes ou celle des armes. Aucune commune mesure, certes, mais une même structure d'échange où, d'une certaine façon, tout le monde finit par trouver son compte. Toutefois, étant donné l'importance prise par la bourgeoisie, et les évolutions légales elles-mêmes qui rendent facultatif ce qui était obligatoire, on est aujourd'hui beaucoup plus proche du paternalisme de la petite entreprise que du féodalisme.

À partir des années quatre-vingts une certaine rationalisation des rapports entre suiveurs et équipages a été mise en place. Certains de ceux-ci ont pensé qu'il serait normal, compte tenu de leurs difficultés financières, de la lourdeur de la gestion, de solliciter les suiveurs. Pour faire partie du « décollé » de Monique de Rothschild, il faut verser 1 400 francs. L'équipage de Bonnelles propose un autocollant pour 300 francs ou une épinglette pour 2 200 francs. L'instauration de cette cotisation, tout à fait facultative pourtant et que seuls versent une partie des suiveurs, a parfois soulevé des objections et provoqué de profonds désaccords. Certains boutons de Bonnelles ont craint que cette participation puisse inciter les suiveurs à empiéter sur les prérogatives des boutons. Au-delà de ces craintes, sans doute regrettaient-ils aussi de voir transformer une relation enchantée, fondée sur la structure du don/contre-don, en banale relation de service marchand.

Les relations entre le maître d'équipage et les piqueux rappellent les relations paternalistes qui réglaient les rapports avec le personnel domestique autrefois. Le piqueux vit souvent, surtout en

248. Georges Duby, Guerriers et paysans, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1973, p. 187.

province, dans la propriété même du maître d'équipage, à proximité du chenil qui lui-même occupe une partie du parc de la demeure. À une grande distance sociale correspond donc une proximité spatiale dans le quotidien. Pour rendre celle-ci acceptable, le personnel domestique était considéré comme « faisant partie de la famille », ce qui supposait d'être à son service sur de longues périodes. C'est un cas de figure assez fréquent chez les piqueux qui restent souvent fort longtemps dans le même équipage. La dénégation de l'inégalité sociale s'effectue alors sur le registre de la complicité de ceux qui partagent les mêmes savoir-faire et le même goût du travail bien fait. On est donc beaucoup plus proche des relations entre ouvrier de métier et petit patron. À écouter comment le marquis Bertrand du Vivier décrit le recrutement de son piqueux, Samuel, et les relations qu'il entretient avec lui, c'est bien cela qui ressort. Samuel, c'était un résinier. Quand je chassais, je l'avais remarqué qui abandonnait ses pins pour suivre la chasse. À pied il suivait aussi bien qu'à cheval. Ça m'avait énormément frappé. Il était jeune, il avait vingt ans à l'époque. Il était toujours là. Cet homme prenait les coupes, il savait où le chevreuil allait passer. Je me suis dit, cet homme-là est exceptionnel, je lui proposerai de venir chasser avec moi dès que je monterai un équipage. C'est ce que j'ai fait en 1956, et depuis il a toujours été à mon service. Il a 35 ans de vénerie avec moi. C'est un des hommes les plus extraordinaires et les plus passionnants que j'ai vus. C'est un homme qui aura vu une feuille couchée à l'envers [trahissant le passage d'un animal]. Il voit ce que les autres ne voient pas. C'est un homme qui a un don exceptionnel de la chasse. » Le marquis Bertrand du Vivier, qui était alors président de l'Union Club bordelais, l'équivalent, pour le Sud-Ouest, du prestigieux Jockey Club parisien, familier des plus grandes familles de la région, pourrait-il parler de manière plus chaleureuse de quelqu'un de son milieu social ? La passion, dans sa vie, c'est la vénerie, et personne ne saurait compter plus que celui qui lui permet de continuer à l'assouvir dans ses vieux jours. Choisi pour son exceptionnelle compétence, Samuel reste un collaborateur de choix. Cela n'en fait pas un égal, mais cela incline au respect et à l'estime. Des relations d'homme à homme peuvent s'établir dans la complicité réciproque de ceux qui partagent une même passion.

D'ailleurs les piqueux et les valets de chiens sont loin de vivre leur position et leurs relations à leurs employeurs comme un rapport salarial. Dans l'exercice de leur métier, la part du non économique est considérable. « Le métier de piqueux, disait Daguet, c'est un sacerdoce, on ne compte pas ses heures. » Ni sa peine. Tôt levé les jours de laisser-courre, le piqueux fait presque toujours le bois. Il sera aussi le dernier bien souvent à fouler une enceinte pour relever un défaut, alors que la nuit tombant, la pluie glacée n'ayant cessé de la journée, bien des boutons ont déjà renoncé. C'est sans doute que la partie se joue d'abord entre le piqueux et l'animal, le piqueux ne faisant qu'un avec sa meute. Ne pas prendre, c'est avoir été joué par plus fin que soi. Même si le piqueux est prêt à reconnaître sa défaite, son honneur exige que cela ne lui arrive pas trop souvent. Car c'est son savoir-faire qui serait alors en cause. Or, comme tout travailleur de métier, comme tout ouvrier formé à l'ancienne manière, c'est-à-dire sur le tas, le piqueux est son métier, qui est une part importante de sa raison d'être et de sa passion. Il faut certes se montrer beau joueur car il y a affrontement avec les forces redoutables du sauvage. Nul ne sait contrôler cela à la perfection. Il y faut du doigté, une certaine courtoisie aussi : on ne peut pas brusquer les éléments. On comprend que le rapport salarial, dans cet affrontement, ne permette pas de rendre compte de ce désintéressement apparent de l'ouvrier de métier qui mettra son honneur à relever les défis. C'est aussi que les profits symboliques sont considérables : le piqueux est l'intercesseur obligé entre le monde ordinaire et le monde sauvage.

Mais ces bénéfices ne sont pas seulement symboliques, et le symbolique lui-même peut être converti en d'autres formes de capital, économique ou social. Au moment de la curée le maître d'équipage, lorsqu'il fait les honneurs, est accompagné du piqueux qui porte le pied préparé, tressé, posé sur sa cape, au creux du bras. Le maître d'équipage est le patron, le seigneur peut-être, mais le piqueux est le maillon obligé entre le monde ordinaire et celui où l'animal a été pris. Comme le prêtre est l'intermédiaire incontournable, même pour les plus grands de ce monde, qui permet d'entrer en contact avec l'autre monde.

Cette place stratégique du piqueux lui vaut une gratification de la part de la personne qui reçoit les honneurs, de l'ordre de 200 à 500 francs, suivant les équipages. Il s'agit là d'une tradition qui provient

d'une époque où les lois sociales n'existaient pas. « La personne à qui l'on a fait les honneurs, explique Daguet, nous gratifie. Cela remonte loin, car les honneurs étaient pour la retraite du piqueux du temps de la royauté. Ils donnaient un louis d'or pour la cagnotte du piqueux pour sa retraite. Aujourd'hui, on est loin du louis d'or, la moyenne est de 300 francs. »

Matériellement, la situation de piqueux n'est pas enviable. Le salaire de Daguet était de 6 000 francs en 1991. Même s'il bénéficiait d'un logement de fonction, cela reste très modeste malgré les gratifications offertes par les personnes recevant les honneurs. D'autant que le logement de fonction correspond à une astreinte, « car, avec les chiens il faut être présent jour et nuit ». Entre autres raisons parce qu'il s'agit de fauves qui, s'ils ne se montrent jamais menaçants envers l'homme durant les laisser-courre, peuvent se battre et se blesser gravement au chenil s'il n'y a personne pour les séparer.

En conséquence, toute la famille est mobilisée à tour de rôle pour assurer la garde des chiens durant l'absence de Daguet. Heureusement, « on est tous des passionnés de vénerie dans notre famille. Même ma femme aime la chasse, mais on ne parle jamais assez de la femme du piqueux. Ma femme donne des coups de main sans être rémunérée, il faut qu'elle fasse attention à la cuisson de la soupe, il faut qu'elle intervienne si les chiens se battent. Quand on est partis, il faut forcément une présence au chenil, c'est souvent elle ». Cette mobilisation familiale prolonge celle du piqueux lui-même. Il y a donc beaucoup de paternalisme dans ce rapport entre les piqueux et leurs employeurs : très dissymétrique, la relation est pourtant enchantée par une passion partagée. Piqueux et suiveurs modestes, au moins dans la grande vénerie, sont dans une situation de dépendance vis-à-vis des équipages pour assouvir cette passion.

Le fait d'adhérer, ne serait-ce que de façon résignée, à cette structure inégalitaire, c'est renforcer dans leur position ceux qui sont déjà en position dominante. « Si l'on sait que le capital symbolique est un crédit, mais au sens le plus large du terme, c'est-à-dire une espèce d'avance, d'escompte, de créance, que la croyance du groupe peut seule accorder à ceux qui lui donnent le plus de garanties matérielles et symboliques, écrit P. Bourdieu, on voit que l'exhibition du capital symbolique (toujours fort coûteuse sur le plan

économique) est un des mécanismes qui font (sans doute universellement) que le capital va au capital ²⁴⁹. » La chasse à courre, telle que les grands équipages la mettent en scène, est aussi une représentation symbolique du pouvoir qui ne peut que conforter la place des uns et des autres. Par la passion même qu'elle suppose, elle incite à reconnaître la domination de ceux qui y occupent les positions prééminentes.

249. Pierre Bourdieu, Le Sens pratique, op. cit. p. 203-204.

conclusion

La chasse à courre, en tant que système symbolique, met en scène des rapports sociaux réels. Pour cette raison, c'est une tradition vivante. En cela elle diffère de pratiques qui, ayant cessé d'être en prise directe avec la vie sociale, deviennent l'objet de processus de folklorisation ou de muséification. Loin d'être anachronique, la chasse à courre est notre contemporaine. Et pourtant elle n'a été que très peu étudiée par les sciences humaines. En comparaison, la production ethnologique ou sociologique sur les autres formes de chasse est relativement abondante, comme en témoignent les nombreuses références citées. Le déséquilibre est flagrant.

Serait-ce que la vénerie offrirait une richesse symbolique moindre que d'autres pratiques cynégétiques ? Nous espérons que ce livre aura convaincu que tel n'est pas le cas. Les ethnologues, en ce qui les concerne, paraissent en avoir été persuadés a priori. « Il est probable que l'on concéderait assez volontiers la dignité symbolique à la vénerie, écrivent en effet C. Bromberger et G. Lenclud. Non pas tellement du fait de l'ancienneté des pratiques ou du désintéressement ostentatoire de l'activité qu'en raison de l'extrême élaboration des gestes et des objets, de l'ésotérisme des paroles derrière lesquels on discernerait un cérémonial complexe, où chaque élément aurait un sens ²⁵⁰ . »

Or cette richesse symbolique se donne à voir très régulièrement durant l'hiver dans les forêts de l'Île-de-France, à une heure de route des fortes concentrations parisiennes de chercheurs en sciences

250. Christian Bromberger et Gérard Lenclud, *op. cit.* p. 19.

sociales. En outre il ne s'agit pas d'une cérémonie secrète ou confidentielle puisque ses acteurs se montrent accueillants et que suiveurs et spectateurs sont nombreux à assister aux rites. Enfin la chasse à courre est régulièrement menacée par les initiatives de parlementaires, français ou européens, qui posent des questions orales à l'Assemblée ou conçoivent des projets de loi visant à son abolition. La presse elle-même et la télévision s'emparent de temps à autre d'un incident ou se font l'écho des actions des opposants. A priori, le silence des sciences humaines sur la vénerie ne va pas de soi. Notre recherche, du moins nous l'espérons, aura donné quelques-unes des clefs de ce silence. Le peu d'intérêt pour la vénerie, de la part des ethnologues et des sociologues, relèverait d'une antinomie profonde entre cette pratique et une grande partie de ceux qui auraient pu, par leur position dans le champ intellectuel, en construire l'analyse. Que la chasse à courre constitue la représentation symbolique d'un univers et d'une nature considérés comme fondamentalement hostiles et régis par la loi du plus fort, que le pauvre savetier et le riche financier y fassent bon ménage apparaît comme une sorte de scandale à des agents qui doivent beaucoup au système scolaire et à son apparente logique méritocratique et égalitariste.

D'où une certaine inquiétude des auteurs au terme de ce travail. Comment pourra-t-il être reçu ? D'un côté on ne nous pardonnera peut-être pas d'avoir décrit cette complicité de ducs et de cantonniers au fond de la forêt. Ni de ne pas condamner cette cruauté qui, quelles que soient les raisons qu'on lui donne, demeure dans la mise à mort d'êtres vivants. De l'autre côté, décrire la passion pour tenter d'en rendre raison a un effet désenchanteur. Ramener à la position sociale le sacré et le mystère qui sont sous-jacents à la pratique a quelque chose de désacralisateur. D'un côté le plaisir de l'anathème, de l'autre celui du rite et de la fête sauvage. Toutefois l'effort rigoureux de construction d'un savoir contrôlé, parce qu'il annihile l'enchantement de la passion, qu'elle soit violemment hostile à la chasse à courre ou qu'elle y trouve son accomplissement, devrait contribuer à enlever de la passion au débat lui-même.

références bibliographiques

- Ambelain, Robert, Symbolisme et rituel de la chasse à courre, Paris, Robert Laffont, 1981.
- Animaux magazine, revue de la Société protectrice des animaux (SPA).
- Armengaud, Françoise, « Animalité et humanité », dans Encyclopædia universalis, Paris, 1985, volume « Symposium ».
- Bentham, Jeremy, Déontologie ou science de la morale, Paris, Charpentier, 1834.
- Bonnet, Guy et Klein, François, Le Cerf, Paris, Hatier, coll. « Faune sauvage », 1991.
- Bouéssée, Joël; Dormeuil, Ashley et Tremblot de la Croix, Hervé, Vénerie aujourd'hui, Paris, Société de Vénerie, 1975.
- Bourdieu, Pierre, Le Sens pratique, Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1980.
- Bozon, Michel et Thiesse, Anne-Marie, (photographies de Jacques Verroust), La Terre promise. Gens du pays et nouveaux habitants dans les villages du Valois, Fondation Royaumont, 1986.
- Bromberger, Christian et Lenclud, Gérard, « La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? », Études rurales, n° 87-88, juillet-décembre 1982 (numéro spécial : « La chasse et la cueillette aujourd'hui »), p. 7-35.
- Bucher, Bernadette, « Rites et stratégies d'adaptation : la chasse à courre en bocage vendéen », Études rurales, n° 87-88, juillet-décembre 1982 (numéro spécial : « La chasse et la cueillette aujourd'hui »), p. 269-286.
- Bulletin de la Société de Vénerie (ancien titre de Vénerie, revue de la Société de Vénerie)
- Caillois, Roger, « Esprit ludique et institutions », dans : Jeux et sports, Paris, Gallimard (« Encyclopédie de la Pléiade »), 1967, .
- Caillois, Roger, Instincts et sociétés, Paris, Éditions Gonthier, bibliothèque Médiations, 1964.
- Caillois, Roger, L'Homme et le Sacré, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1963 (première édition 1950).
- Chamboredon, Jean-Claude, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », Études rurales, n° 87-88, juillet-décembre 1982 (numéro spécial : « La chasse et la cueillette aujourd'hui »), p. 233-260.
- Chamboredon, Jean-Claude, « Les usages sociaux de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », Revue française de sociologie, XXI-1, 1980, p. 97-119
- Chapouthier, Georges, Au bon vouloir de l'homme, l'animal, Paris, Denoël, 1990.
- Daubigné, Paul, « La Petite vénerie », in : Encyclopédie de la vénerie française, op. cit.
- Delbos, Geneviève et Jorion, Paul, La Transmission des savoirs, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (« Ethnologie de la France »), 1984.
- Domsure, Aline de, thèse soutenue à l'université de Poitiers en octobre 1973 sous le titre : La chasse à cor et à cri en Indre-et-Loire, d'après l'étude d'un équipage (1873-1903).
- Duby, Georges, article « Chevalerie », Encyclopædia universalis, Paris, 1985, tome 4, p. 720-721.
- Duby, Georges, Guerriers et paysans, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1973.
- Julien Bost-Lamondie, Écoute en tête ! Les derniers loups, souvenirs de vénerie, « Avant-propos » par Dupuigrenet Desroussilles, Guy, Paris, Le Pigache, 1990 (Préface d'Alain Dauchez, illustrations de Christian de La Verteville).

- Elias, Norbert, La Civilisation des mœurs, Paris, Calmann-Lévy, 1973, réédition collection « Pluriel », 1982.
- Elias, Norbert, La Dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- Encyclopédie de la vénerie française, Paris, Olivier Perrin, 1961.
- Fabiani, Jean-Louis, « Chasse, chasseurs et écologie », Regards sur l'actualité, n° 173, août 1991 (La Documentation française).
- Fabiani, Jean-Louis, « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », Actes de la recherche en sciences sociales, n°54, septembre 1984.
- Fabiani, Jean-Louis, « Les prédateurs éclairés : remarques sur la " gestion rationnelle " de la chasse en France », dans L'Imaginaire de la chasse, op. cit.
- Ferry, Luc, Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme, Paris, Grasset, 1992.
- Genevoix, Maurice, Raboliot, Genève, le Cercle du Bibliophile, 1970, (première édition 1925).
- Genevoix, Maurice, La Dernière Harde, Paris, GF-Flammarion, 1988 (première édition 1938)
- Gmeline, Patrick de, La Duchesse d'Uzès, Paris, Perrin, 1986, p. 62.
- Hallo, Georges, Les grands devants ou l'alphabet photographique du veneur, Paris, Galerie La Cymaise éditeur, 1990.
- Hell, Bertrand, Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1985.
- Héran, François, « Comme chiens et chats. Structures et genèse d'un conflit culturel », Ethnologie française, XVII, 1988, 4, p. 325-337.
- Héran, François, « Les animaux domestiques », Paris, INSEE, Données sociales, 1987, p. 417-423.
- Herpin, Nicolas, et Verger, Daniel, « Sont-ils devenus fous ? La passion des Français pour les animaux familiers. », Revue française de sociologie, XXXIII-2, avril-juin 1992, p. 265-286.
- Hubert, Henri, et Mauss, Marcel, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », dans Marcel Mauss, Œuvres, 1 - les fonctions sociales du sacré, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le Sens commun », 1968 (présentation de Victor Karady) - (1^{ère} édition dans L'Année sociologique, 1899).
- Lefrançois, Madeleine, en collaboration avec Persuy, Alain, Contre la chasse, Paris, Stock, 1977.
- Lévi-Strauss, Claude, Anthropologie structurale deux, Paris, Librairie Plon, 1973.
- Lojkine, Jean, « Mauss et l'essai sur le don. Portée contemporaine d'une étude anthropologique sur une économie non marchande », Cahiers internationaux de Sociologie, vol. LXXXVI, 1989, p. 147.
- Marié, Michel, et Viard, Jean, La Campagne inventée, Aix-en-Provence, Actes Sud, 1977.
- Mauss, Marcel, « Essai sur le don », dans Sociologie et anthropologie, Paris, Presses Universitaires de France, 1966.
- Méchin, Colette, « Les règles de la bonne mort animale en Europe occidentale », L'Homme, n° 120, octobre-décembre 1991, p. 51-67. soigneusement séparés, ce qui est récent.
- Micaux, Pierre, L'homme et l'animal, Paris, La Documentation française, 1980.
- Michel Serres, Le Contrat naturel, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1992.
- Micoud, André, « Contestation écologique et remobilisation - Micoud André, « L'écologie est-elle une religion ? Le nouveau jardin d'Eden », Libération, mercredi 11 décembre 1992.

- Micoud, André, Production et diffusion des normes de régulation de la faune sauvage en France. Le cas du piégeage, Saint-Étienne, CRESAL, 1990.
- Micoud, André; Laneyrie, Philippe; Chantrel, Catherine, Les animaux dits « nuisibles » : essai sur l'évolution récente d'une notion, Saint-Étienne, CRESAL, 1989.
- combinaisons », Le Monde, jeudi 26 mars 1992.
- Phæbus, Gaston, Le Livre de chasse, transcrit en français moderne avec une introduction et des notes par Robert et André Bossuat, Paris, Émile Nourry éditeur, Librairie cynégétique, 62 rue des Écoles.
- Pinet, Jean-Michel, L'Économie de la chasse, Paris, Comité national d'information chasse-nature, 1987.
- Pinguet, Francis, « La vénerie et sa musique », Vénerie, n° 71, 3^e trimestre 1983, article repris en partie de La Revue musicale, n° 310-311, 1978.
- Rambaud, Catherine, Les images du mouflon : réactions à l'introduction de l'ongulé, Paris, Office national de la chasse, 1991.
- Rassemblement des opposants à la chasse, La Disparition de la chasse, un atout pour notre pays, brochure publiée en 1987.
- Reille, Baron Karl, La Vénerie française contemporaine, Paris, Adolphe Le Goupy, 1914.
- Saint Martin, Monique de, L'Espace de la noblesse, Paris, A.M. Métaillé, 1993.
- Salt, H. S., Les Droits de l'animal considérés dans leur rapport avec le progrès social, Paris, H. Welter éd., 1914.
- Schnapp, Alain, « Image et imaginaire de la chasse en Grèce antique », dans L'Imaginaire de la chasse, Chalon-sur-Saône, Atelier CRC France, 1988.
- Singer, Peter, Animal liberation, Paris, Grasset, 1993.
- Société de Vénerie, Connaissance de la vénerie. Chasse à courre et chasse sous terre, Paris, 1987, p. 14.
- Thomas, Louis-Vincent, Anthropologie de la mort, Paris, Payot, 1980 (première édition 1975).
- Tremblot de La Croix, Hervé, et Tollu, Bernard, Deux siècles de vénerie, s. n. , 1991, trois volumes parus (Île-de-France ; Belgique, Nord de la France, Normandie, Champagne, Alsace, Lorraine; Anjou, Bretagne, Touraine).
- Vénerie, revue de la Société de Vénerie.
- Verro, Patrick, La Chasse à courre au travers de la carte postale, Paris Éditions Graphicam, 1983.
- Verro, Patrick, sous le patronage de la Société de Vénerie et avec le concours de Bouëssée, Joël, La Vénerie française et belge, 1990, Paris, Hardencourt édition, 1990.
- Vialles, Noélie, « La viande ou la bête », Terrain, n° 10, avril 1988, p. 90.
- Vialles, Noélie, Le Sang et la Chair. Les abattoirs du pays de l'Adour, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », 1987.
- Vourc'h, Anne et Pelosse, Valentin, Chasser en Cévennes. Un jeu avec l'animal, Edisud, Éditions du CNRS, 1988.
- Waguët, Philippe et Charlez-Coursault, Annie, La Chasse en France, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2593, 1991.

sommaire

introduction -----	9
première partie : <u>un culte de la nature</u> -----	17
chapitre 1 - un langage ésotérique -----	20
chapitre 2 - la communion des fidèles -----	27
les mystères de la nature -----	27
un temps hors du temps -----	33
la confrérie des veneurs -----	38
sacré et religion -----	43
chapitre 3 - un rituel de la mort -----	49
deuxième partie : <u>un débat passionné</u> -----	57
chapitre 1 - histoire des rapports de l'homme et de l'animal -----	62
chapitre 2 - du domestique au sauvage. -----	71
chapitre 3 - du faire au voir -----	84
chapitre 4 - la mort taboue -----	90
chapitre 5 - des usages de la nature -----	96
chapitre 6 - le procès : plaignants, réquisitoire et plaidoyer -----	102
les plaignants -----	102
le réquisitoire -----	108
le plaidoyer -----	113
chapitre 7 - La dernière instance : le champ politique -----	126
troisième partie : <u>diversité de la vénerie</u> -----	143
chapitre 1 - " petite " et " grande " vénerie -----	145
chapitre 2 - diversité sociale des équipages -----	154
chapitre 3 - le « populaire », alibi social de la vénerie ? -----	161
quatrième partie : <u>l'enracinement local des veneurs</u> -----	177
chapitre 1 - territoires et titres de propriété -----	179
le château, ses terres et son équipage -----	180
chasser sur les terres de l'État -----	185
les chasses sur invitation -----	189
le droit de suite, un droit sans suite -----	196

chapitre 2 - l'intimité savante avec le territoire	199
dans la forêt comme chez soi	199
la passion pour l'animal sauvage	202
l'ensauvagement du domicile	207
du paradoxe de l'élevage de prédateurs	211
chapitre 3- la vénerie, support du lien social	217
cinquième partie : <u>la chasse à courre, un anachronisme ?</u>	229
chapitre 1 - de nobles valeurs	233
un comportement chevaleresque	233
la transmission des savoirs et des valeurs	246
chapitre 3 - des rapports sociaux paternalistes	253
conclusion	267
références bibliographiques	269